



S. N. 26  
Extrait de la  
Des Conférences de la  
Société de Monsieur le  
Comte de la Lippe.

Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des motifs les plus propres qu'on puisse employer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations doivent donner des idées nettes et évidentes à un grand nombre de sujets, et le mettent en état de saisir ce qu'il y a d'étonnant sur chaque question. Il y prendra de la pénétration de la justesse; et si l'y autorisera à enlever ses pensées avec netteté et avec précision.

On a cru qu'il ferait une très très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on en formoit une de ce genre à Lavaur. La Maitre Monsieur le Comte a proposé cette idée à plusieurs personnes qui ont aimé son dessein, & qui ont reçue l'invitation qu'il leur fit soit Den être Membres, avec beaucoup de politesse, promettant de s'y rendre régulièrement, & d'y travailler suivant ses vues.

Voici les noms des personnes à qui il sera adressé. -

Monsieur le Bourguenais Seigneur  
Monsieur le Lieutenant Battalial DeBosch  
Monsieur le Releur Blier  
Monsieur le Boivrier Seigneur  
Monsieur le Professeur D'Apples  
Monsieur Dulignon  
Monsieur le Goyetteau Battalial Seigneur  
Monsieur l'Espeeur Battalial Seigneur.

On a cru qu'en réunissant ainsi des personnes d'un genre de très bon ordre, différent, on répondrait mieux au but qu'on se propose, et que l'on pourroit faire rouler les conversations sur un plus grand nombre de sujets.

## I. Assemblée.

La première Assemblée s'est faite chez Monsieur le Comte le 17<sup>e</sup> Juillet 1742.

Pour donner de la consistance à cette Société on a cru qu'il fallait établir quelques règlements qui fixassent la manière dont se feroient ces conférences, et les matières qu'on y traitteroit, et voici ce qui a été résolu unaniment par Monsieur De Boisot, Monsieur Pâlier, Monsieur Du Salignon & Monsieur Desf' Germain, qui ont été présens à cette assemblée.

Le nombre des membres de la Société, que Monsieur le Comte invitera, ne pourra être que de douze, non compris les étrangers dedehors de la ville, que Monsieur le Comte pourra y admettre à l'extraordinaire.

Cette Société doit être d'hommes sans mélange de dames.

Si l'un des membres de la Société vient à se retirer pour quelque raison que, à soi, les autres Membres écriront le nom de la personne qu'ils souhaiteroient de lui substituer, dans un billet cacheté. On tirera un de ces billets, & après qu'on l'aura ouvert s'il arrive que tous les Membres donnent leur voix à celui dont le nom est écrit dans ce billet, on le présentera à Monsieur le Comte pour l'introduire dans la Société. Si les suffrages ne sont pas unanimes pour le premier billet, on ouvrira le second; que si l'on n'est pas unanime pour aucun des nommés, celui qui aura eu le plus de suffrages sera présenté à Monsieur le Comte pour être introduit dans la Société. Que si le premier, le second, le 3<sup>e</sup>. En un mot quelqu'un des billets à l'unanimité des suffrages, on rien ouvrira plus.

Monsieur le Comte recevra chez lui le Samedi, les personnes aggregées à cette Société.

Quand l'Assemblée sera formée & que l'on aura bu le café, selon l'usage, Monsieur le Comte mettra sur le tapis quelque question ou matière intéressante, pour en faire le sujet de la conversation entre les Membres de la Société.

Mais pour n'être pas pris tout à fait au dépourvu, et afin que chacun ait le temps de réfléchir, Monsieur le Comte proposera le sujet huit jours à l'avance, ou d'une Société à l'autre.

Chacun des Membres de la Société sera chargé tour à tour d'entamer la question, et d'en dire le premier son avis, avec une liberté entière de s'étendre plus ou moins, selon qu'il le trouvera bon, et que

matière sera de son goût, ou de sa compétence.

Celui qui aura ouvert le premier la conversation sur la question proposée, demandera ensuite l'avis des autres, pour à tour, en commençant par la droite, de la place qu'il aura prise, et finissant par la gauche.

Chacun des opinions sera aufré dans une pleine liberté de s'étendre plus ou moins sur la question proposée & même de garder le silence, en renvoyant la balle, au suivant, s'il n'a rien de nouveau à dire.

Le tour de chacun se fera de cette manière sans être interrompu par aucun autre, à moins que ce ne soit pour demander quelque éclaircissement, à ceux qui auront opiné avant lui.

Quand le tour de chacun sera fini, s'il y a eu diversité de sentiments, chacun pourra alors soutenir le sien, et l'appuyer de nouvelles raisons, contre les objections qu'on y aura fait, ou qu'on y pourra faire.

On emploiera à cet exercice au moins deux heures de temps, savoir depuis trois heures jusqu'à cinq.

Monsieur le Comte sera présent jusqu'au bout de ces Assemblées, et comme ce sera lui qui aura fourni la question, pour en tirer plus de fruit, il en fera après l'Assemblée une recapitulation, qu'il communiquera à la Société suivante, par écrit ou de vive voix.

Toutes les questions au choix de Monsieur le Comte, reviendront sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire & de Littérature, qu'il lui importera de connaître, pour remplir les différents devoirs auxquels il est appelé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain.

Pour diversifier les entretiens, l'on pourra de temps en temps, si l'on veut de 15 en 15 jours faire quelque lecture d'ouvrages qui tendent au même but.

On marquera aussi cette Lecture huit jours à l'avance, afin que chacun, s'il le souhaite, soit informé de quoi il s'agira, & qu'il puisse y faire ses réflexions.

17.

Pour profiter de cette lecture, le Lecteur quel qu'il soit, s'arrêtera un moment à la fin de chaque paragraphe ou section, pour attendre si quelconcun des membres de la Société, avoit quelque réflexion à faire, sur ce qui a été lu. Si personne ne dit mot, il continuera; mais s'il y a lieu à quelques réflexions, l'on suspendra la lecture, jusqu'à ce que chacun n'ait plus rien à dire, et l'on emploiera de cette manière les deux heures assignées à cet exercice.

18.

Quand ce temps sera écoulé, et que Monsieur le Comte aura indiqué la question ou la lecture pour la Société suivante, il sera libre à chacun de se retirer ou de continuer la conversation, ou de faire une partie d'échecs, ou de bouger d'une autre manière.

19.

On tirera au sort pour savoir quand ce sera à chacun à commencer à parler le premier dans la Société, c'est à dire le premier son sentiment sur les questions proposées, & à demander l'avix des autres.

Ces règlements ayant été faits on a commencé à les exécuter en tirant au sort le rang de chacun; et voici dans quel ordre le sort les a rangés.

1. Monsieur le Professeur D'Apples
2. Monsieur le Recteur Polier
3. Monsieur le Boursier Seigneur
4. Monsieur le Conseiller Del'Germain
5. Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat
6. Monsieur DuLignon
7. Monsieur l'Espeleur Seigneur
8. Monsieur le Bourguemestre Seigneur.

Après cela Monsieur le Comte s'est adressé à ces Messieurs & leur a parlé en ces termes.

L'amitié que vous mavez témoignée, Messieurs, depuis que je suis à Lausanne, chacun en particulier, et celle que vous témoignez aujourd'hui en commun en m'assurant à vos doctes conversations, n'augmente point ma gratitude, mais elle servira à l'imprimer plus fortement dans mon cœur. C'est ce dont je serai charmé de vous donner des preuves en toute occasion. Et puisque vous me permettez de vous donner une question à traitter, je vous prie, Messieurs, de vous entretenir à la première Société, Des avantages

que la Religion procure à un homme qui en suit les préceptes.

## II<sup>e</sup> Assemblée

La seconde Assemblée est faite le 24<sup>e</sup> Novembre 1742. bre, & Melleux, DeBochat, Lieutenant Ballival, Recteur, Seigneur Boursier, D'Apples Professeur, Del'Germain Conseiller y sont assisés.

Monsieur le Baron DeCausade que Monsieur le Comte avoit invité d'en être Membre, y est aussi rendu.

Comme il n'y avoit que peu de Membres de la Société à la première Assemblée, on a fait une seconde lecture des Lois ci devant qui ont été approuvées unanimement.

On est convenu que le tour de Monsieur le Baron deCausade pour parler le premier sur la question proposée servoit le neuvième.

On a établi l'Informateur de Monsieur le Comte pour Secrétaire de la Société. On a trouvé à propos quon émit l'extrait de ces conférences, afin que Monsieur le Comte puisse les relire à loisir.

On est aussi convenu que celui qui parleroit le premier sur la question en fourvoiroit un peu par écrit, afin qu'on puisse plus facilement & plus nettement le couvrir sur les Livres, cependant on est convenu que cela ne se feroit qu'autant que l'on trouveroit à propos.

Monsieur le Lieutenant Ballival a proposé qu'on ne donnât point de louanges à ceux qui avaient dit leur sentiment sur la question pour éviter les longueurs, sans avis a été approuvé unanimement.

Cela étant fini Monsieur le Professeur D'Apples a lu Discours de Mr le Prof D'Apples.

Monsieur le Comte sous les auspices de qui nous nous trouvons, Messieurs, où rassemblés, souhaitant de mettre à profit une circonstance si heureuse par l'abondante lumiere qui peut naître & se répandre de vos entretiens, & dont assurément il saura tirer bon parti, vous prie d'examiner d'abord, Quels avantages peuvent tirer

tirer de la Religion ceux qui l'observent. Ce devoir est tout ensemble la preuve & l'éloge de la sagece & de la piété de monsieur le Comte, & nous ne pouvons qu'y applaudir; puisque les vérités qui forment ce qu'on appelle la Religion tiennent la première place, & meritent la préférence par leur élévation, par leur excellencede et par leur usage. Si l'on m'est échu par le sort de dire un mot sur la question proposée, sentant mes lumières bien au dessous du sujet, je ne ferai qu'effleurer ou plutot qu'introduire la matière, en la mettant sur le bancal, et m'empêrant de la rendre l'objet de vos judicieuses réflexions, qui la creuseront et la mettront dans un point de vue propice à satisfaire les degrés de Monsieur le Comte & qui suppléeront à mes omissions & défectuosités.

Si la Religion a toujours eu quelque chose d'imposant et de respectable, quoique souvent la Superstition fut à la place de la Religion, souvent fruit entêttement, préjugé de naissance et d'éducation, plutôt que lumière et solide connaissance; préjugé de parti, plutôt que conviction et amour de la vérité; si l'ombre de la Religion ou une fausse apparence produit un certain respect, quelle ne servit pas la juste vénération, le fort & solide attachement qu'elle produiroit, si elle étoit présente aux hommes dans son vrai point de vue. Dans sa simplicité primitive, qui en rehausse infiniment la beauté et l'excellence, et la tire de pair de tous les ouvrages humains: si on la considère dégagée de tant de questions frivoles et auctiories qui la cachent comme sous un bâcheau, et en obscurcissent la lumière, séparée du fatras des Systèmes, qui n'annoncent que la Religion des partis chez qui ils sont composés; et non la Religion même, que l'on trouve dans ces vérités éternelles du Sens commun ou de la Raison, dans ces principes inaltérables, tirés de la nature de l'Etre premier et parfait, et des Etres ses créatures, et de leurs relations mutuelles, et dans la Révélation dont Dieu a honoré les hommes, qui met au grand jour & d'une manière plus directe ce que Dieu demande des hommes. Selon cette idée comme la vérité est unique, et que ce qui est vrai métaphysiquement et absolument pour l'un l'est l'autre, aussi la Religion est une et doit être la même pour tous, puisque c'est une obligation qui nous lie à Dieu et les uns aux autres, par des devoirs qu'elle impose dans le devoir de nous rendre heureux, et de nous assurer la faveur de la Divinité.

La Religion a donc de l'influence sur le bonheur des

hommes, et diverses utilités accompagnent l'observation de ses maximes. Ces avantages regardent le général et les particuliers, c. à d. la Société prise en corps et ses divers membres, l'état présent des hommes dans toutes les circonstances et l'état à venir. Une Société ne se maintient que par l'harmonie et la prudente correspondance de celui qui commande et de ceux qui obéissent, qui se manifeste par une scrupuleuse attention et une diligence soutenue, à faire chacun selon son état ce à quoi il est tenu.

Le Prince doit commander avec douceur, ne rien prescrire que de juste, faire régner l'ordre, veiller à la sûreté, à la paix et à la tranquillité du peuple, & se proposer son bonheur. Mais qu'est-ce qui déterminera le Prince à se conduire de la sorte, lui qui est au deçà de tout, lui qui a seul en main les grands mobiles des actions humaines, la force, les récompenses & les peines? Sera-ce la Politique qui le dirigera? je le veux: les règles d'une sage Politique sont utiles; mais d'où prennent-elles leur fondement? Qu'est-ce qui leur donne efficace contre l'impétuosité des passions? Qu'est-ce qui empêche qu'un Gouvernement ne degénère en tyrannie? C'est la Religion; c'est lorsque le Prince écoute & suit ses Maximes, c'est lorsqu'il se représente un Etre Supérieur, infiniment juste, Sage, bon, ami du genre humain; Etre dont il dépend, et qui doit un jour voir de près ses actions, pour en porter un jugement définitif.

Le Peuple doit sentir la justice de la subordination, se soumettre avec plaisir, obeir par principe d'amour, ne posséder sa vie & ses biens que dans la généreuse disposition de les confier à la gloire du Prince, à la sûreté et au maintien de son Gouvernement, & de sa légitime autorité. Qu'est-ce qui produira de tels sujets, pleins de fidélité et d'affection? Les Lois, dis-t-on, le soin de récompenser et de punir avec la dernière exactitude. Mais ces moyens prouveront-ils les effets d'une soumission forcée? Arrêteront-ils les seditions ouvertes et à main armée, lorsqu'on se voit apuré du coup? Arrêteront-ils les trahisons, rebettes et toutes les voies sourdes et illicites, qu'on peut empêcher, en se flattant de l'impunité, pour cultiver une légitime autorité? Non: il faut que la confiance soit ins-

8

intervenue, il faut écouter les maximes de la Religion, il faut obéir au Prince à cause de Dieu. Sans cela on se croira autorisé à violer les Loix. Tout au moins de faire qu'on pourroit le faire en secret et impunement; sans la Religion on ne doit s'attendre qu'à une obéissance extérieure, qui peut être ébranlée par les moindres circonstances. Quoique je ne veuille pas prendre à tache de combattre Bayle dans son opinion sur une Société d'athées; je ne fais difficulté de soutenir qu'une Société d'athées, dont les principes de Religion serviront de fondement, sera plus stable, plus parfaite & plus heureuse; et il n'est point surprenant que l'on ait attribué à quelques Législateurs d'avoir tiré de l'idée de la Religion la force de leur Loix. Mais on doit regarder comme des pâtes des Etats tous ceux qui soutiennent que la Religion et ses principes sont une fiction des Politiques. La Religion a ses fondemens distincts et inébranlables, et elle fera elle même de base aux Etats.

Personne ne conteste que les offices de charité ou de bienveilliance universelle, d'équité qui mitige les droits d'une justice trop rigoureuse, de la gratitude, de la compassion et nombre d'autres, ne tiennent les hommes par les noeuds les plus forts, et les plus durables & les plus doux, & que le bonheur commun est particulier rien décurable. De tels devoirs sont-ils l'objet des Loix? En recherchera-t-on les violateurs? Point du tout: ils sont le fruit de la Religion, elle les incarne, et recommande comme essentiels, et on ne peut s'en éloigner sans perdre en même tems son caractère distinctif. Les préceptes de la Religion s'étendent à l'intérieur, ils dirigent les principes des actions. Ainsi nombre d'actions dans la vie qui sont appuyées sur la bonne foi érouleraient si on ne suivait pas les maximes de la Religion; si n'ayant point à craindre de Puissance visible, on ne redoutoit pas un Juge souverain et sélectif, les désordres de la Société civile monteriaient à un excès qui dépeupleroit dans peu de tems le monde entier. La plupart des hommes ne sont pas capables d'agir par principes du Bien public, et du repos de la Société: tout le monde ne sauroit s'élever jusqu'à là; les passions, l'intérêt particulier viennent à la traverse, & se trouvent opposés au bien commun. Mais ceux qui suivent les maximes de la Religion se trouvent portés à le conduire en bons Citoiens par des principes fixes & par la vue d'un Etre puissant et souverain auquel rien n'échappe. Aussi rien n'étoit plus mal fondé que les calomnies dont les Payens chargeaient la Religion Chrétienne, en disant que la Doctrine

2e

9

Jesus Christ tendoit à troubler le genre humain: car Dieu qui aime les hommes en se révélant à eux a eu dessein de leur faire du bien, & leur a donné une Religion telle qu'il la faut pour vivre heureux ensemble.

La vie humaine est variée par tant de circonstances qui la mettent dans des hauts & des bas considérables, en sorte qu'il ne pourroit être que très important à l'homme de connaître quelques moyens dont il put user pour profiter & soutenir ces circonstances; avec une prudence & une sagesse qui influe sur son bonheur. La Religion lui offre ces moyens, & celui qui suit ses maximes tirera de toutes les circonstances de sa vie des usages propres à son bonheur. En general si la Religion gêne, nos passions & y met un frein n'est pour nous épargner les chagrins & les maux qui naissent de leur folgueuse impétuosité. Dans la plus haute fortune, au milieu de l'abondance, placé dans un degré éminent d'autorité, la Religion rappelle l'homme à son premier Etre, à sa fragilité, à son néant; elle lui montre par mille exemples l'instabilité des choses humaines; elle lui ordonne d'user du bien au jour du bien; c. à d. de connaître & sentir ses avantages, d'en user avec modération, toujours avec une si grande circonspection qu'on en use sans en abuser, & qu'on les fasse servir, tant pour soi que pour les autres, aux sages vues de la Providence qui les dispense. La misère talonnera-t-elle l'homme, les afflictions, les maux, et toutes les calamités qui peuvent exposer aux tentations les plus glissantes, tout échouer contre la force de la Religion, & l'homme qui suit ses maximes y trouve des douceurs qui contrebalaient & adoucissent ses amertumes? Soiog content de ce que vous avez; car Dieu dit lui même, Je ne vous abandonnerai pas. Les afflictions qui ne sont que pour un tems, ne sont pas à comparier à l'excellence de la gloire qui doit être révélée. Il n'y a point de vocation qui ne trouve dans la Religion de justes règles qui portent à la remplir fidèlement, & à y savoir chercher son bonheur.

La Religion seule fournit des ressources contre les fraudeurs de la mort, parce qu'elle apporte celui qui observe ses Loix, que Dieu est plein de bonté, qu'il est l'objet de sa faveur, parce qu'elle

quelle lui dessille les yeux, & lui leve un voile qui lui fait voir un avenir heureux, et ses esperances se trouveront alors comme changées en vue, jusqu'à ce que l'instant venu qui n'est pas éloigné, il en soit mis en pleine possession. L'homme qui a pratiqué les preceptes de la Religion n'est point agité par l'heureuse idée du néant & de la destruction de son Etre, beaucoup moins par l'affraîante pensée qu'il va tomber entre les mains d'un juge inexorable, mais il remet tranquillement son ame à son créateur en bénissant.

La Bonté, la Justice, la Sainteté, la Vérité & la Vérité du premier Etre aperçut que le juste, c. à d. l'homme de bien, ce lui qui a pratiqué les preceptes de la Religion ne sera point trompé dans son attente, mais que les promesses du Dieu Tout-puissant auront un plein aumplissement: car il est où il a mené dans ses promesses. Ainsi il donnera la vie éternelle à ceux qui par la perséverance dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité, et ils éprouveront que, ceux qui font la volonté de Dieu, demeureront éternellement.

Monsieur l'Appelleur Seigneur a pris la question comme Monsieur D'Apples, et la trouvée fort composée. Pour faire voir les avantages de la Religion par rapport à la Société il s'est servi de cette preuve..

Les hommes ont des désirs & des craintes; ils ne peuvent obtenir ce qu'ils désirent, ni éviter ce qu'ils craignent, ni par eux mêmes, ni par le secours des autres hommes, il faut donc pour les tranquilliser qu'ils recourent à un Etre capable de leur procurer ce dont ils ont besoin, et la manière de s'adresser à lui, est ce qu'on appelle Religion. La Religion est donc avantageuse. Non seulement la Religion procure à cet égard de grands avantages à la Société, mais elle engage chaque particulier à demander à Dieu ce dont il a besoin pour soi, ce qui lui convient pour être utile aux autres, & aussi ce qui leur est nécessaire.

Pour bien sentir ces avantages de la Religion, supposez deux Sociétés, dont l'une conduite par la Religion, rapporte tout au bien commun & général, & dont l'autre ne connaît pas la Religion. Dans cette dernière, ce qui en animera les Membres, ce ne sera que l'amour propre, qui en bien

des cas se trouvera opposé au bien général.

La Religion quelle qu'elle soit, la Payne même a toujours eu une grande force, pour porter les hommes à la pratique de leurs devoirs & pour leur faire sacrifier leur intérêt particulier au bien général. Ce fut la Religion qui engagea Regulus à aller se remettre entre les mains des Carthaginois de qui cependant il savait qu'il seroit cruellement traité. Combien plus rien aura pas la Religion Chrétienne.

Enfin la Religion Chrétienne bannit les vices que les Loix humaines ne touchent point, elle corrige le cœur, elle purifie jusqu'aux inclinations & aux désirs.

Monsieur le Lieutenant Ballival a pris la question dans le même sens que ces Médecins, mais il a ajouté qu'en relevant les avantages de la Religion révélée par rapport à la Société, il ne faut pas l'opposer à la Raison, puisque à l'exception d'un petit nombre de versets que la Révélation enseigne, la Raison les établit de même, seulement avec cette différence, qu'on peut s'en instruire plus facilement dans la Révélation, & qu'elles sont soutenues d'un plus grand nombre de motifs.

On objecte que la Religion ôte le courage, & qu'elle est peu propre à former de bons Soldats. On a attribué cette objection à Machiavel, quoique sans fondement, puisque ce n'étoit pas de la Religion en elle-même qu'il voulloit parler, mais de la Religion telle qu'elle étoit pratiquée & enseignée par les gens d'Eglise de son temps. Mais bien loin que la Religion ôte le courage, qu'au contraire, elle délivre de la crainte de la mort, en nous assurant qu'il y a un Dieu qui veille à la conservation de ceux qui lui obéissent, et que d'ailleurs elle leur fait espérer des récompenses infinies.

On objecte encor que la Religion inspirant l'amour des hommes, et recommandant la paix, elle pourroit faire qu'un Etat ou elle seroit pratiquée avec exactitude, fût la proie d'un Etat voisin ou elle ne régneroit pas, & qui n'aurait pour but que l'ambition chercheroit des voies injustes pour faire des conquêtes. Mais la Religion n'expose à rien de pareil: en recommandant la paix, elle re-

recommande aussi la prudence, & l'usage de tous les moyens légitimes qui peuvent conserver la liberté, & procurer un bonheur durable.

Sentiment de M<sup>r</sup>. le R<sup>e</sup>teur Polier Monsieur le R<sup>e</sup>teur Polier pour traitter cette question en a expliqué tous les termes. On peut entendre par le mot de Religion ou la Religion naturelle, ou la Religion révélée. Pratiquer les préceptes de la Religion, c'est faire tout ce qu'elle commande.

Cela posé on n'a qu'à examiner les préceptes de la Religion & on se convaincra aisément des avantages qu'elle procure et aux particuliers & aux Sociétés entières. On pourra aussi facilement détruire les objections de Bayle, savoir que la Société peut subsister sans Religion; que les idées du juste et de l'injuste sont arbitraires, &c.

Les idées du juste & de l'injuste ne sont point arbitraires, mais elles sont fondées sur la nature des choses; et bien loin qu'une Société puisse subsister sans Religion, qu'au contraire les Sociétés qui sont opposées à la Religion, telles que sont celle des voleurs & des bandits ne subsistent que par l'observation exacte de quelques uns des préceptes même de la Religion. La Société ne pouvant donc subsister que par le moyen de la Religion, tire de cette Religion de grands avantages.

Mais si la Société tire son bonheur de la Religion, d'où vient que des Etats dont le Prince & les Peuples en professent la plus pure, tombent pourtant dans de grands malheurs. C'est que leur profession n'est que pure hypocrisie, ils la pratiquent dans le quid y a d'extérieur & de ceremoniel, tandis que leur cœur n'y est point soumis & qu'ils la violent en secret.

Pour se convaincre, encor mieux de l'influence de la Religion sur le bonheur de la Société, on n'a qu'à confidérer ces trois propositions. 1<sup>o</sup> Que la Religion est nécessaire pour fonder les Sociétés. 2<sup>o</sup> Que la Religion les entretient & les conserve. 3<sup>o</sup> Qu'elle les perfectionne.

Enfin il a dit que pour fixer toutes les réflexions, on pourrait réduire la question aux trois propositions suivantes. - 1<sup>o</sup> Des avantages que la Religion procure à un homme qui en pratique les préceptes. 2<sup>o</sup> Des avantages que la Religion procure à une Société particulière. 3<sup>o</sup> Des avantages que la Religion procure à tout le genre humain.

Sentiment de M<sup>r</sup>. le Baron DeLaupade. Monsieur le Baron DeLaupade a dit que la Religion

étoit si nécessaire au bonheur de la Société, que les anciens Législateurs pour donner plus de poids à leurs Loix supposoient qu'ils les avoient reçues de la Divinité, quoique eux-mêmes ne fussent pas toujours persuadés qu'il y avoit des Dieux..

Sentiment de M<sup>r</sup>. DuLignon et de M<sup>r</sup>. Germain. Messieurs DuLignon & De M<sup>r</sup>. Germain ont appuyé sur les mêmes preuves, & les ont étendues.

Sentiment de M<sup>r</sup>. le Bourquier Seigneur. Monsieur le Bourquier Seigneur a fait plusieurs flexions sur l'importance de la matière.

Après que chacun a dit son sentiment sur la question proposée, on est convenu de faire la lecture d'une Dissertation de M<sup>r</sup> l'Abbé de St. Pierre dans la huitaine.

### III<sup>e</sup> Assemblée.

La troisième Assemblée s'est tenue le 1<sup>er</sup> Décembre. Messieurs Polier R<sup>e</sup>teur, Seigneur, Boursier, D'Apples Professeur, DeCaussade, De Saint Germain, Seigneur, Assecœur s'y sont rendus; & Monsieur le Comte a fait le Discours suivant.

Monsieur le Comte Messieurs, Je vous ai promis de faire un précis du Discours de sujet sur lequel vous avez eu la bonté de m'entretenir il y a huit jours. Je n'ai jamais parlé devant une Assemblée qui m'inspire autant de crainte, fondé sur mon insuffisance & mon peu d'expérience. Je vous prie donc, Messieurs, d'user de beaucoup d'indulgence & de n'avoir égard qu'au vif désir que j'ai de bien faire.

Quels avantages peuvent tirer de la Religion ceux qui l'observent? Voila, Monsieur, votre proposition. Vous vous êtes d'abord étendu sur les avantages de la Religion en général, & vous m'avez fait sentir que les plus fausses Religions, ayant eu une grande influence sur l'esprit des Peuples, la véritable en devoir avoir beaucoup plus.

Vous m'avez convaincu que c'est ceux qui gouvernent, qui doivent être le plus attachés à la Religion. Les Peuples ayant journallement un si bel exemple devant les yeux suivront les préceptes de la Religion, ou pour la Reli-

Religion elle même; ce qui est le plus beau motif, ou par l'espoir des récompenses & des biensfaits de leur Souverain; ou par la crainte des châtimens. Ces deux derniers motifs sont indignes d'un Chrétien.

Vous m'avez montré que les Loix humaines ne prescrivent pas toutes les vertus nécessaires au bonheur de la Société, & ne défendent pas tous les vices qui y sont contraires, mais que la Religion supplée à ce défaut. Vous avez nommé les offices de la charité, de la bienveillance &c. J'y ajouterois encor le devoir de la reconnaissance, et le vice de l'ingratitude, qui intéressent si fort le bonheur de la Société, dont le dernier selon moi devroit être puni. Cela doit vous convaincre, Messieurs, de la reconnaissance que j'aurai toujours pour les soins obligans que vous prenez pour former mon esprit & mon cœur.

Vous m'avez aussi montré l'utilité de la Religion par rapport à chaque particulier; en ce qu'elle les empêche de se livrer à leurs passions. Je suis persuadé de cette vérité, et je tâcherai de me procurer ces avantages en m'attachant à pratiquer les préceptes de la Religion.

Enfin, Monsieur, vous m'avez fait voir que la Religion nous délivre des fraîcheurs de la mort, & assure la felicité de la vie à venir.

<sup>à M. l'Appelé Seigneur</sup> Pour vous, Monsieur, vous avez trouvé la question trop vaste; cela vient sans doute, de ce que je l'avois mal énoncée. La question étoit celle-ci; Des avantages que la Religion procure à un homme qui en pratique les préceptes; je n'avois point pensé à parler de l'utilité qu'elle a par rapport à la Société. Cependant vous m'avez bien montré que sans la Religion les hommes ne seroient point unis entre eux, qu'ils n'agiroient que par amour propre, ce qui détruisoit la Société.

<sup>à M. le Sieur Dalli. De Boishaut</sup> Vous, Monsieur, vous m'avez fait voir que la Religion étoit propre à donner du courage. Cette tranquillité que nous procure une conscience qui ne nous reproche rien, doit effectivement faire affronter les plus grands dangers à un homme.

Homme ♀ de guerre, il ne peut vaincre la mort, parce qu'il espère de participer à la vie éternelle & heureuse.

Vous m'avez aussi fait voir que la Religion n'empêche point qu'on ne prenne ses précautions, pour soutenir ses Droits & vous l'avez appuyé par l'exemple du Roi de Prusse. Dans son temps je vous demanderai vos conseils pour recouvrer plusieurs Droits qu'on m'a dit que ma Maison avoit sur d'autres. Outre vos bons conseils, j'aurais peut-être encore besoin de la raison du plus fort.

Il me paroit que vous, Messieurs DeLaussade, Dudi<sup>gnyon</sup> & Des<sup>t</sup> Germain, vous avez appuyé ce qu'on a dit, <sup>Dudigny, & Des<sup>t</sup> Germain.</sup> par les mêmes raisons.

Monsieur le Recteur vous êtes entré dans un <sup>à M. le Recteur Dalli</sup> grand détail de ta question. Vous m'en avez expliqués les termes, & vous m'avez bien montré les avantages de la Religion, en faisant voir que les bandits & les voleurs même, sont obligés d'en suivre les préceptes pour soutenir leurs Sociétés.

Enfin vous avez trouvé qu'on pouvoit examiner la question de trois manières. La 1<sup>e</sup> Des avantages que la Religion procure à un homme seul. La 2<sup>e</sup> Des avantages de la Religion par rapport à une Société particulière. La 3<sup>e</sup> Des avantages de la Religion, par rapport au Genre humain. C'est sur quoi je serai — charmé de vous entendre dans la suite.

Monsieur le Boursier vous avez fait des réflexions <sup>à M. le Boursier Seigneur.</sup> sur l'importance de la matière, & vous nous avez promis la lecture d'une brochure que vous avez fait sur ce sujet.

Voila, Messieurs, ce que j'ai remporté de votre conférence. J'y ajouterois avec plaisir des louanges, si je pouvois les exprimer comme je sens que vous les méritez. Dailleurs la Loi que vous avez fait me retiennent. Si dans la suite vous trouvez que j'en mérite quelques-unes de votre part, je vous prie de ne me la donner que, lorsqu'après quelques années, de retour chez moi, je

je ferai voir par ma conduite, que j'ai su profiter de vos discours & de vos exemples.

Après le Discours de Monsieur le Comte on a lu une Dissertation de M<sup>r</sup> l'Abbé de St Pierre, qui a pour titre, - Origine des devoirs les uns envers les autres, & Origine des Droits les uns contre les autres. Elle est dans le 2<sup>e</sup> Tome de ses Oeuvres, qui ont pour titre Ouvrages de Politique de M<sup>r</sup> l'Abbé de St Pierre &c. à Rotterdam chez Néman 1733. in 8<sup>e</sup>. On trouvera cette Dissertation à la page 105 du 2<sup>e</sup> Tome, et elle s'étend jusqu'à la page 120. Comme on sera obligé de lire cette pièce pour être au fait des réflexions auxquelles elle a donné lieu & que peut-être on n'aura pas toujours le livre sous la main, pour y suppléer je donnerai ici l'abrége de cette Dissertation.

Abrége de la Dissertation de M<sup>r</sup> l'Abbé de St Pierre.

¶ Olles devons aux autres, par conséquent les autres font en droit de nous demander ce que nous leur devons, les autres nous doivent, par conséquent nous avons droit de leur demander ce qu'ils nous doivent.

On comprend facilement qu'entre les personnes d'une même Société qui contestent, l'un a droit de demander telle chose et que l'autre a tort de la refuser, parce que nous supposons quelque Loi, quelque convention soit écrite, soit non écrite, - qui donne droit au Demandeur, & tort à celui qui refuse, et nous n'avons pas même besoin de la décision des juges pour dire que l'un a droit & que l'autre a tort.

Mais entre deux Nations qui sont en contestation sur la réparation d'un dommage, si on ne suppose ni convention, ni loi, il semble que l'on ne puisse pas dire, l'une a droit de demander réparation, & l'autre a tort de la refuser; on le dit pourtant & avec fondement.

Il faut donc qu'il y ait une convention ou une Loi qui soit connue de tous les Peuples. Mais quelle est cette Loi qui donne au Souverain offensé le droit de demander une réparation? (car pour fonder un Droit, il faut ou une Loi connue, ou une convention, ou quelque maxime de prudence que chacun soit très intéressé à observer & de voir bien observée par les autres). La voici en forme de Loi.

Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous si vous étiez à sa place, & s'il étoit à la vôtre, & si vous lui avez fait tort dédommaginez le comme vous voudriez en être dédommagé. Si vous avoît fait pareil tort." La voici en forme de convention. "Pour notre bonheur mutuel, nous sommes convenus que nous ne nous causerions aucun mal, aucun tort, sans le reparer." La voici en forme de maxime de prudence. "Il est de l'intérêt de tout homme, que les autres ne fassent point contre lui, ce qu'ils ne voudroient pas qu'il fit contre eux, & - par conséquent, il est juste qu'il ne fasse pas contre eux ce qu'ils ne voudroient pas qu'ils fissent contre lui."

C'est là la première de toutes les Loix, dont on peut déduire toutes les Loix particulières: à la vérité cette Loi & cette convention sont tacites. L'origine de cette Loi de cette convention, de cette maxime, c'est l'intérêt mutuel des hommes. Tous les hommes doivent connaître leur intérêt, puisqu'il se le proprieut pour but dans toutes leurs actions. Il détermine ce qu'il entend par ce mot, en disant que c'est l'intérêt de la conservation de leur vie; intérêt de la conservation et de l'augmentation de toute sorte de biens; intérêt de la cessation ou de la diminution de toute sorte de mœurs.

Outre cette Loi il y a encor un conseil intérieur de prudence pour augmenter mutuellement notre bonheur. Le voici; "Faites pour un autre ce que vous voudriez qu'il fît pour vous, si vous étiez à sa place & s'il étoit à la vôtre, en conservant la justice que vous vous devez à vous-même, & à tous les autres, & le tout pour plaisir à l'être souverainement bienfaisant, et pour en obtenir le paradis dans la seconde vie." Il appelle ce conseil, le conseil de la bienfaisance religieuse, de la religion naturelle, raisonnable et Chrétienne.

Ce conseil nous engage à des services, à des soins, à des politesses, à des complaisances, et à négliger pas tout ce qui nous est du.

Ce conseil & cette Loi obligent tous les hommes, par ce qu'ils

qu'ils viennent de Dieu, qui les a mis en état de découvrir ces vérités & de sentir qu'il est juste de se conduire conformément: ils sont encore engagés à la pratique de cette Loi & de ce conseil par un grand intérêt, c'est le bien ou le mal que Dieu peut et veut leur faire dans cette vie, ou dans celle qui est à venir suivant qu'ils les auront observées ou qu'ils les auront négligées.

Cette Loi est l'origine du droit entre Citoyen et Citoyen, entre le Souverain & les Sujets, et entre un Souverain et un autre Souverain. C'est à ces derniers qu'il l'applique particulièrement.

De là l'Auteur tire quatre conséquences: 1. La Première: Si le Souverain qui a reçue une offense, un dommage est en droit de se plaindre, & de demander un dédommagement, l'offenseur a tort de le refuser, parce qu'il violeroit la 1<sup>e</sup> Loi. Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. 2. La Seconde: Un Souverain qui n'exécute point sa promesse est injuste, il viole cette 1<sup>e</sup> Loi. 3. La troisième: Le Souverain plus puissant qui ne veut décliner les contestations que par la Superiorité de forces est injuste, parce qu'il viole cette 1<sup>e</sup> Loi. 4. La quatrième: Le Souverain qui contravient aux Droits de liberté & de sûreté qui sont en usage à l'égard des Ambassadeurs d'un autre Souverain est injuste; parce qu'il agit envers contre cette 1<sup>e</sup> Loi.

Nous avons donc un principe pour juger avec certitude les contestations de deux Souverains, et il n'y en a aucune qui ne puisse être déduite par là.

Mais quoique chacun convienne que si tous les hommes d'une Société étoient justes et bienfaisans, elle seroit parfaitement heureuse, il en est peu cependant qui le soient. D'où vient cela? C'est qu'ils n'en conviennent que dans des intervalles de raison intervalles courts, mais ils ne s'en souviennent plus dans les intervalles des passions, d'avarice, d'ambition, d'amour, de colère, intervalles très longs surtout dans la jeunesse, où les sentiments sont si vifs qu'ils ne permettent pas à l'âme d'écouter la Raison. L'Auteur content d'avoir montré l'origine des devoirs et des droits dans la première Loi, renvoie toutes les autres conséquences qu'il en pourroit tirer, à une autre Dissertation.

Monsieur le Reiteur Polier qui a commencé à parler, a dit qu'il admettoit la première partie de la maxime de M<sup>r</sup>

de St<sup>e</sup> Pierre, celle qu'il appelle la première Loi, sans changement, ni restriction, c. à d. celle qui nous défend de faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Pour la seconde partie, savoir, que nous devons faire aux autres - tout ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions à leur place. Et qu'ils furent à la nôtre," Monsieur Polier a dit que pour se considérer à la place des autres, il faut se placer dans toutes les circonstances & dans toutes les relations parce que si on ne faitoit attention qu'à quelquesunes de ces relations, nous pourrions faire pour les autres des choses qui seraient injustes; que nous devons faire pour les autres ce que nous, lorsque nous serions à leur place, nous pourrions raisonnablement souhaitter, qu'ils fissent pour nous. Par exemple, un Magistrat, qui est sur le point de condamner un criminel, devroit absoudre le coupable, s'il se représentoit à la place, et sans faire attention à toutes les relations dans lesquelles, ce criminel se trouve, puisque le Magistrat quand il seroit sur le point de perdre la vie, souhaiteroit bien qu'on la lui conservât. Mais il ne faut envisager le criminel seulement sous l'idée d'un homme qui va perdre la vie, mais aussi sous l'idée d'un homme qui trouble la Société, d'un homme qui a violé les loix. Le Magistrat donc faisant attention à cette dernière relation où se trouve le coupable, ne doit pas se livrer uniquement à sa compassion; le coupable au contraire ne peut pas demander du Magistrat d'être absous, sous le prétexte que s'il était Magistrat & qu'un coupable lui demandât grâce, il l'accorderoit: cette demande du coupable ne seroit pas raisonnable, puisque le Magistrat soutient plusieurs autres relations qui sont plus fortes, que celle qu'il soutient avec ce coupable: la Société l'a établi pour veiller à sa sûreté & à sa tranquillité & elle demande de lui qu'il en éloigne tous ceux qui pourroient la troubler. Ainsi le coupable s'il veut se considérer à la place du Magistrat & faire attention à toutes les circonstances où le Magistrat se trouve, n'accorderoit point l'impunité à d'autres coupables: il n'est donc pas raisonnable qu'il l'a demande, il n'est pas juste ni raisonnable non plus qu'on la lui accorde.

Cette.

Cette règle, outre l'avantage qu'elle a d'avoir été établie par Jésus Christ, est la règle la plus simple, la plus à portée de tous les génies, la plus aisée à appliquer dans tous les cas, et la plus facile à pratiquer. Il n'y a qu'à se rendre attentif à la voix de sa conscience, qui dicte à chacun ce qui est juste & ce qui est injuste, que nous devons d'autant mieux écouter cette voix, qu'elle vient de Dieu qui l'a mis en nous, afinque nous l'inspirions ce qu'elle nous apprendroit.

Monsieur le Boursier Seigneur a trouvé que cette maxime est un des plus clairs axiomes; par conséquent qu'elle obligeoit à sa pratique les souverains également comme les particuliers. Mais il a trouvé que M<sup>r</sup> De S<sup>t</sup> Pierre n'en avoit pas développé les principes.

Thomasius, a-t-il dit, établit ces trois chartes pour principes de nos devoirs, le Juste, l'Honnête, et l'Utile. Les idées du juste, sont inaltérables, elles ne varient point; autre cela elles imposent une obligation parfaite, parcequ'elles viennent de Dieu, à qui on en est responsable, & à qui on rendra compte de la manière dont on les aura suivies ou négligées. Le juste consiste à ne faire aucun tort, aucun dommage à personne.

Les règles de l'honnête sont différentes, elles consistent dans la beauté & dans la convenance qu'il y a à faire de certaines actions, à assortir ses actions avec la nature des choses & avec la sienne propre. Comme tout le monde n'a pas le même goût pour sentir ce qui est beau, ni le même discernement pour découvrir ce qui convient, elles n'obligent pas avec la même force que celles du juste, qui sont connues de tout le monde.

Enfin l'utile qui consiste à conserver & à augmenter notre bonheur; nos devoirs nous présentent un bonheur à obtenir; notre intérêt se trouve dans leur pratique. Mais on doit envisager cet intérêt plutôt comme un fruit & une suite de nos devoirs que nous avons remplis, que comme un principe qui nous oblige à les remplir.

Monsieur le Professeur D'Apples a trouvé que la maxime que M<sup>r</sup> De S<sup>t</sup> Pierre pose pour fondamentale ne peut être appliquée que dans les cas où les hommes sont considérés comme indépendans les uns des autres. Que nos devoirs découlent des différentes relations que nous soutenons dans la Société, comme celles de Père & d'enfant, de Prince, et de sujet &c.

Monsieur De S<sup>t</sup> Germain a trouvé la matière très intéressante pour tous les hommes, mais particulièrement pour les souverains qui ne connaissant pas l'origine de leurs devoirs ne seraient obligés à aucun, qui n'est personne au delà de deux pour les forcer à les remplir, & qui ne suivent d'autre règle dans leur conditio que leur fantaisie.

Ce qui fait voir l'excellence de la maxime de M<sup>r</sup> De S<sup>t</sup> Pierre, qu'il établit pour fondement de nos devoirs, c'est qu'il a déjà été reconnue des Philosophes & des Sages du paganisme, et quelle se trouve aussi dans l'Evangelie, mais perfeclinisée.

Cependant on peut en abuser si on la prend au pied de la lettre, & d'ailleurs on peut la rétorquer; pour prévenir cet abus on l'énonce de cette manière, faite aux autres tout ce que vous voudriez raisonnablement qu'ils fissent pour vous. Mais ce terme raisonnablement pouvant être expliqué de diverses manières n'éclaircirait pas parfaitement cette Loi; une Loi doit cependant être claire afinqu'on puisse la pratiquer. Il ne faut donc pas l'envisager comme une Loi, mais seulement comme un conseil, comme une maxime de prudence qu'il est raisonnable de suivre. On peut enor la considerer comme un motif qui nous porte à rendre aux autres des soins & des offices par l'espérance qu'ils en agissent de même envers nous.

Monsieur l'Abbé Seigneur a trouvé le principe de M<sup>r</sup> l'Abbé De S<sup>t</sup> Pierre, bon, mais il voudrait présenter ces vérités dans un ordre différent, et voici comme il voudroit les ranger; il placerait la maxime de prudence, la première, la convention ensuite, et enfin la Loi. Pour faire sentir sa pensée, voici comment il a raisonné.

Supposons qu'un homme était seul dans une île déserte, y voit arriver un autre homme; d'abord il pourroit bien avoir le desir de s'en rendre maître, mais avant que de l'attaquer il reflectira, sans doute que cet étranger pourroit bien être le plus fort, & qu'il pourroit en être assailli; la prudence, dira cet homme, ne veut pas que je m'expose, elle veut au contraire que je fasse connoître à ce nouveau venu qu'il

n'a rien à craindre de ma part; je sens que s'il est disposé comme moi je te gagnerai par la douceur. Ces deux hommes ainsi unis viendront à refléchir ensemble sur cette maxime, de ne pas faire à autrui ce qu'on nous ne voudrions pas qu'on fit contre nous, & on arrivera que la prudence leur a dicté. à tous deux séparément, ils en sentiront les influences sur leur tranquillité reciproque, ils conviendront donc entre eux de la suivre, ce qui la rendra une convention, un traité; et enfin si leur nombre vient à s'augmenter, ils en feront une Loi, et ils s'obligeront à donner du secours à celui qu'ils chargeront de la faire observer.

Cet ordre fait mieux voir l'origine de cette Loi, et en établit le fondement d'une manière claire dans notre intérêt.

Monsieur le Baron DeCausade a dit que la maxime de Mr De St Pierre étoit excellente pour les particuliers & pour les Souverains. Que si chacun vouloit la consulter, on ne verrait point regner d'injustice dans le monde, qu'au contraire on se préviendroit les uns les autres par de bons offices. Que si les Souverains vouloient la suivre, leur gouvernement seroit doux, ils rendroient à chacun la justice qui lui est due; ils préviendroient par là les plaintes, les murmures et même les révoltes; mais de plus en procurant le bonheur & l'avantage de chacun de leurs sujets ils s'en feroient aimer, & ils les attacheroient à leur service inviolablement. Si les sujets aussi suivoient cette maxime envers leurs Souverains, on les verroit empêtrés à obéir, et cette correspondance du Maître & des Sujets feroit la solide felicité d'un Etat. Qu'en rajout cette règle de Mr De St Pierre ne devroit plus être envisagée comme une simple maxime de prudence, un simple conseil, depuis que Jesus Christ l'avoit recommandée à ses disciples, qu'il l'avoit appellée du nom de Loi, & qu'elle en avoit aussi tous les caractères.

Après que chacun a répondu de parler, Monsieur le Comte a proposé cette question pour la Société suivante. Des avantages que la Religion procure à un homme qui en suit les préceptes. Comme chacun avoit pris cette question d'une manière plus générale dans la Société précédente, Monsieur le Comte a cru devoir la remettre sur le tapis, parce qu'elle est très intéressante & parce qu'on n'en avoit pas parlé qu'en passant, chacun s'étant étendu sur les avantages que la Religion procure à la Société.

#### IV Assemblée.

Le 8<sup>e</sup> Décembre, l'Assemblée a été composée de Messieurs DeBoischat Lieutenant Ballival, Policier Recteur, Seigneur Bourrier, D'Apples Professeur, Baron DeCausade, Seigneur Appelleur, De St Germain Conseiller.

Monsieur le Comte a commencé la conférence en faisant la recapitulation de la Société précédente.

Messieurs, Pour suivre le conseil de Monsieur le Baron Discours de DeCausade, pergo qu'o pede coquisti, je vais vous faire la récapitulation de votre entretien de Samedi dernier.

Je commencerai par le Discours de M<sup>r</sup> De St Pierre, il établit pour principe de nos devoirs cette maxime, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, & de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions à leur place & qu'ils fissent à la nôtre. Il dit que c'est une Loi connue de tous les hommes, que Dieu l'a mis dans leur cœur, qu'il veut punir ceux qui la violeront & récompenser ceux qui la mettront en pratique. Il dit que cette Loi regarde les particuliers, & les Souverains, soit par rapport à leurs sujets, soit les uns à l'égard des autres.

De là l'Auteur tire 4 conséquences. La 1<sup>e</sup> Un Souverain qui refuse la réparation d'une offense qu'il a faite à un autre est injuste. 2<sup>e</sup> Un Souverain qui n'exécute pas sa promesse est injuste. 3<sup>e</sup> Un Souverain plus puissant qui ne veut décidier les contestations que par la force est injuste. 4<sup>e</sup> Le Souverain qui contrevient aux Droits de liberté et de sûreté qui sont en usage à l'égard des Ambassadeurs d'un autre Souverain est injuste. Dans tous ces cas ils violent cette première Loi que Dieu leur a donnée. De ne pas faire aux autres ce qu'ils ne voudraient pas qu'on leur fit.

Monsieur le Recteur vous m'avez dit que vous admettiez la première partie de cette maxime sans aucune restriction, & sur la Seconde vous m'avez dit qu'il falloit considérer toutes les circonstances, & toutes les relations où nous pouvons être, avant que de faire ce que quelqu'un voudrait que nous fussions pour lui; parce que si nous ne faisions attention qu'à quelquesunes, nous pourrions faire quelque chose d'injuste, ce que vous m'avez prouvé par l'exemple d'un Magistrat & d'un criminel.

Vous

Vous m'avez envoi dit que cette Loi a été établie par Jesus Christ, quelle est simple & facile à pratiquer.

M<sup>e</sup> le Bourcier M<sup>e</sup> le Bourcier vous m'avez dit que cette règle étoit exacte, mais qu'il falloit établir pour principe de nos devoirs le juste l'honnête & l'utile. Le juste, consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû; l'honnête, c'est ce qui est convenable, ce qui est beau, et l'utile, c'est l'avantage qui nous revient de la pratique de nos devoirs.

M<sup>e</sup> le Professeur D'Appelle. Vous, Monsieur, vous m'avez dit que nos devoirs dépendent des différentes relations que nous soutenons dans la Société, comme celle de Père et d'enfant; de Magistrat & de peuple.

M<sup>e</sup> Desf<sup>e</sup> germain Pour vous, Monsieur, vous m'avez montré qu'il est utile de connoître l'origine de ses devoirs, sur tout pour les Souverains, qui n'ont personne au depus d'eux qui les oblige à les pratiquer. Vous m'avez fait voir que les Philosophes Payens ont recommandé cette maxime de M<sup>e</sup> Desf<sup>e</sup> Pierre, & que l'Evangile nous en a aussi ordonné la pratique.

M<sup>e</sup> l'Appelleur D'Appelle. Vous, Monsieur, vous m'avez fait voir l'origine des Sociétés & du Droit; vous m'avez dit que d'abord la prudence a conseillé aux hommes à ne point faire de mal aux autres, de peur qu'ils ne leur en fissent à eux mêmes; qu'ensuite lorsqu'ils se sont unis, ils sont convenus de ne s'en point faire, & qu'enfin lorsque leur nombre s'est multiplié, ils en ont fait une Loi.

M<sup>e</sup> le Baron de Caussade. Vous Monsieur, vous m'avez bien montré l'excellence de cette règle, sur tout par rapport aux Souverains. J'aurai soin lors que la Providence m'appellera à gouverner, de me considérer souvent comme à la place de ceux qui me seront soumis; cela m'engagera à leur rendre la justice, à la leur rendre promptement, & à ne point leur imposer de charge qui ne soit juste; je travaillerai à prouver leur avantage & à les rendre heureux. Vous m'avez bien fait comprendre que cette conduite m'attirera l'affection des peuples, & que je suis obligé de m'y conformer, puisque Jesus Christ m'en a prescrit la Loi dans l'Evangile. Sic semper pergam quo pede coepi, ut ad id me hortatus es.

Monsieur le Comte après avoir fini son Discours a prié Monsieur le Recteur Polier d'ouvrir la conférence, & voici le discours qu'il a lu.

Discours de Mon  
seigneur le Recteur

Messieurs, La matière qui fut mise sur le tapis il y a

a quinze jours, pour faire le sujet de nos conférences, touchant Polier, sur les avantages que la Religion procure à un homme qui en pratique les préceptes, fut trouvée si abondante, qu'il fut jugé nécessaire de détailler davantage; & de l'examiner de nouveau dans les conférences suivantes, sous les différentes faces qu'elle présente. Et comme il meîche d'ouvrir aujourd'hui la conversation, je me bornerai uniquement à traiter des avantages que la Religion procure, dès cette vie à l'homme considéré comme un être raisonnable, et comme Souverain. Je joins ces deux idées ensemble, non seulement, parce que tout Souverain de la Terre est homme comme les autres, & que les devoirs de l'humanité doivent être nécessairement joints à ceux de la Souveraineté, ou plutôt, que ceux-ci supposent nécessairement ceux là: mais de plus il m'a paru que ces conférences étant établies en faveur de Monsieur le Comte, notre principal point de vue doit être d'examiner avec lui la meilleure route qu'il puisse suivre, pour se procurer à lui même & à ses sujets le bonheur le plus solide & le plus durable.

Cette route se trouve dans la Religion préférablement à toute autre. Pour le prouver je me propose deux choses. 1<sup>o</sup> De donner une juste idée de ce qu'on appelle Religion, & de ce qu'elle exige de tout homme raisonnable, & de tout Souverain. 2<sup>o</sup> De faire voir les avantages qui reviennent à l'homme et au Souverain, s'il a véritablement la Religion à cœur.

Pour donner en aussi peu de mots qu'il me sera possible une juste idée de la Religion, & de ce qu'elle exige de tout homme doué de Raison, j'emprunterai celle que nous en fournit l'auteur de l'Epître aux Hébreux, quand à l'ouaison de la foi et de la piété d'Enoch qui l'avoit rendu si agréable à Dieu, qu'il avoit été enlevé de la Terre au ciel, dans un âge peu avancé pour ce.

*Heb XI. 5.* ce tems là, sans passer par la mort, il remarque, qu'il faut que celui qui vient à Dieu croie que Dieu est, & qu'il est remunerateur de ceux qui le cherchent.

\* Voilà en peu de mots l'abrégué de la Religion, croire que Dieu est, le chercher, & s'attendre à de grandes récompenses de sa part. Je ne fais pas même difficulté de dire que c'est l'abrégué de la Religion révélée, ou de la Religion Chrétienne, aussi bien que de la Religion naturelle, telle qu'étoit celle d'Enoch : et c'est ce qui est confirmé par les Théologiens & par les Catéchistes, quand ils disent que la Religion consiste à connoître Dieu et à le servir, à quoi ils auroient pu ajouter, dans l'espérance d'en être récompensés.

Mais quoique la Religion soit exprimée de cette manière en très peu de mots, elle comprend cependant bien des choses, — qu'il est nécessaire de développer, et que l'on peut rapporter à ces trois chefs généraux, la connoissance de Dieu; la pratique de ses commandemens, et l'attente de la vie éternelle : ou, pour m'exprimer avec l'Apôtre Saint Paul, *1<sup>e</sup> Corinthiens XIII. 14.* l'on peut rapporter toute la Religion à ces trois Vertus, la Foi, — *1. Cor. XIII. 14.* l'Espérance, et la Charité.

Tâchons de faire envoi mieux comprendre en quoi chacune de ces parties de la Religion consiste.

**I.** La première, c'est la Foi, la connoissance de Dieu, la persuasion que Dieu est. Par là, vous sentez bien, qu'il ne faut pas entendre une Foi aveugle, une pure credulité, une connoissance destituée de fondement, une simple confession de bouche : mais — qu'il faut entendre une Foi éclairée, une persuasion bien fondée de l'existence de Dieu, une connoissance aussi étendue que notre esprit en est capable, et que nous pousons l'agréer tant par les lumieres naturelles que par la révélation, de la nature de cet Etre suprême, de ses perfections infinies, des relations qu'il soutient avec nous, comme notre Créateur, notre Maître, notre Conservateur, notre Bienfaiteur, notre Père, & notre Juge; de ses vues; de ses depeins charitables; de ses ouvrages; de ses biensfaits temporels & spirituels; de sa volonté à notre égard; de ses commandemens; de son culte; de ses promesses & de ses menaces.

Cette connoissance de Dieu comprend aussi la connoissance de

*Jesu*

Jesus Christ son fils, pour ceux à qui l'Evangile a été annoncé : car comme il le dit lui-même, C'est ici la vie éternelle de te connoître pour le seul vrai Dieu, et Jesus Christ que tu as envoyé.

Cette seconde connoissance consiste à être bien persuadé que Dieu a envoyé son Fils au monde, pour notre salut, que dans ce depein il est né de la Vierge Marie, après avoir été conçu en elle par la vertu du Saint Esprit; qu'il a vécu parmi les hommes, pour les instruire de la volonté de Dieu, et leur donner dans toute sa conduite le modèle le plus parfait de toutes les vertus que les hommes doivent pratiquer pour plaire à Dieu; qu'il a fait une infinité de merveilles pour prouver sa mission divine, et faire recevoir ses instructions; qu'il est mort pour nos péchés, et pour sceller sa divine Doctrine de son sang; qu'il est ressuscité; qu'il est monté au Ciel, où il jouit de la gloire qui lui étoit réservée; et d'où il reviendra au dernier jour, pour juger tous les hommes. C'est là le précis de ce que demande de nous la Foi en Dieu, qui est le fondement de toute Religion, et la Foi en Jesus Christ notre Seigneur, qui est en particulier le fondement de la Religion Chrétienne.

**II.** Le second point dans lequel nous faisons consister la Religion, c'est de servir Dieu, ou comme s'exprime Saint Paul dans le passage de l'Epître aux Hébreux, dont nous avons tiré l'idée de la Religion; c'est le chercher. Par ou j'entends ces trois ou quatre devoirs principaux, que je ne ferai presque qu'indiquer, pour éviter la longueur.

**1<sup>e</sup>.** C'est premierement remplir son cœur de sentiments conformes et répondans à la connoissance que nous avons de cet Etre Suprême, et de son Fils Jesus Christ, tels que sont un respect, et une humiliation profonde à la veue de ses adorables perfections, une dépendance absolue de sa Volonté, une confiance entière en sa Sagesse et en sa Bonté, une soumission sincère aux ordres de sa Providence, une reconnaissance vive de tous les bienfaits reçus de sa main libérale, un désir souverain de lui plaire, une crainte continue de l'offenser, et une attention soutenue à suivre tous ses commandemens.

2<sup>e</sup>. Le chercher & le servir comme la Religion le demande, c'est être exacts à employer tous les moyens que les lumières de la Raison ou la Révélation nous indiqueront être propres à nous avancer dans cette connaissance de Dieu & de Jésus Christ, à produire en nous les sentiments dont je viens de faire mention, et à obtenir de Dieu les grâces dont nous avons besoin. Ces moyens sont en général la prière, la méditation, l'ouïe et la lecture de la parole de Dieu, la fréquentation des exercices publics de piété, la participation aux Sacrements que Dieu a établi dans son Eglise pour rappeler dans notre mémoire les grands bienfaits que nous avons reçus de lui.

Mais il faut prendre garde qu'en employant et en recommandant ces moyens, l'on n'en fasse pas le Capital de la Religion et de la piété, puisque ce ne sont dans le fonds que des moyens ou des instruments pour parvenir au but que la Religion nous propose, et non la Religion même, & qu'ils ne peuvent être agréables à Dieu, qu'autant qu'ils produisent l'effet auquel ils sont destinés.

**3<sup>e</sup> Chercher et servir Dieu comme la Religion le demande,** c'est prendre une ferme et invariable résolution de bien vivre, ou de régler sa vie d'une manière conforme à la volonté de Dieu. Je dis une résolution ferme et invariable, parceque si elle n'est pas telle, nous serons à tout moment ébranlés par l'impression des objets extérieurs, par les passions & les convoitises du dedans, & par mille tentations qui nous feront tôt ou tard succomber, et perdre ainsi tous les avantages que nous aurions pu tirer d'une résolution à toute épreuve.

4<sup>e</sup>. Enfin ce qui est le principal de la Religion, et en quoi - consiste sur tout le devoir de chercher Dieu et de le servir, c'est de mener actuellement une vie sainte & vertueuse dans toutes ses parties; c'est à dire, comme la Grâce de Dieu qui veut le salut de tous les hommes: nous l'enseignez, c'est renoncer à l'impiété et aux passions mondaines, et vivre en ce siècle, dans la tempérance, dans la justice & dans la piété: C'est, en un mot, aimer Dieu de tout son cœur & son prochain comme soi-même. Ce sont là les deux grands pivots sur lesquels roule toute la pratique de la Religion, c'est-à-dire nous recommandent également la Loi naturelle, la Loi Morale, les Prophètes, mais sur tout la Religion Chrétienne quand

quand elle nous dit que l'auomplissement de la Loi c'est la Charité.

**III. Le troisième point capital de toute Religion, & sans lequel elle paraîtrait tout à fait vaine, c'est l'espérance d'une autre vie après celle-ci, la croissance ou la persuasion que Dieu sera le remunerateur de ceux qui l'auront cherché dans celle-ci; ou comme le dit Saint Paul dans le passage que nous venons de citer, l'attente de la bénédiction que nous espérons, et de la glorieuse apparition, et de notre grand Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur.**

C'est cette attente et cette ferme persuasion qui a toujours distingué les véritables Fidèles d'avec les Infidèles, les hommes vraisans Dieu, d'avec les Impies & les Profanes, & de nos jours, les Chrétiens véritables et sincères, d'avec les Libertins et les Athées ou les Esprits forts.

C'est par la profession de ce dogme capital que les Législateurs de toutes les Nations ont entretenu les principes, les sentiments & la pratique de la Religion, dans le cœur ou dans la conduite, des peuples soumis à leurs soins. C'est sur tout de ce Dogme, mis en lumière & dans une parfaite évidence par l'Evangile, que le grand Législateur de la Loi Chrétienne, aussi bien que ses Apôtres a tiré les plus puissans motifs pour nous porter à la pratique de la vertu et de la piété, et pour affirmer la Religion dans nos coeurs; et il est tellement essentiel à cette (toute) Religion que sans cela, elle coulerait de fonds en comble, & ceux qui la professent seroient souvent les plus misérables de tous les hommes, comme le disoit Saint Paul de lui & des autres Chrétiens de son temps.

Cela suffira, je pense, pour justifier l'idée que j'ai d'abord donnée de la Religion, et pour faire voir qu'elle consiste: 1<sup>o</sup> à croire en Dieu et en Jésus Christ, 2<sup>o</sup> à vivre conséquemment à cette persuasion, et 3<sup>o</sup> à attendre de lui de grandes récompenses après cette vie..

C'est de ces 3 devoirs, ou de ces 3 vertus, que l'on peut appeler avec Saint Paul, la Foi, l'Espérance, et la Charité, et dans lesquels je fais confister toute l'énergie de la Religion, que je vais présentement tirer toutes mes preuves, pour établir les avantages qui reviennent à l'homme et au Souverain, s'il a véritablement la Religion à cœur.

• 1<sup>o</sup> La persuasion qu'il y a un Dieu, c.à.d. un être tout par-

Parfait, qui a créé le Monde et tous ses Habitans, qui a fait tous les Hommes d'un seul Sang; qui les convoie et les conduit par sa Providence, qui leur a donné des Loix suivant lesquelles il les jugera un jour: Cette persuasion, dit-je, doit naturellement inspirer à ceux en qui elle se trouve, et aux Souverains en particulier, dont la Puissance dérive de celle de Dieu, le désir de connoître de plus en plus cet Etre suprême l'Auteur de leur existence et de tout ce qu'ils possèdent; et s'attachant à cette étude comme ils le doivent, ce sera pour eux une source féconde de plaisirs & de délices.

L'Esprit est fait pour connoître la vérité, il sent un secret plaisir quand il la découvre, il est satisfait quand il la connaît, plus il fait de progrès dans cette connoissance, plus il sent de joie, et de satisfaction: la facilité qu'il acquiert par cet exercice à étendre de plus en plus ses connaissances augmente encore cette satisfaction. Or de tous les objets que l'entendement est capable de connoître, il n'y en point certainement qui fournisse plus de matière à sa méditation & à sa pénétration, que la Nature, les Perfections & les Ouvrages de Dieu. C'est la source de toute vérité & de tout bien; il est lui-même la plus grande de toutes les vérités & le plus grand de tous les biens; et par conséquent il ne doit point y avoir de satisfaction plus grande pour l'entendement que celle de contempler toutes les beautés & les perfections que présente cet Objet en lui même, et tous les traits qu'il en a imprimé dans ses Ouvrages. Mais il n'y a que la Religion qui puisse nous procurer cet avantage.

J'en dis de même de la Satisfaction que procure à celui qui croit en Jésus Christ, la connoissance de la Personne & des Qualités de ce Divin Sauveur, du Salut qu'il nous a apporté, et des moyens qu'il a employé pour en venir à bout, dans lesquels St. Pierre nous dit que les Anges même désirent & prennent plaisir de pénétrer jusques au fond; sans doute à cause des Divines Merveilles qui y sont renfermées, — mais dont la découverte n'est due qu'à ceux qui les méditent, et qui ont véritablement la Religion à cœur.

Il me seroit aisé de faire voir, si je ne craignois d'allonger trop ce Discours, que cette connoissance de Dieu & de Jésus Christ, telle que la Religion nous la fournit est infiniment préférable par son excellencie & son utilité à toutes les autres connaissances dont on fait le plus de cas dans le Monde.

Mais ce que je ne dois pas omettre dans le but que je me suis

suis proposé, c'est de remarquer que cette connoissance doit être sur tout des plus satisfaisantes et des plus utiles pour un Souverain, et des plus dignes de son étude & de tous ses sujets, et cela par plusieurs raisons.

1<sup>e</sup> Parce qu'étant établi de Dieu selon St. Paul Romain XIII. il lui importe tout à fait de connoître celui de qui il tient son autorité, et les Droits de la Divinité sur lesquels elle est fondée; ce qui ne peut se faire que par l'étude des grands principes de la Religion, des Perfections de Dieu, des relations qu'il soutient avec nous, des voies de sa Providence, et des principales devoirs que toutes ces considérations nous imposent.

2<sup>e</sup> Parce qu'étant l'image de Dieu en Terre, s'il veut soulever comme il faut un si beau titre, il lui convient de former cette image sur le modèle qu'il doit représenter, & pour cet effet il doit travailler autant qu'il le pourra à en connoître tous les traits pour se les approprier; sans quoi il court risque d'avilir sa Dignité, et de se rendre moins respectable à ceux qui l'envieront sous cette face: au lieu qu'en soutenant son titre par une conformité, aussi grande qu'il lui sera possible, avec celui dont il est l'image, il peut s'appuyer d'être aimé, honré, respecté, obéi, avec presque autant de plaisir qu'on le ferait à l'égard de Dieu même.

3<sup>e</sup> Enfin j'ajouterois sur cet article soit par rapport aux Souverains, soit par rapport à tous les hommes, que la persuasion ferme de l'existence d'un Dieu souverain Maître de tout l'Univers, Créateur des hommes, Témoin de toutes leurs actions, Scrutateur des coeurs, qui aime la Justice, qui hait l'iniquité, Vengeur des crimes, Protecteur de la Vertu, et devant qui nous devons tous comparaître un jour, pour être jugés selon que nous aurons fait ou bien ou mal, que cette persuasion, dit-je, accompagnée de tout ce que nous pouvons connoître de ses Perfections, de ses Ouvrages, de ses Biensfaits, et en particulier de tout ce qui regarde l'envoi de Son Fils au Monde, doit avoir l'influence la plus forte sur ceux qui en sont animés, et pénétrés, pour dompter leurs passions, mortifier leurs convoitises, les éloigner du péché, les porter à la Vertu, et leur faire acquérir toutes les dispositions les plus propres à se procurer, dès cette vie, toute la Tranquillité, le contentement, & le bonheur possible.

Mais c'est ce qui se fera encor mieux sentir, si nous faisons attention aux avantages que procure le second article, que la Religion renferme, que nous avons fait confister à chercher Dieu et le servir, ou à pratiquer ses commandements, dont l'abrége est d'aimer Dieu de tout son cœur, & son Prochain comme soi même.

1<sup>e</sup>: Dabord il n'y a pas de doute que celui qui cherche Dieu sincèrement, & conftamment, ne le trouve & ne trouve en lui tout ce qui peut le rendre heureux. Les promesses de Dieu y sont expresses dans un grand nombre d'endroits de sa Parole. Or il n'est pas comme les hommes qui mentent, ni comme les fils des hommes qui se repentent; il a le vouloir & le pouvoir d'exécuter ce qu'il a promis: & la nature même de ses Perfections nous assure, indépendamment des Saintes Ecritures, que lad chose doit être ainsi. Dès là quelles douceurs, quels avantages, quelles bénédictons ne doit pas se promettre, celui qui s'attache au service d'un Dieu de qui procèdent tous les biens tant spirituels que temporels, et qui les dispense selon son bon plaisir?

2<sup>e</sup>: Celui qui cherche Dieu, qui le desire, qui l'aime, qui s'applique à lui plaire, travaille à lui ressembler d'autant près qu'il est possible à la foible créature de ressembler à son Créateur: il s'éloigne pour cet effet de toute souillure de chair et dégoût, il s'étudie à devenir saint dans toute sa conduite, comme Dieu est saint. Par là son Esprit se remplit des pensées les plus dignes d'occuper un être raisonnable; son cœur est pénétré des sentiments les plus purs & les plus satisfaisans: il perfectionne de plus en plus sa nature, et devient en quelque manière participant de la Nature divine, selon l'expression de St Pierre, et quel avantage est comparable à celle-là du côté de l'honneur.

3<sup>e</sup>: Un homme qui cherche Dieu, qui le sert, qui pratique ses commandements, qui l'aime de tout son cœur & son Prochain comme soi même, s'assure par là, non seulement l'approbation de Dieu, — mais encor le témoignage de sa propre Conscience, qui fait certainement une des plus grandes douceurs de la vie: Si un seul acte de Vertu que nous pratiquons, nous remplit de contentement; si nous ressentons une joie pure et réelle, lorsqu'il nous est arrivé de franchir une seule fois de quelque passion, de résister à quelque tentation violente, d'avoir marqué de la fermeté dans quelque occasion où notre devoir le demandoit, quelle ne devra pas être notre satisfaction?

satisfaction? ou plutôt, de quelles émotions de joie notre cœur ne sera-t-il pas saisi, lorsque notre Conscience pourra nous rendre le doux témoignage, que nous avons toujours préféré la Vertu au Vice, notre devoir à nos passions, l'amour de Dieu, à l'amour du Monde, la Charité, à nos intérêts temporels, et que nous nous sommes toujours conduits dans le Monde en toute simplicité et sincérité de Dieu?

4<sup>e</sup>: Ce que nous venons de dire, regarde principalement les biens de l'ame, ou les avantages intérieurs et spirituels que la Religion a sur tout encrue; mais elle ne laisse pas de procurer aussi à ceux qui s'y attachent des avantages temporels très confiérables. Ainsi il faut convenir qu'une réputation bien établie dans le Monde, est d'un très grand avantage pour faire sa fortune et réussir dans ses depeins: mais pour établir cette réputation, et le faire aimer et estimer des autres, quel moyen je vous pric, plus propre peut-on employer que la douceur & la modestie dans ses manières, la droiture, dans ses intentions, l'équité dans ses jugemens, la vérité dans ses discours, la fidélité dans ses promesses, l'indulgence & l'improprement à faire du bien aux autres, l'exactitude, le zèle & la diligence à remplir tous les devoirs de sa vocation, l'intégrité, en un mot dans toutes ses voies. Mais on trouvera-t-on toutes ces vertus rassemblées, ailleurs que dans l'homme de bien, qui a véritablement à cœur deplaire à Dieu & de le servir.

De plus il est sur qu'une vie mondaine nous expose à mille nécessités, à mille soins, à une infinité de passions & de vices qui troublent notre repos, qui sont cause de la perte de nos biens, qui ruinent notre santé & abrègent notre vie: On sait en particulier combien l'amour du luxe, l'impureté, l'irrognerie, la furur des proies, l'excès du jeu attirent de malheur sur ceux qui en sont possédés, et de dégoûtres dans les familles ou ces vices régnerent. Mais celui qui cherche Dieu & qui le sert, n'étant entraîné par aucune de ces passions criminelles, & ne donnant dans aucun de ces deairs fous et nuisibles, est par là même exempt des chagrins, des agitations, des revers de fortune, des dérangemens de santé, et de tous les maux qui en font une suite.

Ajouter à cela que par le bon usage qu'il fait de tous les

les différents états par lesquels la Providence peut le faire-passer, tout tourne en bien à celui qui aime Dieu. Est-il dans la prospérité si funeste aux Mondains, il jouit des biens de ce monde sans souci, sans inquiétude, avec tranquillité ; il en profite pour faire plus de bien aux autres hommes, ou pour donner à sa famille une bonne éducation ; il en bénit Dieu & lui en marque sa reconnaissance par sa charité envers les pauvres ? Est-il dans l'adversité si accablante pour le pecheur ? Il en tire cet avantage qu'il connaît mieux la vanité des biens de ce monde, qu'il s'en humilié davantage aux yeux de Dieu, que son espérance en est plus ferme, sa patience plus exercée, sa foi plus pure, sa fidélité au service de Dieu moins suspecte. Jouit-il de la santé, dont les autres abusent en tant de manières ? Il en sent le prix mieux que personne, il l'emploie à éclairer son esprit, à sanctifier son cœur, à se rendre utile aux autres, à travailler avec plus de vigueur aux devoirs de sa vocation et de son salut. Se trouve-t-il dans la maladie ou dans l'affliction, dont si peu de gens profitent ? Elle lui tourne encor en bien, parce qu'il a occasion d'y donner des marques d'une plus grande renégation aux ordres de Dieu, parce qu'il se détache de plus en plus du monde, et qu'elle l'éloigne d'une infinité de tentations et d'occasions de pécher, dont le commerce avec les siens est environné.

Tous ces avantages dont je viens de faire mention regardent également tous les hommes, de quelque ordre qu'ils soient, les Souverains comme les sujets, mais il y en a qui sont particuliers aux Souverains qui cherchent Dieu, qui l'aiment & qui le servent.

Sur quoi je remarquerai 5<sup>e</sup> Que le Souverain considéré comme tel doit être probablement l'objet des lois, et des faveurs de la Providence, dans cette vie, plutôt que de simples particuliers, non seulement parce que cette qualité n'a lieu que dans cette vie, mais aussi parce que son état influe nécessairement sur celui des Peuples qui dépendent de lui, et qui sont soumis à ses ordres. Qu'un simple particulier cherche Dieu, qu'il s'attache à son service, qu'il l'aime de tout son cœur, & qu'il observe ses Loix, il n'en est pas toujours récompensé dès cette vie par des faveurs temporelles. Dieu juge quelquefois à propos par des raisons prises de sa Sagesse infinie et des circonstances dans lesquelles se trouve ce particulier de le faire-passer ici bas par diverses épreuves qui rendent son sort malheureux aux yeux des hommes, quoiqu'il ne le soit pas dans le fond :

et

& il l'en dédommage amplement après cette vie par un degré de félicité supérieur à celui dont il aurait joui, s'il n'avoit pas été iu-  
bas dans l'humiliation et dans la souffrance. Mais par rapport à un Souverain considéré comme tel, comme son état de bonheur & de malheur se borne à cette vie, & qu'il influe sur l'état de bonheur & de malheur de tout un Peuple auquel il est lié, de toute la Société dont il est le Chef, & il est véritablement à cœur de plaisir à Dieu, & qu'il s'attache de régler sa conduite, tant particulière que publique, suivant ces loix, il semble qu'alors la Bonté, l'E-  
quité, et la Fidélité de Dieu demandent qu'il en soit reconnu-  
poncé dès cette vie, et qu'il soit avec son Peuple l'objet de ses faveurs particulières. L'Histoire du Peuple Juif nous en fournit tout autant d'exemples qu'il y a eu de Rois pieux & religieux-  
observateurs des Loix de Dieu, & je ne doute pas que la chose ne se vérifie de même de tous les Souverains du Monde, si l'on fait bien attention à leur conduite, et aux voies de la Providence à leur égard.

Mais ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que la chose passe, pour ainsi dire, d'elle-même. Supposez en effet un Souverain qui aime sincèrement le grand Etre qui lui a donné la vie, et qui lui a offerte la place qu'il occupe, sans aucun mérite de sa part, qui cherche à lui plaire, qui le respecte, qui marche dans l'intégrité en sa présence, qui ne perd jamais de vue l'ob-  
servance de ses Loix, qui les fait observer à ceux qu'il gouverne, plus encor par son exemple que par son autorité. Un tel Sou-  
verain uniquement attentif à bien remplir le poste dans lequel il est placé par la Providence, ne cherchera point à s'agrandir par des voies injustes ; il observera religieusement ses Traittés, il sera fidèle dans ses Alliances, il entretiendra, autant qu'il sera possible, la Paix dans ses Etats, et avec ses Voisins, et en éloignera ce qui pourrait la troubler. Or qui ne voit que de tels sentiments, qu'une telle conduite, sont des plus propres à procurer à ce Sou-  
verain l'espérance, l'ambition & la faveur des autres Souverains, à faire fleurir ses Etats par tous les endroits dont ils seront suscep-  
tibles de bonheur & de prospérité, et à attirer la bénédiction & la protection du Roi des Rois & du Seigneur des Seigneurs.

De plus si la Religion regne véritablement dans le cœur du Souverain, elle l'engagera à s'intéresser sincèrement pour ses sujets

Sujets, à prendre toutes les mesures imaginables pour les rendre heureux, à les regarder en quelque manière comme ses Enfants, et à les traitter comme s'il étoit leur Père: ce qui ne pourra qu'engager les Peuples non seulement à se mouler sur son exemple, à répondre à ses vues par l'observation de ses Loix, à l'aimer, à le respecter, et à lui obéir: Mais qui peut douter qu'une telle correspondance entre le Souverain et ses Sujets, à laquelle la Religion sert de fondement, ne foit des plus efficaces pour produire les plus heureux effets, et procurer les plus solides avantages, dont un Souverain puisse jouir dans ce Monde?

Enfin il me reste encor à dire. Deux mots sur les avantages que procure, dès cette vie, l'attente d'une vie à venir, dans laquelle j'ai fait confisfer le 3<sup>e</sup> Point capital de la Religion: Comme ils sont des plus sensibles, je ne ferai presque que les indiquer, pour ne pas abuser plus longtems de votre patience, et je joindrai ici l'homme avec le Souverain, parce qu'ils y sont également intéressés.

1<sup>e</sup>: Il ne se peut que le sentiment de l'immortalité de notre Ame, et la persuasion que Dieu nous a créés pour la possession d'un bonheur infini et éternel, ne nous donne de nous même l'idée la plus haute, la plus noble, & la plus avantageuse qu'il soit possible d'en concevoir; Et qui ne sait combien cette idée dans les Ames bien nées, — dans des Esprits raisonnables est capable de produire d'heureux effets, en nous élevant au delà des choses de la Terre, et des convoitises de ce Monde, et en fixant notre vue sur des biens incomparablement plus dignes de l'excellence de notre condition?

2<sup>e</sup>: Comme les Hommes sont exposés par la Providence de Dieu, tant qu'ils sont dans ce Monde, à divers accidens facheux, de malades, d'afflictions, de disette, d'oppression, de traverses, de pertes de leurs biens, et de leur liberté, de persécutions & de tourments dans leur corps & dans leur Ame, qui sont comme incompatibles avec l'état de bonheur ici bas; le moyen le plus efficace pour soutenir & supporter tous ces maux avec soumission, avec tranquillité, et pour en adoucir même tout ce qu'ils peuvent avoir d'amer & de dur à la chair, c'est la pensée qu'ils finiront bientôt, & qu'ils seront suivis d'un état à venir de bonheur & de gloire, d'autant plus charmant pour ceux qui y seront parvenus, par leurs souffrances & par leur soumission aux Ordres de leur Créateur et de leur Juge. C'est cette espérance qui a fait triompher les Saints, les Martyrs des supplices les plus cruels, dans la vue des biens infinis qui leur étoient réservés.

3<sup>e</sup>: Comme l'état à venir a deux faces, l'une de récompense et de gloire, l'autre de peines & d'infamie, il n'y a pas de doute que la considération de cette dernière, ne soit pour bien des gens un frein des plus puissans pour l'empêcher de s'abandonner à leurs passions déréglées, pour les éloigner des sentiers du vice qui mènent à la perdition, pour leur faire embrasser le parti de la Vertu, et les faire entrer dans les sentiers qui mènent à la felicité éternelle.

Enfin la vie et l'heure mignie de la mort si redoutable pour les pécheurs est pour le Fidèle qui espère une vie à venir une source de joies & de ravissements inexprimables. Comme il touche alors au dernier moment de jouissance des biens de cette vie, perdus à jamais pour lui, avec quelle satisfaction ne doit-il pas penser qu'ayant moins travaillé à l'acquisition de ces biens fragiles, qu'à rechercher le Royaume de Dieu et sa justice, il va être mis en possession d'une felicité qui ne sera plus interrompue, & qui ne fera qu'augmenter à l'infini pendant toute l'éternité...

Concluons donc que celui qui croit en Dieu, qui le cherche et qui s'attend à en être récompensé, jouit même dès cette vie de divers avantages des plus précieux; comme je métrois proposer de le prouver.

Quelque long que j'aie été, je sens bien qu'il s'en faut beaucoup que j'aie épuié la matière; vous y suppléerez, Messieurs, par vos solides réflexions, qui serviront aussi à renforcer les miennes.

Monsieur le Boursier Seigneur a dit qu'avant que la <sup>Sentiment de M.  
le Boursier Seigneur.</sup> Religion Chrétienne fut connue dans le Monde, les hommes s'attachoient à l'étude de la Philosophie; ils cherchoient dans cette Science des conseils pour se bien conduire, des consolations contre les malheurs & des secours pour parvenir au bonheur; mais la Philosophie ne leur fournissait sur tous les articles que peu de lucidité & de faible secours. Dès que la Religion Chrétienne parut, d'abord qu'elle fut annoncée dans le Monde on trouva quelle rassemblait tout ce qu'il y avoit de plus solide. Dans les Œuvres des Philosophes même les plus épurées, qu'elle y ajoutoit de nouvelles lumières & qu'elle soutenoit tout cela de plus solides motifs. On découvrit que la Raison, la Sagece, & la Religion étoient parfaitement d'accord, cest pour cette raison que la Religion fit de si grands progrès au commencement, et que les Philosophes eux mêmes

mêmes des plus éclairés, et en grand nombre la reçurent avec tant d'empêprement & tant d'avidité. Ils trouvoient en effet dans la Religion toutes les connaissances dont ils avaient senti le besoin jusqu'à là, sans pouvoir cependant y parvenir, elle éclairoit leur Raison, elle l'érendroit, lui donneroit des forces, et l'épuiseroit.

La Religion faisoit mieux connoître à l'homme la nature de son Amé, & la nature de Dieu; elle montroit de quoi l'homme étoit capable, elle lui découvroit sa faiblesse, la force de ses passions, et le frein qu'il pouvoit y mettre, par là elle lui procuroit le calme & la sérénité.

Elle lui faisoit connoître la valeur des objets, l'estime qu'il en devoit faire; elle lui apprenoit la manière de gouter les plaisirs de la vie sans regret & sans remord; elle lui enseignoit à faire un bon usage de ses Facultés, & à les rapporter à leur véritable destination.

Elle gagnoit enor le cœur des hommes, parce que non seulement elle attachoit des récompenses aux bonnes œuvres, et à la vertu, mais de plus aux efforts qu'ils ferroient pour vaincre leurs passions & pour régler leurs mœurs.

La Religion tend enor à la perfection de l'Homme, autre les lumières qu'elle répand dans son Esprit, elle fait aussi impression sur son cœur, elle le remplit d'aversion pour le mal, elle lui donne des forces pour vaincre ses passions, elle l'anime aux grandes actions; elle lui découvre de nouvelles vertus qu'il n'avoit jamais connues par sa méditation.

Cette comparaison de la Philosophie & de la Religion fait voir d'une manière bien évidente les avantages de la Religion; elle prouve démonstrativement que la Religion est l'ouvrage de la Divinité, fait pour le bonheur de l'homme. Mais si elle fait le bonheur de l'homme en général, elle fait aussi en partie le bonheur du Souverain. Rien ne seroit plus miserable que le Prince & la Société, s'ils ne suivroient pas les maximes de la Religion.

Monseigneur le Proposieur D'Apples a dit que la Religion perfectionnée par la Révélation, avoit ouvert aux hommes deux sources de bonheur, elle avoit éclairé leur Esprit, et purifié leur cœur. La première source de bonheur qui consiste dans les lumières de l'Esprit se rapporte à Dieu, à soi même & aux autres hommes. La Religion nous a mieux développé la nature de Dieu, ses Perfections, et ses

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Proposieur D'Apples.

relations avec les hommes. Avant la Révélation on connoissoit peu son origine & sa destination, on n'avoit pas de plus grandes lumières sur ce qui regarde les autres hommes: ils connoissoient qu'ils devoient vivre en Société & sans se faire du tort, il estoit vrai; mais autre que leurs lumières étoient bien bornées sur ce sujet, ils n'avoient pas de grands motifs pour les animers. La Religion a perfectionné ces devoirs, elle leur en a montré la juste étendue, elle y en a joint de nouveaux; elle a aussi perfectionné le bien, qui les unissoit.

Les avantages de la Religion par rapport au cœur se peuvent confidérer aussi relativement à Dieu, à nous mêmes & aux autres hommes. Elle a appris à joindre à l'extérieur les sentiments du cœur, et que ce n'est que lorsqu'ils sont ainsi réunis qu'ils sont agréables à Dieu. L'homme jouissoit auparavant d'une tranquillité fausse & seulement extérieure, la Religion lui a procuré l'intérieur, en lui apprenant à ne pas se livrer à ses passions. Enfin elle a appris à aimer les hommes sincèrement & de bon cœur, & à se rendre par amour tous les services dont ils ont réciproquement besoin. A ceci tous connoissoient que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez, les uns les autres.

Monseigneur Desaint-Germain ne feit attache qu'à faire sentiment de M<sup>e</sup> le  
voir les avantages de la Religion par rapport aux Souverains, Conseiller Des Ger-  
main.  
et il en a développé deux.

Le Souverain est le plus à portée de jouir sur cette Terre des plaisirs, il est né dans le sein des délices, les plaisirs s'offrent de toutes parts à lui, rien ne lui manque pour se les procurer, & rien ne le gêne, rien ne l'arrête dans l'usage qu'il en fait. Cependant ces plaisirs sont empoisonnés, ils ruinent la santé, ils détruisent la réputation, ils dissipent les biens. Voilà de grands inconvénients auxquels un Prince est exposé. Mais la Religion lui apprend à s'en garantir & à s'en délivrer: elle lui enseigne la manière de jouir des plaisirs sans remords, de les gouter sans craindre les douleurs qu'ils causent le plus souvent. C'est éviter les faux plaisirs, les plaisirs criminels, c'est d'user des ceux qui sont permis avec modération & sans excès. De plus la Religion lui offre de plus grands & de plus solides plaisirs, qui le dégouttent des faux plaisirs du siècle. Un Souverain donc s'il n'a point de Mentor, s'il est abandonné à lui même, aux seductions

Séductions des flatteries a plus besoin du secours de la Religion qu'un homme qui sera dans une condition moins élancée.

\* Une autre considération qui mérite bien d'être pesée, c'est que sans la Religion un Souverain est privé d'un plaisir que tous les autres hommes ont, c'est l'espérance. Un Souverain dans ce Monde n'en a point, il a tout à souhaiter, la Religion seule la lui fournit; Considérons envoi le Souverain dans un lit de mort, quel sort affreux que le sien, s'il n'a point d'espérance, aujourd'hui tout satisfait ses désirs, nombre de personnes sont occupées à exécuter ses ordres & mettent leur gloire à les servir mets délicats, somptueux ameublements, trésors accumulés, rien ne lui manque de tout ce qui peut flatter la vanité, et l'ambition; ses plaisirs se multiplient, se varient & se succèdent sans interruption. Tout cela est bien brillant, mais la mort met fin pour jamais à toutes ces délices, & n'y substitue rien qui puisse en reparer. <sup>l'espérance</sup> On voit donc que la Religion qui donne des espérances solides d'un bonheur constant dans cette vie, & d'une felicité sans fin après la mort est d'un avantage infini pour un Souverain.

Sentiment de M<sup>r</sup>.  
L'Approuve Seigneur

Monsieur l'Approuve Seigneur s'est borné à parler de l'utilité de la Religion par rapport au Souverain relativement à son autorité. Sans Religion le Souverain seroit tenté de faire toujours sentir son autorité, et de ne l'employer que pour s'élever au dessus de tous ceux qui l'environnent, il seroit porté à traîter ses Sujets, comme étant d'une nature au dessous de la sienne, & cela parce qu'il ne voit rien au dessus de lui, ni rien qui l'égale; il a la force en main, & rien ne lui résiste. Mais la Religion lui apprend que s'il est le Maître de ses Sujets, il a lui même aussi un Supérieur, infiniment élevé au dessus de lui, en lumière & en autorité; elle lui dicte de se conduire à l'égard de ce Maître, comme il veut que ses Sujets se conduisent envers lui. Ce Supérieur lui servira donc de modèle; il s'appliquera à connaître ce modèle, à s'instruire de ses Perfections pour les imiter. Il trouvera que Dieu est juste, il s'attachera aussi à rendre la justice. Dieu répand ses faveurs sur ses créatures, il se propose leur bonheur, & il les rend heureuses, de même en sera un Souverain qui prend Dieu pour modèle. Un Souverain sent qu'il offense son Maître, qu'il lui déobéit, par conséquent qu'il a besoin de miséricorde: Dieu en a peur envers

tous les hommes: de même en sera un Souverain à l'égard de ses Sujets, il ne punira pas chacune de leurs fautes, et il relâchera quelquefois la sévérité de la peine qu'ils méritent. L'avantage qui reviendra au Prince d'une telle conduite c'est que ses Sujets l'imiteront comme il imite Dieu, il est juste, bienfaisant, miséricordieux, ses Sujets le seront aussi: on les verra rendre exactement au Prince ce qu'ils lui doivent, obéir fidèlement à ses ordres, ils auront à cœur ses intérêts, ils supposeront ses défauts, ils seront aussi exacts à pratiquer ces mêmes vertus à l'égard de leurs semblables; la paix donc, l'ordre, la justice, l'abondance et la joie regneront au milieu du Peuple si sage & si juste, ce qui procurera une satisfaction inexprimable au Prince qui dominera sur eux, & qui s'est proposé de les rendre heureux, ses désirs seront au moins, à leur felicité fera la Sienne. Heureux donc le Prince qui en prenant Dieu pour son modèle a fait le bonheur de son Peuple & le sien. Cet avantage est l'effet de la Religion.

La Supériorité de la Religion révélée par depuis la Religion naturelle, par rapport à l'homme, se manifeste à tous les égards, mais particulièrement dans les afflictions. Les hommes souffrent par tempérament, par vanité, ou par héroïsme, mais sous la Religion ils sont animés à soutenir les plus rudes épreuves, & les plus grandes afflictions par l'espoir des récompenses, & la vue des récompenses est bien propre à diminuer le sentiment des maux, ou au moins à surmonter la douleur par l'espérance, qu'on se procure en les souffrant, des avantages, qui en dédommageront amplement.

Pour bien connoître les avantages de la Religion par rapport à l'homme, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival De Bozat, il faut distinguer les secours qu'il peut avoir avant que de connoître la Religion, d'avec ce qu'il ne peut point avoir d'ailleurs. Ce qu'il tire de la Religion seule, c'est ce motif, ce gène à agir, plus grand que s'il n'avoit en vue que l'utilité, qui sans la Religion seroit le seul motif de ses actions. C'est à cet égard que la Religion déploie sa force, elle ne borne point son influence à des avantages grossiers, et extérieurs, elle agit envers sur notre ame, ou elle fait naître les sentiments les plus agréables dans le présent, et enfin elle promet des biens infinis après cette vie.

Voions quel de ces deux motifs a le plus de force pour procurer le bonheur d'un Particulier : ce bonheur dépend de la sûreté que la Société lui donne d'être à l'abri des maux & des insultes qu'il avoit à craindre de la malice des autres hommes, mais il y a bien d'autres maux auxquels la nature humaine est exposée, & contre lesquels la Société ne peut donner aucune assurance, ni aucun secours. C'est ce donc qui lui procurera la tranquillité dont il a besoin. C'est une croissance éclaircie, l'espérance qui suit le soin que nous avons de conformer notre conduite à nos lumières, la crainte d'offenser celui qui est le Maître absolue de l'Univers & qui dispense les événemens comme il le trouve à propos; tout cela donne une grande tranquillité, mais tout cela est le fruit de la Religion. Ce qui fait encor le bonheur d'un homme, c'est l'assurance qu'il a d'être secouru dans ses besoins, qu'on préviendra ses infortunes. Mais l'utile, motif seul d'un homme qui n'a point de Religion ne porte à agir qu'en vue d'être dédommagé, jamais il ne portera à prévenir les autres, et à les secourir sans espoir d'aucune récompense. Personne ne pourra compter en toute occasion sur les secours des autres que celui qui leur fera connoître le fond de son cœur plein de charité; disposition que la Religion seule fait naître & qu'elles soutient puissamment. L'utile donc comparé à la Religion, est sans force et inefficace. ce qui prouve combien d'avantages la Religion procure à chaque homme en particulier.

Ces avantages paraîtront encor mieux par rapport à un Souverain, si on le considère comme environné de ce prodigieux nombre de devoirs, dont il est chargé, qu'il ne remplira jamais sans Religion. Le Souverain doit donner une grande attention à ses Sujets, pour leur administrer la justice, pour faire régner l'ordre parmi eux, pour faire fleurir les arts & le commerce, pour entretenir l'abondance, pour maintenir la paix; pour remplir tous ces devoirs il ne faut point perdre de temps, mais être dans une continue vigilance. Le Souverain, dira-t-on, n'est pas appellé à tous ces soins il a des Subalternes qui sont chargés de tous ces détails, et sus

il peut se reposer entièrement. Mais n'est-ce pas au nom du Prince qu'ils agissent? ne remplissent-ils pas les fonctions qu'il devroit remplir lui-même? & n'est-ce pas à lui à répondre de l'usage qu'ils font de l'autorité & du pouvoir - qu'il leur confie? Il faut donc que le Prince choisisse ses Ministres avec soin, il faut qu'il examine leurs talents, leur capacité, leur expérience, leur caractère; et quelles connaissances cela nécessite-t-il pas de lui? étude des Loix, des intérêts de son Pays, de ses Droits, de ses relations avec ses voisins, étude du cœur de l'homme: il doit être attentif à la conduite de ses Ministres pour savoir s'ils remplissent leur devoir, il faut qu'il démèle habilement les principes d'ambition, d'amour & de haine qui les font agir. Enfin plusieurs choses sont portées à lui & dépendent de sa décision, affaires de justice, affaires de police, affaires intérieures, affaires étrangères. Qu'est-ce qui l'engagera à prendre tous ces soins, tous dépendant cependant le bonheur de son Etat & par conséquent le sien propre? Le motif de l'utile ne le portera qu'à envisager sa satisfaction présente, & l'intérêt de ses passions l'emportera sur celui de ses Peuples & sur le Siens même qui pourra être aperçu que dans l'éloignement. Au lieu que la Religion lui apprendra qu'il doit vaquer à tous ces devoirs, parceque Dieu lui en a imposé l'obligation: la persuasion ferme de ce qu'il a à épouser, ou à craindre le déterminera à y travailler avec zèle. Il est vrai que s'il compare cette multitude de devoirs avec ses forces, il s'apercevra que par lui-même il est incapable de les remplir; La Religion dissipera encor les inquiétudes que la connoissance de son incapacité devroit lui causer, elle l'apurerà du secours de Dieu, elle lui apprendra les moyens de l'obtenir; l'idée de la Providence et de la Complaisance de Dieu le soulagera. Enfin l'idée qu'il donnera à ses Sujets de la régularité de sa conduite, dispenserà le Prince d'une partie de ces soins. Rex justa velit, omnes justa volent. Chacun retiendra ses passions, et s'attachera à la vertu à l'exemple du Prince.

On voit par l'histoire de quelle efficace est sur l'esprit des

des Peuples cet attachement d'un Prince pour la Religion, & comment il est propre à faire son bonheur. Xuma Pompilius eut à commander à un Peuple féroce, auoutumé au brigandage, au pillage & à la guerre; les Peuples voisins irrités contre les Romains leur faisoient une guerre continuelle. Mais si tot que Xuma fut élevé sur le trône il imprima à ses sujets un grand respect pour les Dieux, il leur en donna lui même l'exemple, - de même que de la bonté, de la bonté, de la justice, de l'amour du travail, de gout pour la paix. Cet exemple fit une si grande impression sur l'esprit des ces Peuples qu'on aperçut en eux un admirable changement de mœurs, comme si la Sagesse de Nazma eut été une riche source, dou la vertu et la justice eut coulé dans l'esprit de tous les Peuples, et répandu dans leur cœur la même tranquillité qui regnoit dans le sien. Pendant tout le cours de son règne qui fut de 43 ans, on ne vit ni guerre, ni esprit de révolte, ni conspiration contre lui, soit que le respect pour sa vertu, ou la crainte des Dieux eut désarmé le crime; soit que la Divinité par une faveur particulière prît plaisir à le préserver de tout attentat qui auroit pu troubler sa joie.

On pourroit, en parcourant l'histoire, remarquer que plus les Princes ont été religieux, exacts à observer la justice plus aussi leur règne a été doux, heureux et tranquille, Henri IV en France, Edouard VI en Angleterre en sont de bonnes preuves. Je ne fais qu'indiquer ces exemples.

*Sentiment de M. le Baron de Caussade.* Monsieur le Baron De Caussade a fait une réflexion sur ce que Monsieur le Professeur D'Apples avoit dit que la Religion n'avoit pas au commencement autant d'efficace, comme elle aurait pu en avoir, à cause des préjugés dont les hommes étoient imbûs, préjugés dont il est si difficile de se défaire; Il a trouvé qu'enore aujourd'hui la Religion ne produit pas d'aussi grands effets qu'on devrait en attendre; mais a-t-il dit, cela vient de l'éducation. On fait apprendre à de jeunes gens des principes de Religion par cœur, & sans qu'ils en comprennent bien le sens, ils sont environnés de Domestiques pleins de défauts. Les Pères et les Mères, les Maîtres, sont vicieux, et

45

ne cachent pas leurs vices, les jeunes gens suivent les modèles qu'ils ont devant les yeux, ils se fortifient dans ces habitudes, cela fait que la Religion n'a pas la force de les vaincre. On leur inspire aussi l'amour du Monde, on les prépe, on les pollue à l'y avancer. Il faudroit au contraire leur dire, qu'ils sont environnés de tentations, qu'il doivent apporter un grand soin dans le choix des Compagnies qu'ils veulent fréquenter, qu'ils ne doivent prendre pour modèle que Jesus Christ.

Il faudroit sur tout prendre plus de soin de l'éducation des Souverains que l'on ne le fait ordinairement; il faudroit leur faire bien comprendre qu'ils ont besoin d'un plus grand nombre de connaissances pour bien remplir le poste auquel ils sont élevés, il faudroit leur dire que leurs vertus et leurs vices seront plus exposés aux yeux des hommes, qui les approuveront ou les blameront aussi avec plus de sévérité. Dites leur que si un Prince est vertueux, il sera plus estimable par sa vertu que par son rang. Si l'est religieux, cela lui servira plus que de s'agrandir, sa gloire & son bonheur en seront bien plus grands & plus solides. Il faut lui montrer que son exemple influera sur ceux qui l'environnent, que par conséquent il sera responsable de leurs fautes, tout comme il méritera de grandes louanges s'il les porte à la vertu par son exemple. Aprenez lui qu'ils ont une tâche plus forte à remplir que le reste des hommes, qu'il est très dangereux pour eux de se livrer aux plaisirs, parce que ils auront beaucoup de peine à se refuser à ses attractions dans la suite, qu'ils y perdront un temps précieux qu'ils sont appelés à employer plus utilement, & qu'enfin il faudra rendre compte à Dieu de sa conduite, & recevoir de lui un sort éternel de félicité ou de désespoir suivant quelle aura été bonne ou mauvaise. Il n'y a donc rien de plus avantageux à l'homme en général et au Souverain en particulier que de s'attacher à la Religion, puisqu'elle procure la satisfaction la plus pure & la plus solide dans le Monde, et un bonheur infini dans la vie à venir..

## V<sup>e</sup> Assemblée

La cinquième Assemblée s'est tenue le 15<sup>e</sup> Décembre Elle a été composée de Messieurs Seigneurs Bourgnois maistre DeBochat Lieutenant Ballival, Polier Recteur, Seigneur Bourstier, D'Apples Professeur, le Baron DeLauffade, Seigneur Appelleur, De St Germain Conseiller.

Monsieur le Comte a prononcé le Discours suivant.

Demande de Monsieur le Comte  
Monsieur le Recteur, vous avez bien tenu ce que vous  
à M<sup>r</sup> le Recteur D'Apples promis, en me parlant il y a aujourd'hui huit jours  
des avantages que la Religion procure, dès cette vie, à un  
homme qui en suit les preceptes. Vous avez rapporté vos ré-  
flexions à ces deux points. 1<sup>e</sup> L'idée de la Religion & ce  
qu'elle exige. 2<sup>e</sup> Les avantages qu'elle procure.

La Religion consiste à croire en Dieu & en Jesus Christ,  
à chercher Dieu, à le servir, et enfin à espérer de lui la vie  
éternelle; vous m'avez bien montré en détail ce qui empor-  
tent ces trois Articles.

J'ai senti combien il est agréable d'acquérir de connaissances sûres et utiles, telles que celles de la Religion, que  
cette étude procure la tranquillité d'esprit, & qu'en cher-  
chant Dieu on trouve tout ce qui peut rendre heureux  
qu'on s'attire l'estime et l'approbation des hommes, qu'on  
détruit ses passions, qu'on conserve sa santé & ses biens; —  
qu'en travaillant à imiter Dieu, on devient semblable à  
lui, & on s'assure le témoignage de sa Confidence.

Vous m'avez fait comprendre qu'un Souverain qui  
suit cette conduite doit s'attendre à jouir plus particulièrément de tous ces avantages: ce que vous m'avez prouvé par l'exemple des Rois pieux du Peuple Juif.

Monsieur le Bourquier vous m'avez fait remarquer que la Religion Chrétienne rassemblait en elle tout ce qu'il y avoit de plus solide, de plus pur & de plus utile dans toutes les Scènes des Philosophes, et que c'est pour cette raison qu'elle fit de si grands progrès dans son commencement parmi les Philosophes mêmes.

Vous, Monsieur, vous m'avez montré que la Religion a donné aux hommes une connoissance plus parfaite de Dieu et de ses perfe-

Perfections; quelle leur a appris à connoître leur origine,  
leur destination, & les relations qu'ils soutiennent avec les  
autres hommes.

L'idée sous laquelle vous m'avez peint la souveraineté de Bochat  
n'est, vous Monsieur De St Germain, pas parue bien bête. De St Germain  
lante; Et vous, Monsieur DeBochat, vous avez donné le M<sup>r</sup> le Lieutenant  
correctif nécessaire à l'idée flatteuse que je me faisois de Bochat  
gouverner un jour.

Vous m'avez représenté un Souverain au sein des plaisirs de St Germain  
sirs; et Vous, Monsieur, chargé d'affaires.

Youz m'avez montré coulant ses jours dans la joie & M<sup>r</sup> de St Germain  
et dans la volupté; Et Vous, Monsieur, vous me l'avez M<sup>r</sup> de Bochat  
montré occupé du soin de rendre justice à chacun, de faire  
observer les loix au dedans de son Etat, & à se faire  
croire au dehors.

Youz m'avez fait voir une Cour empêtrée à favoriser à M<sup>r</sup> de St Germain  
et à augmenter les plaisirs du Maître; et Vous, au contraire M<sup>r</sup> de Bochat  
croire, environné de personnes qui cherchent à surprendre  
sa crédulité, sa bonne foi & sa vigilance.

Youz m'avez peint occupé seulement du soin de M<sup>r</sup> de St Germain  
varier ses plaisirs; Et Vous, Monsieur, devant étudier les M<sup>r</sup> de Bochat  
caractères & les talents de ses sujets.

Enfin, Messieurs, vous vous êtes parfaitement avus.  
Dés à me montrer, vous Monsieur, que la Religion pro- M<sup>r</sup> de St Germain  
curie les véritables plaisirs; et vous Monsieur, que l'attachement de Bochat  
à la Religion diminue les plâns & le travail d'un  
Souverain, ce que vous avez prouvé par l'exemple de Nu-  
ma, qui eut un règne long, heureux et tranquille, parce  
qu'il fut religieux.

Youz, Monsieur, vous m'avez bien montré que le M<sup>r</sup> D'Apples  
Souverain a Dieu pour son Maître, que comme il veut Seigneur.  
que ses sujets suivent son exemple, il doit aussi avoir —  
Dieu pour modèle de sa conduite: par là il n'aura point  
tiranniquement de son pouvoir; au contraire, il sera juste,  
bienfaisant, miséricordieux.

Monsieur DeLauffade vous m'avez bien convaincu à M<sup>r</sup> le Baron de  
que la plupart des vices proviennent de la mauvaise édu- L'auffade.  
cation

éducation, du mauvais exemple des Gouverneurs et des Maîtres, de la familiarité qu'on a avec les Domestiques, gens pour l'ordinaire vicieux, et vils esclaves des passions de leurs Maîtres.

Enfin, Messieurs, plus je vous écoute, plus je sens les avantages d'une excellente mémoire; qu'il me seroit utile de retenir tout ce que vous avez dit sur la question proposée, et que je serois heureux d'avoir vos réflexions gravées dans le cœur! Je pourrois me flatter de posséder les avantages que vous — m'avez détaillés, si j'avois le bonheur d'être toujours parmi vous. En m'instruisant vous me convaincerez de la nécessité de mes devoirs, des véritables avantages, de la fôrde gloire, du bonheur réel, et des plaisirs parfaits que la Religion procure, pendant tout le cours de la vie à un homme qui en suit les préceptes.

Après ce Discours on a mis sur le tapis la Question que Monsieur le Comte avoit proposé il y a huit jours. Des avantages de la Religion par rapport à la Société. — Monsieur le Boursier Seigneur qui devoit parler le premier a ouvert la conversation par le Discours suivant.

Discours de Monsieur le Boursier Seigneur,  
sur l'utilité de la Religion  
pour la Société Civile.

Messieurs, l'envisagez trois choses dans le sujet de cette Conférence. 1<sup>o</sup> La nature de la Société Civile, 2<sup>o</sup> L'insuffisance des moyens humains pour la rendre heureuse. 3<sup>o</sup> La nécessité indispensable de la Religion pour assurer son bonheur.

La Société Civile est un assemblage d'hommes vivans en commun sous les mêmes Règles, dans la vue de se rendre reciprocement heureux.

Il s'en faut bien que ces Hommes ne soient parfaits et que le bonheur qu'ils recherchent ne résulte nécéssairement de leur caractère.

Ornés de Facultés excellentes, ils ont aussi des penchans dangereux, et de violentes passions. Ils ont des besoins qu'ils multiplient, & des désirs presque sans bornes.

Libres, ils sont portés à abuser de leur liberté, et à se soustraire à tout ce qui sent le joug.

Intelligents, mais rarement éclairés, parce qu'ils cultivent

cultivent peu, & qu'ils écoutent moins encore la Raison — qui devroit leur servir de guide.

Passionnés pour le Bonheur, mais sujets aux plus funestes méprises dans le choix des moyens qui le procurent.

Fâcheux et Imparfaits, mais tenant rarement leur imperfection, & souvent aussi audacieux que si tout leur étoit possible; aussi présomptueux que s'il leur manquoit aucune lumière..

Enclins à aimer leurs semblables, mais pleins d'un amour propre encore plus vif, ne balançant jamais à se préférer eux mêmes, si non lorsqu'ils sentent qu'en faisant le bonheur des autres, ils assurent parfaitement le leur propre.

Les Hommes tels que je les dépeins, se proposent de s'unir avec leurs vices & leurs vertus: leur but est de se rendre heureux; ils prennent des précautions pour y parvenir. Examinons si elles sont justes & suffisantes.

Ils élisent un Chef qui les protège et qui les dirige: Mais ce Chef est homme comme eux; Il oublie souvent sa condition naturelle, et le but de la Superiorité qu'on lui attribue.

Ils se font des Loix: mais ils réussissent mieux à les faire qu'à les observer. Ces Loix ne sauroient tout prévoir, ni tout empêcher. Elles sont sujettes aux équivoques et aux interprétations. On les applique mal, ou on leur échape..

Ils arment ces loix de peines et de récompenses, pour répandre tour à tour l'émulation et la crainte: Mais souvent une fausse compassion les désarme: Souvent aussi l'intérêt et le plaisir les méprise.

Ces mêmes Hommes se trouvent unis par les liens du Sang, ou forment entr'eux de nouveaux engagements d'où résultent de nouvelles relations: mais ces liens sont plus ou moins respectés selon le caractère, les penchans, et l'éducation. Ceux qu'ils contraignent eux mêmes se sentent

ressentent bientôt de leur inconstance. Ils se lassent fréquemment de ce qu'ils ont désiré et cherchent d'échapper la Loi que leur contrat leur impose, dès qu'elle leur semble trop dure, et souvent même par simple caprice.

Quelques fois ils appellent à leur secours, le Principe de l'intérêt public, que chacun subordonne au sien propre, ou, celui de l'intérêt particulier qui bien entendu devroit tendre au bien général : Mais chacun l'expliquant à sa manière, rien n'en peut fixer les incertitudes.

Qu'en ferons nous de tout cela, Messieurs, si ce n'est l'insuffisance des moyens que les Hommes emploient pour guérir les maux qui les troublent, et les divisions qui les agitent.

Je cherche à leur désaut un moyen dont le Principe soit également juste, sensible et respectable pour tous les hommes.

Il faut que ce Principe soit irrésistible, que son Auteur soit parfait et immuable, en sorte que ni le Principe, ni ses Conséquences n'aient aucune variation à craindre.

Il faut que ce Principe porte ses vues & son application au delà des craintes et des espérances mortelles.

Il faut qu'il offre des dédommagemens capables de l'emporter sur tous les sacrifices que nous pouvons faire en le suivant, ou qu'il fasse craindre des maux qui balancent tous nos plaisirs.

Il faut que ce Principe agisse sur le cœur, en y gravant un respect profond pour son Auteur, avec un goût et une préférence déclarée pour tout ce que cet Etre aime et approuve.

Il faut enfin qu'il soit tel qu'il impose à l'Homme et à tous les Hommes une obligation parfaite, et à laquelle aucun Homme ne puisse se soustraire, si tant est qu'il l'ose...

Où trouverons nous, Messieurs, ce principe simple, actif et commun à tous, ce principe si vaste & si respectable ? Après mûre tourmenté de tous côtés, je le vois, enfin, dans la Religion. Réduisons le en peu de paroles.

Ce grand Principe est la croissance ferme d'un Dieu tout Parfait qui nous a créés, et de qui nous dépendons.

Celle d'une Âme immortelle qui a tout reçu de Lui, destinée

destinée à Lui rendre compte, et qui a tout à craindre ou à espérer de cet Etre auguste.

Celle d'une Vie à venir, où cette Âme doit trouver pour jamais et sans retour la peine ou sa récompense.

La Religion est le Système qui étend et qui démontre ces Vérités avec toutes celles qui doivent régler nos moeurs et sonder nos espérances.

Persuader à l'Homme qu'il dépend absolument de Dieu, qu'il tient tout de Lui, qu'il a tout à en attendre. De cette seule persuasion naîtront l'obéissance, le Dévouement, et les efforts pour se le rendre propice.

Il respectera dans les Souverains, ses Lieutenans, dans les Pasteurs ses Ministres, dans chaque Homme son image.

Tout ce que Dieu autorise, tout ce qui l'honore, tout ce qui étend sa gloire le remplira de vénération.

Il cherira tout ce qui maintient ou qui perfectionne l'ordre que Dieu aime.

Il regardera toutes les Vérités de la Religion, comme autant de raisons de la Lumière éternelle, comme l'aliment de son Âme.

Tous les préceptes de sa Loi lui paraîtront inviolables, dès qu'il pensera que c'est la Sainteté d'un Dieu qui les dicte.

Persuader de même à l'Homme l'immortalité et la destinée éternelle de son Âme, vous lui présentez une perspective immense qui fait disparaître le Temps : vous détruirez en un instant tout le poids des peines qui le rebutent, et tout l'attrait des plaisirs qui le corrompent. Rien ne l'émoult, rien ne l'entraîne que ce qui peut rendre son Âme à jamais heureuse. Rien ne l'intimide que ce qui peut lui arracher de si grandes espérances.

Entrez dans les preuves des Perfections sublimes de l'Etre infini, vous êtes saisi d'admiration. Entrez de même dans les preuves détaillées et continues de sa Bonté, de sa Miséricorde, de sa tendre Affection pour ses Créatures. Sondez un peu la beauté et l'excellence de ses Préceptes, leur rapport avec la Nature de l'Etre tout Parfait, leur

leur exacte proportion avec celle de votre Ame, combien ils sont propres à la rendre parfaite et heureuse. Dès lors ce n'est plus seulement votre Esprit qui est convaincu; c'est votre Coeur — qui est gagné par les motifs les plus doux et les plus touchans.

Ce Principe tiré de la Religion est sans contredit supérieur aux Loix et à la plus despotique Autorité, les Souverains et les Loix ne peuvent régler que l'extérieur, la seule Religion sait régir le Coeur.

Tout le Pouvoir humain va à peine et d'une façon très limitée jusqu'aux effets; la seule Religion corrige la Source qui les produit. Dès qu'elle soumet la volonté de l'Homme à celle de Dieu, dès qu'elle le porte à régler avec plaisir ses vues et ses intentions sur celles de son Créateur, Ordre, Sagesse, Bonheur, Harmonie, tout en découle.

Tel est le grand Principe de la Religion qu'en gouvernant la pensée & le sentiment, il donne aux Loix les plus sages le crédit et l'efface dont elles jouissent.

Sans elle on leur échaperoit toujours, avec la Religion on ne pense jamais à leur échaper.

Sans elle les Rois seroient faibles au milieu de leurs Gardes, et peu avertis sur leur Trône.

Sans elle les Traittés, les plus solennels seroient sans cette étude.

Sans elle tous les Hommes vivroient dans de continues alarmes.

Elle seule donne une Solidité entière à tout ce qu'elle autorise, et attache à toutes les relations de la vie une douceur et une Sureté parfaite.

Elle seule fait supporter les peines, les dégouts, les sacrifices qui imposent ou exigent les devoirs qu'il faut remplir.

La Religion Seule peut donner de la consistance aux établissemens humains, lorsqu'ils sont conformes à ses maximes.

Pour bien sentir la Supériorité de ses avantages, on n'a qu'à les comparer avec ceux qui naissent des moyens humains, quelques considérables qu'ils puissent être. On verra combien la Religion gagnera à ce parallèle.

Les

Les Loix humaines gouvernent par la crainte; & la Religion par l'amour qui est un motif intimement plus actif, et plus étendu.

Les Loix humaines peuvent commander le devoir; mais la Religion peut seule le faire aimer, et inspirer le désir de le remplir.

Les Loix humaines supposent les Hommes méchants, et les laissent tels. La Religion les rend meilleurs & les anime sans ceste à le devenir.

Si la Religion ne change pas tous les Hommes, elle seule peut les changer tout à fait, et en change en effet plusieurs.

Si elle ne fait pas disparaître tous les vices, elle en diminue beaucoup le nombre; elle leur met un frein que tous les Souverains réunis ne pourraient y mettre.

La Religion prévient le libertinage d'Esprit, la profanation, l'impiété, qui, en manquant de respect pour Dieu, conduit si naturellement à en manquer pour les Souverains.

La sévérité des Loix peut bien forcer les Hommes à subtenir du mal; mais elle ne sauroit les porter à faire le bien.

L'abstinence du mal fait déjà à la vérité la Sureté — principale des Hommes: mais c'est la pratique des vertus qui fait toutes leurs douceurs.

Quelle autre autorité que celle de la Religion donnera à l'Homme cette résignation parfaite à la Volonté de Dieu, ce respect profond pour toutes les voies de sa Providence?

Cependant un Homme pénétré de ces Sentimens sera toujours satisfait de son Sort, et ne fera aucune entreprise criminelle pour en sortir.

Cet Esprit d'acquisiçion n'as-t-il pas le Prince de la fidélité de ses Sujets, et chaque Individu de la tranquille possession de ses biens?

Combien d'attentats, de troubles, de divisions ne cause pas l'orgueil, la vanité, l'ambition?

Cela étant à combien de maux ne met pas remède l'humilité, que la Religion seule peut inspirer?

Les

Les Loix permettent avec raison tous les moyens légitimes à ceux qui ont été offensés pour s'en prouver satisfaction, ou pour châtier les agresseurs. Mais il n'est pas possible d'en faire usage sans que l'animosité se fortifie.

La Religion offre un moyen plus court & plus sûr; c'est de pardonner. Quelle de ces Loix étouffe le mieux la discorde?

Quelles Loix répandent autant de calme, que la bonté, le Support, une débonnaireté habituelle, une compassion tendre et officieuse, une charité ardente?

Trois fois nous avons dit que les Loix humaines pourroient empêcher le mal, il est impossible qu'elles le fassent jamais — qu'imparfaitement. Elles en préviennent au plus les excès, mais non les dangereux acheminements.

Les Loix Civiles dépendent le meurtre: mais interdisent elles le ressentiment et la haine qui dispose à nuire de mille manières?

Elles retiendront sur le larcin grobier: mais s'expliquent-elles sur mille détours subtils, où il ne regne pas moins de mauvaise foi?

Elles puniront la calomnie: mais elles laissent impunie la médisance, et ne peuvent rien sur l'envie dévorante qui en est la source.

Elles flétriront de quelques peines les commerces vagues, les excès de licence, d'intemperance & même de luxe; mais — inspireront-elles aux Hommes cette pureté de cœur si estimable, cette modestie si rare qui gagne les coeurs; cette tempérance soutenue, qui use avec une constante modération des biens & des plaisirs qui lui sont permis?

Elles interdisent le Prodigue; mais exercent-elles la même sévérité sur l'avare?

Et pour indiquer l'article le plus sérieux, les Loix qui punissent le blasphème & le parjure, punissent-elles l'esprit de prosélytisme, l'indifférence de Religion, le mépris du Culte public, de la Parole de Dieu; tant de discours indiscrèts, qui sont des crimes, dès qu'ils violent par quelque endroit que ce soit le respect sans bornes qui est du à Sa Majesté suprême?

Je pourrois étendre beaucoup ces détails; mais ce que je viens d'exposer suffit pour montrer que la Religion est la vraie et la seule gardienne des Loix, de la vertu, de la Liberté et de la Paix.

Cela prouve encor que la plus saine Politique des Souverains seroit d'inspirer le gout de la Religion à leurs Sujets: d'avoir soin qu'elle leur fut enseignée purement, et qu'on en gravât profondément les maximes dans leurs coeurs.

Ce n'est pas assez pour les Souverains que leurs Loix soient sages, selon les règles de la Politique: il faut qu'elles le soient aussi selon les maximes de la Religion. Elles seront toujours imparfaites, si elles n'en respirent la Sainteté, si elles ne tendent à l'Assumer, si elles ne soutiennent les Droits de Dieu, préférablement aux leurs propres.

Après de telles réflexions rien ne servit plus convaincant que l'exemple. Entre deux Sociétés dont l'une vivroit dans l'anarchie, et l'autre seroit gouvernée par des Loix très sages, nous sentirions aisément la Superiorité de cette dernière; et entre deux Sociétés dont l'une seroit conduite par la seule Sagesse humaine, et l'autre par les maximes du Christianisme, il y auroit autant de distance qu'entre le Ciel et la Terre.

La Société Civile seroit parfaitement heureuse, si la Religion étoit parfaitement pratiquée. Elle ne sera donc heureuse qu'à mesure que ses Membres approcheront de cette exacte pratique.

Concluons donc qu'à tous égards la Religion est la source du vrai bonheur des Sociétés, et que selon le langage de l'Ecriture, Bienheureux est le Peuple duquel l'Éternel est le Roi.

Ceux qui objectent que la Religion est une ruine de la Politique se jettent sur leurs propres armes. Ils conviennent par là même que la plus saine Politique ne peut rien fournir de meilleur au Genre humain.

En effet ceux mêmes qui décréditent la Religion ne sauroient

sauvoient s'en passer pour être heureux. S'ils ne la cultivaient pas pour eux mêmes, ils sont forcés de souhaitter qu'elle regne chez les autres.

Il n'y eut jamais d'erreur si fertile en heureux effets. Il n'est pas au pouvoir d'un Principe faux d'en produire de pareils. Si l'on ne peut nommer un seul inconvénient qui résulte de la Religion; il faut convenir que sa source est la vérité et la pureté même.

La confiance réciproque est le sceau du repos public; rien n'est capable de la faire naître et de la rendre solide, comme la Religion. Je ne puis vous nuire, je ne puis nuire à la Société, parce que la Religion que j'ai dans le cœur me le défend. Quelle sûreté pareille offre l'Irréligion?

L'Homme est un composé de dignité et de vice. Sans dignité il ne servirait pas à portée de ce que la Religion a de grand, et sans vices, il n'en aurait pas besoin.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Lieutenant-Bâtilval De-  
Bochat.

Le bonheur de la Société, a dit Monsieur De Bochat, consiste dans la Sûreté qui y règne & dans les douceurs dont on y jouit. La Sûreté y sera aussi grande qu'elle peut l'être, si chacun remplit ses devoirs avec exactitude, s'il y a de bonnes Loix pour reprimer les désordres et le vice, & si ceux qui sont chargés de faire observer les Loix, y veillent avec soin, s'ils punissent ceux qui les violent, pour arrêter le mal dans sa source, et pour empêcher d'entrainer ceux dont le cœur n'est pas encore corrompu. On goutera les douceurs de la Société, si ceux avec qui l'on vit sont empêchés à se rendre réciproquement tous les services dont ils ont besoin, s'ils se rendent de bons offices, s'ils vont les uns les autres au devant de leurs desirs, s'ils entretiennent entre eux un commerce dont l'amitié soit le lien. Mais qu'est-ce qui produira ce double avantage? Sera-t-il l'utilité particulière? Non sans doute. Ni ce motif, ni les peines & les récompenses, ne suffiront pas pour engager le cœur, et pour le porter à remplir dans toute occasion, ses devoirs. On peut cacher ses fautes, on peut échapper aux peines si elles sont découvertes: on a d'ailleurs si peu de soin de récompenser, qu'un homme qui vivra dans une Société où l'on n'aura point d'autre motif, que celui

qui

qui est tiré de l'utile, ne pourra avoir aucune espérance solide d'être en sûreté, et d'être à l'abri des insultes que des hommes méchants et envieux pourront lui faire. Il ne pourra pas non plus compter de jouir des douceurs de la Société, qu'autant que chacun trouvera son avantage à lui rendre service, et dès là quelle consolation peut-il avoir? ou plutôt dans quelle inquiétude ne doit-il pas être continuellement par la crainte d'être abandonné, s'il vient à tomber dans le malheur? Mais la Religion nous fait craindre de plus grands châtiments que ceux que les Hommes peuvent infliger, elle est l'espérance d'échaper à la peine si on manque à son devoir, parce qu'elle assure qu'on est toujours sous les yeux d'un Dieu qui voit tout, et qui étant parfaitement juste, veut donner à chacun la peine qu'il mérite. Elle assure aussi des récompenses si on remplit exactement tous les devoirs de sa vocation, parce que le Maître à qui nous avons à rendre compte, n'est susceptible ni d'oubli, ni de passion, et qu'il est infiniment plus saint et Bon. Elle engage aussi tous les Hommes, à être contents, officieux, généreux, bienfaisans les uns envers les autres par la raison que Dieu nous en impose l'obligation, et que nous avons des récompenses infinies à attendre de lui, si nous suivons cette conduite. La Religion donc gagne le cœur, & nous assurant qu'aucune action ni bonne, ni mauvaise ne sera mise en oubli, et que Dieu qui connaît les coeurs veut que nous soyons remplis d'amitié & de bienveuillante, les uns à l'égard des autres, la Religion, dis-je, établit solidement le bonheur de la Société; et elle seule peut procurer cet avantage.

Si la Religion produit de si heureux effets ce n'est que lorsqu'elle est simple, pure, sans mélange, en un mot telle quelle vient de Dieu: mais la Religion défigurée par l'ignorance, et par la superstition produit les effets les plus dangereux; c'est la superstition qui a armé les chrétiens les uns contre les autres, & qui les a porté à employer le fer & le feu pour détruire, ceux au bonheur de qui ils devoient travailler. C'est ce dont on a vu aussi beaucoup d'exemples parmi les Payens.

JL

Il semble même que la Superstition de l'Eglise Chrétienne l'a emporté en croisés sur l'Eglise Paganne, car jamais la Religion ne s'est arrogé le droit de déposer les Princes comme a fait la Religion Catholique Romaine; jamais elle n'a établi des Dogmes aussi pernicieux ni aussi tyranniques que l'a fait cette dernière, dont tout le Système va à détruire un à ruiner les Princes & les Peuples.

Il faut donc se faire de justes idées sur la Religion, prévenir les illusions où il est facile de se laisser entraîner, car quand une fois l'abus de la Religion a commencé dans la Société, il sait prendre tant de formes, se cacher sous tant de fausses qu'on ne peut remédier à ces maux qu'en remontant à la Source, ce qu'il est très difficile de faire..

Si la Religion produit le bonheur de la Société, comme on vient de le prouver, ce n'est que lorsqu'elle est épurée & dégagée de la Superstition. D'où il suit évidemment qu'il n'y a que la Religion protestante qui puisse produire ces heureux effets; elle seule a secoué le joug de la tyrannie, a banni la Superstition & fait profession de ne recevoir pour règle de sa foi & de sa conduite que la pure Parole de Dieu.

Sentiment de M: le Comte Seiller des T. Germain.  
On objecte, a dit Monsieur Des T. Germain; que la Religion n'a pas toujours produit le bonheur de la Société, qu'elle a été la source de plusieurs guerres très sanglantes &c. Réponse. Ce n'est pas la Religion qui a produit ces désordres, mais le masque de la Religion, c'est l'ambition, l'avarice & autres passions des Princes qui se sont servis du prétexte de la Religion pour opprimer les Peuples, pour étendre leur Domination, ils ont regardé comme ennemis tous ceux qui ne pensaient pas comme eux en fait de Religion, & sur ce frivole prétexte ils se sont crus autorisés à leur faire la guerre et à ne rien épargner pour les affaiblir, ou pour les opprimer. On en voit un exemple dans l'Empereur Charles Quint qui ayant entrepris la guerre contre les Protestans disoit en Allemagne que ce n'étoit pas une guerre de Religion, mais qui l'avoit en Italie, pour se gagner le cœur des Peuples remplis de Superstition & d'ignorance, & pour s'affirmer la force du Pape.

Qu'on

qu'on considère aussi les Croisades qui ont été entreprises - avec un si grand appareil de Religion, & auxquelles elle servait de prétexte. Qui ne voit aujourd'hui qu'en les entretenant les Princes ont agi directement contre leurs intérêts? quelles n'étoient que l'égoïsme & de l'ambition des Papes qui cherchoient à éloigner les Princes de leurs Etats & à les affaiblir pour augmenter leur Domination.

Deux considerations serviront encore à faire sentir les influences que la Religion a sur le bonheur de la Société. Les chrétiens ont des défauts, ils ont des passions, ils ont des vices. Dans cet état de corruption où ils sont plongés qu'est-ce qui peut les assurer d'une bonne foi réciproque? Qu'est-ce qui servira de garant de la fidélité d'un Magistrat dans l'exercice de son emploi? Qu'est-ce qui obligera chaque individu à tenir ses promesses, ou à déclarer la vérité, pour terminer les procès et les différends qui surviennent entre les Membres d'une Société? L'on n'a aucun moyen à mettre en usage dans tous ces différents cas que le Serment. Mais quelle force aura le Serment sans Religion? Aucune. Le Serment étant donc d'une absolue nécessité pour le repos, la tranquillité et le bon ordre de la Société, et le serment n'ayant aucune efficacité que celle qu'il tire de la Religion, il résulte que la Religion procure de grands avantages à la Société. L'expérience confirme ce que nous venons de dire, car le respect que l'on a pour le Serment est si grand que quoique les hommes soient fort corrompus, on a peu d'exemples de faux sermens & de parjure.

Si les Hommes entraînés par leurs passions commettent bien des fautes durant le cours de leur vie, s'ils se rendent coupables de quelques injustices, on voit le plus souvent que ils sont agités par des remords cruels aux approches de la mort; ces remords ne sont pas instructuans; ils les portent à réparer les désordres de leur conduite, à restituer le bien mal acquis, à découvrir des projets pernicieux &c. D'où vient ce changement heureux, c'est de la pensée qu'ils vont bientôt paraître devant un Dieu clairvoyant, qui leur fera rendre compte

compte de leurs actions, & dont la Sainteté & la Justice leur abigneront un sort proportionné à leurs œuvres. Mais cette pensée c'est la Religion qui la fournit. La Religion donc est très avantageuse à la Société. On pourroit citer plusieurs exemples de ces conversions, et de ces restitutions que la Religion produit aux approches de la mort. je ne citerai que ce-  
lui de Monsieur De Bretigny Gentilhomme de ce País. Pendant  
le temps qu'il commanda une Compagnie Suisse au service  
de la France, il trouva le moyen de faire passer sa Compa-  
gnie, pour complete, quoiqu'elle ne le fût pas, et l'en tirer  
la paie sur ce pied là. Étant près de mourir, il fut touché  
d'un vif repentir de sa faute, et ne croiant pas pouvoir en  
obtenir le pardon, à moins qu'il ne restituât au Roi de  
France ce qu'il avoit tiré de lui de trop, il calcula aussi  
exactement qu'il lui fut possible ce à quoi pouvoit mon-  
ter la paie des passevolans qu'il avoit eu; et il envoia  
cette somme au Roi, qui ne voulut pas l'accepter, et qui dit  
en la lui renvoyant qu'il voudroit que tous les Capitaines  
de Son Royaume eussent autant de délicatesse que lui.

Sentiment de M<sup>e</sup> le -  
Professeur D'Apples.

Comme la Superstition produit des effets si différents de ceux de la Religion, et que cependant on les confond souvent l'une avec l'autre, il faut, a dit Monsieur le Professeur D'Agnès, connaître les différences qu'il y a entre la Religion & la Superstition pour ne pas s'y méprendre. Voici les principales. La Superstition aime les ténèbres, les cachettes, l'ignorance, elle n'aime point l'examen, et elle ne peut le soutenir. La Religion au contraire, soit la naturelle, soit la Chrétienne, aime la lumière, et l'examen, et elle le recommande; plus elle est recherchée, examinée, plus elle paraît belle. La Superstition aime la pompe et le faste, c'est par là qu'elle cherche à faire impression sur le cœur, mais la Religion aime la simplicité. La Superstition est accompagnée du fanatisme, de la cruauté, de la persécution; mais la vraie Religion supporte les faibles, elle aime la tolérance, elle est un moyen de réunion par la charité. On voit par là qu'autant que la Religion — vraie et pure est propre au bonheur de la Société, autant

la Superstition, ou la Religion mêlée de Superstition y est opposée. C'est elle qui a donné l'idée de l'Inquisition et qui en a procuré l'établissement sous Ferdinand V, dit le Catholique, Roi d'Espagne; et il n'est personne qui ne sait combien ce Tribunal est contraire à la sagesse de chaque particulier, à la douceur de la vie, en un mot combien il est tyrannique et antichrétien.

Pour faire sentir combien la Religion contribue au bonheur de la Société, je ne la considérerai, a dit Monsieur l'Abbé de Waldeau Seigneur, que du côté des connaissances & des préceptes sans toucher aux Dogmes. Avant que la Religion eut été révélée les hommes avoient peu de connaissances, soit sur ce qui regarde la Divinité, soit sur leur sort à venir, soit même par rapport à ce qui regarde la vie présente; cela paroit par l'exemple des Législateurs, qui, quoiqu'ils fussent de grands Génies, quoiqu'ils eussent beaucoup réfléchi - sur ce qui étoit propre à procurer le bonheur de la Société, n'ont pas laissé d'établir des Loix très imparfaites. La Religion apprend à connoître l'Etre suprême, elle engage à lui obéir par tous les motifs les plus puissans sur le cœur de l'homme, l'amour, la reconnaissance, l'espérance et la crainte. Les Loix humaines ne font qu'empêcher le mal, mais elles ne vont pas jusqu'à engager à faire le bien. Elles laissent dans leur force plusieurs passions funestes aux repos des hommes; mais la Religion porte par tout son efficacité, elle éteint les sentiments de vengeance, de jalouse, d'envie, elle gagne le cœur, elle le soumet à son empire, elle veut qu'on échoue ses passions, & qu'on fasse du bien même à ses ennemis.

Monsieur le BourguenMaistre Seigneur a ajouté, qu'il - Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguenmaistre.  
- étoit surprenant que la Religion toute destinee au bonheur Seigneur.  
de l'homme, qui a une si grande efficace sur son cœur, comme  
on vient de le montrer, il est surprenant, dir-je, que cette Reli-  
gion fasse si peu d'effet. Cela vient sans doute de ce qu'elles  
est peu connue, par ceux là même qui en font profession, cela  
vient encor du caractère dur et grossier de bien des gens, qui  
n'agissent que par la crainte. Des peines présentes, ils sont in-

insensibles au noble motif de l'amour et de la reconnaissance & ne sont point touchés des maux qu'ils ont à craindre pourraient qu'ils soient éloignés.

Il a répondu à cette objection par laquelle on charge la Religion d'avoir produit beaucoup de désordres, de guerres &c. dans le monde, en disant que chacun s'est fait une Religion à sa mode, et conforme à ses inclinations; les passions des Docteurs de l'Eglise n'ont pas cessé sitôt qu'ils ont embrassé la Foi; ces passions auraient produit les mêmes désordres, si elles fussent demeurées dans l'ignorance, ou tout au plus ont-elles eu occasion d'éclater par le rang que les Docteurs occupoient, et parce qu'ils ont fait servir la Religion de prétexte pour autoriser leurs passions, leur orgueil, leur ambition, leur avarice, ou leur sensualité.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Recteur Polier.

Monsieur le Recteur Polier a proposé plusieurs objections qu'on fait contre la Religion et y a répondu. Les voici. - 1<sup>e</sup> Obj: Le plan de la Société fondée par la Religion, est une Société en idée; jamais il n'y en eut de telle. Les avantages & le bonheur de la Société ne sont pas le fruit de la Religion, ils sont plutôt une suite des vices qui y règnent; le luxe, la bonne chère &c sont des avantages très réels pour la Société, la Religion ne les procure point, c'est le vice. C'est là la première objection des Libertins. Réponse. Pour répondre à cette objection, il faut montrer en détail tous les avantages que la Religion procure à la Société, qui ont été détaillés ci devant en grande partie, et prouver ensuite que ce sont de véritables avantages, et que ceux que le vice procure à la Société ne sont pas tels, que ce ne soit que des avantages faux et trompeurs. Le luxe, par exemple, n'est point nécessaire au maintien de la Société, elle peut s'en passer. Le commerce et les arts ne contribuent qu'à la prospérité apparente de la Société: une Société qui en seroit privée seroit plus heureuse. Je ne pousse toutes ces considérations, & je n'en indique point d'autres, parce que chacun peut le faire.

2<sup>e</sup> Obj: La Religion Juive établie de Dieu, n'a-t-elle rendu le Peuple plus heureux, dans le Desert, dans la Terre de

Canaan

Canaan, sous les Juges, sous les Rois, ils n'ont pas été plus heureux dans le temporel. Ils ne suivraient pourtant point d'autre Loi que celle de la Religion, que celles qu'ils avaient reçues de Dieu. Il faut excepter Salomon sous le rogne de qui le Peuple fut plus heureux, parce que les arts, le commerce & l'abondance fleurirent extrêmement. Réponse. Quoique Dieu eut donné des Loix à son Peuple, il ne suit pas qu'il les ait pratiquées: l'histoire nous apprend au contraire, qu'il les a violées très souvent, & que ça été là la source de tous leurs maux; leurs guerres, leurs oppositions, la famine, les maladies, tout cela étoit une suite de leur désobéissance; au lieu que d'abord qu'ils rentroient dans leur devoir, ils jouissoient de la paix, de tranquillité, d'une santé ferme & d'une heureuse abondance. Dieu en leur donnant ses Loix, n'avoit pas voulu les contraindre par la force à leur observation, mais les laisser en liberté: afin qu'ils apprisent par leur propre expérience, combien peu ils avoient de force & de lumière pour se procurer le bonheur.

3<sup>e</sup> Obj: Jésus Christ, disent envir les Libertins, qui est venu établir la Religion Chrétienne n'a pas voulu se mêler de reformer les abus de la Société. Réponse. Il est vrai qu'il n'est pas venu reformer les abus, ni prescrire les devoirs de Magistrat, &c. Mais il est venu établir des principes, qui remettroient la Société dans son lustre, s'ils étoient réalisés en pratique. Si la Religion Chrétienne n'a pas paré aux désordres de la Société, comme on suppose qu'elle aurait pu le faire, on ne doit point lui en imputer la faute, mais uniquement aux passions des hommes qui ont abandonné la Religion, - Les passions des Princes, leurs dérèglements, leur ignorance ont introduit plus de désordre dans la Religion qu'il n'y en avoit auparavant. Constantin le Grand introduisit la pompe dans le Culte extérieur, par là il en diminua la Solidité et la bonté: On croit que c'étoit l'essentiel de la Religion, on s'y arrêta, et on négligea les vertus qui combattoient les passions & les préjugés. Sous quelques Empereurs la Religion fit plus de progrès, elle eut plus de sectateurs, mais moins de vrais fidèles.

parce qu'ils eurent plus à cœur l'extérieur de la Religion que ce qui en fait l'estence. Nous concluons donc que ces objections n'ébranlent point la vérité qui vient d'être établie, c'est que la Religion procure des avantages infinis à la Société, - quelle en est le fondement, et quelle en fait tout le bonheur.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Baron de Caussade.

Le ne combattrai pas ici, a dit Monsieur le Baron de Caussade, l'opinion de M<sup>r</sup> Bayle qui soutient qu'une Société d'athées pourroit subsister, pourvu qu'on y multipliat les Loix pénales; mais chacun sera obligé de convenir, et M<sup>r</sup> Bayle lui même qu'une Société qui seroit conduite par la Confiance dont tous les Membres feroient profession de croire un Dieu, et une vie à venir, que cette Société, dir je, seroit plus durable, plus tranquille & plus heureuse que celle qui ne seroit composée que d'athées; ce qui fait déjà voir avec évidence que la Religion procure un grand avantage à la Société.

Les désordres qu'on a attribués à la Superstition sont plutôt des effets d'un manque absolu de Religion, ils sont plutôt dus à un entier Antichristianisme; ainsi on ne peut ni on ne doit en rendre la Religion Chrétienne responsable puisqu'ils sont entièrement contraires aux maximes qu'elle recommande. Peut-on attribuer à la Religion de Jesus Christ l'horrible massacre de la St Barthélémi, ni la faveur du Pape Grégoire XIII qui pour marquer combien il approuvoit ces abominations fit frapper une médaille pour en conserver la mémoire, & pour faire connoître à la Postérité l'esprit - antichrétien dont il étoit animé? Qui reconnoîtroit dans la conduite de ce Pape l'esprit et les maximes de Jesus Christ? Tous ces désordres ne prennent leur source que dans l'envie qu'on a de s'agrandir, désir qui devient si violent qu'il fait oublier toutes les règles de la Religion.

Tout Souverain doit être en garde pour empêcher la Superstition de faire des progrès, il est plus ais<sup>e</sup> d'empêcher le mal de s'introduire que de le chasser.

Je finis en assurant que la Religion est tout aussi utile à une Société qu'à une Famille seule, pourvu qu'on la suive.

VI.

## VI<sup>e</sup> Assemblée.

La Sixième Assemblée s'est tenue le 22<sup>e</sup> Décembre 1722  
Voici les noms des Membres qui y ont assisté. Messieurs  
Polier Reiteur, Seigneur Bourvier, Seigneur Abbesseur,  
Baron De Caussade, Polier De Saint Germain Conseiller,  
Monsieur le Comte ayant invité à être Membre de  
la Société Monsieur le Conseiller De Cheseaux et Monsieur  
son Fils, ils s'y sont rendus tous deux.

Ensuite Monsieur le Comte a fait la recapitulation  
de la Conférence précédente par ce Discours.

MESSIEURS. Votre Conférence de Samedi dernier a roulé Discours de Monsieur  
sur les avantages de la Religion par rapport à la Société. Vos  
excellentes réflexions sur cette matière ont également éclairé  
mon esprit et gagné mon cœur.

Comme vous avez extrêmement approfondi cet important  
sujet, ma mémoire n'a pu me rappeler tout ce qui a été dit,  
mais ce qui m'a échappé lorsque vous l'avez prononcé de vive  
voix, je le retrouverai dans le Protocole de la Société que  
je me propose de relire avec soin. Je ne vous parlerai à présent  
que de ce qui m'a le plus frappé.

La comparaison qui a été faite des Loix humaines et  
de la Religion m'a bien fait sentir l'imperfection et la faiblesse  
des Loix, de même que l'excellence de la Religion, et sa force  
sur le cœur des hommes.

J'ai compris aussi quelle n'a cette force que parce qu'elle  
vient de Dieu, qu'il faut donc bien prendre garde de n'y rien  
ajouter, & par conséquent que la Religion Protestante qui  
est la plus pure de toutes produira sûrement le bonheur de  
la Société.

Il n'en est pas de même de la Religion Catholique, elle  
est remplie d'inventions humaines, elle est fondée sur la Su-  
perstition et sur l'ignorance, elle se soutient par la cruauté, et  
au lieu d'avoir en vue le bonheur de la Société, elle n'a pour  
but que l'autorité & les richesses des Ecclésiastiques.

J'ai vu dans l'Histoire plusieurs exemples de cet esprit  
d'ambition et de tirannie. de l'Eglise Romaine, mais ceux que  
vous

Vous m'avez reutés sont des plus frapans. Les Croisades n'ont été faites, et l'Inquisition n'a été établie que pour donner lieu au Pape de s'agrandir, et pour affermir son autorité. Enfin le massacre de la Saint Barthélémi approuvé par le Pape Grégoire, marque bien de quel esprit cette Eglise est animée, & montre qu'au lieu de faire le bonheur de la Société, cette Religion en fait la ruine.

L'exemple de Monsieur De Bretagne prouve d'une manière convaincante, quelle est l'efface de la Religion pour porter les hommes à remplir tous leurs devoirs. Elle les fait penser qu'ils ont à rendre compte de toutes leurs actions à Dieu — qui sait tout; elle leur met devant les yeux les peines et les récompenses qu'ils ont à attendre. La crainte donc la plus forte et le désir le plus vif les déterminent à ne pas s'écartez de leur devoir, ou à reparer leur faute s'ils l'ont négligé.

Après ce Discours on a lu une Pièce de Mons: l'Abbé de St. Pierre, qui a pour titre OBSERVATIONS SUR L'ESSAIS DE LA RELIGION; on la trouve au Tome onzième de ses ouvrages Politiques page 1 jusqu'à la page 31. En voici un Abrégé qui suffira pour être au fait des remarques de la Société.

*Abbrégé de la Dissertation de M. de St. Pierre sur l'essai de la Religion.* D'Ors ne saurions point en quoi consiste l'essentiel de la Religion si Jesus Christ ne nous l'eût déclaré dans deux endroits de son Evangile. L'un où il recommande l'amour de Dieu et l'amour du Prochain en St. Matthieu XXII. 40. où il dit expressément: C'est dans ces deux commandemens que consiste toute la Loi et les Prophetes. Le second Matthieu VII. 12. où il recommande l'amour du Prochain — pour plaire à Dieu, & où il dit, car c'est là la Loi et les Prophetes.

S'entend ici par l'essentiel de la Religion, d'un côté ce qu'il faut nécessairement pratiquer, et de l'autre ce qu'il suffit de pratiquer exactement pour plaire à Dieu, pour éviter l'Enfer, et pour obtenir le Paradis.

Il nous étoit très important d'avoir une règle sûre

67

pour discerner ce qui est nécessaire & ce qui suffit pour le salut, de ce qui n'est pas nécessaire, & de ce qui ne suffit pas; c'est ce qu'aucune Religion excepté la Chrétienne n'a élaboré parfaitement.

Il faut bien faire attention que dans les passages que nous avons cités Jesus Christ ne dit pas: C'est en cela que consiste la plus grande partie de la Loi et des Prophetes, au contraire pour éviter toute équivoque il dit dans un de ces passages toute la Loi, ce que je explique par l'essentiel de la Loi, de la Religion, la condition essentielle pour obtenir la beatitude éternelle. Si cette Loi si simple & si courte renferme toute la Loi & les Prophetes, elle doit renfermer tous les moyens nécessaires pour arriver à la beatitude éternelle, de même que pour être heureux sur cette Terre, ce qui est le but que l'Etre Sage et bienfaisant s'est proposé.

On va voir par les éclaircissements suivans que l'obéissance de cette seule Loi de la charité bienfaisante envers le prochain pour plaire à l'Etre infiniment bienfaisant nous rendroit la vie présente heureuse, et nous assureroit la beatitude, et par conséquent atteindroit parfaitement au but de tous les commandemens qui sont dans la Loi de Dieu, & qui sont repêchés dans les Prophetes.

La grande étendue de cette Loi, que quelques uns appellent la Loi de la charité envers Dieu et envers les hommes, qui en démontre la sublimité; et cette sublimité est une démonstration que la Religion de Jesus Christ est la seule véritable.

1<sup>er</sup> Eclaircissement. Si vous faites toujours pour votre Prochain, tout ce que vous voudriez qu'il fit pour vous, si vous étiez à sa place & lui à la vôtre, vous ne feriez jamais rien contre lui de ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous. Par la vous observerez toujours tous les commandemens de Dieu qui sont des défenses de nuire à personne. Si vous voulez toujours faire du bien aux autres, vous ne voudrez jamais leur faire du mal.

Les

Les Philosophes nous avoient donné ces deux règles de Morale, Declina a malo, Fac bonum, mais ils ne nous apprennoient pas en quoi consistoit le bien et le mal; au lieu que la Raison de concert avec la Révélation nous apprend que le bien, c'est tout ce que nous désirons que les autres fassent pour nous, et le mal tout ce que nous craignons que les autres fassent contre nous.

2<sup>e</sup> Eclaircij. En observant cette Loi de bienfaisance pour plaisir à Dieu, et pour obtenir le Paradis, vous observerez la Loi de l'amour de Dieu, puisque vous travaillerez pour lui plaisir. D'ailleurs on ne peut regarder Dieu comme Auteur du Paradis & de l'Enfer sans le reconnoître comme infiniment puissant, juste, bienfaisant, et digne de notre reconnaissance, d'autant plus que pour toute Loi il ordonne aux autres hommes pour obtenir la bénédiction, de faire pour nous tout ce qu'il fait pour eux mêmes.

3<sup>e</sup> Eclaircij. De là il suit que toutes les pratiques qui tendent de quelque manière que ce soit, à nous conduire à l'observation de ce précepte de charité mutuelle, sont estimables, & que celles qui nous y conduisent par le chemin le plus facile, le plus court, et qui nous le font observer d'une manière beaucoup plus parfaite, sont de beaucoup les plus estimables.

De là il suit que celui fait des aumônes, et de grandes aumônes fait beaucoup mieux que celui qui prie Dieu pour les besoins des malheureux; qu'il vaut mieux procurer un grand bien qu'un petit, et à un grand nombre de personnes qu'à un petit nombre.

De là il suit que les crimes sont grands à proportion qu'ils sont injustes, et qu'ils s'éloignent du commandement de faire du bien, et à proportion que le mal physique, la douleur, la peine, & le chagrin que l'on cause aux autres est grand, durable, et qu'il regarde un plus grand nombre de personnes: il suit enor que la faute est petite à proportion que le mal physique que l'on cause est petit, et qu'il est plus facile de le reparer.

4<sup>e</sup> Ecl.

4<sup>e</sup> Eclaircij. De ce principe; il ne faut pas faire à un autre, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, il suit, qu'il ne faut pas être ingrat sur les services, sur les offices, sur les biensfaits, sur les soins-obligans &c. Qu'il faut rendre ce qu'on vous a prêté; - qu'on doit plus à ceux de qui on a plus reçus; qu'ainsi on doit plus à son père et à sa Mère qu'à personne; que vos parens, vos amis, votre femme, vos enfans, vos voisins &c. dont vous pourrez recevoir le plus de bien sont ceux envers qui il faut particulièrement pratiquer le précepte de la charité bienfaisante; que vous devez faire pour eux plus qu'ils ne sont pour vous de peur de leur être redoutable. Qu'il faut être non seulement juste envers eux, mais plus que juste c'est à dire bienfaisant; il faut donc être Mari juste et bienfaisant, voisin, citoyen, sujet, Roi, Souverain juste et bienfaisant &c. Parce qu'il n'est rien du à celui qui n'est que juste; mais il est du quelque récompense à celui qui est non seulement juste, mais enor bienfaisant; et c'est partout la récompense éternelle que Dieu promet à ceux qui pour lui plaisir sont occupés durant cette vie, de la pratique de la charité bienfaisante.

5<sup>e</sup> Eclaircij. C'est un merveilleux avantage que d'avoir dans une Loi si courte une règle sûre pour déridre tous nos doutes sur tous les points que nous avons à prendre dans la conduite de notre vie.

Quand un Juge, un Ministre d'état ont cette règle devant les yeux, ils sont bientôt déterminés à l'appliquer à ce qui peut donner le plus faible de l'oppresion, ou faire de plus grands biens à un plus grand nombre de familles, à préférer les maux de la paix, aux maux de la guerre. Cette Loi s'adresse au Souverain, comme au Sujet; elle lui donne de faire pour l'augmentation du bonheur de ses sujets, des loix non seulement justes, mais enor très avantageuses, telles qu'il voudroit qu'elles fussent faites, s'il étoit lui même sujet. Ainsi les Souverains, les riches, ont plus de moyen que les autres hommes d'exercer la bonté fait:

bienfaisance & par conséquent d'obtenir le Paradis.

L'Auteur se propose ensuite quelques objections, savoir celle d'un criminel qui demande au Magistrat d'être abrouti, d'un homme qui demande à un autre tout son bien, et d'un esclave qui demande la liberté, sous le prétexte de ne pas faire à autrui, ce qu'on ne voudroit pas qu'on fit contre nous, et de faire pour les autres, tout ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous. Il répond à ces objections en rappelant deux principes qu'il a posé : savoir qu'il faut faire le plus grand bien qu'il est possible, et qu'on est obligé d'en faire plus particulièrement à ceux de qui on a le plus reçus ou de qui on peut réservoir le plus. et enfin il dit que l'exécution du commandement de Dieu doit toujours se faire selon l'ordre de la prudence et de la justice, parceque Dieu ne peut pas commander le désordre et l'injustice.

Ensuite l'Auteur applique ces règles à l'éducation des enfans ; il voudroit que les Précepteurs eussent toujours cette règle devant les yeux pour prouver à leurs Disciples les instructions les plus utiles au bonheur de la Nation, et pour leur faire remplir un jour tous leurs devoirs avec joie. Il voudroit qu'on répétât ces maximes de la bienfaisance pour plaire à Dieu aux enfans & qu'on leur aprit à en faire une continue application. Voudriez vous, si vous étiez Père, que vos enfans vous désobéissent et qu'ils vous chagrinassent. Obéissez donc exactement à tout ce qu'ils vous commandent, si vous voulez être juste. Songez quelle sera la punition des injustes. Vous souhaitiez aussi que vos Parents vous fassent du bien, & qu'ils vous procurent des agréments ; vous aussi présentez les par vos complaisances, par vos attentions, et par la voix deviendrez bienfaisant à leur égard et vous obtiendrez le Paradis. Il dit qu'on ne sauroit trop répéter ces principes aux enfans, qu'il faut le joindre à l'idée du Paradis, qu'étant ainsi affirmé par une longue répétition, il deviendra suffisant pour les ramener par la douceur, à s'quitter de tous leurs devoirs et même avec le plaisir que donne une grande esperance.

Enfin l'Auteur voudroit qu'on multipliât dans chaque Etat les conférences de morale, et qu'on inculquât ces vérités dans l'esprit de tous les sujets, par ce qu'ils servent tous heureux en les pratiquant.

Monsieur le Recteur Polier a dit que les principes que - Sentiment de M<sup>e</sup> le Recteur Polier.  
M<sup>e</sup> De St Pierre établit pour être l'essence de la Religion lui sont effectivement essentiels, mais qu'ils n'en composent pas toute l'essence, qu'il faut y joindre la croissance et la persuasion des vérités que l'Ecriture Sainte nous enseigne comme nécessaires pour obtenir, que Jesus Christ a renfermé dans ce passage : C'est ici la vie éternelle. De te connoître pour le seul vrai Dieu, et Jesus Christ que tu as envoyé. Il paroit que M<sup>e</sup> De St Pierre n'entend par l'essentiel de la Religion, que ce qui est essentiel à la pratique, car dans la suite de son Discours il parle aussi de la croissance des vérités.

Sur ce que M<sup>e</sup> De St Pierre dit, que les crimes sont grands à proportion du mal physique, de la douleur qu'ils causent et que le mal moral est petit, à proportion que le mal physique est petit &c. Monsieur Polier qu'il y avoit des crimes énormes qui ne causaient cependant point de mal physique au prochain, tels que sont le blasphème, l'impiété, le mépris pour la Religion & d'autres.

M<sup>e</sup> De St Pierre ayant dit, qu'il n'est rien du à celui qui n'est que juste, mais il est du une récompense à celui qui est juste & bienfaisant, Monsieur Polier a remarqué que Dieu promet une récompense à ceux qui pratiquent ses commandements, que celui qui obéit à Dieu a droit d'y prétendre, et que la justice est autant recommandée de Dieu que la bienfaisance, et qu'il ne faut pas négliger une de ces vertus pour pratiquer l'autre.

Sur ces mots, les Rois, les Princes, les riches ont plus de motifs que les autres hommes d'exercer la bienfaisance, et par conséquent d'obtenir le paradis, Monsieur Polier a remarqué que chacun peut être bienfaisant dans sa situation, & que ce n'est pas par la quantité de ce que l'on donne, que Dieu dédie qu'un est bienfaisant, mais par les dispositions du cœur avec lesquelles on donne : que ces paroles paroissent contraires à ce que dit Jesus Christ, qu'il est plus facile qu'un cheveau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume des Cieux : que cependant elles ne sont point opposées,

opposées, puisque Notre Seigneur parle de ce qui arrive aux riches, qui pour l'ordinaire exposés à plusieurs tentations y succombent & se privent par là du Paradis, au lieu que M<sup>r</sup> de St. Pierre ne parle que des moyens que les riches ont pour exercer la bénédiction & pour se rendre agréables à Dieu.

Sentiment de M<sup>r</sup> l'Abbé de Seigneur.

Monsieur l'Abbé de Seigneur a remarqué contre M<sup>r</sup> De St. Pierre, qui dit que nous ignorerions l'essence de la Religion si Jésus Christ ne nous l'eût enseigné, il a remarqué, dis-je, que Dieu en créant l'homme lui avait donné une révélation proportionnée à l'état où il se trouvoit, qu'en la suivant cette Révélation il s'assuroit la faveur de Dieu; que cette Révélation a été renouvelée & perfectionnée sous la Loi; que parler comme M<sup>r</sup> De St. Pierre c'est außer Dieu de nous avoir caché cette Loi, jusques sous l'évangile.

L'idée que M<sup>r</sup> De St. Pierre donne du juste, en disant qu'il consiste à ne point faire contre les autres tout ce que nous ne voudrions pas qu'on fît contre nous, et à faire pour les autres, — tout ce que nous voudrions qu'ils fissent en notre faveur, cette idée n'est pas exacte, parce que les passions nous trompent, et nous font quelquefois souhaitter des choses qui sont contraires à nos véritables intérêts, des choses contraires à l'ordre; qu'ainsi les Hommes avaient besoin d'une règle fixe, qui déterminât clairement ce qu'ils devraient faire en chaque circonstance, et que la Religion Chrétienne nous donne des secours admirables sur cela, et nous fournit toutes les lumières dont nous avons besoin.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Conseiller Delchevaux.

L'essentiel de la Religion, a dit Monsieur le Conseiller Dechevaux, ce qui en est le but principal, c'est la pratique; les vérités qu'elle enseigne ne sont que des moyens qu'elle met en œuvre pour poster plus sûrement les hommes à l'observation des préceptes qu'elle donne; et c'est apparemment sous cette idée que M<sup>r</sup> de St. Pierre les a envisagés.

M<sup>r</sup> de St. Pierre appliquant ses maximes aux Missionnaires dit, que, s'ils se bornoient à prêcher aux Infidèles la justice et la bienfaisance, ils n'auroient pas besoin de faire des miracles pour se faire croire; ou qu'auant formé plusieurs justes et bienfaiteurs

Dieu

Dieu feroit sans doute des miracles pour leur faire croire nos mystères; Monsieur De Chezeaux a dit que les miracles étoient nécessaires pour nous conduire à la connoissance et à la pratique de la vérité, c. à d. ceux qui ne sont pas faits à la réflexion, que sans miracles, on ne les engageroit point ou très difficilement à recevoir cette vérité simple, qu'il faut aimer Dieu de tout son cœur, & on les porteroit enor moins à la pratiquer. Il n'en est pas de même. de ceux qui sont Philosophes et accoutumés à raisonner par principes, on peut les convaincre des vérités de la Religion Chrétienne, du moins des principales sans le secours d'aucun miracle.

La maxime sur laquelle M<sup>r</sup> De St. Pierre fonde l'obligation à la bienfaisance, ne regarde que la justice. Faites pour les autres tout ce que vous voudrez qu'ils fassent pour vous. Dans ce sens cette maxime n'est sujette à aucune difficulté, et l'on n'a à répondre à aucune objection.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Conseiller De St. Germain.

Si on regarde la maxime de M<sup>r</sup> De St. Pierre, a dit Monsieur le Conseiller Desaint-Germain, comme un conseil de Jésus Christ pour revêtir des dispositions de bienfaisance, toutes les objections que M<sup>r</sup> De St. Pierre a rapportées et plusieurs autres s'évanouissent entièrement.

La comparaison que M<sup>r</sup> De St. Pierre fait de la justice et de la bienfaisance, dans laquelle il relève cette dernière par-dessus la justice, paroit, mal à propos à Monsieur Desaint-Germain, puisque, selon lui, la justice et la bienfaisance ne sont qu'une seule et même vertu: La justice qui se borne à ne rien faire de contraire aux Lois, et à ne point faire de tort à personne, est une bien petite vertu, ou pour mieux dire ce n'est pas la justice complète. Un riche, par exemple, qui se contenteroit de ne point faire de tort à personne, mais qui seroit avare, qui aimeroit à accumuler des trésors, servoit il juste? Non sans doute. En voici la raison; La Providence distribuant des biens aux hommes, non afin qu'ils en soient les Maîtres absous, mais simplement les Economes et les Dispensateurs, celui qui n'a pas soin de les répandre sur ceux qui en manquent, les prive d'un secours auquel ils ont droit de s'attendre.

et par conséquent il est injuste à leur égard. La bienfaisance ,  
est donc une partie de la justice bien entendue.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Bar-  
ron de Caussade.

Monsieur DeCaussade a dit qu'une des choses les plus né-  
cessaires pour être vertueux, c'est d'être bienfaisant, et M<sup>r</sup> de St.  
Pierre emploie un motif bien puissant pour porter les hommes  
à la bienfaisance, c'est d'établir qu'il y a un Dieu rémunérateur  
dont on s'assure les récompenses en faisant du bien.

Il ne faut cependant pas envisager la bienfaisance comme  
la seule partie de l'homme de bien, ou comme la plus capitale,  
puisqu'on peut être mauvais Chrétien et être bienfaisant: on  
fait du bien par tempérament, par humeur, par habitude; -  
dans tous ces cas ce n'est pas même une vertu; la bienfaisance  
n'est une vertu qu'autant qu'elle est un effet de la Raison, et  
qu'en l'exercer en vue de plaire à Dieu: celui qui est animé  
de ce motif sera aussi exact à remplir tous ses autres devoirs.  
On voit par là que la bienfaisance est réellement dis-  
tinguée de la justice. Cela paraîtra sensiblement par l'exemple  
de M<sup>r</sup> Graniot, qui dépensait à peine huit cent francs pour  
son entretien, et qui donnait aux pauvres jusqu'à vingt mille  
écus par an. Ce M<sup>r</sup> avoit des parents qui avaient besoin de  
son secours, mais il n'a voulu leur donner aucune assistance  
à moins qu'ils n'allèrent demeurer à l'Hôpital, promettant  
de les bien entretenir quand ils y serviraient. Etoit-il juste? étoit-il  
bienfaisant? ou avoit-il ces deux vertus ensemble? ou aucune?

Sentiment de M<sup>r</sup> le Bour-  
tier Seigneur.

M<sup>r</sup> de St<sup>e</sup> Pierre ayant dit que la grande étendue de cette  
Loi, faites pour les hommes tout ce que vous voulez qu'ils fassent  
pour vous, exprimée en peu de paroles en fait voir la sublimité,  
et prouve que la Religion de Jesus Christ qui a donné cette Loi  
est la seule véritable, Monsieur le Bourtier Seigneur a re-  
marqué que les Maximes abrégées plaisent et ont toujours plus  
qu'elles sont commodes & utiles pour le Peuple; qui a pour  
l'ordinaire une foi implicite: ceux qui réfléchissent ont envie  
de voir tout ab ovo; de connoître les fondemens des choses. Quoi;  
que la foi du Peuple fondée sur ces maximes abrégées soit pour  
l'ordinaire plus ferme que celle des personnes qui se piquent de  
quelque raisonnement, il y a cependant dans ces maximes

**IV**  
Peuples des délicatesses que tout le monde ne peut pas sentir.  
Prenons en pour exemple cette maxime ci; Ne faites point  
contre les autres le mal que vous ne voudriez pas qu'on fit  
contre vous. Il y a un mal moral et un mal physique, un  
mal présent et un mal à venir. On naperçoit pas commu-  
nément ces délicatesses, on ne fait attention qu'au mal phy-  
sique, et M<sup>r</sup> de St<sup>e</sup> Pierre lui même semble être tombé dans cette  
inadveriance, lorsqu'il dit "que les crimes sont grands, à pro-  
portion que le mal physique qu'ils causent aux autres, est  
grand et durable, et que le mal moral est petit, à proportion  
que le mal physique que l'on cause est petit, et qu'il est plus  
faute de le reparer en procurant quelque bien physique &c.  
(page 10.) Cependant si on veut bien y réfléchir on sentira  
que le mal de l'âme ou pour m'exprimer en d'autres termes,  
que le tort qu'on fait à l'âme de quelqu'un, en l'entraînant  
dans des passions & dans des fautes qui seront pour lui une  
source de regrets & de douleur est bien plus considérable que  
le mal qu'on peut faire à son corps. On voit des personnes  
qui se font illusion en croiant qu'ils effacent toutes leurs au-  
tres fautes par la bienfaisance. Mais ils devroient se dire:  
j'ai entraîné au vice, et précipité dans le malheur des per-  
sonnes qui ont suivi mes exemples et qui ont prêté l'oreil-  
le à mes discours; j'ai donc fait plus de mal par là, que  
je n'ai fait de bien par mes bienfaisances; je ne dois donc  
pas espérer d'avoir part à l'approbation et à la faveur de  
Dieu qui ne veut pas qu'on fasse du tort à personne, mais  
au contraire qui ordonne qu'on fasse du bien à tous.

Monsieur le Bourtier a envie dit que cette maxime ap-  
peloit également à la justice et à la charité; la charité doit  
être accompagnée de la justice; je ne seroit pas assez de se com-  
mpter de ne faire aucun tort à personne, il faut de plus sou-  
lager les besoins de son prochain, et lui donner les secours qui  
dépendent de nous; ce ne seroit pas non plus être charitable  
que de faire du bien à quelques uns pendant qu'on feroit  
du tort aux autres. Les Piétistes pratiquent la charité et né-  
gligent quelquefois la justice.

## VII<sup>e</sup> Assemblée.

La septième Assemblée est tenue le 29<sup>e</sup> Xbre 1742  
Présens Messieurs Polier Recteur, DeBochat Lieutenant-Bal-  
lival, Seigneur Afferieur, D'Apples Professeur, Baron de —  
Caussade, Des<sup>t</sup> Germain Conseiller, DuLignon.

Discours de monsieur le Comte  
Messieurs, M<sup>r</sup>. De l<sup>t</sup>. Pierre fait consister l'essence de la Religion dans la justice et la bienfaisance ou la charité, et il montre que si on a ces deux vertus à cœur, on ne fera jamais de tort à personne, que nous ferons au contraire tout le bien qui dépend de nous.

Il n'y a personne qui en suivant ces préceptes ne remplisse parfaitement tous les devoirs de sa vocation. Un enfant, par exemple, qui voudra être juste à l'égard de ses parents n'aura qu'à éviter de leur déplaire, et il sera de plus bienfaisant envers eux, s'il tache de gagner leur affection par ses complaisances, par sa douceur, par sa soumission & par ses services.

Un Magistrat, un souverain qui auront ces deux vertus à cœur feront tout ce qu'ils pourront pour l'augmentation du bien de leurs sujets; ils établiront de bonnes Loix, qu'ils auront soin de faire bien observer.

Vous m'avez dit, Messieurs, qu'à ces vertus essentielles il fallait joindre la croissance des vérités que la Religion nous prescrit comme nécessaires, d'autant plus que la persuasion de ces vérités nous porte nécessairement à l'observation de ces vertus.

Vous m'avez aussi averti que le bien ou le mal que nous pouvons faire à notre prochain, n'est pas celui là seul qui regarde le corps et cette vie, mais nous pouvons aussi faire du tort à son ame, ce qu'il faut éviter avec un très grand soin; ou lui aider à devenir sage et vertueux, ce qui est le plus grand bien que nous puissions lui faire.

Plus on est bienfaisant, plus aussi on est religieux, plus on imite Dieu, plus on s'assure la possession du Paradis. Que la Religion est aimable de ne prétendre que si peu de devoirs,

que tout le Monde peut connoître, et qui sont faciles à pratiquer, si on a le cœur bien fait.

Après ce Discours Monsieur Desaint Germain a lu une Dissertation sur la question que Monsieur le Comte lui avoit proposé il y a huit jours, savoir, De l'origine de nos devoirs.

Messieurs, J'entends par le mot de Devoir, un acte prescrit par la volonté d'un Supérieur, et qui rend coupable de désobéissance celui qui le néglige, ou qui refuse de l'exécuter.

Suivant cette définition, l'idée de Devoir suppose nécessairement un Supérieur; une volonté déterminée dans ce Supérieur; enfin le pouvoir de se conformer à cette volonté, chez celui à qui elle est manifestée.

Il résulte de là qu'un Etre qui n'a point de Supérieur n'est tenu à aucun Devoir. Il seroit absurde de dire les Devoirs de Dieu. Il ne peut y en avoir aucun pour Lui, puisqu'il est Lui même Supérieur à tous les Êtres.

D'un autre côté, un Etre privé d'intelligence ne sauroit être non plus astreint à aucun Devoir, puisqu'il n'a pas la faculté de connoître la volonté de son Supérieur.

Le mot de Devoir ne sauroit s'appliquer non plus à un Etre privé de Liberté, fut-il même doué d'intelligence, puis que s'il a la faculté de connoître la volonté de son Supérieur il n'est pas cependant en son pouvoir de s'y conformer, ou de s'en écarter, et que par conséquent il ne peut pas être regardé comme coupable de désobéissance envers ce Supérieur, quoi qu'il n'ait pas exécuté sa volonté!

Enfin un acte prescrit par la volonté d'un Supérieur, cepe-  
dant Devoir, s'il est contraire à la volonté d'un Etre plus Supérieur, puisqu'il ne rend point coupable de désobéissance, celui qui refuse de l'exécuter. Un enfant n'est point coupable de désobéissance lorsqu'il refuse de faire ce que son Père ou son Recteur lui ordonne, si son Père lui a défendu cette même chose. Les ordres d'un Officier cepe-  
dant Devoirs pour un Soldat, s'ils sont contraires aux ordres de son Prince. Ceux d'un Prince ne sauroient être obligatoires s'ils sont opposés aux Loix de Dieu.

J'ai cru ces éclairissemens nécessaires pour appuyer la définition que j'ai donnée du mot de Devoir, et pour prévenir les difficultés auxquelles elle pourroit être sujette.

Now donc que je recherche l'origine des Devoirs de l'homme, l'objet de cette recherche est de découvrir, si l'homme a en effet un Supérieur, et quel il est; Si ce Supérieur a une volonté déterminée à laquelle l'homme doive se conformer, et quel le elle est; Enfin comment et en quoi il peut exécuter cette volonté.

Cette recherche n'a rien d'embarrassant pour les heureux possesseurs des trésors de la Révélation. Ils y découvrent quel est ce Supérieur. Les titres sur lesquels cette supériorité est sondée y sont mis au jour. Sa volonté y est manifestée, et les moyens de s'y conformer. Les secours pour en rendre la pratique aisée y sont fournis avec abondance. Mais comme cette divine Clé n'a pas toujours été entre les mains de tout le monde; comme il peut y avoir des Païs; qu'il y en a même ou elle n'est pas connue; qu'il peut en un mot se rencontrer des cas où l'homme sera privé de ce secours; il n'est pas inutile de voir si avec le secours des simples lumières naturelles, il peut parvenir à s'éclairir sur une matière si intéressante. Cette recherche sur tout ne sera pas sans utilité, pour ceux même qui ont entre les mains les Sacrés Oracles de Dieu, si elle peut nous conduire à la découverte d'une Loi primitive et fondamentale, de laquelle découlent naturellement tous nos Devoirs.

Pour cet effet je suppose un homme qui n'a d'autre flambeau que celui de ses lumières naturelles, et d'autre guide que sa Raison. Je suivrai cet homme là dans les routes que sa curiosité éclairée et dirigée de cette manière lui sera tenir pour parvenir à la vérité.

Je ne me suis pas créé moi-même, dira un tel homme, s'il réfléchit sur son origine, et je n'ai pas toujours existé. Que je remonte de génération en génération aussi haut qu'il me plaira, il faut que je m'arrête une fois à une première Cause, ou ce qui est la même chose à un Etre.

Créateur

Créateur, de l'existence duquel je ne puis douter. Je suis donc parce qu'il a voulu que je subsiste, et par conséquent je voudrois être s'il ne le vouloit plus. Le même qui a déterminé mon existence, doit avoir aussi réglé ma durée. Je ne puis pas douter non plus qu'il n'ait aussi déterminé ma manière d'être; et puisqu'en m'examinant moi-même, je découvre que je suis susceptible de plaisir et de douleur, de crainte et d'espérance, de sentiments en un mot agréables ou désagréables, j'ai lieu encor d'être convaincu que c'est de l'Auteur de mon existence que je tiens cette susceptibilité, sans doute afin que je puisse éprouver ces sentiments agréables ou désagréables, toutes les fois et aussi longtems qu'il le jugera à propos.

Arrivé à reconnoître dans le même Etre l'Auteur de mon existence, le Maître de sa durée et l'Arbitre de mon bonheur et de mon malheur, il est impossible que je ne reconnoisse en même tems que je dépend absolument de Lui. Il est vrai que je ne me forme pas encor une idée bien précise de la nature et de l'étendue de cette dépendance.

Cependant en m'examinant moi-même, je m'aperçois que je suis capable d'agir de différente manière. Là-dessus un mouvement de curiosité s'empare de moi; La volonté de cet Etre de qui je dépend est-elle que j'agisse d'une manière plutôt que d'une autre, ou n'a-t-il à cet égard aucune volonté? Si l'en a une, quelle est-elle? Un peu d'expérience et de réflexion va bientôt m'éclairer sur cet objet de ma curiosité, et me fournir de quoi répondre à ces deux questions que je me suis faites.

Dabord je remarque que cet Univers renferme d'autres Etres que moi; mais il n'y en a aucun duquel je puisse penser qu'il se soit créé lui-même, et par conséquent aucun qui ne doive son origine aussi bien que moi, à un premier Etre Créateur. Je découvre ensuite que ces Etres agissent ou se meuvent d'une manière constante et uniforme, à plusieurs égards, ou, pour m'exprimer autrement, que tous les

les Corps sont assujettis à de certaines Loix Fixes et immuables. Plus j'examine et plus je m'assure qu'il regne un certain ordre dans l'Univers. Le jour fait place à la nuit, les saisons se succèdent les unes aux autres, les Corps célestes conservent entre eux la même position, ou s'ils en changent, ces changemens mêmes sont réglés d'une manière invariable. Les Corps terrestres m'enseignent la même vérité; Les Loix du mouvement, de la pesanteur, celles de la génération et de l'accroissement des plantes et des animaux s'obseruent ponctuellement et sans aucune contravention. — Je ne puis donc plus en douter. Tous les Êtres créés qui m'entourent sont assujettis à de certaines règles. Ces règles d'où peuvent-elles émaner? De la volonté d'un Supérieur sans doute. Qui peut-être ce Supérieur? Hé qui pourra-t-il être que le Créateur lui-même? Le Créateur a donc eu et a envoi une certaine volonté à l'égard de ses créatures. Mais je suis créature; aurois-je été excepté de cette règle générale? Celui qui m'a formé n'auroit-il eu aucune volonté, aucun dessein sur mon compte, en me formant? Cela ne se peut. D'ailleurs en m'examinant moi-même, je maperçois qu'une partie de moi est assujettie aux mêmes Loix. Celles du mouvement, du choc des corps, de l'accroissement et autres, me sont communes avec les autres Êtres qui habitent cette Terre. Me voilà donc renfermé à cet égard là dans cette subordination générale, je ne saurois en disconvenir.

Il est vrai que je sens aussi chez moi quelque chose qui me distingue des autres créatures; c'est une ame libre et intelligente.. Mais que conclurai-je de là? Sera-ce que cette portion de moi est indépendante? Nullement: Car premièrement je ne saurois douter qu'elle ne soit aussi l'ouvrage du Créateur, et quand sur ce seul principe je ne conviendrois pas de sa dépendance, l'expérience que je fais qu'il y a certaines Loix auxquelles je sens qu'elle est assujettie, et auxquelles il n'est pas en son pouvoir de se soustraire suffiroient pour m'en convaincre. D'ailleurs ne seroit-il pas absurde de penser qu'un Être que le Créateur a formé avec des Facultés qui l'élèvent si éminem-

ément par dessus ses autres ouvrages fut le seul qu'il eut créé sans dessein, sans se proposer aucun but, & sans avoir eu sur son compte aucune volonté. Tout ce donc que je puis conclure de la possession d'une prérogative qui me distingue si avantageusement des autres créatures, c'est qu'il me destine à exécuter sa volonté, mais d'une manière, conforme à ma nature, et à ma constitution, et par conséquent différente de celle en laquelle y sont assujetties ses autres ouvrages qui n'ont pas les mêmes Facultés.

Mais quelle est cette volonté, et comment l'homme avec le seul secours des lumières naturelles parviendra-t-il à la découvrir? Essions de mettre ici envoi une fois en oeuvre la contemplation des ouvrages de l'Univers. J'y ai déjà observé l'ordre merveilleux qui y régne invariablement au moyen de certaines Loix émanées de la volonté du Créateur qui s'y observent ponctuellement. Mais quel est le but de ces Loix, quelle est la fin que le Créateur s'est proposée en les imposant? C'est sur quoi je n'ai point envoi suffisamment réfléchi, et qui méritoit cependant toute mon attention.

Le fruit d'une telle recherche sera, on n'en sauroit douter, la découverte de cette vérité. C'est que le Créateur s'est proposé dans l'établissement de ces Loix la conservation & le bonheur général de ses créatures. C'est ce que toute la Nature nous enseigne, pour peu que nous nous donnions la peine de l'étudier; et plus nous pousserons cette étude, et plus nous aurons occasion de nous en convaincre. L'Univers enfin nous crie que la conservation et le bien être du tout est nécessairement lié avec le maintien de cet ordre admirable. C'est donc, je ne puis en douter, le but que le Créateur s'est proposé en l'établissant. C'est à ce but que tend tout le Mécanisme des créatures inanimées; elles sont obligées d'y concourir, et elles y concourent effectivement, mais d'une manière conforme à leur nature, et à leur constitution; c'est ainsi qu'elles remplissent la tâche qui leur a été donnée.

L'Homme, cette créature libre et intelligente, n'a pas une tâche différente; ces Facultés dont il est doué et qui ont été reçues,

refusées aux autres créatures, ne le dispensent point de concourrir au but général que le Créateur s'est proposé en formant ses autres ouvrages. Autrement il faudroit dire, ou que ces Faultés le tirent de la dépendance à laquelle sont assujettis tous les autres Etres créés, et que le Créateur n'a eu aucun dessein, aucune vue sur son compte en le formant, ce que nous avons déjà vu qui ne pouvoit pas être; ou il faudroit imaginer quelque autre but particulier que Dieu se seroit proposé en créant l'homme, différent du but général qu'il s'est proposé en formant ses autres ouvrages. Mais quel pourroit être ce but particulier? il faudroit le supposer sans doute, plus excellent que le but général, car on ne peut pas raisonnablement penser que le but d'un ouvrage moins parfait, fut plus excellent que le but d'un ouvrage plus parfait; il semble au moins que ce seroit une absurdité. Cela étant ou trouver un but plus excellent, plus digne du Créateur, plus conforme aux idées que nous nous faisons de ses Perfections infinites, que celui qu'il s'est proposé en formant ses autres ouvrages, la conservation et le bonheur de ses Créatures?

D'ailleurs en m'examinant moi même, je m'aperçois que je tire de grants avantages du maintien de cet ordre qui regne dans l'Univers; il y a plus, je les sens ces avantages d'une manière beaucoup plus vive que ne le font les créatures même susceptibles de sentiment. J'ai même lieu de croire qu'en tre les plaisirs dont je jouis et que les ouvrages du Créateur me procurent, il y en a qui ne sont connus qu'à ma seule espèce. Me voilà donc plus intéressé qu'aucune autre créature, à la conservation de cet Univers, qui m'offre tant de douceurs et tant d'avantages; aussi bien qu'un maintien de l'ordre qui y regne; d'où je puis conclure que je suis aussi plus obligé qu'aucune autre à y concourir autant qu'il dépend de moi.

Voici donc la volonté de mon Créateur, et la loi fondamentale à laquelle je suis obligé de me conformer, c'est que je contribue autant que ma nature et ma constitution peuvent le permettre à la conservation et au bonheur de ses créatures, et que je leur procure le plus grand bien que je suis capable de leur

leur procurer et dont elles peuvent être susceptibles.

Au reste je n'ai point à craindre qu'en obéissant à cette Loi je contrevene à la volonté d'un Etre Supérieur à ce lui qui me la donne. Je ne saurois en imaginer aucun. Hé quel Etre pourroit-il y avoir plus grand, plus puissant et plus sage que le Créateur du Ciel et de la Terre.

Mais comment pourrai-je, et c'est ce qui me reste à voir, comment pourrai-je exécuter cette volonté de mon Créateur, de quelle manière pourrai-je contribuer à la conservation et au bonheur de ses Créatures. Attaché à la surface de ce Globe, et ne pouvant rien écarter un moment, je ne saurois avoir aucune influence sur ces vastes Corps quo je ne vois que dans l'éloignement, je ne puis contribuer en rien au maintien de cet ordre admirable qui règle leur cours, et qui les enchaîne; ce n'est donc pas sur eux que je dois me proposer d'exercer mon zèle, et mon obéissance aux ordres de mon Supérieur. Il faut donc que je cherche d'autres sujets plus à ma portée; je les trouverai sans doute sur cette Terre que j'habite. Mais ici je suis encor obligé de reconnoître ma faiblesse ou mon ignorance. Un orage se forme, je ne puis le détourner, un torrent se répand dans la campagne, et renverse tout ce qui se rencontre dans son chemin, il n'est pas en mon pouvoir de l'arrêter, une masse de rocher se détache d'une montagne et écrase tout ce qui se trouve sur son passage, et je n'ai rien à lui opposer. D'un autre côté je vois les plantes croître, et se perpétuer sans mon secours, les animaux se nourrir & se multiplier sans mon assistance: tous ces Etres se patient fort bien de moi, d'ailleurs leurs besoins ne me sont connus que fort imparfaitement. Je serois tenté de conclure là-dessus que je ne suis d'aucune utilité dans cet Univers, et que quand j'aurois les bras croisés la Nature n'en iroit pas moins son train, si elle ne renfermoit effectivement que les Etres dont je viens de parler. Mais il en est d'une autre espèce dont les besoins ne me sauroient être inconnus, et à qui mes secours et mes soins sont réellement utiles.

Le premier que je deviuvre entre tous, c'est mon propre individu; Plus prochain, plus présent, plus à ma portée qu'aucun autre

autre, il me semble qu'il doit être aussi le premier et le principal objet sur lequel je dois exercer la Faculté que j'ai de procurer le bien; seulement dois-je prendre garde à une chose, c'est qu'en me procurant certains biens, je ne me prive pas moi-même de quelque autre bien plus considérable: autrement je ne me conformerais pas à la volonté du Créateur, je n'obéirais pas à la Loi fondamentale qui veut que je procure le plus grand bien dont je suis capable. De là suivent naturellement les règles de la Sobriété, et de la Tempérance, et en général tous nos Devoirs envers nous-mêmes, qui ne nous prescrivent autre chose si ce n'est de préférer des avantages considérables à des avantages fivoles, des plaisirs solides & de longue durée, à des plaisir courts et passagers.

Mais ce n'est pas tout, je découvre encor d'autres Êtres dans le Monde à qui je puis être aussi d'une grande utilité: ce sont des Êtres en tout semblables à moi. Instruit de leurs besoins par les miens, mon Devoir est de les soulager, jugeant de leurs désirs par ceux que je sens chez moi, je dois m'empêtrer à les satisfaire, averti par ma propre expérience des dangers qui peuvent les menacer, je dois faire mes efforts pour les en préserver. Mais ici encor je ne dois point perdre de vue l'obligation où je suis non seulement de procurer le bien, mais de procurer le plus grand bien dont je suis capable. C'est ce plus grand bien que je dois avoir sans cesse devant les yeux dans toutes mes actions, aussi bien que dans tous mes jugemens; soit qu'il s'agisse de décider entre les différens intérêts d'autrui, soit qu'il faille opter entre mes propres intérêts & ceux des autres. En suivant exactement cette Loi fondamentale, je n'ai point à craindre de pécher contre la justice, l'équité, la charité, la bienfaisance. Au contraire l'exercice de ces vertus n'est autre chose que la pratique des devoirs, que cette règle bien entendue et bien appliquée nous impose. C'est ce qu'il seroit facile de prouver en entrant dans les détails, et en appliquant cette règle à tous les cas qui pourroient être proposés; mais ces détails nous mèneroient trop loin; d'ailleurs ils ne sont pas proprement de notre sujet. Par la même raison je ne

partirai

plus non plus des règles qui peuvent servir à faire une juste estimation des différentes sortes de bien qui peuvent résulter de nos actions, quoique absolument nécessaires pour déterminer notre choix et notre conduite. Il me suffit pour le coup d'avoir indiqué par quelles routes, par quelle suite de raisonnemens et de recherches, je pense que l'homme avec le seul secours des lumières naturelles peut parvenir à la découverte d'une Loi fondamentale, d'où découlent nécessairement tous ses Devoirs.

Quelque prévenu que je puisse être, en faveur du Système que je viens d'exposer, je n'en présume point assez pour le croire à l'abri de toute difficulté. Je n'entreprendrai pas même de prévenir toutes celles que je puis prouver; je me contenterai seulement d'en examiner une ou deux dont la solution peut répandre un nouveau jour sur ce que je viens de dire.

La première qui se présente, et que je me hâte de présenter, c'est le reproche qu'on pourroit me faire, que dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici, je n'ai fait aucune mention des Devoirs de l'homme envers Dieu; que par conséquent cette Loi fondamentale que j'ai posée n'est bonne tout au plus, qu'à nous indiquer ce que nous devons à des Êtres, sur le bonheur de qui nous pouvons influer, mais quelle ne nous instruit point de ce que nous sommes tenus de faire à l'égard de l'Être Suprême, quoique ce soit là, comme on ne peut en douter, le plus essentiel de nos devoirs; d'où il s'ensuit — qu'il s'en faut beaucoup que ce Système ne soit suffisant pour nous amener à la connoissance de tous nos Devoirs, puisque les principaux y sont oubliés.

Il est facile de répondre à cette objection, si en se rappelant par quelles routes nous sommes arrivés à la découverte de cette Loi fondamentale; C'est d'abord en reconnaissant un Être supérieur qui nous a créé, aussi bien que tout le reste de cet Univers, de qui nous dépendons entièrement et à la volonté de qui, nous sommes obligés de nous conformer. Après cela est venu le désir de connaître sa volonté. Ce désir qui

qui a occasionné la contemplation de ses ouvrages n'a pu que faire naître en nous la plus vive admiration. Arrivés enfin à connaître sa volonté, quels nouveaux motifs de zèle, d'obéissance, de confiance, de reconnaissance n'avons nous pas trouvé dans cette découverte? Mais qui ne conviendra, que si telles sont les dispositions que produit naturellement cette recherche, telles sont aussi celles qu'exige de nous notre Créateur.

Ajoutons à cela que ces dispositions qui font l'essence du culte de la Divinité, se renouveleront en nous toutes les fois que nous réfléchirons à l'origine de cette Loi fondamentale. A cet égard donc, si on ne peut pas dire que cette Loi comprenne nos Devoirs envers Dieu, on ne peut pas disconvenir au moins qu'elle ne les suppose.

Mais il y a plus. Si comme on n'en sauroit douter, la connoissance de Dieu, notre amour, notre confiance en lui, notre dévouement à sa volonté, est pour nous la source d'une infinité d'avantages et de douceurs plus réelles, plus solides, quaucune - que nous puissions imaginer; tout ce qui sert à exciter ou à entretenir en nous ces sentiments, n'est-il pas compris dans l'obligation ou nous sommes de nous procurer aussi bien qu'aux autres hommes le plus grand bien dont nous sommes capables. Bien loin donc qu'on puisse dire que cette Loi fondamentale mette de côté nos Devoirs envers Dieu, on doit avouer qu'elle les renferme nécessairement. Le Culte extérieur même considéré comme un moyen d'exciter en nous et chez les autres ces salutaires Dispositions s'y trouve compris sans difficulté!

Une seconde objection qu'on peut former contre ce Système roulera sur la difficulté, pour ne pas dire, l'impossibilité où l'homme est de remplir exactement les Devoirs que cette Loi lui impose. Par cette Loi il ne doit pas seulement procurer le bien, mais le plus grand bien dont il est capable; & si par une action il procure un bien, mais moindre qu'un autre bien qu'il auroit pu procurer s'il avoit agi différemment, le voilà coupable de contravention à cette Loi. Mais avec des lumières aussi bornées que les siennes, comment pourra-t-il prévoir tous les effets des différentes actions dont il a le choix? Comment pourra-t-il peser, comparer,

combiner

combiner les différentes sortes de bien qui pourront en résulter? Supposé même que par ses efforts il put y parvenir, quel tems ne lui faudroit-il pas pour cela? Sa vie toute entière s'écouleroit dans les spéulations, et il passeroit ses jours dans une inaction continue.

Je réponds, à cela, 1<sup>e</sup> que Dieu n'exige jamais rien de nous qui soit au delà de nos forces, et nous remplissons notre tâche en faisant usage de celles qu'il nous a donné. Dans toutes les circonstances de la vie, il est un tems pour réfléchir et un tems pour agir. Employer à l'un le tems qui doit être destiné à l'autre, c'est se rendre coupable ou de précipitation ou de lenteur, & c'est à quoi nous devons toujours prendre garde. Notre devoir donc est de réfléchir pendant que nous en avons le loisir, et d'agir lorsqu'il nous en avons l'occasion; et pourvu que nous fassions de nos lumières et de nos forces tout l'usage qui est en notre pouvoir, nous ne saurions être coupables. D'ailleurs cette opération n'est pas toujours si longue qu'il le paroit; notre Raison fortifiée de l'expérience nous offre des calculs tout faits, qui peuvent nous servir dans la plupart des occasions. Les Lois humaines qu'on peut supposer avoir été établies pour procurer le plus grand bien, nous sont encor d'un grand secours. Enfin les conseils des personnes éclairées, ces maximes universellement reçues peuvent nous tenir lieu de démonstration. A l'aide de tous ces moyens, l'homme est en état de juger jusqu'à un certain point, et même assez promptement, de ce qu'il doit faire et de ce qu'il doit éviter.

Cependant il faut l'avouer, ces secours ne sauront lui enlever tous ses doutes; Tenté de vérifier par lui-même des calculs faits par autrui, il y rencontre souvent de l'incertitude, souvent même des contradictions. Il ne peut s'empêcher alors de souhaiter qu'il y eut pour lui quelque guide plus assuré sur la direction de qui il put se reposer entièrement. Heureusement pour nous ce guide est enfin trouvé, et ce guide c'est Dieu lui-même, qui par un effet de son infini Bonté a bien voulu joindre au flambeau de la Raison, les divines Lumières d'une Révélation expresse. C'est dans cette Révélation que nous trouvons une direction

direction complète, un Système sur une Morale démontrée, des calculs tout faits, sur lesquels nous pouvons absolument nous reposer.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Proc<sup>r</sup>  
fellow d'Apples

Il s'est présenté à mon esprit deux difficultés, a dit Monsieur d'Apples, sur la lecture qu'on vient de faire. La 1<sup>re</sup> Qu'est-ce qui portera l'homme à faire des efforts pour découvrir qu'il a un Supérieur, l'homme aime l'indépendance, il dira je suis me conduire, je suis maître de mes actions. On y répondra en réfléchissant sur les qualités dont l'homme est orné; quand il aura connu sa nature, ce principe de curiosité qu'il porte chez lui ne s'arrêtera pas là; ses réflexions le conduiront au premier Etre, et le porteront à s'en reconnoître dépendant. La 2<sup>e</sup> D'où vient que M<sup>e</sup> De St. Germain n'a point parlé des devoirs qui naissent de l'idée de Dieu? C'est sans doute parce qu'il a compris qu'on ne peut se faire l'idée de ce premier Etre sans reconnoître qu'on doit l'aimer, parce qu'il est souverainement aimable, en ce qu'il possède au plus haut degré toutes les Perfections que nous estimons, que nous admirons & qui gagnent nos coeurs, l'amour est donc le premier devoir envers ce premier Etre; la confiance, la crainte, la soumission, l'obéissance & tous les autres devoirs découlent aussi naturellement de l'idée de ses Perfections. L'idée donc d'un homme qui est capable d'obligation et d'un Supérieur sont la source de tout devoir, comme on l'a établi dans le discours précédent. Mais qu'est-ce qui fera croire à l'homme que Dieu lui a imposé des devoirs? C'est que Dieu qui est Sage n'a rien fait que pour une fin, qu'ainsi il n'a pas orné l'homme d'excellentes facultés afin qu'il n'en fit aucun usage; qu'il lui a donné l'intelligence, le discernement & la mémoire, afin qu'il aquit des connaissances, une volonté, afin qu'il s'en servît pour se déterminer à ce que ses lumières lui apprendroient qui est juste et bon; et des forces afin qu'il agit. L'amour propre même modéré & bien réglé, lui déouverra qu'il a des Devoirs à remplir à l'égard des autres; que puisque il ne peut pas par lui-même se procurer tout ce dont il a besoin, il faut qu'il emploie le secours des autres hommes, et que pour les engager à le lui accorder, il doit les prévenir par ses bons offices, et gagner leur amitié.

Monsieur l'Agesseur Seigneur croit que les principes que Mons<sup>r</sup> Des<sup>t</sup> Germain a posé pour fondemens de nos Devoirs sont bons, et qu'on en peut bien tirer la connoissance de toutes nos obligations; mais il ne croit pas que ce soient là des principes universels, ni ceux que les lumières naturelles fournissent. Des Peuples, a-t-il dit, sans connoissance d'un Supérieur ont prescrit les mêmes Devoirs que nous prescrivons; Donc il y a une autre base de Devoirs. C'est ce dont les Payens nous fournit une preuve, ils ne reconnaissaient point de Dieu; le grand nombre qu'ils en adoroient prouve qu'ils n'en connoissoient aucun qui eut les Perfections que le vrai Dieu doit avoir; ils adoroient des Dieux sans connoissance, impuissans, et remplis d'imperfections & de vices, ce qui fait dire à Saint Paul, qu'ils étaient sans Dieu dans le Monde; ils ont cependant connu presque tous les devoirs qui sont imposés à l'homme. D'où ont-ils appris à les connoître? De leurs différentes situations, de l'expérience. Ils ont remarqué que telles et telles actions étoient contraires à l'ordre et au bonheur de la Société & que telles autres y étoient conformes, & sur ces observations ils ont établi des règles qu'on devait suivre, & des Loix pour diriger la conduite de chaque particulier, et pour maintenir la sûreté et le bon ordre entre eux.

On a cherché à dit Monsieur le Lieutenant Ballival, Sentiment de M<sup>e</sup> le Lieutenant Ballival De un principe d'où découleraient tous les Devoirs. Tous les Aut<sup>r</sup> Bochet. teurs en ont adopté un qui leur est propre. Il y a eu du moins entendu entre eux, parce qu'ils ont confondu la source avec le moyen. La véritable source cest la Volonté de Dieu.

Il a aussi répondu, à ce que Mons<sup>r</sup> Seigneur avoit avancé que les Payens qui n'avoient point la connoissance de Dieu avoient pourtant connu leurs Devoirs, que quand même ces Peuples n'ont pas eu l'idée de Dieu, ils ont eu l'idée d'un Supérieur, et cette idée d'un Supérieur étant incomplète les a engagés à en forger plusieurs. Mais l'idée qu'ils en avoient étoit suffisante pour les porter à étudier leurs Devoirs et à les pratiquer; ils attribuoient à leurs Dieux la connoissance de leurs pensées, et ils étoient persuadés que leurs Dieux aimoient la justice, qu'ils accordaient leur protection & des récompenses à ceux

ceux qui la pratiquoient, non seulement dans cette vie, mais principalement après la mort.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Baron de Caussade.

Il est facile, a dit Monsieur De Caussade, de remonter à un premier Etre, qui étant l'Auteur des Sociétés aime l'ordre, et à qui l'on est agréable si on suit cet ordre : il est, dis-je, facile à un homme raisonnable de découvrir par ses réflexions ce premier Auteur de toutes choses. Il peut aussi y avoir chez les hommes un instinct qui les guide et les dirige dans la découverte des choses qui leur conviennent. C'étoit l'amour propre qui dictoit leurs devoirs aux Peuples qui ne connoissoient pas Dieu ; mais le grand, le vrai principe des Devoirs c'est la connoissance d'un Supérieur qui aime l'ordre.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Roi.  
pour Polier.

Un moyen pour connoître ses Devoirs, selon Monsieur Polier, c'est de consulter soi-même les idées du juste et de l'injuste qui sont gravées dans le cœur de chaque homme ; on dira qu'elles varient, il faut en convenir, mais ce n'est pas dans des choses essentielles, ce n'est que dans le jugement de quelques cas particuliers et embarras. Ces idées du juste et de l'injuste servent non seulement à découvrir la volonté du Supérieur, mais de plus la raison pourquoi il a voulu telles et telles choses ; on se convaincra par là que Dieu a suivi de certaines règles dans ce qu'il a commandé. Les idées du juste et de l'injuste ne servent connoître tout cela ; elles sont chez tous les hommes, il ne peuvent les étouffer, elles viennent donc de celui qui les a fait. Donc il les suit lui-même.

L'obligation à suivre la volonté d'un Supérieur doit être tirée de la volonté de ce Supérieur, à laquelle il faut joindre les peines et les récompenses. L'idée d'un Supérieur est si nécessaire pour porter l'homme à remplir ses devoirs, que des Athées, qui ne reconnoissent point de Dieu ni de Supérieur sur la terre, quand ils veulent unir en Société, doivent entrer dans des engagements qui leur tiennent lieu de Supérieur et de Loi.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

On a proposé pour question à traitter dans huit jours, Comment on peut justifier les Princes qui, sous prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes contre

un autre Prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de Droit.

### VIII<sup>e</sup> Assemblée.

La huitième Assemblée s'est tenue le 5<sup>e</sup> Janvier 1743. Présens Monsieur le Lieutenant Ballival De Bochat, Monsieur le Boursier Seigneur, Monsieur le Professeur D'Apples, Monsieur le Baron De Caussade, Monsieur l'Abbé Seigneur, Monsieur DuLignon, Monsieur le Conseiller De Saint Germain, Monsieur De Cheseaux le fils.

Messieurs. En recherchant l'origine de nos Devoirs vous Discours de Monsieur le Comte vous êtes tous accordés à dire que l'idée de Devoir suppose une Loi, et qu'il ne peut y avoir de Loi, à moins qu'il n'y ait un Supérieur. Comme vous avez parlé des Devoirs communs à tous les hommes, il faut aussi que le Supérieur soit commun à tous, et vous avez dit que ce Supérieur étoit Dieu, qui est le Créateur du Genre humain.

Vous avez aussi établi que pour savoir ce que Dieu demande de nous, il faut travailler à le connaître, que nous deviendrons qu'il a eu un but en nous créant, et qu'il veut que nous répondions à ce but, en faisant tout le bien, et le plus grand bien dont nous sommes capables, pour l'avantage des hommes avec qui il nous fait vivre.

Nous découvrirons, n'avez-vous encor dit, quel est ce bien que nous devons faire en consultant notre Raison, qui nous apprendra ce qu'il faut que nous fassions pour l'avantage des autres & pour le nôtre propre. La connoissance des Perfections de Dieu nous apprendra aussi à le respecter, à l'aimer, à l'croire, et à nous confier en lui. Par là nous connoîtrons nos Devoirs, envers Dieu, envers le Prochain, et envers nous-mêmes.

Comme les Hommes ne travailloient pas autant qu'ils le devaient à connoître ainsi leurs Devoirs, que d'ailleurs cette étude est longue et difficile, Dieu a eu pitié des Hommes, et leur a donné sa Parole, qui leur apprend d'une manière également facile, courte et sûre, tout ce qu'ils doivent faire, et

et qui leur montre les avantages qu'ils se procurent dans cette vie, et dans celle qui est à venir, en l'y appliquant.

Voila, Messieurs, le précis de votre dernière Conférence, et comme celle-ci est la première de l'année que nous venons de commencer, je saisis avec empressement cette occasion pour vous donner un nouveau témoignage de ma reconnaissance; pour vous assurer que j'ai été très sensible aux bons et tendres vœux que vous avez fait pour moi, et que j'en fais aussi de très ardents pour votre conservation, et pour votre constante prospérité.

Discours de M<sup>e</sup> le Lieu.  
tenant Ballival DeBouchet

quelque teméraire que soit naturellement l'Amour propre, le mien s'est bien gardé de m'hardir à suivre l'exemple de Messieurs les Membres de cette Société, qui ont été appellés jusqu'ici à ce dont je dois m'quitter aujourd'hui.

Qu'aurait, en effet, eu à repliquer cet Amour propre, tout ingénieur qu'il est, quand je lui aurais répondu, que des Pièces dignes de remporter les prix d'Eloquence dans les Académies, qui donnent à l'ambition des plus beaux Génies d'un grand Royaume ou l'Eloquence est presque naturelle, une année entière pour travailler les Ouvrages qu'ils y présentent, sont des modèles dont je ne saurois jamais assez approuver, pour paroître seulement à leur suite sans confusion. J'en aurai moins en me tenant dans un éloignement qui rendra la comparaison plus difficile; et me l'épargnera même peut-être. Heureusement je peux prendre ce parti là sans méconter des règles de la Société. Car, si j'ai bien compris en quoi consiste la tâche de celui qui est chargé de parler le premier dans nos Entretiens, il est appellé à exposer le sujet sur lequel ils devront particulièrement rouler ce jour là; à établir l'Etat de la Question principale; à indiquer celles qui en naissent encore, et à montrer leur place dans la discussion de cette première; à rapporter les diverses opinions qu'il y a eu sur ces Questions; à choisir l'une de ces opinions; ou, s'il n'en adopte aucune, à proposer la sienne propre, et à la justifier. Enfin à exposer les objections les plus fortes qu'il appercevoir contre son sentiment, et à y répondre.

En

En chargeant tour à tour les Membres de la Compagnie d'ouvrir la conversation, vous n'avez voulu, Messieurs, si je ne me trompe, que d'y mettre de l'ordre, et donner lieu à ce qu'il y ait toujours quelqu'un, qui dise ce qu'il pense sur tous les points que comprend une Question, afin qu'elle soit traitée à fond, & non superficiellement, comme il arrive dans les conversations ordinaires.

C'est donc, à mon avis, remplir la principale vue de cette institution, que proposer un plan de conversation, qui renferme les Articles que je viens d'indiquer.

Le faire, par un Discours en forme, dans le goût de ceux que nous avons eus jusqu'ici, c'est donner un Palais aérien et orné de tous les embellissements dont les règles de l'art permettent de l'enrichir, pendant qu'on n'en dévoit que le plan.

Pourrai-je, Messieurs, sans m'exposer à être regardé comme cherchant à diminuer le prix et le mérite d'une espèce d'œuvre de l'interrogation, que je ne suis point en état d'imiter, entreprendre de faire voir, que, si d'un côté elle marque en même temps l'habileté, la richesse et la générosité de ceux qui la font; de l'autre, elle est peut-être moins utile à la Compagnie, que la manière à laquelle je suis obligé de me borner?

Et pourquoi ne m'expliquerois-je pas là depuis, dans une Assemblée dont le but est d'envisager les choses par toutes leurs faces, et de sacrifier toujours le flatteur à l'utile, quand ils ne sauroient être embrassés tous deux à la fois?

Je dis donc, Messieurs, qu'un Discours partageant l'esprit de l'Auditeur, entre les finesse du tour, les agréments du style, et les raisonnemens, il est plus facilement éloui que vaincu, entraîné par l'admiration, qu'elainé par l'évidence, qu'il n'a presque pas le tems de sentir, passant si rapidement d'une beauté à une autre, qu'il acquiesce sans juger. (c n'est cependant qu'il pourra être en état de juger entre raison et raison, qu'on discute les Questions).

Mais quand on auroit tout le tems de réfléchir et de peser chaque raison; quand les charmes de l'Eloquence ne feroient rien approuver au coeur sans l'aveu de l'esprit, des di-

cours

Discours en forme auraient encor cet inconvenient pour nos entretiens, qu'ils paroissent ne rien laisser à dire sur le sujet: - L'Orateur a tout embrassé, tout prouvé, tout touché ce qui meritoit de l'être. Il n'aura passé sous silence que ce qu'il n'a trouvé ni nécessaire, ni utile, ni curieux. Voilà ce que l'Auditeur presume avec fondement. Dès là ne voulant ni fatiguer l'Assemblée par des répétitions, ni l'entretourner par des remarques superflues, il la prive de plusieurs, qui, loin d'avoir ces défauts seroient instructives et gouttees.

Ce n'est pas tout. Supposé qu'on croie pouvoir ajouter des observations nouvelles, ou relever avec fondement quelque inexactitude du Discours, l'Amour propre a peine à consentir qu'on s'engage à parler apés longtems pour cela; parce qu'il sent parfaitement, qu'on ne sauroit parler sur le champ, avec cette précision, ce choix dans les termes, ce tour, cette justesse, cet ordre, qui regne dans un Discours travaillé, qu'on vient d'entendre lire coulamment, ou prononcer avec grace. On est donc sur qu'on parlera beaucoup moins bien. Cette crainte seule retient, et fait supprimer plus de bonnes idées qu'on ne pense. Enfin, il échape même un grand nombre de celles qui étoient venues dans l'esprit pendant le Discours, et qu'un plan plus court et plus marqué ne laisseroit pas perdre.

Si ces observations, que j'avois que la crainte de la comparaison m'a suggérées, ne vous paroissent pas d'un apés-grand poids pour vous engager à changer la méthode suivie jusqu'ici; elles vous épargneront du moins aujourd'hui l'ennui que je vous avrois infailliblement causé, en vous faisant esquier un Discours de ma facon. Je m'estimerai bien heureux, si l'espai d'une autre méthode peut, par la nouveauté, vous rendre moins pénible l'attention que votre politesse vous fera paroître donner à celle que je suivrai.

Elle s'éloignera encor de la première, en ce que je ne dirai mon sentiment sur la Question qu'après avoir vu les vôtres. Daignez réfléchir sur l'usage de cette idée, vous la trouverez peut-être

peut-être d'une utilité particulière. En effet: Embrasser par une recapitulation tout ce qui se sera dit sur le sujet: fortifier les observations qui paroîtront essentielles: répondre aux objections qui auront été avancées: c'est, à mon avis, ce qu'on peut faire de plus propre à mettre une Question dans tout son jour, à ne rien laisser perdre des diverses idées qui seront produites; et à rendre plus complet et plus facile le Procès qui se voudra dans le Registry.

Vous avez souhaité, Messieurs, que cet entretien repose sur les raisons de Droit qui peuvent autoriser les Etats à prendre les uns contre les autres toutes les mesures qu'ils jugent à proposées à empêcher l'agrandissement de leur Puissance respective, quand on le regarde comme capable de leur donner une Prépotence (ce terme a passé en usage sur ce sujet,) qui les mettroit dans le cas d'exécuter avec succès les projets, qu'ils pourroient former, d'opprimer et de s'assujettir ceux des autres Etats que bon leur sembleroit.

La Puissance d'un Etat considéré par comparaison avec d'autres, s'estime suivant la proportion qui se trouve entre le pouvoir de cet Etat et celui de ceux avec lesquels on le compare à cet égard.

Pour trouver cette proportion, on imagine une Balance dans chacun des plats de laquelle on mettroit le pouvoir de chacun de ces Etats, pour voir si les deux plats servent en équilibre, ou de combien l'un l'emporteroit sur l'autre.

L'image a paru si juste, que la Balance du pouvoir en Europe, est devenu le terme propre pour exprimer cette mesure; et même par une seconde figure, la proportion que les Politiques prétendent qu'il faut qu'il y ait entre le pouvoir des grandes Puissances de l'Europe, pour que les unes ne soient pas dans un danger éminent d'être assujetties par les autres, et que les petits Etats ne soient pas opprimés.

Cette proportion leur a paru si essentielle à la conservation des Etats, qu'ils n'ont pas balancé à en faire une maxime

maxime fondamentale du Gouvernement des grands Etats. Le soin de prévenir qu'aucun d'eux n'ait un degré de Puissance qui augmente tellement son poids dans la Balance, qu'il l'emportât même sur tous les autres réunis dans l'autre plat, leur a semblé pouvoir autoriser non seulement les moyens doux des Alliances Défensives et des Garanties respectives de leurs Etats; mais aussi le moyen extrême de la Guerre, s'il falloit, en venir là pour arrêter les progrès excessifs d'une Puissance, quand même ils ne se feroient ni contre des Alliés, ni au préjudice des Droits présens et parfaits de ceux qui croient devoir s'y opposer.

On est allé plus loin encore. Reduire dans les bornes de cette Proportion, une Puissance, qui se trouve les avoir considérablement passées, sans pourtant qu'on puisse lui contester les titres en vertu desquels elle y est parvenue, est au jugement de quelques Politiques une raison suffisante, pour lui faire la guerre.

Lamberty a avancé (Tom. I de ses Mémoires p. 1.) que le motif de la Guerre commencée par les Alliés contre la France, étoit d'amodifier l'exorbitant pouvoir de cette Couronne.

Pour la Guerre qui s'est faite à l'occasion de la Succession de Charles II Roi d'Espagne, il est bien certain que la vraint de l'agrandissement excessif de la Maison de Bourbon, y a fait entrer la plupart des Princes contre la France.

Les Traittés de partage faits avant la mort du Roi d'Espagne, n'avoient pas d'autre objet que de prévenir cet agrandissement, et celui de la Maison d'Autriche, qui si elle avoit succédé à tous les Etats de Charles II, auroit réuni trop de Puissance dans la Branche Impériale.

Depuis qu'il y a des Souverains, ils n'ont pas vu sans crainte, ou au moins sans jalousie, l'agrandissement de leurs Voisins. D'un côté, le même principe qui excite l'envie d'un Particulier à la vue de la prospérité de son concitoyen, germe dans le cœur des Princes, et y produit le même sentiment; de l'autre côté, l'ambition, la cupidité, aiunt de tout tems donné tant d'exemples, qu'on a tout à craindre de leur part

part, du moment qu'elles sont accompagnées de la force, un Prince exposé aux effets de ce pouvoir, peut compter qu'à moins qu'il ne trouve le moyen de s'en garantir, il en sera tot ou tard opprimé.

Mais pour s'en garantir lui sera-t-il permis d'aller au delà des précautions qu'on peut prendre pour sa conservation, par des interceptions, des Traittés d'Alliances défensives, non opposés à de précédentes contractées avec la Puissance qu'il redoute, et exécutées fidèlement de la part de celle-ci? Pourra-t-il, autre tout ce qu'il est le Maître de prendre de mesures dans les propres Etats pour se mettre à couvert d'une invasion, ou la rendre sans succès, profiter des circonstances favorables, qui se présenteront, pour porter lui-même la guerre dans le País de ce Voisin, et lui enlever ce qu'il jugera nécessaire pour le réduire au degré de pouvoir que la Balance demande?

Voila, Messieurs, l'état de la Question.

Les Suffrages des Auteurs qui l'ont touchée, en parlant du Droit que donne l'obligation de se conserver, contre ceux qui pourroient nous détruire, ne sont point unanimes sur l'étendue de ce Droit, par rapport au cas où il n'y a ni acte d'hostilité, ni déclarations formelles, ni certitude morale qu'on nous en veut. C'est cependant par la connoissance des justes bornes de ce Droit, qu'il faut commencer pour arriver à la lumière nécessaire sur notre Question.

Car comme on ne sauroit tirer dailleurs que de là des raisons pour l'affirmative, le principe doit être mis hors de contestation, avant qu'on puisse en faire usage.

Tous conviennent, que ce chaque Homme, dans l'état de nature peut faire légitimement pour la défense de sa vie, de ses Membres, de sa famille et de ses biens, de sa dignité naturelle, et de sa réputation, contre d'autres Hommes, les Souverains qui vivent les uns à l'égard des autres dans l'état de nature, peuvent le faire en cette qualité.

Pour appercevoir ici ces Droits de la Liberté naturelle, distinguons les bien de ceux qui en ont été abandonnés, en entrant dans l'état civil. C'est parce que cette séparation ne

s'est pas faite avec assez de soin, que les idées ont été & sont encore différentes sur ce sujet.

Grotius n'a pas évité cette confusion. Puffendorf a été plus exact. Mais ces deux restaurateurs du Droit naturel s'accordent dans leurs décisions.

Droit de la Nat. et  
du Gén. Liv. II. Ch. V.  
§. vi.

Le dernier s'énonce en ces termes : "Lors même qu'un Homme  
, qui est en état de nuire, paroit en avoir la volonté, cela seul  
, ne nous fournit pas encore un légitime sujet de le prévenir,  
, avant qu'il ait témoigné en vouloir à nous en particulier. —

Droit. ibid. Liv. VIII. Ch. VI.  
VI. §. V.

C'est son principe à l'égard du particulier dans l'état de Nature. Appliquant ce principe au Souverain dans la partie de son Ouvrage qui regarde les Droits & les Obligations des Souverains considérés comme tels, voici de quelle manière il s'exprime : "A l'égard de la crainte ou de l'ombrage que donne la Puissance ou l'agrandissement d'un Voisin, cette raison toute-seule ne fournit un juste sujet de Guerre, que quand on a une certitude morale des mauvais desseins qu'il forme contre nous."

Un peu auparavant Puffendorf venoit de mettre après Grotius au nombre des causes des Guerres injustes, mais que "paroissent avoir quelque fondement, la crainte que l'on a de la puissance d'un Voisin."

Grotius avoit dit sa pensée la dessus encore plus précisément : Droit de la G. et  
du P. Liv. II. ch. I.  
§. XVII.

On ne doit nullement admettre, dit-il, ce qu'enseignent quelques Auteurs, que selon le Droit des Gens il est permis de prendre les Armes, pour affaiblir un Prince ou un Etat, dont la Puissance croît de jour en jour, de peur que si on la laisse monter trop haut, elle ne le mette en état de nous nuire dans l'occasion. Que l'on ait droit, ajoute-t-il un peu plus bas, "d'attaquer quelqu'un par cette seule raison qu'il est en état de nous faire lui-même du mal, c'est une chose contraire à toutes les règles de l'équité."

Les Commentateurs de ces deux auteurs, loin de trouver quelque chose à dire à leurs décisions, les ont tous approuvées. C'est donc là le sentiment de la pluralité des Jurisconsultes.

On n'en cite même que trois comme ayant manifesté des

idées

contraires : Auberi Gentil, Hobbes, & feu M<sup>r</sup> Grundling.

Mais entendons les bien, et nous verrons que dans le fond ils s'éloignent très peu du sentiment commun.

Gentil, qui a écrit avant Grotius, son Traité de Jure Belli, fort estimé, avec raison, de Grotius même, semble, il est vrai, dans quelques endroits du Chapitre de cet Ouvrage, ou Lib. II. ch. XIV. il traite la Question, autoriser à prendre les armes contre un Prince, sur la seule possibilité, que l'auissement de sa Puissance présente, ou à venir, nous soit préjudiciable, et le mette en état de nous opprimer. Non seulement l'avantage qu'il y a à prévenir plutôt qu'à être prévenu, mais aussi l'inspiration ou l'on se trouve souvent, pour n'avoir pas porté les premiers coups, d'éviter ceux qu'on nous porte, ou de n'en être pas accusé sans ressource ; les exemples en grand nombre que fournit l'histoire ancienne et moderne de Guerres entreprisées par des Princes et des Républiques Sages, et qui se piennent d'être justes ; enfin les heureuses influences qu'ont eu pour le repos de l'Italie, en particulier, les Soins que les Moïs se donnèrent, pendant qu'ils regnèrent à Florence, pour conserver la Balance du pouvoir entre les Puissances de l'Italie. Voilà les raisons qu'expose Gentil en faveur de son sentiment. & ce sentiment n'est point l'opposé de celui de Grotius. Car c'est par la conclusion du Jurisconsulte Italien qu'il faut en juger, et non par ce qu'il met en oeuvre de passages d'Auteurs, de Sentences de Poètes, de Proverbes, et de Maximes de prudence commune, dans la trattation de son sujet. Tout cela n'est pour lui que des appuis, des ornemens et des principes, d'où il croit que sa conclusion découlera avec évidence : conclusion qui forme sa Décision. Or en voici les propres termes. "Defensio justa est, quae prævenit pericula jam meditata, parata : etiam et nec meditata, at verisimili, possibilia. Neque tamen ultimum hoc simpliiter." Remarquer, M<sup>r</sup> Sieurs, ce corréctif, qui le met à l'unisson avec Grotius ; "aut dicere justum, dare operam huic Bello statim" atque aliquis fieret potens nimis. Quod non dico. Quid enim "si Principi alicui potentia i thae augustinus successibus, etc." tionibus |

, electionibus? Num tu cum bello turbabis, quia periculo tibi est  
eius potentia protest? Aliud addendum est pro justitia. Addemus  
et nos alii, qui quid justi habent. Audi."

Il demande donc que d'autres raisons concourent avec la crainte d'être opprimé quelque jour, quoiqu'actuellement il n'y ait ni menaces, ni préparatifs qui paroissent nous regarder, ni plans de nous attaquer.

Et les raisons que Gentil veut qu'il s'y joigne, c'est ou l'injustice faite ou préparée à nos Alliés, ou la défense de nos Parties, de notre Nation, de ceux qui font profession d'une même Religion que nous, ou enfin l'obligation générale de secourir des opprimés, ou d'arrêter le cours de la barbarie qu'un Etat exerce contre d'autres. Sans le concours de quelque une de ces circonstances avec la crainte dont il s'agit, Gentil ne permet pas de faire la guerre à un autre Etat. Mais si quelques-une de ces circonstances se rencontrent avec cette crainte, il ne trouve rien d'injuste dans une pareille guerre. Grotius, ni Puffendorf n'ont pas pensé différemment. Je le justiferois par des citations bien expresses de ces Auteurs, si je ne craignois pas d'être trop long.

Hobbes n'a dit qu'un mot en faisant qui puisse regarder cette Question. C'est dans cet endroit où il pose que l'espérance que peut avoir chacun de jouir de quelque Sureté, et de se conserver est fondée sur ce qu'on peut soit par son adresse, soit par sa force propre, prévenir les autres, ou par ruse et en leur tendant des pièges, ou de force ouverte.

N'ayant pas sous ma main l'Ouvrage de feu Mr Gundling où il a pris la défense de cette proposition du Juris consulte Anglois, je ne sais comment il la justifie, ni quel usage il en fait par rapport aux Souverains dans la Question dont nous traitons; Mais je ne servirai pas en peine, si l'en étoit le lieu, de trouver, sans forcer le texte, un sens très admissible à ce peu de paroles d'Hobbes, en les expliquant ainsi que la suite de son Discours le demande. Quoiqu'il en soit, laissant à d'autres à conseiller entre eux les Auteurs, ou à faire l'Apologie de ceux à qui l'on croira qu'il a été imputé des sentiments qu'ils n'avoient pas

sur notre Question, il est temps que je vous prie, Messieurs,  
de dire les vôtres.

Avant que de traitter la Question, Monsieur le Bourrier <sup>Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourrier Seigneur</sup> a examiné pourquoi les Anciens ont moins travaillé, qu'on ne le fait aujourd'hui, à maintenir un équilibre de pouvoir entre eux. Il faut d'abord remarquer qu'on a oublié bien des choses qui regardent l'état des anciens Peuples, soit par le défaut des Historiens, soit parce que les Histoires se sont perdues, soit enfin parce que ces choses restaient dans le secret du cabinet. Ils étoient autre cela moins en état que nous de former la-dessus des plans étendus; Les hommes dans ces tems reculés étoient moins défians; les voyages étoient rares et le commerce moins fréquent, et moins étendu, ils ne se connoissoient point les uns les autres, bien loin de connoître l'étendue de leur pouvoir réciproque, ils n'avoient point d'Ambassadeurs résidens dans les Cours des Princes leurs voisins. Aujourd'hui l'expérience nous a rendus défians; les voyages sont fréquens; le commerce est très étendu; l'on connaît réciproquement l'étendue des Etats voisins, leur fertilité, et le nombre des Peuples qui y habitent; chaque Prince a chez ses Voisins des Ambassadeurs résidens qui étudient le caractère du Prince et de ses Ministres, qui tentent de pénétrer les secrets du Gouvernement, et les projets qui se forment dans le secret, en un mot qui font autant d'honnêtes Espions qui apprennent à leurs Maîtres tout ce qui se passe dans les Cours étrangères; Sur là chaque Prince est en état de connaître à fond ce qu'il a à craindre des autres Puissances qui l'environnent. Autrefois on faisoit des incursions sur les Terres les uns des autres, et l'on se retirait souvent après avoir fait quelque butin, ou soumis quelques Villes. On a cherché à s'en garantir, on a fortifié les places, on a formé des Alliances, on a discipliné les milices et on en a entretenue un certain nombre toujours prêtes à agir. Dans ces établissements on se trouve de nos jours à couvert des incursions, mais non pas des plans formés à loisir, et exécutés avec courage et avec constance, et c'est pour s'en mettre à couvert qu'on a formé ces plans d'équilibre et de balance en Europe.

Pour venir à présent à la Question, Monsieur le Bourcier croit, que, si un Prince s'agrandit sans qu'il contribue à cet agrandissement, comme par des Successions, par des mariages, ou par d'autres Traittés, ou même s'il contribue à l'augmentation de sa Puissance, comme par exemple en policiant ses Peuples, en peuplant de vastes Etats, ce qu'a fait le Czar, ou en établissant des colonies en bâtant des Ports, en équipant des flottes; tout cela ne fournit point un juste sujet de lui faire la guerre pour le déposséder de ce qu'il possède, ou pour le privier des héritages sur lesquels il a droit afin d'établir l'équilibre. On ne le peut que lorsque ce Prince choque la justice, se rend suspect à ses voisins, rige de son pouvoir d'une manière violente à leur égard, quand il forme des entremises qui ne sont point utiles au bonheur de son Etat, qui n'ont pour but que de nuire aux Peuples qui l'environnent, qu'à lui fournir des prétextes de les attaquer; & alors on peut se précautionner contre un tel Prince, former des alliances contre lui, en un mot se mettre en état de n'avoir rien à craindre de sa part, ou même d'abaisser sa Puissance.

Sentiment de M<sup>e</sup> De Chezeaux le fils.

Pour bien déudre cette Question Monsieur De l'Isleau a dit qu'il falloit distinguer le sujet de faire la guerre pour maintenir la balance, d'avec tous les intérêts différents de l'équilibre. Cela suppose qu'un Prince s'est agrandi par des voies légitimes et que les Princes Voisins ont employé toutes les voies de la douceur, pour se maintenir dans l'équilibre, et cela sans succès, peut être la guerre contre un tel Prince est-elle légitime, c'est ce que je n'affirme cependant pas bien positivement. Du moins a-t-on regardé comme justes ces Loix de certaines Républiques qui bannissaient un Citoyen dont le crédit, ou les richesses s'étaient augmenté au point qu'on pût croire qu'il ne s'emparât de l'autorité Souveraine.

Sentiment de Mr le Monieur Desaint Germain auroit souhaité que Monsieur Conseiller De St Ger-De Bochats, dans sa Dissertation eut suivi l'ancienne méthode de traiter les Sujets dans cette Société, et cela parce qu'il auroit élaimi parfaitement ce sujet, et que cette Dissertation auroit servi comme les précédentes de leçon instructive à tous les Membres de la Société, sur tout à ceux qui n'auroient pas eu le tems de

réfléchir murement sur la matière, ou du report desquels elle ne servirait pas.

Pour juger sur la Question de Droit qui a été proposée; il faut faire abstraction de toute autre raison que de l'augmentation de la Puissance d'un Prince, et remarquer si la Puissance d'un Souverain qui s'étendroit considérablement ne nuirroit pas au Genre humain. On ne sauroit en douter. Les Princes sont sujets à des passions & à des caprices, auxquels on seroit soumis sans ressource, puisqu'il n'y auroit aucun asile pour ses Sujets contre ses violences. De plus dans un grand Etat, les peuples sont gouvernés par des personnes établies par le Prince, qui abusent fort souvent de l'autorité qui leur est confiée pour opprimer ceux qui dépendent; plus l'Etat est grand, & plus il est difficile de faire parvenir ses plaintes au Souverain, & quand on pourroit se transposer où il réside, le nombre d'affaires dont il est accablé, de flatteurs et de courtisans dont il est environné empêchent d'approcher de Lui, et de Lui exposer ses griefs. Il faut donc que tout le Monde soit attentif pour empêcher le trop agrandissement d'un seul Prince. Si Louis XIV fut parvenue à la Monarchie universelle, quel asile auroient eu les Protestans de son Roiame? N'auroient-ils pas été exposés à la dure nécessité ou de souffrir ses cruelles et continues persécutions, ou de trahir leur conscience en embrassant une Religion qu'ils ne croisoient pas bonne?

A la vérité une Monarchie universelle ne dureroit pas long tems, et les maux qui en font une suite patrovoient bien tôt. On a vu les vastes conquêtes d'Alexandre le grand, des Romains, de Charlemagne se dissiper rapidement, mais toujours l'on soufre tant que la Monarchie ses trouves réunies, et elle ne sauroit se diviser sans de grands troubles, presque plus redoutables que les maux de la Monarchie même.

Ajoutons à cela que tous les Princes estoient qu'il leur est permis de mettre des bornes à la Puissance de leurs Voisins: ils ne mettent pas même en question si cela est légitime, ou non, ils agissent comme en étant persuadés. C'est ce qui paroit par les traités de partage qui se sont faits au sujet de la succession

Sucession d'Espagne, de Toscane et d'autres. Comme les Romains établissaient pour fondamentale cette Loi-ci, *Salus Populi suprema Lex esto*, on peut avec plus de justice établir celle ci, *Salus generis humani Suprema Lex esto*.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Baron De Caussade.

Monsieur le Baron De Caussade croit que ce seroit une injustice de faire la guerre à un Prince par cela seul qu'il s'est agrandi par des voies légitimes; mais s'il fait des démarches pour s'agrandir, s'il a déjà augmenté sa Puissance, en employant la ruse et la force, ou en faisant usage de son pouvoir précédent, alors il est permis de s'opposer à l'agrandissement d'un tel Prince, en formant des Alliances, ou en rassemblant toutes les forces que nous avons en main pour cela, et il faut prendre ces précautions pour conserver sa liberté, sa tranquillité, sa vie, ses biens, et sa Religion. Un homme qui soupçonneroit qu'il seroit attaqué dans son chemin par trois hommes, ou davantage seroit sans doute en droit, et qui plus est, seroit obligé de se fortifier du secours d'un pareil nombre d'hommes pour ne pas succomber sous les coups de ses injustes agresseurs; un Prince à cet égard est dans le même droit, et dans les mêmes obligations. Une nouvelle raison qui doit engager les Etats à s'opposer à l'augmentation de la Puissance d'un Prince, c'est que l'Univers seroit mal gouverné par un seul homme, parce qu'il ne pourroit pas, quand il le voudroit, donner des lois suffisantes pour procurer l'avantage et le bonheur des sujets.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Professeur D'Apples.

La méthode précédente paroit préférable à Monsieur le Professeur D'Apples, parce que celui qui ouvre la conversation ayant médité la matière à l'avis, en donne des idées plus nettes, plus précises, plus propres par là même à fixer celles de l'Assemblée, et à prévenir ces écarts et ces digressions où se jettent d'ordinaire ceux qui parlent sur un sujet qui se présente à eux pour la première fois, ou même sur lequel ils n'ont pas assez médité.

Quand on parle d'équilibre de Puissance, on n'entend pas une égalité parfaite entre tous les Etats, elle seroit injuste en elle-même, et d'ailleurs elle est impraticable; mais on entend une proportion de force entre les Etats qui empêche les faibles d'être opprimés et astreints par les plus forts. Or cette égalité que l'on

cherche

seroit légitime si elle avoit ces deux buts, la paix et la conservation de ce que chacun possiede. Quel moyen pour établir une Balance de pouvoir entre les Puissances selon cette idée? La voie naturelle, ce sont les Alliances, être soi même sur ses gardes pour résister en cas d'attaque, ou pour aider ses voisins. Toute autre voie est illégitime, à moins qu'on n'ait violé les Alliances. L'exemple de l'Ostracisme des Grecs que l'on a cité pour autoriser la voie des armes dans tous les cas, ne peut lui servir de preuve, puisqu'il étoit lui-même injuste, comme on peut aisement le sentir par l'exemple d'Aristide &c de quelques autres. Pour revenir à la Question si l'agrandissement est juste, il est injuste de s'y opposer; s'il ne l'est pas, on peut avec justice travailler à le diminuer.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Sieur DuLignon.

Si les Peuples avoient réfléchi sur leurs intérêts, a dit Monsieur DuLignon, jamais ni Alexandre, ni les Romains ne les auraient conquis. Au reste on n'est pas en droit d'attaquer un Prince qui s'est agrandi par des voies légitimes; mais dès qu'un Prince s'est déclaré Conquérant, comme auroit fait Louis XIV, on peut faire des Alliances non seulement défensives, mais aussi offensives contre lui, et l'attaquer dans son propre Pays.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Sieur Lejeune.

Monsieur l'Abbé le Seigneur croit que le plan que Monsieur le Sieur De Bochat a proposé ne peut être suivi dans toute sorte de matière, par exemple, sur celles de Morale, parce qu'il y a trop d'inconvénient à faire un plan d'abord sur ces sujets, ainsi il préfère la première Méthode.

Sans définir ce que c'est que l'équilibre, je dirai seulement que l'Europe étoit en équilibre après le Traité de Nimègue. Comment a pu et peut enor être altéré cet équilibre? Par les conquêtes, l'économie & les Successions. Si le détruit par les conquêtes, on peut dans ce cas repousser la force par la force. Si c'est par des Successions légitimes on ne peut s'y opposer: ce qui est arrivé pour la Succession d'Espagne ne détruit point mon opinion parce que qu'un Prince n'est pas en droit de disposer de ses Etats, et que d'ailleurs Charles II ne pouvoit pas par son Testament annuler un Traité de partage antérieur. Si l'on s'agrandit par l'économie, on ne peut dans ce cas attaquer un Prince, dès qu'il

ne fait aucun usage des forces et des richesses qu'il aquiert pour surprendre ses Voisins. On ne le peut que quand il viole les Traites ou qu'il veut enlever les Droits que les Etats voisins ont aquis sur le Rien, quoique confirmés par un long usage.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Lieut-  
tenant Ballival de Boch-

at. Chacun ayant ainsi dit son avis, Monsieur De Bochat a repris la parole et a dit, que, quoique la méthode qu'il venoit de faire n'eût pas été agréée, cependant l'avis qu'il venoit d'en faire, le confirmoit dans la pensée ou il étoit, que cette méthode étoit préférable à l'autre.

Que pour faire un résumé des divers sentiments, il lui avoit paru qu'ils se reduisoient tous à ces deux qu'il avoit rapporté au commencement de son Discours, les voulant que l'on pûtta attaquer un Prince par cette seule raison qu'il est trop puissant; d'autres ne voulant cette attaque, juste que lorsqu'on avoit des soupçons légitimes que cette Puissance nous opprimera: qu'il alloit à présent déclarer son sentiment sur cette matière, et l'établir le plus clairement qu'il lui servoit possible.

Continuation du di-  
cours de M<sup>r</sup> le Lieut-  
tenant Ballival de Bo-

ch. J'estime, Messieurs, que la nature des Droits ou pour mieux dire des obligations de tout Souverain envers l'Etat qu'il gouverne, le met en liberté de faire la guerre à un autre, qui par le degré de Puissance qu'il aquiert, et paroit disposé à augmenter autant qu'il le pourra, se trouvera en état, quand il le voudra, si non de subjuguer, au moins de gêner la liberté de tous ses Voisins, au point de les priver recllement de l'indépendance, attribut essentiel de la Souveraineté, quoiqu'il leur en laissât les titres.

Je dis que la nature des Droits de la Souveraineté, d'un côté, donne cette liberté à quiconque en est revêtu, et de l'autre lui impose l'obligation d'en faire usage dans l'occasion. Et je ne crois rien avancer par là, qui ne se puisse concilier avec les principes de Grotius & de Puffendorf.

En effet, ces Auteurs, comme tous ceux qui ont écrit après eux, accordent à chaque homme dans l'état de Nature, le droit d'être juge dans sa propre cause, sur les moyens de pourvoir à sa conservation & à sa Sureté.

Ils courroient aussi, que tout ce que chaque Individu est

en liberté de faire à cet égard dans l'état de nature, les Souverains peuvent le faire. les uns à l'égard des autres, pour la conservation & la tranquillité de la Société du gouvernement de laquelle ils sont chargés.

S'ils le peuvent, ils le doivent à cette Société, dans les cas où la sage de ce Droit leur paroit nécessaire: parce que cette Société leur ayant remis le Droit qu'avoit chacun de ses Membres, afin que par les forces réunies du Corps qu'il dirigeroit à sa volonté, il put rendre efficace l'exercice d'un Droit, que la faiblesse de chaque Individu pris séparément, rendoit ou trop dangereuse, ou inutile pour lui, dès qu'il avoit à faire, avec plus fort que soi.

Il résulte de là, que, déjà par rapport à ses Sujets, le Souverain est en droit de mettre en usage les moyens dont il s'agit.

S'il se trouve autre cela dans des circonstances, qui ne rendent pas illégitime l'usage de ce Droit par rapport aux Etats contre lesquels il juge à propos de l'exercer, il n'y aura rien là-d'injuste.

Or voici des circonstances dans lesquelles les plus rigides des Auteurs permettent de l'exercer contre tout autre Etat.

1<sup>e</sup>. Quand on a des preuves moralement certaines des mauvaises dispositions ou est à notre égard l'Etat, qui nous paroit devenir assez puissant pour nous en faire ressentir les effets.

Qu'appelle-t-on ici des preuves moralement certaines? Je voudrois qu'on se fût expliqué avec plus de précision. J'estime cependant qu'on peut entendre par là, un concours d'indices, qui suivant les motifs qu'on presume ordinairement dans ceux qui font de certaines choses, nous donne lieu de croire que c'est par de pareils motifs que tel et tel Prince s'est déterminé à les faire. Je puis, il est vrai, me tromper dans ce jugement. Les allures sont assez souvent opposées aux véritables motifs. Mais tant pis pour ceux qui m'exposent ainsi à prendre le charge, et à leur attribuer des vues contre moi, qu'ils n'ont peut-être point. Ils savoient les soupçons que leurs démarches feroient naître chez moi. Il ne tenoit qu'à eux de les prévenir ou de les dissiper par des assurances qui pussent raisonnablement me tranquilliser. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont donc bien voulu s'exposer aux suites des craintes fondées qu'ils

qu'ils me donneraient. Ainsi qu'ils ne s'en prennent qu'à eux mêmes, si agissant conséquemment, je leur cause un préjudice, qu'ils n'ont mis en droit de leur causer.

Souvenons nous ici de ce qui a été dit plus haut, que chaque Prince est Juge par rapport à Soi, de ce qu'il doit conclure des démarques des autres. Cette observation ne laisse aucune force aux couleurs que celui qui lui devient suspect, voudra donner aux démarques, dont le premier prend ombrage. Il suffit pour autoriser ces soupçons que dans l'usage ou le cours ordinaire de la vie, ces démarques soient interprétées comme tendantes à de mauvais desseins. Des Suretés convenables sont le seul moyen de mettre dans son tort celui qui ne veut pas s'en contenter: et l'on est en droit de demander de telles Suretés. Car ces preuves morales sont, sans doute, d'une toute autre force que de simples soupçons sur lesquels Puffendorf dit avec raison qu'on n'est pas fondé à exiger des Suretés.

2<sup>e</sup>: Une seconde circonstance, qui rend légitime, au jugement des Jurycousultes, les Guerres dont nous parlons, c'est si, quoique nous ne soyons pas menacés nous mêmes d'être opprimés par une Puissance, qui s'agrandit trop, d'autres Etats avec lesquels nous-aions quelque liaison, en deviennent probablement la proie, si l'on ne prévenait pas cet agrandissement.

Il est vrai que je n'ai trouvé ce cas expressément autorisé par aucun de nos Auteurs. Mais ils ont posé des principes qui l'autorisent. Je parle toujours des plus scrupuleux.

Ils ont établi qu'on pouvoit légitimement secourir des opérances, par cette seule raison qu'on est obligé de prévenir et de faire reparer l'injustice, quand on le peut. "Rien n'est plus conforme aux Loix de la Sociabilité," dit Puffendorf, "que le droit de joindre ses forces, d'un commun accord, avec celles d'un autre, - pour repousser les insultes auxquelles il se trouve injustement exposé, quoique l'agresseur ne nous ait point offensé nous mêmes, et qu'il soit aussi lié avec nous par la conformité d'une même nature."

Il faut tenir ici pour l'Agresseur, celui qui forme le prétexte le dessein de nuire. C'est Puffendorf même qui s'explique ainsi:

3<sup>e</sup>: Enfin le même Auteur après avoir dit qu'on doit toujours favoriser l'offensé. (J'entends non seulement celui qui l'est actuellement, mais aussi celui qui le sera selon les apparences) au préjudice de l'Offenseur, quoique d'ailleurs on ne soit aucunement intéressé à l'injure reçue; il ajoute: "Que si, outre cela, on a lieu vraisemblablement de soupçonner, que l'Agresseur injuste," après avoir opprimé celui à qui il en veut pour le présent, "se tournera contre nous, et fera servir sa première victoire comme d'instrument pour une nouvelle, il faut alors secourir l'offenseur avec d'autant plus d'ardeur que sa conservation assure la nôtre."

Mais que font ici, me dira-t-on, tous ces principes? Il n'est question ni d'Offenseur, ni d'Offensé. On ne suppose pas qu'il y ait de Guerre commencée, ni déclarée, ni inévitable.

On cherche simplement si pour prévenir des injustices qu'il est à craindre que l'on éprouve d'une Puissance, quand elle aura les forces suffisantes pour le faire, sans qu'on soit en état de lui résister efficacement, on peut légitimement lui enlever les Successions qui lui parviendraient à juste titre, lui empêcher un Commerce que le Droit des Gens, et les Traittés publiques laissent libre: enfin lui déclarer la guerre, si elle ne veut pas se réduire dans les bornes, où les autres trouvent à propos que sa Puissance domine, pour que la Balance de l'Europe n'en soit point détruite?"

Il est vrai c'est là la question. Mais on va voir que les principes établis par nos Auteurs fournissent les conséquences par lesquelles elle doit être déduite. Il faut seulement les placer dans l'ordre convenable pour rendre leur usage évident.

1. Le Droit que j'ai de me conserver, me donne naturellement la liberté d'user des moyens que j'y crois propres.

2. Ces moyens intéressent les autres, ou ne les touchent point.

Je m'explique sur l'intérêt des autres; je n'entends par là qu'un intérêt résultant de Droits parfaits, que je ne puis ni enlever ni diminuer, sans injustice proprement ainsi nommée. Il ne s'agit point encore d'amitié, de complaisance, de bienfaisance. Je ferai un Article à part de ce qui exigent ces vertus.

3. Lorsque les moyens par lesquels je veux pourvoir à ma conservation, intéressent autrui; je ne puis en faire usage sans le consentement des intéressés, que lorsque par leur conduite, ou par les dispositions qu'ils ont manifestées, ils m'ont mis en liberté de ne point remplir les obligations de justice, ou je serois d'ailleurs à leur égard sur ce point.

Or, ils me dégagent de ces obligations du moment qu'ils me donnent lieu de croire, qu'ils n'attendent pour me traitter ennemi, que des forces capables de le faire, sans trop grand péril pour eux.

Ils me donnent lieu de prendre cette idée de leurs dispositions, non seulement lorsque par des plans parvenus à ma connaissance, ils concertent sur la manière dont ils s'y prendront contre moi; lorsque par des intrigues dont je suis informé, ils cherchent à disposer d'autres Puissances à concourir à leurs vues; en un mot, lorsqu'ils travaillent actuellement à l'exécution de leurs desseins; mais aussi simplement lorsque par le système et l'esprit connu de leur ministère présent, ou par la conduite qu'ils ont tenue ci devant envers d'autres Etats, ils ont manifesté leur ambition et fait connaître quelle ne respecte ni la justice ni l'honneur du monde, quand il faut les sacrifier pour la satisfaire. De frivoles prétentions remises à diverses fois sur le tapis, quoique refutées par des titres & des raisons incontestables, suffisent seules pour faire regarder avec juste sujet, une Puissance comme courant toujours le dépein de dépouiller les autres.

Les Hommes ne pouvant juger de ce qui se passe dans le cœur d'un autre, que par une induction tirée des mouvements, des discours, des démarches, dans lesquelles quelque soin qu'il prenne de se laisser deviner, quelque couleur qu'il y passe pour donner le change, quelque protestation qu'il fasse pour tuerre ceux qu'il veut tromper, il se défile, toujours par quelque endroit aux yeux ouverts, attentifs, et persans des intéressés; il faut bien que ces sortes de lumières suffisent pour les mettre en droit d'employer des moyens violents même, contre des Ennemis actuels, quoique couverts encore; sans cela l'on seroit toujours prévenu par de gens, qui s'ils demeurroient les Maîtres de prendre leur temps, après

avoir fait tous leurs préparatifs à leur guerre, attaqueroient avec trop d'avantage.

Cela posé, il n'y a rien d'injuste à les traitter en ennemis déclarés, s'ils ne donnent pas des sûretés qui paroissent suffisantes.

Dès là on peut légitimement leur enlever ce qui leur appartient actuellement, à plus forte raison ce qu'ils ont simplement lieu d'attendre du temps, comme les successions incertaines.

On peut faire des partages de ces successions, ainsi qu'en le juge nécessaire pour sa propre sûreté. On peut former des Ligues pour soutenir et rendre efficaces de telles mesures. On peut enfin, s'il en faut venir là, porter la Guerre dans leurs Etats.

Voilà ce que permettent, à leur égard, les règles de la Justice.

Celles de l'amitié, de la générosité, de la charité, veulent, il est vrai, qu'on se relache de ce que les premières nous autorisent. Mais ce n'est que lorsqu'on peut le faire sans s'exposer à un danger considérable. Beaucoup moins ces vertus l'exigent-elles, lorsque l'on exposeroit par là d'autres Hommes qu'on est obligé, par les relations qu'on soutient avec eux, de protéger, comme les Souverains y sont tenus à l'égard de leurs sujets.

Si on applique ces principes aux circonstances dans lesquelles se trouvent respectivement les Puissances de l'Europe depuis plus de deux Siècles pour ne pas remonter plus haut, on verra, je m'assure, qu'il n'y en a aucun qui ne soit dans le cas de craindre, avec fondement, l'agrandissement de quelques autres; et par là de travailler de la manière qu'elles jugeront la plus propre à conserver la Balance de l'Europe.

Ce Discours étant fini on est convenu de lire dans huit jours la Dissertation de Monsieur Rollin sur le gout de la solide gloire et de la véritable grandeur, qui est à la tête du troisième Tome de son ouvrage qui a pour titre, Manière d'enseigner et d'étudier les Belles Lettres par rapport à l'esprit et au cœur, page 13. Paris. 2<sup>e</sup> édition

Il faut joindre ici ce qui se trouve depuis la page 339 jusqu'à la 344 de ce Livre.

## IX<sup>e</sup>. Assemblée.

La neuvième Conference s'est tenue le 12<sup>e</sup> Janvier 1743  
Présens Messieurs DeBochat Lieutenant-Ballival, Potier Rec-  
teur, Seigneur Apeleur, DeCheseaux Conseiller, D'Apples Pro-  
fesseur, DuLignon, DeSaint-Germain Conseiller, DeCheseaux fils.

Discours de Bourcier  
le Comte.

POLUT faire le précis de votre dernière Conference, je sui-  
vrai ma première Méthode, et je rapporterai nos sentiments à  
chaque en particulier.

M. le Lieut. Ballival  
DeBochat.

Monsieur DeBochat la Question que vous avez traité  
est celle-ci : Qu'est-ce qui peut autoriser les Etats à prendre les  
armes pour empêcher quiconque Régionne ne s'agrandisse à un  
tel point que les autres aient à craindre d'en être opprimés.  
Vous avez rapporté là-dessus les sentiments des Juris consultes, et  
vous avez demandé ceux de l'Assemblée.

M. le Bourg Seigneur.

Monsieur le Bourcier vous m'avez expliqué comment on est  
venu à former des plans pour maintenir l'équilibre entre les Souve-  
rains, ce à quoi on n'avoit pas pensé autrement.

Vous m'avez dit encore que lorsqu'un Prince s'agrandit par  
des voies légitimes, on ne peut pas pour cela lui faire la guerre  
avec justice; mais que lorsqu'il forme des entreprises pour oppri-  
mer ses voisins, on peut employer toute sorte de voie pour abais-  
ser sa Régionne.

M. DeCheseaux le  
fils.

Monsieur DeCheseaux vous êtes porté à croire que, quoiqu'un  
Prince se soit agrandi avec justice, on peut cependant employer la  
force pour borner son autorité: comme les Républiques de la Grèce  
bannissaient un citoyen dont le crédit étoit trop grand.

M. le Conseil. De St  
Germain.

Vous m'avez prouvé, Monsieur De St Germain, qu'il seroit pernicielle pour le genre humain d'être soumis à un seul Prince,  
parce qu'on seroit exposé sans repourse à sa tirannie et à ses  
caprices. Qu'auroient fait, par exemple, les Protestans de France  
si Louis XIV avoit eu la Monarchie universelle ? L'intérêt du  
genre humain demande donc qu'on s'oppose à la trop grande  
Régionne d'un Prince. Salus generis humani suprema lex  
est.

M. le Baron de Caussade.

Vous Monsieur De Caussade, vous avez été de l'avoc de Monsieur

le Bourcier, et vous l'avez soutenu encor par cette raison, c'est que  
l'Univers serait mal gouverné par un seul homme.

Monsieur D'Apples vous avez condamné la voie des armes « M. le Prof. D'Apples,  
pour s'opposer à l'agrandissement légitime d'un Prince, de mé-  
me que l'ostentatious que les Grecs exercèrent contre Aristide et  
d'autres.

Si les Peuples avoient réfléchi sur leurs intérêts, m'avez à M. DuLignon.  
vous dit Monsieur DuLignon, jamais les Romains ne les auraient  
conquis. Il faut donc être sur ses gardes, et dès qu'un Prince se dé-  
clare Conquérant, comme Louis XIV, on peut l'attaquer dans son  
propre País.

Les Princes peuvent augmenter leurs forces par des conquêtes, « M. l'Ap. Seigneur  
l'économie, et les successions: on ne peut, m'avez vous dit Monsieur  
Apeleur, s'opposer à cet agrandissement, que lorsqu'il se fait par  
des conquêtes, et en violant les Traittés. Vous en avez cité pour  
exemple la Succession d'Espagne après la mort de Charles II.

Vous m'avez prouvé, Monsieur DeBochat, que le soin de nos M. le Lieut. Balliv.  
tre conservation nous obligeait à nous opposer à un Prince qui  
s'agrandit, lorsqu'on a quelques preuves que ce Prince a dessein  
de nous nuire, ou d'assujettir d'autres Etats avec qui nous sommes liés,  
ou même avec qui nous n'avons aucune liaison, si nous soupçonnons qu'on nous trahira de même; qu'on peut alors  
justement endosser à de tels Princes ce qu'ils possédaient, ou les  
priver des Successions qu'ils espéraient.

Après ce Discours on a lu le Traité de Mr Rollin sur le — Précis du Discours de M.  
Rollin sur le solide gloire.  
gout de la solide gloire et de la véritable grandeur. Je n'en don-  
nerai pas un extrait détaillé, parce que cet ouvrage est entre les  
mains de tout le monde, et que d'ailleurs ce traité n'est qu'un amas  
d'exemples, auxquels l'auteur a joint quelques Réflexions.

Ce Traité s'étend depuis la page 13 jusqu'à la 144. On n'a  
lu que jusqu'à la page 43. Il est divisé en plusieurs Sections. 1. Ri-  
cheses & pauvreté, 2. Bâtiments. On s'est borné à ces deux.

Dabord l'auteur dit que notre Siècle étant rempli d'une infi-  
nité de erreurs et de faux préjugés sur la pauvreté et les richesses,  
sur la modérité et le faste, sur la simplicité des bâtimens & des  
meubles, et sur la somptuosité & la magnificence; sur la fruga-  
lité

frugalité, et les raffinements de la bonne chère; on un mot sur presque tout ce qui fait l'objet du mépris ou de l'admiration des hommes, le goût du public entraîne les jeunes gens; ils estiment par préjugé ce qu'ils voient estimé dans le monde. Il faut donc dissipier ces faux préjugés, et leur apprendre à faire le discernement du vrai et du faux, du bon & du mauvais, de la solide grandeur et d'une vaine enflure, et empêcher que le mauvais exemple n'étoffe en eux les semences de bien et de vertu qu'on y remarque. L'auteur se propose donc d'établir des principes pour juger sainement des belles et bonnes actions, et pour discerner en quoi consiste la solide gloire, et pour démontrer ce qui est digne d'estime et ce qui ne mérite que du mépris de peur que les jeunes gens ne prennent pour modèle tout ce qui seraient conformes aux fausses idées du siècle, et se remplissent des passions et des vices de ceux dont l'histoire rapporte les actions éclatantes, qui ne sont pas toujours vertueuses.

M<sup>r</sup>. Rollin reconnoît qu'il n'aurait da tiver ces règles que de la Parole de Dieu, mais pour faire mieux comprendre que les erreurs qu'il combat sont condamnables, il ne tire ses principes que du Panthéisme, qui apprendra que ce n'est que par le cœur que l'homme est véritablement grand, que tout ce qui est extérieur à l'homme ne mérite ni admiration, ni estime.

Dans la première Section M<sup>r</sup>. Rollin rapporte beaucoup d'exemples de Grecs & des Romains, et de l'histoire de France, pour faire voir que les richesses n'ont point été estimées pour elles mêmes, ni la pauvreté méprisée: qu'ils n'estimaient les richesses que par le bon usage qu'on en faisait, et qu'on ne les recherchoit point avec empressement: — que ceux qui les recherchoient avec ardeur se sont couverts de honte.

Dans la Seconde, il rapporte aussi beaucoup de traits qui prouvent que les Romains ne faisoient point consistir leur gloire dans la possession des batimens quelques magnifiques qu'ils fussent, qu'ils ont fait cas au contraire de la Simplicité; et il cite pour dernier trait, les réflexions de Louis XIV à son petit fils, qui lui recommande de ne pas imiter son goût pour la dépense, il avoit aussi recommandé la même chose au Roi d'Espagne dans le dernier entretien qu'il eut avec lui.

Sentiment de M<sup>r</sup> le conseil.  
de Delboeaux.

Monsieur le Conseiller De Cheseaux trouve que M<sup>r</sup>. Rollin aurait du

donner des principes & des caractères des vertus qu'il recommande plutôt que de se borner presque uniquement à donner des exemples. Voici ceux qu'il a pris. La véritable Grandeur a deux caractères distinctifs: 1<sup>e</sup> Elle ne se trouve que dans ce qui dépend de nous. La bénédicience, par laquelle on se plaît à faire du bien, à privilier les besoins des hommes, à les soulager avec plaisir, et avec empressement; la fermeté d'âme, qui nous soutient dans les afflictions & dans les maux et qui empêche que nous n'en soyons abattus, qui conserve notre tranquillité dans les malheurs; ces vertus, dis-je, et d'autres, élèvent celui qui les possède, au une véritable Grandeur.

2<sup>e</sup> Le second caractère de la Grandeur, c'est quelle doit se trouver dans toute sorte d'état, elle ne doit être exclue d'aucun. M<sup>r</sup>. Rollin donne des exemples de Grandeur dans la bonté et dans l'élevation; il auroit du en donner aussi dans la médisance. La Grandeur est indépendante des circonstances extérieures, telles que sont les richesses, la naissance, un rang élevé dans le monde: tout cela n'est tout au plus que de moyens pour y parvenir & pour la faire connoître plus promptement & plus au loin.

Les jeunes gens, sur tout les Princesses doivent faire réflexion sur ce qui fait la véritable Grandeur, afin de ne pas se laisser entraîner aux préjugés & aux erreurs qui sont répandues dans le monde sur ce sujet. Ils doivent envoi se choisir un modèle de Grandeur et avoir toujours les yeux tournés sur ce modèle pour limiter. Le plus parfait modèle qu'ils puissent se proposer, c'est Dieu, qui ne fait consister sa gloire que dans l'exercice de ses Perfections & principalement de sa Bonté.

Monsieur De Cheseaux le fils a ajouté aux caractères que Monsieur de Cheseaux le père a donné de la véritable Grandeur, les suivants

1. L'un qu'il faut porter les vertus à un certain point de perfection pour qu'elles procurent à un homme de la Grandeur. Celui qui dans ses vertus n'a rien de plus que ce que le commun des honnêtes gens a d'ordinaire ne mérite pas le nom de Grand. Mais il ne faut pas chercher ici la singularité, et croire qu'il faille posséder seul ces qualités pour s'élever à la Grandeur; le nombre bien diminue point le prix; il ne faut seulement se soutenir avec constance et avec zèle dans

dans l'exercice des Talens que Dieu nous a donné. 2. Il faut rapporter ces Talens & ces Facultés à une fin bonne & utile. 3. Il faut que ces Qualités par le moyen desquelles on veut s'élever à la Grandeur ne soient pas des Qualités accidentielles, que l'on peut avoir ou n'avoir point sans qu'il arrive aucun changement en nous.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Bourvier Seigneur.

Monsieur le Bourvier approuve M<sup>r</sup> Rollin d'avoir posé d'abord des exemples, parce qu'ils font naître les principes. Les principes sont secs, par la même ils attirent peu l'attention. Un jeune homme à qui l'Auteur, ou celui avec qui il lit, demande à chaque exemple, Que sentez vous? Que pensez vous de cette action, de cette conduite? Ce jeune homme excité par ces questions et suivant uniquement ses lumières naturelles décidera juste, et se formera un goût sur pour porter un jugement solide sur tous les faits que l'Histoire lui présentera, de même que sur ceux dont il sera le témoin.

La véritable Grandeur a un prix intrinsèque et qui ne dépend point des divers préjugés des hommes. A la vérité la plupart d'entre eux se trompent fort là-dessus, les Princes sur tout; ils engagent ceux qui les environnent à la chercher dans l'extérieur. Cette fausse idée se répand, se propage, pour ainsi dire, et influence sur la pratique.

M<sup>r</sup> Rollin parlant de la Grandeur & de la Gloire paraît confondre ces deux choses, qui sont cependant très distinctes. La véritable Grandeur est le fond, ce sont les vertus qui se trouvent dans l'homme, et la Gloire c'est l'estime que les Hommes font de ces vertus.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Goyeul Desf Germain.

Monsieur Desaint-Germain approuve ce petit Traité de M<sup>r</sup> Rollin, parce qu'il sert d'antidote aux fausses idées que l'admiration de certaines actions donneront aux jeunes gens, et parce que ces exemples qu'il renferme, sont très propres à faire impression sur eux. Il distingue aussi la Grandeur de la Gloire comme a fait Monsieur le Bourvier.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Professeur D'Apples.

Monsieur le Professeur D'Apples croit qu'on peut se passer de tablier des Principes dans un traité comme celui-ci, & composé pour les jeunes gens. La Grandeur, a-t-il ajouté, c'est la dignité de l'Homme,

le

elle consiste dans le bon usage de ses Facultés, dans un juge = ment juste de chaque chose. Tous les Hommes peuvent être grands quand ils jugent sainement des choses et qu'ils se conduisent convenablement.

M<sup>r</sup> Rollin élève mal à propos la pauvreté, et rabaisse sans raison les richesses. Être riche ou pauvre, cela ne change rien à un homme: un Pauvre, est petit, et méprisable, s'il ne porte pas son état avec courage et avec fermeté. La pauvreté n'a rien de grand en elle-même: mais quand on y aqiesce avec soumission, c'est un acte qui procure une solide Gloire. On n'est pas estimable par le mépris qu'on a pour les richesses, non plus que par ce qu'on est riche. Mais un Riche, est grand, quand il use bien de ses richesses; il est estimable s'il évite l'œil des richesses; c'est là ce qui le rend solidement Grand. Sourire dans un de ses Ouvrages montre que la solide Gloire consiste à juger par principe de toute chose, à n'avoir pour chaque sujet que le degré d'estime qu'il mérite, et à avoir une conduite qui réponde à ces sentiments.

M<sup>r</sup> Rollin est outré dans l'article où il parle des batiments; il faut en cela se reporter à sa condition, de même qu'au bien de la Société. Un Prince doit être logé d'une manière plus grande et plus commode, qu'un simple particulier: il est permis à un Souverain de bâti pour sa nécessité, ou même pour sa commodité, pourvu qu'il le fasse, d'une manière convenable à son rang, et à l'état de ses affaires; il serait ridicule à un Particulier d'imiter un Prince en cela, et de vouloir l'égaler.

Monsieur le Recteur croit que les exemples que M<sup>r</sup> Rollin rapporte, avoient besoin d'être accompagnés de quelques reflexions. Quand on demanderoit à un jeune homme ce qu'il pense de telle ou telle action, de telle ou telle situation, il choisiroit sans balancer ce qui lui attireroit le plus d'admiration, il suivroit les préjugés établis; il faudroit donc avoir fait des reflexions à la fin de chaque article, sans les renvoyer à la fin de la Dissertation, ou même en faire sur chaque exemple.

La Grandeur & la Gloire sont une seule et même chose. Un homme qui fait quelque bonne action, peut-il se dire à lui même, je suis

suis grand ? Non : il fait en cela son devoir, mais il ne mérite pas pour cela le nom de Grand. La Grandeur a quelque chose de plus étendu ; elle consiste dans l'exercice libre de ses Facultés, Entendement, Volonté, et dans le désir de les pousser à leur perfection. Telle est la Grandeur de Dieu. Dieu est grand indépendamment de l'estime des hommes. Il n'en est pas de même des hommes, ils n'ont pas une Grandeur réelle, intrinsèque ; ils ne sont grands qu'autant qu'ils sont estimés de leurs semblables ; il faut à la vérité que cette estime soit fondée sur le mérite de celui qui en est l'objet, sans quoi elle sera fausse. La grandeur et la gloire sont donc identiques ; ~~car~~ la gloire n'est que l'estime que les hommes font de nos vertus. Il faudroit appliquer ces idées à tous les exemples que M<sup>r</sup> Rollin rapporte pour faire comprendre à un jeune homme ce qu'il y a de véritablement estimable, de grand et de digne de gloire dans chacun.

Sentiment de M<sup>r</sup> du Lignen.

Monsieur DuLignon est du même avis que Monsieur Rollier sur la grandeur & sur la gloire, il croit que l'une est l'autre, ne consistent que dans l'idée avantageuse que les hommes ont de nos talents, de nos vertus, en un mot de notre mérite ; il entre d'autant mieux dans cette pensée, qu'il paroit visiblement que c'est là l'idée que M<sup>r</sup> Rollin en a eu. Il voudroit aufr si qu'on eut joint des réflexions à chaque exemple ; réflexions qui auraient formé le gout des jeunes gens, et auraient garanti leur esprit de l'influence du préjugé et des erreurs répandues dans le monde sur la Grandeur & sur la Gloire.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Baron de Caullade.

Monsieur DeCaussade a dit que la véritable Gloire n'appartient qu'à Dieu ; les hommes quand ils s'acquittent de leur devoir méritent cependant aussi quelque gloire ; mais ils ne doivent pas la rechercher avec empressement. Jésus Christ blâme ceux qui recherchent la gloire qui vient des hommes, parce si on a la soif de cette Gloire, on tâchera de l'agréer par toutes sortes de voies, et souvent par des choses mauvaises. Il faut faire son devoir pour s'attirer l'approbation de Dieu, et il faut le faire selon les circonstances où l'on se trouve, et les talents que Dieu nous a donné, sans se mettre en peine, si les hommes nous estimeroient, ou ne nous estimeroient pas.

sentiment de M<sup>r</sup> le Lieutenant Ballival DeBachat  
Monsieur le Lieutenant Ballival DeBachat croit que, Lieut. Balliv. deBachat les termes d'estime, de gloire, et de grandeur expriment tous la même chose, mais dans des degrés différents. Quand on remplit ses devoirs comme les personnes qui sont reconnues pour honnêtes Gens les remplissent, cela ne nous rend dignes que d'estime. Quand nous remplissons nos devoirs mieux que le commun des honnêtes Gens ne les remplit, cela nous procure de la Gloire. Quand on fait des efforts plus considérables, plus soutenus, qu'on se trouve placé dans des circonstances qui demandent de nous ces efforts, et qu'on les fait ces efforts, c'est alors Grandeur.

Il n'est pas aisé de découvrir à quelle de ces trois classes il faut reporter les actions des hommes, parce que pour cela il faudrait connoître exactement les circonstances où se trouve placé celui qui a fait telle ou telle action, circonstances qu'il est très difficile de connoître à fond, et qu'il faudroit de plus connoître le motif qui a déterminé à agir. Or les exemples ne manifestent pas cela. Il est vrai que les Historiens prétent d'ordinaire des motifs aux actions qu'ils racontent, mais il faut le plus souvent les prendre au rabais ; ils sont moins grands que les Historiens ne les supposent. Quand les Historiens nous parlent de Louis XIV et qu'ils nous le représentent dans les différents Traittés qu'il a fait avec les Princes dans cette disposition, Je veux donner la paix à l'Europe, cela est grand, il faut en convenir, mais est-ce le véritable motif qui le portoit à faire la paix avec ses Voisins ? Non sans doute, il ne s'y détermine que parce qu'il ne pouvoit faire autrement.

Il faut apprendre aux jeunes Gens que la solide Gloire, consiste dans l'intention de remplir ses devoirs & cela de la manière la plus parfaite, et dans l'application constante qu'on a pour parvenir à ce but. Étudiez donc vos devoirs, dira-t-on, à ceux que l'on voudra conduire à la Gloire, voilà en quoi ils consistent, sentez leur importance et l'obligation où vous êtes de les remplir, formez en la résolution, rappelez la souvent à votre mémoire, animez vous continuellement au travail, et par là vous aquerez une solide Gloire, et une véritable Grandeur.

sentiment de M<sup>r</sup> l'Abb<sup>e</sup> deour Seigneur.  
Monsieur l'Abb<sup>e</sup> Seigneur a justifié M<sup>r</sup> Rollin sur la méthode deour Seigneur.

méthode qu'il a suivie, par la raison qu'auant écrit pour de jeunes gens des réflexions sèches les avroient rebûte et n'avoient point attiré leur attention, au lieu que les traits d'histoire leur plaisent & qu'ils peuvent cependant sur ces histoires prendre une idée de la vertu qu'en veut leur inspirer.

Il faut pourtant avouer qu'il y a un défaut dans les exemples que M<sup>r</sup> Rollin cite, c'est qu'ils tendent à inspirer une vertu gigantesque, s'il est permis de se servir de ce terme, une vertu qui n'est point accommodée aux différentes conditions des hommes. Il auroit été plus à propos de donner des exemples de vertus civiles; il faudroit déterminer la Grandeur qui convient à chaque état, et à chaque condition; et non pas seulement produire sur la Scène, des Empereurs, des Généraux d'armées, et d'autres personnes d'un rang aussi élevé: ce qui ne peut servir de rien à des jeunes gens d'une condition différente, ou au moins dont ils ne peuvent tirer parti que par des conséquences.

Chacun ayant fini d'opiner Monsieur le Comte a proposé cette question, De l'utilité de l'Histoire par rapport à un Souverain.

## X<sup>e</sup>. Assemblée.

Du 19<sup>e</sup> Janvier 1743. Présens Messieurs De Bochat, Polier, Seigneur Abbesse, De Caussade, Dulignon, D'Apples, De Saint Germain, De Cheseaux fils, et Monsieur le Major Sturler.

Discours de Monsieur le Comte.

Messieurs. La lecture du Discours de M<sup>r</sup> Rollin sur la grandeur & la solide gloire, vous a donné lieu de faire grand nombre d'excellentes réflexions, dont je vais tâcher de faire le précis.

Quoiqu'il n'y ait que Dieu seul qui soit véritablement grand, cependant les Hommes peuvent acquérir une grandeur et une gloire proportionnée à leur état d'imperfection, et non seulement ils le peuvent, mais de plus ils le doivent, surtout ceux que Dieu a placés dans un rang élevé, tels que sont les Souverains.

Tout ce qui est extérieur à l'Homme ne donne pas une véritable grandeur, telles sont, par exemple, les richesses, les batimens,

batimens, les ameublemens, la naissance et d'autres choses de cette nature.

La grandeur de l'homme consiste dans ces trois choses. 1<sup>e</sup> A faire un bon usage des Talens que Dieu lui a donné, à remplir son esprit de connoissances, & à dompter ses passions. 2<sup>e</sup> A régler ses actions sur ses connoissances, et à remplir tous ses Devoirs. Cela procure déjà l'estime et l'approbation des Hommes.

3<sup>e</sup> Enfin s'il faut faire beaucoup d'efforts pour remplir tous ses Devoirs; s'il sacrifice son repos, ses biens & sa Santé pour procurer l'avantage des Hommes; et si l'on se soutient dans cette conduite, alors on est véritablement grand: l'estime que les Hommes auront pour lui s'augmentera, et il jouira d'une solide gloire.

Monsieur le Comte ayant souhaitté, Messieurs, que Discours de Monsieur le Comte. j'eust l'honneur de vous entretenir de l'utilité de l'Histoire, et Dulignon sur l'utilité de l'Histoire par rapport à un Souverain. de quelles avantages qu'un Souverain en peut retirer, j'aurai l'honneur de vous dire, ce que je puis avoir pensé et lu sur celle matière.

L'on a défini l'Histoire, une narration continuée et exacte des choses vraies, grandes et publiques, écrite avec jugement & éloquence pour l'instruction des Particuliers et des Souverains, et pour le bien de la Société civile.

Denis d'Halicarnasse l'appelle une Philosophie par des exemples; Cicéron la nomme, le témoin des tems, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, la Maîtresse de la vie, et qui nous apprend les choses anciennes. L'Histoire nous conduit, comme par la main à la connoissance de tout ce qui a été créé; à l'origine et au progrès des Arts et des Sciences; à l'établissement des Sociétés; à la fondation des Monarchies, et à l'établissement des Loix. Cicéron de Oratore, Cap. 34 dit, que D'ignorer ce qui s'est passé avant que nous fussions nés, c'est être toujours Enfans. Il convient à l'Homme de connoître les actions et les mœurs des Hommes. Et de quelle utilité n'est pas l'Histoire pour nous confirmer dans la Religion? Elle nous en fait voir l'origine et sentir l'utilité. En lisant l'Histoire, il semble que nous voyageons par toute la Terre, nous y apprenons à connoître les différentes Nations, les différentes coutumes, et les diffé- rentes

différentes Loix. Nous nous lions avec des Hommes de différents Siècles, et nous nous guérisonnons de l'entêtement que nous pourrions avoir pour les coutumes des Païs, ou nous sommes nés. Que si la lecture de l'Histoire ne forme pas en nous les sentiments de probité et de vertu, elle leur donne de nouvelles forces, par les exemples bons et mauvais qu'elle nous présente.

Un autre de ces avantages, c'est qu'elle supplée à l'expérience, elle nous fait connoître les différents caractères des Hommes, leurs différents tempéramens, leurs divers penchants, et combien ils diffèrent les uns des autres, soit parce qu'ils sont nés en divers Climats, soit par la différente éducation qu'ils ont reçue, ou suivant leurs âges, leur genre de vie, et autres circonstances. D'où l'on peut apprendre ce qui a engagé les Hommes à se conduire d'une telle ou telle manière, comment l'on doit se conduire avec eux, et les motifs qui les peuvent faire agir, ce que nous en pouvons espérer, et ce que nous en devons craindre.

Mais l'étude de l'Histoire est plus utile aux Souverains qu'à tous autres Hommes. Eux qui sont chargés du soin de gouverner les Peuples, que la Providence a confiés à leurs soins; ils y apprendront par des exemples, comment ils doivent conduire leurs Sujets, qu'ils doivent regarder comme leurs Enfants; le bon ordre qu'ils doivent établir dans leurs Etats, pour les faire fleurir; la manière dont ils doivent se conduire en paix et en guerre avec leurs voisins, dont ils ne doivent pas s'attirer imprudemment la haine, à connoître les personnes qu'ils doivent emploier, et ce à quoi ils sont les plus propres; ils verront par la lecture de l'Histoire, combien de maux se sont attirés les Souverains qui se sont aban donnés aux Flattoeurs, et à des FAVORIS dont ils se croient aimés, parce qu'ils flattent leurs passions, et applaudissent à leurs caprices, et ils y apprendront que les Souverains sont à plaindre quand ils se repaissent d'envies.

Les Souverains verront par l'Histoire, que ceux de leur rang, qui ont négligé de craindre Dieu, d'aimer la Religion, et d'en suivre les préceptes, ont souvent éprouvé les plus faîcheux revers, ou de la part de leurs ennemis, ou de la part de leurs Sujets. Sans mêler sur des exemples anciens, sans parler de ces Monstres dont l'Histoire ancienne nous fait le portrait, l'Histoire moderne nous

suffit

fournit assez d'exemples de la triste fin de quelques mauvais Souverains, qui ont péri malheureusement et ont fait une fin digne de leurs crimes. Un Jacques V Roi d'Ecosse, emprisonné. Une Reine d'Ecosse, dont la vie, avait été une suite continue de crimes, meurt sur un échafaud. Le Pape Alexandre VI le plus vicieux et le plus mauvais de tous les Hommes pérît du poison qu'il avait préparé pour des Cardinals dont il voulloit se défaire. Christophe II Roi de Danemark fut chassé de ses Etats pour ses horribles cruautés, et après avoir erré pendant dix ans, voulant remonter sur le Trône, il fut pris, mis en prison, où il mourut 27 ans.

Un Souverain apprendra par l'Histoire, que, s'il se gouverne par les idées de la Sageſſe et de la Vertu, s'il ne fait rien contre les Loix, que si au contraire, il les fait observer, et qu'il les observe lui même, il sera aimé de ses Sujets; il s'établira une réputation solide, et ne craindra point les jugemens de la Postérité.

Antiochus III déclara à ses Sujets, que s'il ordonnoit par ses Lettres quelque chose de contraire aux Loix, qu'ils ne devoient pas plus y obéir, que si ces Lettres avoient été écrivies à son insu.

Un Souverain doit être libéral, mais non prodigue: si lavarice fait mépriser un Particulier, combien plus fera-t-elle tort à un Souverain? L'avarice et la prodigalité sont des peccats, dit Pite Live, qui ont renversé les plus grands Empires. Toutes les richesses qu'a un Souverain, dit Guichardin, ne lui sont données que pour les distribuer aux autres. La prodigalité, dit-il, dans un autre endroit, est louée par des gens peu judicieux, puisqu'elle est ordinairement accompagnée de la rapacité, et que plus de Gens souffrent de maux d'un Prodigue, qu'il n'y en a qui profitent de ses biensfaits.

Une chose sur quoi l'on a loué les Empereurs Théodore, Julien et Constantin, a été, cette facilité à écouter tout le monde. Une partie des malheurs de Charles VIII en Italie vinrent de ce qu'il négligeoit de répondre aux plaintes qu'on lui faisoit, et qu'il renvoioit tout à ses Ministres, qui, ou par manque de lumières, ou par des motifs sordides d'intérêt, ne mettoient ordre à rien, et empêchaient

empêchoient souvent que l'on portât ses plaintes au Roi.

Un Souverain doit écouter les plaintes de ses Sujets, et doit leur répondre: Mais il doit bien se garder, de blesser ou d'offenser ceux à qui il répond, ou ceux à qui il ordonne.

Si les mauvais Souverains, ces Hommes nés pour le malheur du Genre humain, ont été détestés et le sont encore, quelle estime, quel respect, quelle vénération ne doit-on pas avoir pour les bons, dont l'Histoire nous parle? De Titus, qui par ses vertus et sa bonté fut surnommé les Délitcs du Genre humain. De Trajan qui aimait si fort à rendre justice à ses Sujets, qu'il descendit de cheval, quoique pressé de partir pour une expédition de guerre, et s'arrêta pour rendre justice à une femme qui le lui demandoit. De Théodore le Grand. De François premier, le Restaurateur des Sciences. D'Henri IV, qui répétait souvent, et qu'il mettoit en pratique, que pour régner comme il faut, il n'est pas à propos de faire tout ce qu'on peut; qui écoutoit avec patience les remontrances de ses Sujets et des Parlements, et considéroit ses prérogatives, comme ne lui ayant été données que pour l'amour de ses Sujets. De Gustave Adolphe Roi de Suède, du grand-Guillaume Electeur de Brandebourg, qui rejoignoit à une grande valeur, et à beaucoup d'habileté, une solide piété, et une charité extrême.

Je crois, Messieurs, que ces exemples que je vous ai cité, suffisent pour faire sentir à un Souverain l'utilité qu'il tirera de l'étude de l'Histoire. J'aurois fort voulu, avoir plus de lumières pour traiter ce sujet plus dignement, et je serai charmé, Messieurs, de profiter de vos savantes et judicieuses réflexions.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Rector Polier.

Monsieur le Recteur Polier trouve que la définition de l'Histoire que Mons<sup>r</sup> Dusignon a donnée demande quelque explication. Elle doit être écrite avec fidélité & avec éloquence. L'éloquence est de trop, si l'on entend par là les ornement et les graces du style, ce tour délicat, cet arrangement de mots qui est propre à charmer. Mais si par l'éloquence on entend une manière d'écrire, juste, précise, claire, nette, elle peut être admise & non autrement.

Dans l'Histoire il faut distinguer deux choses, les Faits et les Réflexions. Les réflexions ne sont pas proprement l'Histoire, cependant c'est ce qu'il y a d'instructif & d'utile. Si l'Historien fournit toutes les réflexions ou seulement les principales, cela épargne

épargne bien de la peine, à ceux qui lisent l'Histoire: alors les réflexions sont ce qui instruit. Elles développent les maximes de la Politique, de la Morale & de la Religion, elles dévoilent les avantages réels des Sciences, et apprennent à s'en former de justes idées. Si on pouvoit déceler les véritables motifs des actions, l'Histoire seroit envoi plus utile qu'elle ne l'est. Mais la plus grande utilité de l'Histoire, c'est la connoissance qu'elle donne à chacun de son propre cœur, et du cœur de l'homme en général, ce que l'on peut acquérir en s'appliquant à reconnoître les diverses passions des hommes, et les influences que elles ont sur leurs jugemens & sur leur conduite, la manière dont elles s'insinuent dans le cœur, comment elles le tournent et le tournent à leurs fins. Par là on peut plus aisément être en garde contre les mouvements de son cœur, et ne pas se laisser éblouir par le voile impostant et séducteur dont ils se masquent.

Si en étudiant l'Histoire, on se borne à se charger la mémoire de M<sup>e</sup> le de faits, de noms et de dates, elle n'est d'aucune utilité, au contraire. Lieutenant Ballival de Bochat. Il occupe un temps précieux qu'on pourroit employer plus utilement à d'autres études propres à former l'esprit et le cœur. Si on joint les réflexions aux faits, alors encore, n'aura-t-elle rien de plus avantageux que l'attention à ce qui se passe journallement parmi les personnes qui nous environnent.

Monsieur De Bochat a dit que pour bien juger si l'Histoire est utile, il faut commencer par établir l'état de la Question. Si on prouve que l'étude de l'Histoire procure un grand nombre d'avantages qu'on ne peut tirer d'ailleurs, on sera obligé de convenir qu'elle est utile. Pour le démontrer considérons l'homme simplement comme homme. L'homme a besoin de prouver des lumières à son esprit, de la santé à son corps, et avec tout cela de procurer à son ame des sentiments agréables et de prévenir les désagréables, ou de s'en délivrer s'il les éprouve. L'Histoire, fournit tous ces avantages. Elle éclaire l'esprit, elle lui donne de la pénétration, et de la prudence, en découvrant les causes des bons et des mauvais succès d'un grand nombre d'événemens. Elle donne l'origine des Arts & des Sciences, elle met devant les yeux les progrès qu'ils ont fait; elle apprend les principales et les plus importantes découvertes qu'on a fait dans chacun; et nous met par là en état d'en profiter.

Je ne veux pas dire par là que l'Histoire enseigne les Sciences, mais simplement qu'elle annonce les découvertes, les expériences, les inventions qui y ont été faites, et quelle en public assés pour nous mettre en état d'en tirer du secours, ou tout au moins pour nous indiquer ou nous pourrons nous en instruire plus à fond. Or on ne parviendra jamais à acquérir ces connaissances sans l'étude de l'Histoire. Au reste sous les Arts & les Sciences, j'y compris la Physique, la Médecine, les Mathématiques &c.

On conviendra encore que l'Histoire du cœur humain est infiniment nécessaire. Les passions dont il est susceptible, les ressorts qui le font mouvoir, les motifs qui le déterminent, les caprices même - auxquels il est sujet, tout cela est important à savoir, pour pouvoir nous conduire d'une manière propre à prévenir les mauvais desseins qu'on peut avoir contre nous, et qui plus est à engager les autres hommes dans nos intérêts. Si nous ne soupçonnons pas la manière dont on peut en user à notre égard, nous ne pourrons pas nous procurer ce dont nous avons besoin. Les exemples dévoilent l'allure du cœur, on le pénètre, on le gagne, ou on s'en garantit. Or il n'y a que l'Histoire qui nous apprenne tout cela.

Considérons encor l'homme comme dirigeant les autres. Si nous avons besoin de connoître le cœur de l'homme, pour nous conduire nous mêmes; cette connaissance nous devient bien plus nécessaire, lorsque nous sommes obligés de diriger une multitude d'hommes, de caractères, de moeurs, de génie, d'inclinations différentes, pour la faire concourir à une même fin. Or il n'y a qu'une connaissance étendue du cœur de l'homme qui puisse apprendre cela. Quoique les Hommes se ressemblent, les moyens par lesquels l'homme parvient à ses fins, sont si variés qu'une. Seule attention à ce qui se passe ne peut pas suffire pour nous apprendre à les dénuder. Il est impossible à un homme de se procurer cette connaissance et cette penetration nécessaires sans le secours de l'Histoire; l'expérience de chacun est trop bornée.

Plus on connoîtra donc de faits détaillés, circonstances, et plus on aura de ces connaissances. Voilà pourquoi un abrégé d'Histoire est inutile; parce qu'il n'y a que les réflexions que l'historien fait, ou qu'il met en état de faire qui instruisent. Les Histoires les plus étendues sont

les plus instructives: mais j'entends par Histoires étendues, non celles qui rapportent le plus de faits simplement, mais celles qui récitent un plus grand nombre de circonstances de chaque fait, qui dévoient l'enchaînement des événemens, les causes et les effets de chacun.

Ceux qui enseignent l'Histoire doivent l'avoir étudiée à fond, connoître l'histoire non d'un Pays ou d'une Nation seule, mais posséder aussi celle des Royaumes voisins pour avoir l'enchaînement des faits. Quoiqu'il y ait peu de sujets sur lequel on ait plus écrit, que sur la manière de lire l'Histoire, cependant elle a été peu exactement décrite. On ne trouve guères dans les Auteurs qui en ont parlé qu'un Catalogue plus ou moins long, des Historiens, et l'ordre dans lequel il faut les lire, &c. Au lieu qu'ils devroient apprendre à dénuder les caractères, à remonter des effets aux Causes, à découvrir les ressorts politiques, les intrigues des Courts, le génie des Peuples &c. L'Abrégié de l'Histoire universelle par M. Bossuet est bon et utile, - parce qu'il est rempli d'excellentes réflexions.

L'Histoire de l'Empire est très utile aux Princes d'Allemagne, de même qu'aux Chefs des Corps de l'Empire, et aux Membres qui composent ces Corps. Ils y apprendront quels sont leurs Droits réciproques, et de voir si les Guerres fondées sur ces Droits sont justes ou injustes, ils pourront déduire par là si l'est de la Prudence d'entreprendre des Guerres, ou si au contraire on est coupable d'imprudence, en les soutenant, cette décision dépendant de la connaissance de la facilité, ou de la difficulté de l'entreprise, des secours que chacun des Tenans peut avoir, des ressources sur lesquelles il compte, des circonstances, où chacun d'eux se trouve, soit l'un avec l'autre, soit avec leurs Voisins.

L'étude de l'Histoire a été fort négligée dans les Universités Catholiques de l'Empire, parce qu'il n'étoit pas de l'intérêt de leur Eglise que l'on éclairât grand nombre de faits passés dans les siècles précédens et de Droits qu'on s'est approprié. Mais aujourd'hui ils ont senti l'avantage que les Réformés avoient sur eux à cet égard, et ils commencent à revenir de leur préjugé.

Monsieur Desaint Germain a concilié les opinions de Messrs. le  
Conseiller Desaint Germain,  
M. le  
Soltier et Debochat, en disant que le premier qui ne trouve main  
pas que l'étude de l'Histoire soit fort utile, n'a point parlé de la  
origine des Arts et des Sciences, dont il reconnoît la grande utilité,  
il

il a seulement parlé de ce qu'on entend communément sous le nom d'Histoire, ce qu'on enseigne sous ce titre; au lieu que Monsieur Deschatelet a montré les avantages de l'Histoire qui seroit écrite et enseignée comme elle devrait l'être. On peut dire en général que l'Histoire est plus utile aux Princes qu'aux Particuliers, parce qu'elle ne parle que de Princes et de Héros.

Pour que l'Histoire fut aussi utile qu'elle pourroit l'être, il faudroit qu'elle fut écrite par un bon Historien. Or pour former un Historien de cet ordre, il faut rassembler toutes les qualités qui composent un honnête homme, sincérité, bonté de cœur, probité, habileté dans toutes les Sciences, pénétration, courage &c. Autant que le commerce des honnêtes gens est préférable et plus utile que celui des autres hommes, autant le commerce avec les bons Historiens est-il plus utile que celui de tous les autres Auteurs, parce qu'il instruit & qu'il forme par exemple et non par préceptes. Ainsi faut-il faire faire attention à un jeune homme au caractère de l'Historien qu'il lit; on lui fera remarquer que De Thou est recommandable par sa pénétration & son habileté, Rollin par sa probité, Rapin par son exactitude et ainsi des autres. Pour ouvrir l'esprit de celui qui s'applique à l'étude de l'Histoire, il faut le questionner sur chaque fait qu'il lit, et lui demander ce qu'il auroit fait dans tel ou tel cas, et quand il aura décidé, comparer son jugement avec celui de l'Historien.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Seigneur Souignoux.

Une utilité des plus générales de l'Histoire, selon Monsieur l'Appelleur Seigneur, c'est de satisfaire la curiosité naturelle à l'homme, de l'occuper agréablement pendant quelques moments, de lui servir de détente après des occupations fatigantes. On se tromperoit en croiant tirer toujours une utilité plus réelle de chaque Histoire particulière, par exemple, d'un Siège, d'une Négociation, parceque les secrets du cœur, les desseins d'un Chef, les intrigues du Cabinet demeurent assez souvent dans le secret, et sont inconnus à l'Historien.

Une utilité plus grande de l'Histoire regarde les Souverains. Ils ne voient autour d'eux que de lâches flatterets; Gens qui pallient leurs défauts, qui y applaudissent, qui portent quelquefois l'imprudence jusqu'à les louer; si on ne les approuve pas, du moins on ne les blâme pas, on se tait. L'Histoire apprécie les actions, et leur donne la jute

la juste estime qu'elles méritent: elle dépouille les Princes de cette grandeur qui éblouit, et porte un jugement impartial de leurs vices et de leurs vertus, elle ose prononcer un arrêt sur leur mérite après leur mort. Ils peuvent donc comparer leur conduite à celle des Princes dont ils lisent l'Histoire, et connoître le jugement que la Postérité portera d'eux et de leurs actions, et être portés par là à renoncer à leurs égarements, à leurs passions, et à se dénier de ceux dont le commerce peut les corrompre, et de ceux qui les flattent.

Monsieur le Baron De Caussade croit que l'on peut aquérir Sentiment de M<sup>e</sup> le Baron De Caussade. une grande habileté, beaucoup d'étendue d'esprit, et une profonde pénétration en lisant l'Histoire; mais pour en venir là il faut étudier avec une grande application, remonter des événements aux causes qui les ont produits, et de la connoissance des causes prévoir les effets qui en doivent naître. Il en a été pour exemple le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise, qui conjura contre cette République: il s'étoit aquis une pénétration infinie, et ses décisions toujours justes sur les événemens étoient regardées comme des Oracles. On trouvera son caractère dépeint dans l'Histoire de la Conjuration de Venise écrite par l'Abbé de St Réal. Celui qui étudieroit l'Histoire comme lui seroit en état de bien gouverner.

L'Histoire est un bon miroir pour connoître la valeur des actions, elles y sont dépeintes toutes nues, et débarassées de tout ce qui peut prévenir le jugement du Lecteur. Un Prince dans l'Histoire n'est qu'un homme, il a perdu l'éclat qui l'environne, sa conduite est dévoilée, et on peut en juger impartiallement. Afin qu'un jeune homme fasse des progrès dans cette étude, il faut lui mettre en main un bon Catalogue d'Historiens.

Monsieur le Professeur D'Apples trouve que l'Histoire est utile Sentiment de M<sup>e</sup> le Professeur D'Apples. aux Souverains et à leurs Ministres. Que l'Histoire d'une Nation est aussi utile aux Particuliers, parceque les passions étant les mêmes chez tous les hommes, et dans tous les tems, on peut apprendre à les connoître.

Il pense qu'une Histoire chargée de réflexions est moins utile qu'une qui en a peu, mais bonnes. L'Homme n'aime pas la gêne; - une réflexion glissée adroïtement s'insinue dans le cœur, une action présentée avec force, frappe, émeut, entraîne; le jugement du Lecteur paraît

paroit libre, il s'en applaudit. Mais si l'Historien charge son Ouvrage de réflexion, qu'il décide, et qu'il paroisse vouloir entraîner les suffrages de ses Lecteurs, il revolté; ou tout au moins le Lecteur languit, il n'est point excité; il croit écouter les leçons d'un Maître, il n'est plus attiré par le plaisir, et regardant cette étude comme pénible, il se rebute, et se livre à lennui.

Dans l'Histoire nous vioisons les règles, et le succès des règles qui les autorise. Dans la Morale, dans la Politique les règles peuvent être contestées, elles sont sujettes à beaucoup d'exceptions, mais l'Histoire en lève les difficultés, & ne donne aucun lieu aux exceptions, tous les cas y sont déterminés.

L'Histoire bien écrite, décrit le cœur humain. Elle apprend aux Princes de quels Ministres ils doivent se servir. Elle leur apprend non-seulement dans l'intérieur de leur Etat, mais aussi avec leurs Voisins. En nous décrivant la conduite des Papes, les maximes de leur Cour, la résistance que les Etats lui ont fait, elle apprend aux Princes à se conduire avec les Papes. Il a cité pour exemple la conduite du Pape — Paul V avec la République de Venise. L'Histoire en fournira grand nombre de semblables exemples.

Sentiment de M<sup>r</sup>. De Cheseaux le fils.

L'Histoire nous apprend, a dit Monsieur Decheseaux le fils, quelle est l'instabilité des choses humaines, elle en est une démonstration, et par là elle nous empêche d'y attacher nos coeurs, et nous porter à rechercher des biens plus solides que ceux de cette vie.

Elle sert encor à établir la vérité de la Religion. Quand aujourd'hui on nous donne pour vérité de la Religion des Dogmes qui revoltent, qui sont remplis de contradictions, on seroit disposé à rejeter la Religion qui les enseigne: mais qu'on fouille dans l'Histoire, qu'on l'étudie avec soin, et on trouvera que ces prétendus Dogmes ne sont point de la Religion, qu'ils y ont été ajoutés par les hommes; on découvrira le temps où on les a introduits, et quelles en sont les Auteurs. Tels sont, par exemple, la Transubstantiation, l'Infaillibilité du Pape & d'autres.

On est convenu de lire dans la huitaine des Lettres de M<sup>r</sup>. Pope.

## XI<sup>e</sup>. Assemblée.

Du 26<sup>e</sup> Janvier 1743. Présens Messieurs De Bochart de Polier, D'Apples, De Caussade, Du Lignon, Seigneur Assesseur, De Saint Germain, De Cheseaux fils, et Monsieur De Bottens Banneret.

Messieurs. Vous vous êtes entretenus Samedi dernier De l'uti- Discours de Montpou-  
lité de l'Histoire. Vous m'en avez fait voir les avantages; vous le Comte.

Les avantages de l'Histoire sont considérables, elle satisfait la curiosité naturelle de l'homme, elle nous met devant les yeux tout ce qui s'est passé de considérable dans tous les Siècles & dans tous les Pays. Elle nous dévoile le cœur de l'homme et les passions qu'il renferme, en nous découvrant les motifs qui le font agir. Elle nous apprend encore l'origine des arts et des Sciences.

Elle donne de l'étendue à notre esprit, en nous apprenant divers événemens, en nous montrant les caises du bon ou du mauvais succès qu'ils ont eu, et en nous mettant en état par là de faire grand nombre de réflexions que nous ne ferions point sans cela.

Elle apprend sur tout aux Princes ce que la Postérité pensera de leur conduite, et ce que les Hommes de leur temps en pensent, en leur montrant le jugement qu'on a porté des Princes qui les ont précédé. Elle leur apprend encore leurs devoirs, et leurs obligations, en leur décrivant la vie et les actions des Princes illustres qui se sont attirés l'estime et l'affection des Peuples, et elle les porte à leur imitation; comme elle délivre aussi l'horreur qu'on doit avoir pour les Princes injustes, cruels, ri-  
vans, ou impies.

Il est vrai que l'Histoire peut être nuisible quelquefois, lorsqu'elle n'est pas fidèle, ou lorsqu'elle tache de diminuer l'hor-  
reur du vice. Mais on évitera ces inconvénients, en ne lisant que des Histoires choisies, bien écrites, remplies de judicieuses réflexions; ou en la lisant avec des personnes éclairées dont les remarques nous instruiront; et enfin en faisant soi même des observations sur les faits que l'Histoire raconte, et en examinant

Abrogé des lettres de  
M<sup>r</sup>. Pope.

examinant le jugement qu'elle porte, et en le comparant aux Maximes de la Raison et aux préceptes de l'Evangile.

On a le ensuite deux Lettres de M<sup>r</sup>. Pope, l'une adressée au Vicomte de Cobham, De la connoissance et du caractère des hommes; l'autre adressée à une Dame, Du caractère des Femmes elles commencent à la page 195, et finissent à la 222 du 1<sup>er</sup> Tome. En voici un petit Abrégé.

Extrait de la lettre sur le caractère des hommes M<sup>r</sup>. Pope montre qu'il servit digne de la curiosité naturelle d'étudier les hommes, qu'on y remarquerait autant de diversités qu'on en trouve dans les autres êtres que les Naturalistes ont étudiés avec soin. Mais il est difficile de les connaître, 1<sup>o</sup> parce que chaque homme diffère de tout autre; 2<sup>o</sup> parce qu'il diffère de lui-même. Ajoutez à cela le contrariété qui viennent de la diversité de la nature, de l'habitude, de incestitudes de la Raison, des passions & des préjugés.

Les différences ne sont pas moins grandes dans ceux qui observent que dans ceux qui sont vus. Leurs passions, leur imagination, leurs préjugés présentent aux objets qu'ils envisagent différentes couleurs.

Il n'est pas facile de sonder toutes les variétés de notre esprit, par ce que la vie, passe avec trop de rapidité, et que le principe des actions change, et s'échappe à nos observations. Souvent même celui qui agit l'ignore, tantôt il cède à une passion, tantôt fatigué de choisir, il se détermine à un parti par l'apitude.

Si l'on veut découvrir le motif d'une action en examinant l'action même, on ne réussira pas mieux à le connaitre: parce que les mêmes actions peuvent être produites par des motifs différents, et que le même motif peut aussi produire des actions différentes.

Mais supposez que les actions dévoient le caractère de l'homme, à quelles faudra-t-il s'attacher pour cela? aux plus frappantes, qui sont en petit nombre. Comptera-t-on donc pour rien, celles qui restent dans l'obscurité, et celles qui se contrecarrent?

On croit que les grands caractères ne se trouvent que dans les hommes d'un rang élevé. Cependant un état médiocre est un terrain où les vertus se plaisent, et où elles naissent communément. à la Cour si on en renouvre, elles seront d'autant plus estimées qu'elles y sont rares, et on ne fait presque pas d'attention aux vertus d'un homme qui est dans la mediocrité.

L'éducation change les hommes, à l'un elle donne de grands sentiments, des vues étendues; à l'autre des sentiments bas. Les révolutions de notre esprit sont subites, quoique nous soyons dominés par un penchant violent

violent, des contrariétés inaliénables, ou des affectations étudiées, fondent: un homme pense diversement lorsqu'il est en santé, ou qu'il est malade; qu'il est seul ou en compagnie, qu'il est dans l'abondance ou dans la pauvreté. Le même homme est capable de grands sentiments et de tâches basses.

Il y a cependant une chose en quoi l'homme ne change point: c'est dans la passion dominante; en ce l'homme est constant, et ne déguise pas: elle nous suit jusqu'au tombeau sans varier. L'auteur le prouve par divers exemples. Cette passion une fois découverte il n'y a plus rien d'extraordinaire dans la conduite d'un homme, on peut rendre raison de toutes les variétés qui s'y trouvent.

Il faut prendre garde de la bien déneler cette passion, et de ne pas prendre une passion qui lui est subordonnée pour la première et la dominante. Si ces étoit débauché, luxurieux, voluptueux, ce n'étoit pas là leur passion dominante, mais l'ambition, et les autres passions n'étoient qu'un moyen qu'ils emploioient pour la satisfaire.

L'auteur après avoir montré par plusieurs exemples que cette passion se fait sentir même à l'heure de la mort, finit d'une manière bien vive sa lettre. "Et vous, brave Cobham, jusqu'au dernier soupir vous sentirez, et avec force même à l'heure de la mort, votre passion dominante. Dans ce moment, ainsi que dans tous les autres de votre vie, votre dernier soupir dira: O Ciel! sauvez ma patrie."

Extrait de la lettre sur le caractère des femmes Dans la Lettre suivante M<sup>r</sup>. Pope dit que le caractère des femmes est encore plus changeant que celui des hommes, et plus rempli de contradictions. C'est un sujet tendre où les impressions ne sont pas durables. Outre ces variétés qu'elles ont de la nature, elles en ont encore d'affection, elles sont douces, artificieuses, capricieuses, spirituelles et stupides par art. Les Dames, dit l'auteur, ressemblent à ces tulipes dont les couleurs sont si variées. Nous devons à leurs charmes la moitié de leurs charmes. Une heureuse singularité, belle par ses défauts, un foible délicat, voilà ce qui frappe le goût, ce qui inspire l'admiration. Il cite quelques exemples de femmes, compassées, bizarre désesprit, et de stupidité, de vices et de vertus, de douceur et d'emportement.

Il est d'autant plus difficile de tracer le portrait des femmes, qu'on ne les voit que dans une vie privée, que leurs vertus ne se dévoient jamais avec plus de beauté que dans l'ombre: au lieu que les hommes, doués

doués de talents plus hardis les développent au grand jour. Les femmes instruites dès leur enfance à déguiser se cachent lorsqu'elles sont en public, et alors il est difficile de distinguer la honte, de la fierté, la faiblesse de la délicatesse.

Toutes les femmes sont partagées entre ces deux passions, l'amour du plaisir, & l'amour de dominer: l'une leur est donnée, par la nature et l'autre naît de l'expérience. Toute femme a le cœur libertin, toute femme voudroit être Reine à vie. Les femmes recherchent la puissance, et la beauté est le moyen qu'elles emploient pour l'obtenir: mais elles ne ta ménagent point avec prudence; elles ne se réservent aucune ressource pour un usage avancé. Un retraite faite à temps est le triomphe de la sagesse; mais c'est une science aussi difficile pour les belles que pour les Grandes.

Elles courront aussi toujours après les plaisirs, et ne sont jamais satisfaites de ceux dont elles jouissent. C'est un jouet qu'elles n'abandonnent jamais qu'elles ne le gâtent; l'objet de leur avidité lorsqu'il fuit, et celui de leurs regrets lorsqu'il est perdu.

L'Auteur donne un avis au beau sexe et fait le portrait d'une femme estimable, sous deux méritent d'avoir ici leur place.

Ha ma chère amie, laissez aux femmes vaines l'envie qu'elles ont d'éblouir. Que toucher le cœur et d'élever l'esprit soit votre partage! Le charme de ces talents s'acquiert, tandis que ce qui fatigue, les promenades du cours s'en va méprisé, sans être suivi d'aucun regard. C'est ainsi qu'après que les rayons éblatans du Soleil ont fatigué la vue, la lumière plus tempérée de la Lune s'élève avec douceur et brille avec la sérenité d'une vierge modeste, tandis que l'autre éblouit, sans du jour décline sans être observé.

Heureuse, celle dont le caractère égal et l'humeur toujours se-reines rendent le jour qui suit aussi agréable que celui qui précède; qui peut convenir des charmes d'une Sœur, qui ne répond point que le premier mouvement d'un époux ne soit passé, qui peut le gouverner sans le faire paraître; qui charme par sa complaisance, regne par sa soumission, et n'est cependant jamais plus satisfait que lorsqu'elle obéit; qui ne se soucie ni d'un fat, ni de la fortune, qui est sans bête, sans vapours, au dessus même des craintes d'une petite virole, et maîtrise d'elle même lorsque la porcelaine se casse.

Lorsque le Ciel veut polir, son dernier, son meilleur ouvrage, il choisit dans chaque sexe ce qu'il faut pour la perfection de sa favorit: l'amour que les femmes ont pour le plaisir, celui que les hommes ont

ont pour le repros, il joint le goût qu'elles ont pour les folies et le moins pris que nous avons pour les fots; il unit la discréction à la franchise, l'art à la vérité, le courage à la douceur, la modestie à la fierté, et des principes fixes à une imagination toujours nouvelle, il fait un mélange du tout, et ce qui en résulte c'est vous, Madame.

Ce n'est même que cette contrariété de caractères qui peut faire la réputation d'une femme. Ou le mélange ne se trouve point, une beauté vit méprisée, et une Reine meurt sans regrets.

Ces deux Lettres sont écrites avec toute la vivacité possible, et les sont remplies de portraits des mieux touchés, de figures hardies, de comparaisons brillantes, en un mot de tout les ornemens que l'imagination d'un Poète peut répandre dans un ouvrage. Rien n'y est inutile, tous les traits portent coup, et frapent vivement. Quoiqu'elles aient été écrites en vers, le Traducteur a su conserver ce feu dont la Brose est rarement susceptible. Il y a seulement quelques expressions hardies qui ne doivent pas être prises dans toute leur force, comme si elles étoient détachées; ce sont des traits et des tours poétiques, qu'il faut expliquer par le génie de la Pièce, sans les préférer littéralement.

Quoique Messieurs les Membres de la Société n'aient point fait de réflexions sur ces Lettres, parce qu'ils furent interrompus, j'ai cru cependant qu'il étoit à propos d'en faire un petit extrait pour l'usage de Monsieur le Comte, et d'y ajouter le jugement que j'en porte.

Monsieur le Comte a pris Monsieur l'Abbé Seigneur de traiter pour la Société. Suivante la matière de la véritable Grandeur, ce sujet n'ayant pas été épuisé le jour qu'on fut Rollin, et les sentimens ayant été partagés.

## XII<sup>e</sup>. Assemblée.

Du 2<sup>e</sup> Fevrier 1743. Présens Messieurs Seigneur Bourguemestre, De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Recteur, Seigneur Boursier, D'Apples Professeur, De Caustade, Du Signon, Seigneur Abbé, De St Germain Conseiller, De Cheseaux fils.

Pensées sur la véritable Grandeur. Nobilitas sola est Discours de M. l'Abbé Seigneur sur la véritable Grandeur.

C'est présenter à l'homme un objet bien intéressant pour son deur. amour propre, que de l'entretenir de sa Grandeur. Il aime à réfléchir sur

sur ses avantages; sa vanité se pare avec complaisance de toutes les prérogatives qui le rendent respectable. Grand par son origine, par ses Facultés, et par sa destination, il se considère comme le Chef d'œuvre du Créateur.

Susceptible de Perfection, de Bonheur et de Gloire, il n'est rien de Grand à quoi il n'élève ses désirs, et ses espérances n'ont de borne que la Suprême Félicité.

Eclairé par une Intelligenze spirituelle, destiné à lui procurer toutes les connaissances nécessaires au grand but qu'il se propose; Capable de discerner la nature et les propriétés des objets qui l'environnent, et l'usage qu'il en doit faire; Doué de Facultés dont l'étendue embrasse tout à la fois le passé, le présent et l'avenir, il semble qu'à l'aide de cette lumière, il ne doit jamais s'égayer.

Cependant cette Ame toute incorporelle, qu'elle est se trouve dans une dépendance nécessaire des organes du Corps; Assujettie à ne recevoir l'idée des objets qui l'environnent, que par le ministère des Sens, elle en juge par l'impression qu'ils font sur elle, et se détermine à les fuir, ou à les chercher, selon qu'ils produisent en elle un sentiment agréable, ou douloureux.

L'imperfection des organes, est une des causes de l'imperfection des connaissances; l'Homme se livre souvent sans réflexion à ce qui flalte ses Sens; Souvent la précipitation avec laquelle sa volonté se détermine, le porte à juger sur de trompeuses apparences, et à regarder comme avantageux ce qui peut lui nuire.

L'Imagination ingénieuse, à prêter des couleurs séduisantes à ce qui l'a frappée agréablement, fortifie encor cette illusion, par les images brillantes qu'elle présente à l'Esprit, et fixe ses incertitudes par l'activité qu'elle donne aux affections.

Telle est la cause du peu de progrès que les Hommes font dans la connoissance de la vérité, et des erreurs dont ils sont si souvent les tristes victimes, pour s'être inconsidérément livrés à des apparences qui ont séduit leur Raison.

Si les Hommes se trompent souvent dans le jugement qu'ils portent des objets sensibles, ils s'abusent aussi fréquemment dans l'idée qu'ils se forment des Etres moraux, et par un renversement monstrueux, ils changent en défauts ce qui pourroit contribuer efficacement à la Perfection de leur Nature..

Jugeons en par l'idée qu'ils ont de la Grandeur et de la Gloire; examinons leurs projets, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour

y parvenir; Les motifs de leur conduite, et le but qu'ils se proposent.

Si l'Homme aspire à la Grandeur et à la Gloire, parce qu'il croit - et c'est plus parfait et plus propre à contribuer efficacement à son bonheur.

La Raison lui dicte qu'il en doit faire l'objet de ses désirs, mais - cette Raison seduite par de trompeuses apparences n'est point toujours assez forte pour secouer l'empire des Sens, des Passions et des Prjugés vulgaires.

La Grandeur est un état de perfection qui conserve à l'Homme toute sa Dignité, qui augmente sa félicité présente, et le dispense à goûter celle qui est à venir. Tout ce qui est étranger ou contraire à cette grande fin, est vicieux de sa nature, et ne peut convenir à la véritable Grandeur.

Cependant ce qui fait l'objet des désirs les plus empressez du général des hommes, c'est les Richesses, les Dignités, et les Plaisirs; On regarde ces avantages comme des attributs inseparables de la Grandeur, et on travaille à se les procurer par toute sorte de voies.

Je vais montrer combien on s'abuse dans l'opinion qu'on a de ces prétendus biens, en faisant le parallèle des caractères de la fausse Grandeur et de la véritable; Après quoi je prouverai que ces deux espèces de Grandeur diffèrent dans leur nature, dans les motifs et les moyens qu'y conduisent; et l'on jugera par l'influence que l'une et l'autre peuvent avoir sur le bonheur de la vie a quelle des deux l'Homme raisonnable doit donner la préférence.

La vraie Grandeur consiste à travailler assidument à perfectionner ses connaissances et ses Facultés; à faire valoir ses Talens, en les conservant à l'utilité publique; à s'affranchir des Passions, et des préjugés, à faire des actions vertueuses; à se contenter de son état; à se rendre supérieur aux événemens par la fermeté et la constance, avec laquelle on supporte les maux et les disgrâces; à conserver une Ame pure au milieu des tentations; en un mot, à occuper dignement sa place, en s'agissant de tous ses Devoirs, et en poussant la Perfection à cet égard au plus haut degré où la force humaine puisse atteindre.

La Grandeur mondaine au contraire, consiste à juir abondamment de tous les biens de la vie; la Naissance, le Pouvoir, l'Eclat, la Magnificence, le Luxe, forment les plus essentiels de ses attributs.

Loin donc que la véritable Grandeur ait quelque rapport avec

la Grandeur mondaine, elles sont en opposition par leur principe.

Rarement les Grands sont revêtus des Qualités qui font le grand Homme; on peut même dire que leur condition semble les exclure de ce privilége. Enfles pour l'ordinaire de leurs prérogatives; Affrégés par mille passions violentes; Obédis par une foule de gens emprêts à leur procurer des Distractions et du plaisir, comment pourraient-ils réfléchir, s'éclaircir, et triompher de l'erreur dans laquelle on s'efforce de les entraîner.

L'opposition n'est pas moins sensible dans les moyens qu'on met en œuvre pour parvenir à l'un ou l'autre de ces états.

D'abord la présomption et l'orgueil ont beaucoup de part, aux efforts qu'on fait pour s'élever au dessus de ses semblables; le désir de les mettre dans sa dépendance, de les abjectifier à sa volonté, d'occuper parmi eux un rang distingué, détermine à chercher tous les moyens de parvenir à ce but, qu'ils soient légitimes ou non, il n'importe, pourvu qu'on arrive à son but, rien ne conte. Une ambition démesurée qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté, de la Dexterité, de la souplesse et de la Dextérité sont les qualités et les dispositions essentielles pour faire son chemin dans le monde. On s'attache à plaire au Maître, à s'insinuer dans l'esprit de ceux qui ont sa confiance; on brigue leur protection; on épouse leurs inclinations et leurs goûts; Et à quel degré d'abaissement n'est-on pas obligé de descendre, pour s'élever ensuite insensiblement à cette Grandeur imaginaire. Quels rebuts n'effrayeront-on pas sans oser témoigner le moindre mécontentement? A quel affreux esclavage n'est-on pas reduit? Constraint de louer les défauts de ses Protecteurs, d'applaudir à leurs vices, de les servir dans leurs Papions, et souvent on n'a pour prix de ses affidités que des disgrâces; ou si on parvient à son but, on se désabuse bientôt de l'idée flatteuse qu'on en avoit conçue.

Il n'en est pas ainsi de la véritable Grandeur, les efforts qu'on fait pour y parvenir ne sont jamais sans succès, et ce succès toute-beaucoup moins de peines et d'inquiétudes. Si on trouve quelques obstacles dans la route, on se dédommage par la satisfaction de les avoir surmontés.

Il faut un cœur droit, dégagé de ces affections tumultueuses qui troublent la tranquillité de l'Âme; aussi avec cette heureuse disposition, celui qui tend à ce grand but, n'est point dévoré par l'ambition, il ne pense point à s'élever au dessus des autres Hommes, ni à usurper sur eux une autorité qui blesse l'égalité naturelle. Il voit sans jalouzie le mérite d'autrui; il ne croit point les Concurrens

dans la carrière qu'il fournit; il travaille à perfectionner ses connaissances, il cherche à découvrir la valeur intrinsèque de chaque chose, pour y proportionner ses soins et ses dépens: Il est en garde contre les illusions des Sens: Il fortifie son Amé contre les attractions de la volupté, et les atteintes de la douleur: Il fait son objet principal de la Vérité et de la Vertu: Il tend à la Perfection, et la fausse Gloire n'entre point dans ses vues; en un mot ses intentions sont droites ses motifs & ses moyens sont légitimes, et son but excellent.

Si on réfléchit sur les avantages que la Grandeur mondaine procure et qu'on les mette en parallèle, avec ceux de la véritable Grandeur, on verra quels sont le plus à déjouer:

Un bel Esprit de nos jours a dit, que rien ne prouve mieux le La Brugere peu que Dieu croit donner aux Hommes, en leur abandonnant les richesses, les plaisirs, les grands établissements, et les autres biens de la Vie, que la distribution qu'il en fait, et le genre d'Hommes qui en sont le mieux pourvus.

Pour mieux sentir la justesse de cette réflexion, examinons-l'influence de ces avantages sur le bonheur, et le mérite de ceux qui en jouissent: Il est important de faire connoître aux Grands la juste valeur de tout ce qu'ils possèdent, en leur montrant que ces prérogatives dont ils font tant de cas, ne sont d'aucun prix par elles mêmes, et que loin d'ajouter quelque chose à leur bonheur et à leur mérite, elles sont très souvent un obstacle à l'un et à l'autre.

En ceci l'expérience est d'accord avec les maximes de la Sagesse; dès qu'on aime un objet plus qu'on ne doit, ou qu'on l'estime au delà de son prix, on le desire avec plus d'ardeur qu'il ne mérite, et on le donne pour l'acquérir plus de soins qu'il ne vaut; et loin d'obtenir les fruits qu'on attendoit de ses peines, on se punit soi-même par la honte de les avoir pris inutilement ou mal à propos.

Si c'est un défaut de trop estimer les biens qu'on souhaite, ce n'en est pas un moins grand de faire trop de cas de ce qu'on possède. Cependant le foible de la plupart des favoris de la Fortune. Les avantages qu'elle leur a prodigieusement tient lieu de mérite, et ils croient que c'est un titre légitime pour se consulter l'estime et le respect des autres Hommes.

La Naissance est une des prérogatives dont les Grands tirent le plus de Gloire; c'est selon eux un caractère de Noblesse indélébile, qui est nécessairement attaché à leur personne.

Vous avez, dites-vous, de la Naissance, vous descendez d'Aïeux illustres

illustres, qui se sont fait un nom par leurs Vertus; ils ont généreusement sacrifié leur repos, leurs biens et leur Vie; on croit voir couler leur sang dans vos veines; on vous regarde comme les héritiers de leur Gloire; mais il faut que vous le soyez de leurs Vertus. Trompez-vous à cet égard l'attention du Public? Vous tombez dans l'oubli et dans le mépris. On exige de vous de la Droiture, des Lumières, de la Modestie, du Desintéressement de la Prudence, de la Grandeur d'âme; Etes-vous ignorant, fourbe, vain, intéressé, imprudent, timide ou lâche, on vous trouve indigne du Nom que vous portez? Les vices chez les Grands contractent un degré de noirceur proportionné au rang qu'ils occupent dans le Monde.

*Omne animi vitium, tanto conspicuus in se.  
Crimen habet quanto major qui peccat habetur.*

Les faiblesses même chez eux sont déplacées; soit que l'envie qu'on porte à leur élévation rende le Public moins indulgent pour leurs défauts; - soit que l'attention qu'on fait à leurs démarques rende leurs fautes plus éclatantes, on ne leur pape rien.

C'est assurément une triste prérogative que la Naissance sans Mérite, et l'on est bien à plaindre, quand on n'a d'autre soutien de sa Gloire que la Réputation de ses Ancêtres. Cet appui venant à manquer l'édifice s'écroule et tombe en ruine.

*Miserum est aliorum incumbere Fama,  
Ne collapsa ruant subductis Pala columnis.*

La Naissance n'ajoute donc rien au mérite, elle met seulement dans un plus grand jour des vertus ou des vices, qui seroient demeurés peut-être ensevelis dans l'obscurité d'une condition privée.

Il n'en est pas tout à fait de même des Richesses: outre qu'elles sont la source des commodités et des douceurs de la Vie, elles fournissent de fréquentes occasions de faire valoir des Dispositions vertueuses; elles mettent en état de secourir les misérables, de former des Établissements utiles à la Société; de récompenser le Mérite; de favoriser les progrès des Arts et des Sciences. Mais il faut juger par l'usage qu'on en fait, de l'utilité et des avantages qu'elles procurent, on les estimera beaucoup moins. En effet on sont les Riches et les Grands du Monde qui font un noble et généreux usage des biens qu'ils possèdent. L'Opulence n'est-elle pas la Mère des vices, et la Nourrice des Passions? Sans elle connoîtroit-on le Luxe, l'Orgueil, la Mollesse, le Gout immoderé des Plaisirs, la Prodigalité, l'avarice?

La Fortune d'ailleurs en augmentant les Richesses de ses Favoris, semble multiplier leurs besoins; si elle leur procure quelques Plaisirs, elle en trouble

trouble. La Douceur par mille amertumes, des biseautances affujettées éloignent d'eux cette aimable tranquillité, qui fait le plus doux charme de la Vie. Les inquiétudes, les craintes, les soucis, la jalouse et la haine marchent à leur suite. Enfin à quelles tentations les richesses ne proposent-elles point la Vertu; chaque jour elle soutient un nouvel assaut, et comment le cœur résisteroit-il à tant de secousses redoublées; il se lasse d'opposer toujours une résistance ce penible: il s'ouvre enfin à l'impression d'une multitude d'objets qui flattent son gout, et sa Vertu succombe sous le poids de la volupté.

L'autorité et le pouvoir dont les Hommes font tant de cas, n'est point un avantage si considérable qu'on le pense, sur tout si l'on envisage les inconvénients qui y sont attachés. Il est vrai que la vanité est agréablement flattée par les respects et les hommages qu'on rend à ceux qui sont dans les premières places; Mais aussi la presumption peut nous faire souhaitter des Dignités et des Emplois qui surpassent nos forces, et nous exposer au reproche de nous être imprudemment chargés d'une administration, dont nous étions incapables, contre celle sage Maxime. — — — Versate diu  
Quid ferre recusent, quid valeant humeri.

Il est encore dangereux d'abuser de son Pouvoir, en bafant les Règles de la Justice; ou en irritant par une sévérité excessive, ceux qui doivent obéir.

Enfin pour conserver son autorité il faut des Qualités distinguées une attention soutenue, des précautions continuées; Souvent même elles deviennent inutiles, et le Pouvoir quelque grand qu'il soit est contraint de céder aux efforts d'une multitude irritée.

Ce qui couté des peines infinies à acquérir, qu'on ne conserve qu'à force de soins, et qui s'échappe au moment qu'on y pense le moins, mérite-t-il l'estime, et l'attachement de l'Homme raisonnable.

Rassemblez toutes les circonstances qui forment les caractères de la Grandeur; Supposez un Souverain revêtu de toutes les faveurs de la Fortune; Mettez en balance les avantages qui lui en reviennent, avec les obligations que lui impose son état, et vous sentirez que son Sort est plus à plaindre, qu'à désirer.

C'est peu d'avoir des Lumières et de la Pénétration, il faut en cor qu'il ait un attachement invariable pour la Justice, qu'il soit d'un facile accès, qu'il aime la vérité, qu'il déteste le mensonge, et la flatterie, qu'il fasse son tout du bien de l'Etat, qu'il soit bienfaisant et généreux.

généreux; qu'il protège l'innocence, qu'il récompense la Vertu, qu'il punisse le vice, mais sans passion; qu'il serve d'exemple à ses sujets par la régularité de ses mœurs, et par son attachement à la Religion; que loin de souiller ses Peuples par des exactions odieuses, il retranche par une sage-Déconomie toutes dépenses superflues; que dans le choix de ses Ministres, il n'ait d'égard qu'à la capacité et au mérite; qu'il veille à ce que personne n'abuse de son Pouvoir; qu'il soit attentif sur lui-même, vigilant, laborieux, infatigable; qu'il méprise les attractions de la volupté; qu'il sacrifice son Repos, ses Richesses, sa Vie même, s'il est nécessaire, au bien de l'Etat; qu'il soit avare du Sang de ses Sujets; qu'il ne les expose jamais par le désir d'une fausse Gloire, ou pour étendre d'injustes Conquêtes; qu'il soit le Protecteur des Arts et des Sciences.

Voilà ce qui rend un Prince véritablement digne du rang qu'il occupe. Ce n'est donc point les Richesses, le Pouvoir, l'éclat ou la magnificence qui sont la mesure de sa Grandeur; C'est les Qualités du cœur qui le rendent respectable; C'est la Sagece de son administration qui le fait aimer.

Mais qui pourroit ambitionner une Vie si laborieuse, et semée de tant de peines? Un Souverain est responsable non seulement de ses actions, mais enor des fautes de ses Ministres, ils sont censés administrer par ses ordres et sous ses yeux, C'est entre ses mains que sont les Rênes du Gouvernement, le Repos et la Gloire de l'Etat. Les yeux du Public sont sur lui, les envieux de sa Gloire oublient ses démarques, et prennent occasion de ses moindres faiblesses, pour le rendre odieux ou méprisable.

En vain dira-t-on qu'un Prince peut s'affranchir d'une partie de ses pénibles obligations, que la pleine Puissance le dégage de celles qui lui sont à charge. En effet, quand il n'auroit pas à rendre compte de sa Gestion à l'Etre Suprême, servit-il insensible au mépris? Pourroit-il penser sans trembler pour sa réputation, que ses vices, ses défauts même servent transmis à la Postérité?

Cicéron voulant montrer combien les Rois sont à plaindre, donne l'exemple de Damocles. Denys pour le désabuser de l'idée avantageuse qu'il avoit de la Roiaute, le fit seoir à sa place avec un glaive suspendu sur sa tête, qui mettoit continuellement sa Vie en péril; Il lui faisait connoître par cet emblème, les dangers, les soucis, les craintes et les embûches auxquelles les Rois sont sans cesse exposés. "Reges ipsi, quam miseri sint, quantopere timori atque insidiis sint propositi sati-

stendit Dionysius, cum imminente gladio Damoclem fortunæ sua felicitatem voluit experiri."

Valere Maxime pour prouver cette vérité rapporte l'exemple d'un Roi, qui étant élu malgré lui, avant que de ceindre sa tête du Diadème, le considéra attentivement et s'écria, O Diadème, ornement plus glorieux que propre à rendre heureux, si on connoissoit à fond combien tu procures de peines, d'inquiétudes et de misère, on ne daigneroit pas te baisser pour te relever de terre. "O nobilem magis quam felicem pannum, quem si quis penitus cognosceret quam multis sollicitudinibus, periculis et miseriis sis refertus, nec humi- jacentem tollere vellat."

C'est donc sans raison que le Vulgaire regarde les Souverains, comme des Etres libres et indépendans, leur esclavage est illustre, mais leurs chaînes n'en sont pas moins pesantes.

J'ai montré que la Naissance, les Talens de l'Esprit, les Richesses, les Dignités et le Pouvoir ne forment qu'une ombre de Grandeur, puisqu'avec tous ces avantages on peut être méprisable et malheureux. En effet si le Souverain fier de ses prérogatives opprime ses Sujets, s'il sacrifie à son ambition leur repos, leurs biens et leurs vies, si laissant négligemment flotter les Rênes du Gouvernement, il se repose de ce soin sur des Ministres ignorans, mal intentionnés, plus avides de biens que soigneux de la Gloire; l'appellera-t-on un grand Prince? Meritera-t-il ce titre par l'étendue de ses Etats, par son luxe, et par le pompeux étalage de sa magnificence?

Mais pourquoi déclamer contre les Grands? Ne sont-ils pas également à plaindre? Pour être dans le rang Suprême sont-ils moins Hommes que nous? N'ont-ils pas les mêmes faiblesses? les mêmes infirmités? Elevés et nourris dans des principes propres à entraîner dans leur cœur l'orgueil & la mollesse, comment seroit-il possible que leurs Papions entassés sur la Puissance absolue, ne possèdent pas des forces et de l'auoirissement? Ils ont encore le malheur de ne pouvoir connoître et goûter mille douceurs attachées à la Vie privée. Un Prince connaît-il jamais les charmes d'une amitié sincère et réciproque? De tant de Courtisans qu'un vil intérêt attache à sa fortune, il n'en est peut-être pas un qui tienne à sa Personne. A peine un indigne usurpateur a envahi un Etat que le Prince légitime est abandonné, pendant qu'on prodigue les louanges les plus flatteuses, à celui qui ne doit son élévation qu'à ses crimes.

Enfin

Enfin quelle ressource reste-t-il aux Grands dans les disgrâces ? Leur ame amollie par les Plaisirs est auabée par le malin dire, revers.

Aveons que les Hommes prodiguent leur encens et leurs hommages à des Grands qui n'ont le plus souvent qu'une Grandeur empruntée, et dont on peut dire, avec un Poète, que dès qu'ils ont déposé les marques de leur Dignité,

*Le Masque tombe, l'Homme reste, et le Héros s'évanouit.*

Les Payens avoient une toute autre idée de la Grandeur. N'appellez point heureux, (disoit Horace,) celui qui est dans l'opulence. Celui là seul mérite ce titre qui sait user avec sageze des Donz de la Divinité, qui supporte avec patience l'affreux misère, et qui déteste le crime plus que la mort.

<sup>1</sup> Non pessidem multa vocaveris  
<sup>2</sup> Reite beatum: rodiūs occupat

<sup>3</sup> Nomen beati, qui Deorum

<sup>4</sup> Muneribus sapienter uti,

<sup>5</sup> Duramque callet pauperiem pati,  
<sup>6</sup> Pejusque letho flagitium timet.

J'ai remarqué en passant que les honneurs et les dignités étant sujettes aux vicissitudes de la Fortune, la gloire qui en résulte n'est rien moins que solide. Cette espèce de Grandeur dépend de tant de circonstances, elle est appuyée sur des raports si délicats, qu'il ne faut qu'un rien pour renverser la fortune la mieux établie.

<sup>7</sup> Si Fortuna volet fier de Rhetore Consul,  
<sup>8</sup> Si volet haec eadem fieri de Consule Rhetor.

Combien d'exemples l'Histoire ne fournit elle pas de ces révolutions subites ? Un Dénys réduit pour subssiter à se faire Maître d'Ecole à Corinthe. Un Polycrate inhumainement crucifié par Oroonte, et de nos jours une Marie d'Ecole, et Charles I contraints de descendre du Trône pour monter sur un échafaut. C'est ce qui a fait dire à un Poète, que rarement un Roi finit tranquillement sa Vie ; les Séditions et les périls de la guerre en précipitent souvent le cours par une mort violente.

<sup>9</sup> Ad Generum fereris sine cede aut vulnere pauci  
<sup>10</sup> Descendunt Reges et sicca morte Tyranni.

La Grandeur mondaine est donc exposée aux caprices de la Fortune : en cela bien différente de la véritable Grandeur dont les caractères sont au deçà des événemens. celle-ci est inhérente, et paraît

Horat. oevn. lib.  
IV. od. IX. pp. 45.

paraît dans un plus grand lustre au milieu des adversités, pendant que l'autre dépend des circonstances, et disparaît avec les faveurs de la Fortune.

On ne saurait trop représenter aux Grands les périls qui les menacent, ni leur rappeler trop fréquemment le peu de cas qu'ils doivent faire de ces avantages extérieurs que le Bulgare vante si fort.

Une autre illusion qu'il est important de dissipater, est fondée sur l'opinion avantageuse qu'on a de certaines actions extraordinaires.

C'est ainsi qu'on a dressé des Autels aux forfaits d'un Alexandre et d'un César, dont l'ambition démesurée avoit bouleversé l'Univers. Subjuguer des Nations, mener des Rois captifs, les traîner enchainés comme des esclaves, répandre par tout le carnage et l'horreur, sont des crimes que l'on a consacrés sous le nom de Vertu à la honte, de l'humanité.

On a vu de nos jours de ces Princes ambitieux, courir à la Monarchie universelle, et chercher à s'acquérir le nom de Grand en marchant sur les traces de ces Tyrans, tantôt par des actes de valeur qui tenoient de la féroce, tantôt par le vain étalage d'une Magnificence excessive, tantôt enfin par des victoires arrosées des larmes et du sang de leurs plus fidèles sujets. Ils croisoient se courrir de gloire, mais les louanges qu'on leur a donné étoient un hommage forcé, qu'on rendoit moins à leur personne, qu'à leur pouvoir dont ils étoient revêtus.

La véritable Grandeur moins préompueuse, porte avec elle un caractère de modestie, qui la rend infiniment recommandable. Salluste a dit de Caton l'ancien que plus il faisoit la gloire et plus elle s'emprêtoit à le suivre. "Iudominus gloriam petebat, ex magis illum aperquebatur."

La Grandeur mondaine peut éblouir pendant quelque temps, mais il vient un tems où l'on en juge de sang froid et sans prévention, en l'estimant selon son juste prix ; Il en est de même de ces actes de Vertu dictés par la vanité, le caprice, ou l'ostentation, comme ils partent d'un principe vicieux, ils ne sauroient procurer une solide gloire ; Il faut un plan suivi et soutenu, il faut du Système dans les vues, dans les motifs et dans le but qu'on se propose ; En un mot il faut s'attacher à la Vertu pour l'amour de la Vertu même, et indépendamment des utilités qu'elle procure.

C'est donc dans un attachement invariable au bien que con-

constitue la véritable Grandeur. Si cela est, pourquoi regarde-t-on la Grandeur comme un privilège réservé à ceux qui sont dans l'élevation et dans l'abondance ? Tous les Hommes ne peuvent-ils pas y aspirer et y parvenir ? Ce n'est point le Théâtre sur lequel on est monté qui fait le grand Homme. C'est la noblesse des Sentimens, la grandeur d'âme, et l'usage qu'on fait de ses Talens. N'a-t-on pas vu de grands Hommes sortir du sein de la pauvreté, se faire jour par leurs Vertus, et s'élever par leur mérite au plus haut degré de Gloire ? Tant de Philosophes qui ont fait leur tout de l'étude de la Sageſſe, et qui pour s'y donner tout entiers ont renoncé aux plaisirs, aux richesses, aux dignités, sont-ils moins Grands que ceux qui ont adoré les faveurs de la Fortune ? La Renommée ne les a-t-elle pas tiré de l'obscurité à laquelle ils s'étoient condamnés, pour les couronner de gloire, et transmettre à la Postérité la plus révolue la mémoire de leurs Vertus ?

Tout Homme peut aspirer à cette espèce de gloire, d'autant plus solide, que les motifs sont plus légitimes et plus épurés.

On a donné avec raison des éloges à ces Hommes illustres qui après avoir bien mérité de la Patrie, ont généreusement refusé les honneurs qu'en leur décernoit, ou par délicatesse, ou par une sage défiance de leurs lumières. Il n'en est pas ainsi de ceux qui poussés par une ambition démesurée courrent aux grands établissements : en cherchant la Gloire, ils courrent à leur ruine.

*Has optata diu exigit gloria poenas.*

La véritable Grandeur se forme de l'Assemblage d'une multitude de bonnes Qualités. Plus on les perfectionne et plus on a de droit à la solide Gloire. Aussi faut-il convenir que ceux qui conservent, au milieu des faveurs de la Fortune, une Vertu sans tache, méritent un beaucoup plus haut degré de Gloire : Il est plus difficile qu'on ne pense de conserver son innocence et sa dignité dans un Poste élevé. Une situation brillante éblouit et l'on perd aisement de vue les Maximes de la Droiture, de la Sageſſe, et de la Modération. La Vertu la plus affirmée n'est pas à couvert des pièges de l'intérêt et de la flaterie,

" In tali Fortuna

? Non licet esse viros, nam prodiga corruptores  
? Improbitas audet ipsos tentare Parentes.

Nouveau motif pour les Grands à redoubler leur attention et leur courage, pour surmonter tous les obstacles qu'ils rencontrent dans le chemin de la Gloire. Plus on a d'ennemis à vaincre, plus la victoire est glorieuse.

Tous les Hommes enviragent le repos comme un des caractères les plus essentiels de la Felicité, mais les passions qui les aveuglent sur leurs véritables intérêts les déterminent à se réservier cette satisfaction pour la fin de leur Vie. Le présent (dit Pascal) n'est point notre but, le passé et le présent sont nos moyens, et ainsi nous ne vivons jamais. Ce n'est pas l'état présent de l'Homme qui le satisfait, c'est l'espérance d'un bien imaginaire qu'il voit dans l'éloignement. Pyrrhus se proposoit de jouir du repos avec ses Amis, dès qu'il auroit conquis une partie du Monde. Cynæas lui conseille d'avancer son bonheur en jouissant des loix de ce repos, Mais Pyrrhus n'eut garde de le faire. La véritable Grandeur procure cet avantage ; elle substitue au tumulte des Passions un calme heureux qui dispose le cœur de l'Homme à goûter la douceur du repos.

Rassemblons ici les caractères qui sont d'un Souverain grand Homme. C'est celui qui reconnaissant l'immense Supériorité de l'Etre Suprême se jette à ses Loix et les rend respectables par son exemple, dont le principal objet est le bonheur de ses Sujets, qui religieux sans superstition, noble sans orgueil, généreux sans prodigalité, économie sans avarice, astable sans basseſſe, ami de la Vérité et de la Vertu, modeste dans la prospérité et ferme dans les disgraces est toujours disposé à remettre son autorité entre les mains du grand Maître dont il tient son administration. Pour lors il regne dans les coeurs de ses Sujets, il s'empressera à l'envi à affirmer son autorité, les éloges qu'il donne à sa Vertu sont sincères, et passent à la Postérité. C'est une Satisfaction où à laquelle un cœur bien fait peut et doit être sensible. Rien ne vaut tourbo plus, disoit Plin, qu'une réputation à l'épreuve du temps. Rien n'est plus paroît plus digne d'un Homme, sur tout de celui qui n'aient rien à se reprocher, vit tranquille sur le jugemens de la Postérité. *Mel autem nihil, que ad diuturnitatem amor et cupido sollicitat, res hominem dignissima, præstitioni qui nulla conscius alpox, memoriari posteritatis non reformidat.*

Un despot si noble nourrit l'émulation et le gout de la Vertu, il inspirera du courage et donnera des forces pour travailler avec succès au bien de la Société.

Quelle Gloire ne s'acquiert point un Souverain qui ayant à fourrir une carrière si laborieuse rempli avec distinction toutes les parties de son Devoir ? Qui peut douter que la récompense qui l'attend ne soit proportionnée à ses pénibles travaux ? C'est aussi la grande fin qu'il doit se proposer, la Gloire qui l'entourne ne doit être pour lui qu'une faible image de cette solide Gloire qui

Sentiment de M<sup>e</sup> de  
Chateaux le fils.

est réservée à la Sagesse et à la Vertu.

Ce qui rend la définition des caractères de la Grandeur difficile; c'est qu'on y emploie des principes trop détournés. Il me semble que ces deux vertus sont les seules naturelles. La force d'examiner la nature des sentiments que la vue d'un Héros, d'un grand Homme fait naître chez nous. Ces sentiments mêlés d'admiration & d'estime nous apprendront bientôt que la Grandeur consiste dans des Qualités grandes, éminentes, utiles ou agréables, et propres à celui qui en est revêtue; et que plus elles seront possédées loin, et plus elles mettront celui qui les possède, en état de nous procurer quelque avantage, ou quelque agrément; plus elles existeront chez nous ce mélange de sentiments d'admiration & d'estime. D'où l'on peut conclure, comme je le fis dans une Assemblée précédente, que l'Amour du Bien public est de toutes les Qualités celle qui contribue le plus à la Grandeur.

Une autre route, c'est de considérer quelle est la destination de l'Homme, parce que nous ne pouvons douter que la fin à laquelle le Createur l'a destiné ne soit propre à le rendre aussi parfait, à le faire briller autant que sa nature le comporte. Or cette destination de l'Homme étant de vivre en Société avec Ses semblables, et avec l'Être Suprême: on doit conclure que les qualités qui le mettront le mieux en état de remplir tous les devoirs auxquels cet état l'engage, sont celles qui font sa plus grande perfection; telles sur tout, l'Amour du Bien public, la Charité, la Piété.

Il faut cependant distinguer entre l'état et la destination de l'Homme pour cette vie, et son état dans la vie à venir; ce qui fait que les connaissances qui feront sans doute partie de sa gloire à venir, ne contribuent pas à celle de la vie présente, quantant qu'à cela, sont une preuve ou effet de ce même Amour du Bien public. Je le prouve par l'exemple des Apôtres, et je prouve en même tems la définition que j'ai donnée des caractères de la Grandeur, par ces paroles de St. Paul au XIII de la 1<sup>e</sup> Epître aux Corinthiens, et sur tout par l'exemple de notre Seigneur, qui quoiqu'en était de briller, par toutes les Qualités tant extérieures, qu'intérieures, n'a pourtant fait paraître qu'un grand Amour pour les Hommes, un grand Zèle pour leur Bien; et un grand dévouement pour Dieu.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Bonneur Seigneur. Le terme de Grandeur a différens sens, suivant les différens sujets auxquels il peut être appliqué; et tous ces sens peuvent être traités séparément. Un grand Prince, un grand Architecte, un grand

Musicien, un grand Homme, dans tous ces cas le terme de grand désigne des Talens de l'Esprit poussés à un haut-degré. Les termes de grand Homme marquent des Qualités d'Esprit et de cœur réunies. C'est un bel éloge pour un Homme qui mérite ce titre, parce qu'il est rare qu'un grand Génie se trouve réuni avec les Qualités du cœur.

On peut considérer la Grandeur ou par rapport au sujet même à qui on l'attribue, ou par rapport à ceux qui en sont les Témoins. Dans le premier cas la Grandeur d'une personne n'est autre chose, comme nous l'avons dit, que les Qualités du cœur et de l'esprit réunies dans cette Personne. Si on la considère par rapport à ceux qui en sont les Témoins, c'est le jugement qu'ils portent qu'un Homme possède ces Qualités.

Ces deux espèces de Grandeur ont un prix bien différent; l'une est réelle, et l'autre n'est qu'imaginaire. On en sentira bien la différence, si on se demande à soi-même, Qu'est-ce qu'on préfère: roit de la bonté des actions, ou du lustre qui en résulte par le suffrage des autres? On ne balance point à juger que son propre suffrage est préférable à celui des autres. La bonté des actions, l'usage que l'on fait de ses Talens entraînent nécessairement après eux l'approbation de la confiance, et le témoignage de Dieu. Ce sont encor là deux caractères distinctifs de la Grandeur. Si à chaque entreprise qu'on forme, à chaque action qu'on fait, on se demandoit qu'en pensera Dieu? cela dissiperoit les illusions de l'Amour propre, et empêcheroit qu'on ne pris pour la Grandeur ce qui n'en est qu'à l'ombre, qu'on ne préférât ce qui peut faire naître de grandes idées de nous, dans l'esprit du Public, en un mot éblouir les yeux, à ce qui est véritablement bon, grand et digné de l'excellence de notre nature, mais qu'en nous procureroit pas autant de louanges de la part des Hommes.

En général la Grandeur de l'Homme est intérieure, elle va dans le cœur; elle consiste à se proposer constamment de remplir tous ses devoirs, et à faire bien tout ce qu'il fait.

Le terme de Grandeur, est un terme relatif; il suppose une <sup>le</sup> Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Régule, une règle, avec laquelle on compare ce qu'on appelle Grand. <sup>L'Amiral Bellinval De Rochat.</sup> La plus grande Grandeur, est celle qui est égale à la Régule. On n'aurait pas moins une idée précise d'une grande Action, à moins qu'on ne la compare avec la Régule. Mais

Mais quelle sera cette Règle à laquelle nous devrons comparo<sup>re</sup> un Homme, pour Savoir s'il mérite le nom de Grand. Cette Règle ce sont tous les Devoirs que nous Sommes appelle<sup>s</sup> à remplir dans toutes les circonstances ou nous pouvons nous rencontrer. Et la Grandeur se trouve dans l'exat<sup>t</sup> accomplissement, de tout ce qui nous est prescrit et dans l'application constante à faire tout ce que nous croions être le meilleur dans tout ce à quoi nous Sommes appelle<sup>s</sup>.

Quand nous connoissons pourquoi nous Sommes appelle<sup>s</sup> à ces devoirs, nous pouvons voir pourquoi nous Sommes Grands lorsque nous les remplissons. La connoissance des raisons pour lesquelles Dieu nous a imposé ces Devoirs détruise<sup>t</sup> toute diversité de sentiments sur l'idée du Grand. C'est là une ouverture par le moyen de laquelle on pourroit<sup>t</sup> les concilier.

La Grandeur, c'est le jugement que les Hommes portent de nos actions comparées avec la Règle, jugement qu'ils expriment par les louanges qu'ils donnent; quand donc ce jugement decide de la parfa<sup>t</sup> conformité de nos actions avec la Règle, que la Louange est poussée au plus haut degré, c'est là ce qu'on appelle Grandeur. Par où l'on voit que la Grandeur est quelque chose d'externe, qu'elle est fondé sur le jugement des Hommes. Ainsi elle ne nous élève pas réellement par elle même, elle ne nous change point; elle n'est considérable; elle n'est avantageuse, qu'autant qu'elle est un témoignage vrai et solide des vertus que nous possedons, et c'est en acquérant des vertus et en les perfectionnant chaque jour que nous devons travail<sup>er</sup> à mériter le titre de Grand.

Sentiment de M. le  
Conseiller Del Germain On a tort de critiquer la définition vulgaire de la Grandeur, il faut suivre l'usage, dans l'application qu'on fait des mots & dans la signification qu'on leur donne. On donne le nom de Grandeur dans le monde à l'élevation que procurent, la naissance, l'autorité, les richesses &c. Nous pouvons donc suivre en cela, l'usage, dans l'idée cependant, que cela ne corrompra point notre cœur, et ne nous portera pas à rechercher ces objets. L'duc Louis XIV. soit grand par ses conquêtes, par l'étendue de son pouvoir, par sa dépense en batimens &c. cela ne doit point influer sur nos deports. Nous devons seulement nous confirmer dans nos devoirs, et nous proposer pour but de les remplir exactement. Qu'importe les hommes conduits par leurs préjugés regardent comme Grand celui qui a de la naissance, beaucoup de richesses; cela ne doit nous les faire souhaitter, ni rechercher, nous souvenant de ce beau mot des longs. Il n'y a point de

Grandeur dans une chose que la Grandeur d'ame nous porte à mepriser.

Le terme de Grand est un terme relatif, en Morale com-  
sentiment de M.  
le Professeur d'Egypteme en Géométrie. Il n'y a que Dieu seul qui possède toutes les Perfection, dans un degré infini, qui par consequent n'est capa<sup>b</sup>ble d'aucune augmentation. Il est tellement élevé au de<sup>s</sup>pus de tous les Etres qu'ils disparaissent, ou qu'ils sont comme le néant, quand on les compare avec lui. C'est cependant en Lui qu'on prend l'idée de la Grandeur qu'on peut mériter.

La Grandeur est donc le sage et légitime usage des Facultés & de ses Perfections dans quelque circonstance qu'on puisse se rencontrer. Pour s'en faire une juste idée, il faut considerer sa destination sur cette Terre et les Facultés dont Dieu nous a doué. Les Facultés que nous avons sont des moyens & des secours que Dieu nous a donné pour parvenir au but pour lequel il nous a destiné: les employer à cet usage, c'est être Grand. Cette idée de la Grandeur est indépendante du jugement des Hommes qui suit cependant pour l'ordinaire, & qui ne manque pas de rendre justice à un homme qui se conduit si sagement.

Si les richesses, les Dignités, la Noblesse ne donnent pas par elles mêmes une solide Grandeur, elles ne l'excluent pas non plus, et n'y sont pas en obstacle. Ce sont au contraire des circonstances dont on peut faire un légitime usage. Un Homme, par exemple, qui possède de grandes richesses a beaucoup plus de moyens pour acquérir des connaissances, & pour faire du bien qu'un Homme qui en manque. Un Prince envoi a bien des secours pour éclairer son esprit & pour sanctifier son cœur; il peut aussi contribuer d'une manière bien efficace au bonheur du genre humain, par son exemple, par les sages qu'il établira, et qu'il aura soin de faire bien observer, il peut contribuer aux progrès de la vertu, en honorant les personnes vertueuses, et en marquant un grand éloignement pour ceux qui s'en écartent. Bien loin que ces choses soient un obstacle à la solide Grandeur, elles sont au contraire des moyens pour y parvenir, et elles servent aussi à la rendre plus brillante, que quand on est dans un état médiocre. Mais il faut pour cela qu'on en fasse un bon usage. Sans cela elles ne font que relever la Monce et l'ignominie de celui qui les possède.

Après avoir resumé ce qui a été dit, Monsieur le Recteur

Sentiment de M. le  
Recteur Polier.

a établi, que quoi qu'il reconnoisse la vérité de tout ce qu'on a dit sur le solide mérite de l'Homme, cependant il croit que ce n'est pas là ce qu'on entend par le terme de Grandeur. Le mérite, & la vertu en sont le fondement, et sans vertu il n'y a point de grandeur réelle et véritable, mais le terme de Grandeur exprime l'idée que les Hommes en ont, et le jugement qu'ils en portent, lorsque nous comparant avec d'autres, ils trouvent que nous les surpassons.

Si l'Homme peut-être considéré sous deux façons, ou en lui-même ou par rapport aux autres; envisagé en lui-même, on ne peut pas dire qu'il soit grand; envisagé par rapport aux autres, les jugemens varient selon les circonstances. Envisagé dans son origine il est semblable à toutes les autres créatures. Envisagé dans ses Facultés, il n'a rien à se glorifier, il a tout reçu. Considéré par rapport au but où il doit tendre, il ne doit pas s'en glorifier, il ne se l'est pas proposé lui-même.

La Grandeur doit avoir pour fondement quelque chose qui appartienne en propre à l'Homme, & il n'y a rien qui lui appartienne, ni qui soit à lui que l'usage libre qu'il fait de ses Facultés. C'est ici qu'il commence à s'étendre. Si l'usage qu'il en fait est bon, et qu'il répond au but de sa destination, il s'élève, et il jette les fondements de sa Grandeur. Que les Hommes en soient les témoins, qu'ils en jugent, ou qu'ils n'en jugent pas, il a toujours un mérite réel qui le distingue.

Les Facultés de l'Homme sont l'Entendement & la Volonté. Plus il aura de connaissances, d'idées justes des choses, plus aussi il donnera d'étendue à son Entendement. Mais il faut remarquer ici, que les connaissances les plus sublimes ne perfectionnent pas toujours le plus l'Entendement; il n'y a que les connaissances qui se rapportent le plus à notre situation et à notre bonheur, en un mot les plus utiles, qui nous donnent de la Perfection. C'est par là que les connaissances des Apôtres sont infiniment au dessus de celle des Philosophes. Les premières tendent toutes à nous rendre plus heureux, et celles des Philosophes ne sont pour la plupart, et même toutes celles qu'on regarde comme sublimes que des Spéculations que l'on peut entièrement ignorer, ou que l'on peut toutes connoître sans que cela ni augmente, ni diminue notre félicité. La grandeur des connaissances ne se tire donc pas de leur sublimité, mais de leur certitude & du rapport qu'elles ont avec notre bonheur.

La Seconde Faculté de l'Homme est sa Volonté; cette Faculté s'étend,

s'étend, lorsquelle se soustrait à la tyrannie des passions, quelle peut se déterminer ce que l'Entendement lui montre être le meilleur, lorsquelle est suinte à Dieu.

L'idée de Grandeur se tire donc du bon usage de nos Facultés & de l'application que nous avons à y faire des progrès.

Si au mot de Grandeur on avoit substitué celui de Perfection, cela auroit concilié les sentimens. De la Perfection naît la Gloire, ou la Grandeur, quand cette Perfection se manifeste aux yeux des Hommes. Ainsi on ne donnera le nom de grand Capitaine qu'à un Homme qui ait, à commander une Armée, sera voir par sa conduite, qu'il a les Lumières, la présence d'esprit, et le courage nécessaires; on n'attribuera le titre de grand Politique qu'à un Homme qui se trouvant dans des circonstances à donner de bons avis, ou à négocier quelque entreprise, montrera qu'il a la pénétration et la prudence nécessaires pour réussir. La Grandeur est donc la Perfection manifestée aux yeux du Public.

Il est difficile, a dit M<sup>r</sup> Bourguemaistre Seigneur, <sup>Sentiment de M<sup>r</sup> le Bourguemaistre Seigneur.</sup> de donner une idée précise de la Grandeur, à cause du grand nombre de sujets auxquels elle est applicable, et parce que ce terme est relatif. En général la Grandeur consiste dans l'élevation de nos sentimens et de nos Facultés, à proportions du rang que chacun tient dans la Société. Quoiqu'en nous ayons reçu ces Facultés, cependant les connaissances que nous acquerrons par leur moyen sont à nous. Elles sont notre ouvrage, puisqu'il nous étoit libre d'en faire cet usage; et qu'il nous faut employer bien des soins, des travaux et des peines pour les acquérir.

Nous ne parvenons pas tous aux mêmes connaissances, parce que nous n'avons pas tous les mêmes Talens, mais quelque Talent qu'il soit, si on le cultive comme il faut, ils procureront une égale satisfaction à ceux qui en sont revêtus, et ils attireront les uns et les autres l'estime et l'approbation du Public; car il y a plusieurs sortes de Grandeur. La Grandeur ne peut pas être confondue avec la Perfection et la Vertu; l'une est intérieure, et l'autre est extérieure. D'ailleurs toute action vertueuse n'élève pas à la Grandeur, mais seulement celles qui peuvent se manifester au dehors, et même d'une manière éclatante & propre à attirer l'attention et l'admiration des Hommes. La Grandeur est donc une manifestation, non de quelques actions, mais d'une suite d'actions bonnes vertueuses, brillantes, et qui fait de l'éclat.

### XIII. Assemblée

Du 16<sup>e</sup> Fevrier 1743. Présens Messieurs, Seigneurs Bourguemestre, Polier Recteur, Seigneur Boursier, Seigneur Appelleur, D'Apples Professeur, DeCaupade, DuLignon, Desf'Germain Conseiller, DeChateaux fils, DeBochat Lieutenant Ballival.

La Société ne s'assembla pas Samedi passé à cause que Monsieur DeLaPotterie étoit incommodé.

On étoit convenu dans la dernière Assemblée de lire la lettre de M<sup>r</sup> Pope sur l'Avarice et la Prodigalité; mais avant que de commencer Monsieur le Comte a lu à l'Assemblée une Recapitulation de la matière de la Grandeur.

Discours de Monsieur le Comte.

POUR aquérir une juste idée de la Grandeur, je ne saurois mieux faire, Messieurs, que de me rappeler ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire sur ce sujet.

Monsieur l'Appelleur vous m'avez dit qu'il y avoit deux sortes de Grandeur, une véritable et une fausse; vous m'avez expliquées en quoi elles consistent; vous m'avez énoncé montré qu'elles sont entièrement différentes à tous égards, et enfin vous m'avez fait voir combien elles influent différemment sur le bonheur de la vie.

Vous, m'avez dit que la véritable Grandeur consistoit à travailler avec ardeur, à aquérir des connaissances, à faire valoir ses Talens, à s'affranchir des Passions, à faire des actions vertueuses, à se contenter de son état, à supporter les maux et les disgraces avec fermeté et avec constance; à saquitter de tous ses Devoirs, et à pousser à tous ces égards la Perfection au plus haut degré où l'Homme puisse atteindre.

Mais ne seroit-il pas plutôt l'idée de la Perfection que celle de la Grandeur? La Grandeur n'offre-t-elle rien de plus à l'Esprit? D'ailleurs un Homme qui rempliroit exactement tout ce que vous venez de dire mériteroit-il le nom de Grand? De qui devroit-il recevoir ce titre? Seroit ce de la part des autres hommes? Mais ne peut-il pas avoir toutes ces Qualités et être ignoré, presque de tout le genre humain? Se donneroit-il ce titre à lui même? Se diroit-il, et dirait-il aux autres, je suis Grand? Mais alors ne choqueroit-il pas la modestie, ne se livreroit-il pas à l'ambition qui est contraire à la véritable Grandeur, et ne tomberoit-il pas dans une petiteffé qui le rendroit méprisable?

Vous avez dit énoncé que la Grandeur mondaine, consistoit dans

les Richesses, le Pouvoir, la Magnificence, l'Etat, le Luxe et la Naissance.

Le nom de Grandeur donné à ces choses n'est-il pas trop éblouissant? Méritent-elles ce nom? Il est vrai que vous m'avez dit que ce n'est qu'une fausse Grandeur, mais ce terme de Grandeur tout mal appliqué qu'il est, ne peut-il pas faire impression sur de petits Génies, qui n'ont pas de véritables idées des choses, et les porter à donner leur estime à des choses qui n'en méritent aucune. Ce nom brillant qu'on leur donne, n'éblouira-t-il pas des jeunes Gens sans expérience, et sans lumière, et ne se formera-t-il pas dans leur Esprit un préjugé avantageux pour ces objets, que le Raisonnement aura beaucoup de peine à régler dans la suite, et que peut-être même elle ne réglera point?

Vous dites encore que les Hommes aspirent à la Grandeur. On doit tendre à la Perfection, c'est un Devoir imposé à tous les Hommes. Mais doit-on rechercher la Grandeur, et se la proposer pour but?

Messieurs DeBochat, Seigneur Boursier, D'Apples, et Delche, M<sup>r</sup> DeBochat, D'Apples, Seigneur Boursier, & Delche, vous vous êtes tous accordés à faire consister la Grandeur dans l'excellenctement de tout ce qui nous est prescrit, en leur fils, un mot dans la pratique constante de la Vertu.

Monsieur DeSaint-Germain vous voulez qu'on donne le nom à M<sup>r</sup> Desf'Germain de Grandeur à des choses qui sont étrangères à l'Homme, sous le prétexte que l'usage le leur donne; Mais étoit-ce une définition de mots que nous cherchions? Le nom de Grandeur donné à ce qui est extérieur à l'Homme ne confirme-t-il pas le préjugé, et ne jette-t-il pas dans l'erreur ceux qui ne sont pas accoutumés à réfléchir?

Ce que vous m'avez dit, Monsieur le Recteur est plus satisfaisant. Vous trouvez que la Grandeur ne convient qu'à Dieu, que les Hommes ne doivent point la rechercher, ni se la proposer pour but, mais qu'ils doivent tendre à la Perfection, soit dans les connaissances, soit dans les actions, que c'est par cette Perfection qu'ils obtiendront l'approbation de Dieu, et qu'ils se procureront un solide-bonheur et dans ce monde et dans celui qui est à venir.

Monsieur le Bourguemestre vous faites consister la Grandeur dans des actions d'état et qui frappent les yeux du Public. Mais est-on le Maître de se rencontrer dans ces circonstances brillantes? Dépend-il de nous Votre place dans un rang élevé? Y a

a-t-il plus de mérite à un homme qui est dans un rang élevé de faire une action brillante, qu'à un homme d'une condition médiocre, à faire une action vertueuse? Ou, la Grandeur n'appartiendroit-elle qu'à ceux qui sont élevés par leur rang, par leurs richesses, ou par d'autres choses de cette nature?

Si un jeune homme venoit à croire que la Grandeur est une suite d'une ou de plusieurs actions éblouissantes, ne négligeroit-il pas toutes les vertus de la vie ordinaire, comme étant d'une mince valeur, et ne seroit-il pas content s'il pouvoit une fois parvenir à faire une action qui lui procurât le nom de Grand? Quel désordre cela ne feroit-il pas naître dans la Société?

Quel seroit le plus grand, ou de Louis XIV donnant des pensions à tous ceux qui pouvoient le louer, entretenant de grandes Armées, ravageant des Provinces, agrandissant ses Etats, bâtant de somptueux Palais, et tout cela aux dépens de ses sujets qu'il opprimoit et qu'il tirannisait; ou, de ce même Louis XIV exerçant la justice avec exactitude, attentif aux besoins de ses peuples et les soulageant, appliquant à reconnoître le vrai mérite, et à le récompenser, ménageant ses revenus, et fournissant à chacun les moyens de jouir des fruits de son travail, faisant gouter les douceurs de la Paix à son Royaume, enfin modéré dans le particulier. Fortior (on peut dire aussi Major) est qui se quam qui fortissima vinci moenia.

La diversité de vos opinions sur la Grandeur ne pourroit elle pas faire penser ou que la Grandeur est un objet imaginaire, ou que chacun donne ce nom conformément à ses inclinations et à son goût particulier?

Ne peut-on pas dire encor que ce nom n'a été inventé que pour flatter ceux qui sont élevés en autorité, et qu'on ne l'a donné qu'à ces Princes dont l'ambition étoit extrême, à ces Princes nés pour le malheur du genre humain, plutôt qu'à ceux dont les vertus et le mérite, en faisoient le bonheur.

Après ce Discours on a lu la Lettre de M<sup>e</sup> Pope sur l'avarice et la prodigalité, dont la lecture a été interrompue par l'arrivée des Troupes Turciques, et des Seigneurs Députés de l'Etat à la Conférence de Vevai avec les Vallaisans, et cela a été cause qu'on n'a point fait de remarques. C'est aussi la raison pour laquelle je n'en fais point d'extrait. Je dirai seulement quelle est aussi pleine de grande

157

de tours brillans, de traits vifs, de comparaisons nobles, de figures hardies que celles que nous avons lu, il y a quelque tems, en un mot quelle est de M<sup>e</sup> Pope; c'est tout dire. Elle est dans le même volume que les deux que nous lumes le 26<sup>e</sup> Janvier, et elle commence à la page.

Monsieur le Comte ayant proposé la Question De l'influence de l'Exemple, Monsieur le Bourguenmaistre qui étoit appelle par son rang à ouvrir la conférence Samedi prochain a souhaité qu'on l'en dispensât à cause des occupations dont il est chargé; Monsieur le Baron De Caussade a souhaité aussi d'en être exempt. Monsieur De Cheseaux le fils s'est chargé de la traiter à cause que Monsieur son Père est indisposé.

#### XIV. Assemblée.

Du 23<sup>e</sup> Fevrier 1743. Présens Messieurs Seigneur Bourguenmaistre, Polier Recteur, Seigneur Bourrier, Seigneur Abbatteur, D'Apples Professeur, De Caussade, Dulignon, Des Germain, De Cheseaux fils.

Monsieur le Comte et Messieurs, C'est une chose assez connue Discours de M<sup>e</sup> De Cheseaux le fils de l'Exemple. de tout le monde, que l'Exemple a une très grande efficace, et qu'il l'influence de l'Exemple. est une des premières & des plus puissantes causes des progrès et de la persévérance de l'Homme dans le vice, ou la Vertu. C'est à la force de l'example que l'on doit attribuer l'attachement obstiné des premiers Juifs à l'idolatrie, et la fermeté admirable de cette foule prodigieuse de Martyrs des premiers Siècles du Christianisme. N'est-il donc pas très important de connaître à quels principes et à quels reportifs secrets l'example doit son influence; d'autant plus que la connaissance de ces principes dévoilé, nous procure celle des moyens de le tourner à notre avantage et d'en arrêter les effets lorsque elle nous pourroit porter au mal?

Mais qu'est-ce que l'Exemple? C'est l'idée d'une certaine manière de penser, de se conduire, rendue sensible dans les actions des Hommes. Ainsi l'Exemple renferme deux idées; l'idée d'une certaine manière de penser, ou d'agir, considérée en elle-même, et l'idée de la personne qui nous la rend sensible. C'est à cette dernière idée que l'example doit tout ce qu'il y a de particulier dans ses effets, et c'est dans cette idée qu'il faut chercher toutes les causes de ses influences.

La

La 1<sup>re</sup> de ces Causes est le penitent que nous avons à l'imitation: On en voit tous les jours des marques dans les enfans. Entendent-ils parler de guerres, de troupes? Ils formeront d'abord entre eux une compagnie, des Officiers. I'en pourrois citer plusieurs autres; De ce penitent à imiter, fortifié par l'habitude, naissent quelquefois dans la Suite, chez les gens mêmes qui ont le cœur bien placé, des manières rudes, et grossières, et chez des gens d'ailleurs raisonnables, des pratiques et des usages très opposés à la raison.

La 2<sup>e</sup> raison, C'est cette Disposition sociable qui nous fait prendre plaisir à tout ce que nous faisons de concert avec les autres, par cela seul que nous le faisons avec eux. C'est ainsi qu'un homme sobre, sage, se laissera aller quelquefois à l'exemple des autres pour le jeu, pour la débauche, uniquement parce qu'il prend ce plaisir avec eux.

La 3<sup>e</sup> est tirée des qualités personnelles qui nous rendent les autres estimables, ou méprisables, nous portent ensuite à aimer ou à haïr, à admirer, ou à mépriser la conduite, dont ils nous donnent l'exemple. C'est ainsi que les sentiments d'admiration que nous avons pour un grand Génie, ou pour une personne de probité, font naître en nous une vive persuasion des sentiments et des opinions dont ils sont imbus, et de la bonté de l'exemple qu'ils nous donnent. Les Qualités extérieures font le plus souvent le même effet; les richesses, le rang, les titres excitent l'admiration des hommes, et leur font estimer tout ce qu'ils remarquent chez les personnes qui en sont revêtues. Par où l'on voit combien est grande l'influence de l'exemple que donnent les Princes, et les Grands. De même les sentiments d'amitié pour un Ami, pour un Parent, les seuls agréments extérieurs du commerce d'un étranger nous font aimer aussi tout ce qui a du rapport à lui; et par conséquent ses manières d'agir, de penser nous proviennent pour elles, et nous mettent hors d'état d'en bien juger. C'est particulièrement cette Cause qui rend si efficace l'exemple des Gens du monde, revêtus de tout ce qui peut les rendre agréables au dehors; tandis que celui des personnes qui sont moins attentives à plaire, et dont l'extérieur sera désagréable ne fera aucune impression, quelque bon qu'il soit en lui-même.

La 4<sup>e</sup> est le désir des louanges, et la crainte du mépris. Ce désir et cette crainte sont les sentiments les plus violents qui puissent éprouver le cœur de l'homme: Comme cela paraît par l'ambition qui doit toute sa force à ces sentiments. Cette Cause nous porte à conformer notre conduite aux opinions des personnes mêmes que nous méprisons, d'un inconnu, de la multitude. C'est ce principe qui a continué la mode et la furor

des Duels; C'est ce principe qui a souvent porté des Princes, cléments et justes à suivre les idées et l'exemple de quelques Courtisans, et à se laisser aller à des actes de cruauté et d'injustice. Cette 4<sup>e</sup> Cause doit avoir plus d'influence sur les Grands, parce qu'étant plus exposés au jugement des Hommes, ils sont nécessités à faire plus d'attention sur ce que l'on peut penser d'eux.

Une 5<sup>e</sup> Cause de cette influence, est l'intérêt de nos passions qui nous rendant attentifs sur toutes les personnes qui peuvent les favoriser, et contribuer à notre fortune ou à nos plaisirs, nous dispose à suivre et imiter leurs exemples, bons et mauvais; parce que nous regardons cette imitation et cette espèce de flatterie, comme un moyen de leur plaisir et de captiver leur bienveillance.

La 6<sup>e</sup> est la paresse; Elle nous fait envisager de grandes difficultés à quitter la route frâîche par l'exemple des autres, à nous en tracer une nouvelle, qui semble nous mener en paix étranger; Elle nous a été entièrement cette activité dérisoire nécessaire pour découvrir les défauts de la conduite ordinaire des hommes, pour former des plans plus raisonnables, et chercher les moyens de les bien exécuter.

Enfin les exemples, tirent leur force du rapport qu'ils ont avec nos inclinations et nos goûts. C'est la raison pour laquelle ceux qui flattent nos passions, et par conséquent les mauvais exemples sont les plus suivis.

Que si chacune de ces causes peut seule donner à l'exemple une grande influence, que ne fera pas leur union? Si les agréments d'une personne nous engagent si facilement à l'imiter, que sera-t-il lorsque l'intérêt de nos plaisirs nous obligera encore de rechercher sa faveur par cette imitation? Aussi n'y a-t-il peut-être point d'exemple plus efficace que ceux dans lesquels ces deux Causes se réunissent. On en voit des effets bien sensibles dans l'attachement pour les femmes, qui feront quelquefois par leurs exemples, ce dont tous les autres moyens imaginables ne seroient pas venus à bout. C'est encore l'union de ces deux Causes pareilles qui rend l'exemple des Grands si efficace sur leurs Inférieurs, frappés d'un côté par l'état des richesses, des honneurs qui les environnent, et flattés de l'autre, par l'espérance de se procurer leur faveur.

On a du s'apercevoir dans l'examen précédent que de toutes ces causes il n'en est aucune qui soit tirée de la nature même des exemples, et qui nous porte à suivre les bons plutôt que les mauvais. Il seroit donc dangereux de se laisser dominer par ces causes aveugles et

et par conséquent important de chercher les moyens d'en arrêter ou d'en diriger les influences.

Un de ces moyens serait d'acquerir assez de fermeté pour résister à l'impression que peut faire sur nous l'état des Qualités extérieures, — comme les richesses et le rang, lesquelles ne rendant point les hommes meilleurs ne doivent nous donner aucune prévention pour leur exemple. De faire de fréquentes réflexions sur le vrai prix des choses qui nous mettant en état de surmonter ces impressions, nous rendent en même temps sensibles au mérite des qualités intérieures, et au caractère qui seul peut influer sur la nature de l'exemple.

Si le désir de plaisir, ou la crainte du ridicule nous porte à suivre l'exemple des autres, nous devons réfléchir que c'est quelquefois cette imitation même qui nous fait manquer notre but, et qui nous rend ridicules; au lieu qu'une conduite plus libre, et qui paraît fondée uniquement sur la Raison, nous attire à la longue une véritable estime. Il n'est en effet rien de constant que ce qui est fondé en Raison: les Exemples varient tous les jours et se contredisent: la même conduite blâmée dans un lieu est louée dans un autre: les mêmes opinions reçues dans un temps sont rejetées dans un autre. Ce qui fait sentir le ridicule qu'il y auroit à prendre des guides aussi incertains.

Si nous sommes tentés de suivre l'exemple des Grands pour établir notre fortune en nous les rendant favorables, nous devons sentir que ces motifs sont bas et méprisables, et qu'il est indigne d'un homme de les préférer à ceux de la Vertu & de l'Honneur, et que souvent telle personne a plutôt ruiné qu'établi sa fortune en suivant des exemples vicieux.

Mais de ce que l'on ne doit pas céder au hazard et sans réflexion à l'impression de l'exemple, on auroit tort de conclure qu'on doive n'y céder jamais. C'est au contraire un heureux secours lorsqu'il nous est donné en bien, & dont nous devons profiter pour nous affirmer dans la route de la vertu. Sans lui la Raison seule ferait souvent insuffisante. L'Exemple, dis-je, des personnes vertueuses, si nous avons le bonheur de vivre avec elles, nous doit être très précieux; Celui des morts peut encor nous être utile: mais sur tous les autres, le parfait modèle de l'Etre admirable, à qui nous devons, et de qui nous attendons nos plus grands biens, je veux dire de Jésus Christ. La Raison, la reconnaissance, et les qualités personnelles, nous rendent son exemple infiniment aimable, et d'une force supérieure à toute autre.

Je

Je finirai ce petit Discours par deux réflexions sur ceux que leur naissance distingue et leur rang appelle à donner l'exemple aux autres.

La 1<sup>e</sup> dont j'ai déjà touché quelque chose, c'est que leur exemple a une force infinie, parce qu'il réunit plusieurs des circonstances que j'ai indiquées. On a une plus grande opinion de leur lumière et de leur Sagesse que de celle des autres hommes; leur rang, leur faste en imposent; et tous ceux qui les environnent ont intérêt de leur plaire en les imitant, et de s'attirer par là leur bienveillante et leur faveur.

La 2<sup>e</sup> C'est que plus ils sont élevés, plus ils sont en vue, et plus leur exemple a d'imitateurs; ils donnent le ton à tous ceux qui les environnent: Leurs Courtisans, leurs Ministres se moulent sur eux, et peuvent insensiblement par là prendre leurs inclinations pour la justice, la pureté des mœurs, la générosité, l'affabilité.

Heureux ceux qui étant élevés dans ces sentiments, et n'ayant que de tels exemples devant les yeux, doivent être un jour en état de n'en donner que de semblables.

L'Exemple est l'expression de la Vertu et du Vice, et du sentiment Sentiment de M<sup>me</sup> le Bourgeois Seigneur. que chaque Homme a de son Désir. Quand la conduite de quelqu'un est telle qu'elle est en exemple, cela lui attire l'envie. Les hommes ont aussi une sagacité naturelle qui leur fait découvrir la cause de l'exemple; ils démèlent aisément si celui qui le leur donne agit ou par des principes de Vertu, ou d'orgueil.

On imite plus aisément les mauvais exemples que les bons, parce que le cœur a de la pente au mal: D'ailleurs on est parfois et on ne veut point faire d'effort pour résister à ce mauvais penchant, et aux passions auxquelles il est sujet.

Ceux qui sont dans un rang élevé, sont obligés à donner de bons exemples, parce qu'étant exposés aux yeux du Public, leur exemple, soit pour le bien, soit pour le mal, peut avoir une très grande influence.. Ils y sont, dis-je, obligés, parce qu'ils sont élevés à ce haut rang, par le Suffrage des Peuples, que sous la condition, qu'ils travailleront au bonheur des Peuples qui se soumettent à eux, condition qu'ils ont acceptée, & qu'ils ont promis d'exécuter. Les Princes héréditaires ne sont pas moins soumis à cette condition que les Princes électifs; parce que l'autorité Souveraine n'a été confiée à leurs Ancêtres, et ils n'ont reçu le Droit de la transmettre par héritage à leurs enfans, que sous la condition de travailler de tout leur pouvoir à procurer le bien de leurs sujets, et qu'ils élèveroient leurs enfans dans ces dispositions. L'on ne sauroit

Tauroit s'imaginer que des Peuples que la Nature rend libres aient voulu, ni veulent jamais renoncer à leur liberté, ni se soumettre à quelconque vue de l'avantage qui peut leur en revenir. Tous les Princes sont donc obligés par des engagements très forts à régler si bien leur conduite, que leur exemple serve à établir la vertu parmi leurs Sujets et à les détourner du vice.

Ils y sont encor obligés, parce que la Providence à qui ils doivent leur élévation, ne les a placé dans ce haut rang, que siqu'ils répondent à ses vues. Or les vues et les desseins de Dieu sont que tous les Hommes s'appliquent à la Vertu, et qu'ils soient heureux. Un Prince donc manque à ce qu'il doit à Dieu, lorsque sa conduite n'est pas tellement réglée qu'elle produise cet effet. Quoique tous les Hommes soient obligés de donner de bons exemples, cependant les Princes seront plus condamnables devant Dieu, parce qu'ils ont reçus plus de grâces de Dieu, qui les engagent à plus de renommée, parce que leur exemple a plus d'influence, que celui d'aucune autre personne. Ainsi donc ils répondront devant Dieu non seulement du mal qu'ils font, mais aussi du mal que leurs Sujets feront à leur imitation.

On dis de même de tous les Magistrats, et des Pasteurs, qui n'ont reçus leurs emplois, ou de Dieu, ou du Prince, ou de la Société que sous la condition d'y faire régner l'ordre, et la vertu, ils doivent donc y contribuer par leurs exemples autant qu'ils le peuvent.

De plus les Princes et les Magistrats doivent faire observer les Loix; or comment oseront-ils y exhorter les autres s'ils les négligent eux mêmes? Comment oseront-ils infliger des peines à ceux qui les violeront, si leur Conscience leur reproche qu'ils sont aussi-coupables que ceux qu'ils devraient punir? Comment persuaderont ils que les Loix sont justes, si leurs actions y sont opposées? Ce ne sera qu'en étant exacts observateurs des Loix, qu'en s'y soumettant les premiers, qu'ils engageront les Peuples à s'y soumettre, à leur exemple. Ils sont obligés de le donner ce bon exemple pour remplir leur devoir.

Je dois enfin remarquer qu'on trouve de bons exemples dans toutes les conditions; on voit quelquefois chez les personnes du plus bas rang des modèles de toutes sortes de vertus, modération, douceur, désintéressement, patience, courage, justice... comme les personnes de ce rang n'ont eu, ni les tems, ni les moyens de cultiver leur esprit et d'acquérir des lumières, lorsqu'elles acquièrent tant de vertus

vertus par elles mêmes & presque sans aucun secours étranger, on doit en être d'autant plus frappé, qu'en arroït moins lieu de s'y attendre.

Tous les hommes sont obligés à profiter des exemples, parce qu'au sentiment de M<sup>me</sup> le Conseiller Des<sup>r</sup> Ge... n'est parvenue au point de n'avoir rien à acquérir: Tous les hommes sont obligés à donner de bons exemples, parce qu'ils sont tous plus ou moins en vue, mais ceux qui sont le plus exposés aux yeux du Public y sont plus particulièrement obligés que les autres.

Ce qui fait que les exemples font plus d'impression que les préceptes, c'est qu'en regardant les vertus dont on n'a point d'exemple, comme impraticables: On est parfois, et on ne veut pas se donner la peine de faire les efforts nécessaires pour acquérir les vertus et les lumières qui conviennent à notre nature. Mais on n'a plus de prétexte pour excuser sa paresse, lorsque nous voyons devant nos yeux des personnes qui y parviennent.

Ne conviendroit-il pas d'ôter absolument au Public la connaissance des mauvais exemples, de les retrancher des livres d'Histoire, - quoique les auteurs des crimes aient été punis, et que cette punition soit racontée à la suite de ces mauvaises actions, plutôt que de les publier, afin de retenir les hommes dans l'innocence, plutôt par l'ignorance du crime, que par la crainte des peines qui y sont attachées?

Les mauvais exemples que l'Histoire nous rapporte, ne tauroient continué du Bourg-Moutier Se... fait de bonnes impressions, parce qu'ils sont représentés nuds, pour nous ainsi dire, & qu'ils ne sont point accompagnés de plusieurs circonstances qui pourroient diminuer l'horreur que le vice fait naître dans le cœur des hommes. C'eus que nous voyons se livrer au crime attirent souvent notre attention, ou par leur rang, ou par leur naissance, ou par leur vivacité, ou par quelque heureuse saillie d'esprit, ou quelquefois même par un certain ridicule, et par bien d'autres causes; quelquefois par leurs sollicitations & leurs promesses, par leurs riailleries, tout cela occupe notre attention & balance dans notre ame l'impression revolteante que le vice y fait naître, & par là il peut aisement nous séduire, à moins que nous ne soyons sur nos gardes. Il n'en est pas de même des faits que l'Histoire nous raconte, rien ne nous frappe que ces faits que nous lisons, & dont nous apprenons la triste catastrophe; ce qui fait que nous ne voyons le crime que sous une face odieuse.

D'ailleurs l'Histoire nous rappellant des faits criminels nous parle aussi souvent de personnes qui rentrent en eux mêmes, et effraies

des horreurs de leur conduite, s'en font corriger: rien n'est plus propre à faire des impressions salutaires que de pareils exemples; leur efficace est admirable pour gagner le cœur, et pour le victorieux des passions criminelles qui pourroient l'obéir.

Sentiment de M<sup>me</sup> le R<sup>e</sup>ieur Seigneur.  
L'influence de l'exemple vient de l'utilité que nous croyons qui nous reviendra de le suivre, utilité d'intérêt, ou de réputation. D'où viennent les Duels, sinon de la crainte que notre réputation ne souffre, & qu'on ne nous regarde comme des lâches? C'est par un principe d'intérêt — qu'on voit des Courtisans imiter la conduite déréglée des Princes pour gagner leur amitié & s'attirer leurs faveurs.

Sentiment de M<sup>me</sup> le Professeur D'Apples.  
Le mot d'exemple dans le sens que nous le prenons ici, signifie toute action ou parole qui peut être imitée par les autres. Il faut considérer l'exemple ou par rapport à celui qui le donne, ou par rapport à celui qui l'imité. Celui qui donne l'exemple, c. à d. celui qui fait quelque action que ce soit qui peut être remarquée doit prendre à ses devoirs, et ne rien faire qui y soit contraire. Celui qui cherche à imiter ne doit pas le faire au hasard, mais il doit choisir ce qui est bon.

Je ne rapporterai que deux utilités des exemples. L'une que les — exemples sont une voie abrégée d'apprendre ses devoirs, longum iter per precepta, breve per exempla. L'autre c'est que l'exemple fait voir que telle ou telle vertu qu'on recommande est praticable. Les hommes dit Seneque, se laissent mieux conduire par les yeux que par les oreilles.

On pourroit objecter que puisque les mauvais exemples sont si fréquens dans le monde, il n'étoit pas convenable que les Hommes eussent un si grand penchant à l'imitation. Mais la réponse à cette objection est facile. Ce penchant que les Hommes ont à imiter est pour eux un secours que Dieu leur a donné, pour pratiquer sans peine et sans effort toutes les choses auxquelles ils sont appelés; mais ce — penchant ne doit pas leur servir de guide, ils ne doivent pas s'y tirer avantageusement, de peur de suivre le mal comme le bien; Dieu leur a donné la Raison dont ils doivent faire usage, pour distinguer ce qui est bon, juste et convenable d'avec ce qui ne l'est pas. Ils consultent ainsi la Raison dans toute occasion, le nombre des mauvais exemples quelque grand qu'il soit ne sauroit leur nuire.

Rien n'est plus futile dans la vie que le choix des exemples et des compagnies qu'on fréquente, sur tout pour ceux qui n'ont pas encore le jugement formé. Il importe aux jeunes gens de bien choisir leurs amis, parce qu'on a vu des gens qui avec un bon cœur se sont laissé corrompre à ceux qu'ils ont fréquenté et sont devenus très méchans.

Boileau

Boileau disoit en parlant de quelques Savans, que C'est avoir profité que d'aimer leurs écrits, le Cardinal De Fleury disoit de même que n'étoit avoir profité dans la vertu, que de fréquenter et d'aimer les bonnes Compagnies.

Un des grands et des plus sûrs remèdes qu'on puisse employer consiste à l'influence de l'exemple, c'est l'éducation. C'est dans leur jeunesse qu'on les forme à limitation, on les y sollicite, on leur en parle chaque jour; comme il n'est point de modèle parfait, et que leur jugement n'est pas formé, ils imitent le bon et le mauvais du modèle qu'on leur propose. D'ailleurs on ne voit pas le motif d'un exemple, cependant c'est le motif qui fait le bon d'une action. Les Pères donc, et ceux qui sont chargés du soin d'élever la jeunesse devraient dévoiler ce qu'une action a de mauvais, en dévoiler le motif, avant que de la proposer pour exemple à leurs élèves. En général il ne faudroit pas donner aux enfans des exemples vivants, parce qu'ils sont accompagnés de défauts. Celui des morts peut être proposé avec moins de danger, parce qu'il peut être détaché des faiblesses, on rien montre que ce qu'on veut, et on ne le montre qu'avec des précautions capables de prévenir ce qui pourroit y rester d'imparfait & de mauvais.

Les grands exemples de vertus, les actions sublimes de courage, de patience, de générosité, de même que les productions des Génies descendants ne sont pas autant suivis que les autres, et cela par deux raisons: on est paresseux, & de plus on n'a pas les talents nécessaires pour cela. Mais ce n'est pas à la pratique de ces rares vertus que nous sommes appelés. Jésus Christ ne nous a donné que des exemples de vertus communes, de ces vertus nécessaires dans le cours ordinaire de la vie. Si en pratique de plus difficiles, comme il le fait régulièrement, il ne nous appelle pas toujours à le suivre dans cette carrière; les occasions en sont rares, & quand elles se présentent notre faiblesse ne doit point en être alarmée, il nous soutient et nous fortifie selon nos besoins.

Les exemples des Grands ne doivent pas être proposés à l'imitation du commun des Hommes, le théâtre sur lequel ils sont cest différent, autant que leur genre de vie, cela les porteroit à des actions au delà de leur état, et leur ferait négliger celles qui leur conviennent; mais on doit leur proposer pour modèles des personnes de leur rang et de leur condition. De là il suit que tous les Hommes doivent régler leur vie de façon qu'on puisse la proposer en exemple.

Les mauvais exemples font plus d'impression que les bons; parce, Sentiment de M<sup>me</sup>.

que

le Bourguemestre que les passions sont faites à émouvoir, au lieu que la Raison doit être persuadée pour pouvoir se déterminer. L'exemple touche les hommes, machinalement et par instinct, comme les animaux; il touche aussi par réflexion: de ces deux impressions se fait sans qu'il en coûte aucun effort à notre pareille; aussi produit-elle presque toujours son effet; au lieu que l'autre demande de l'attention, et des efforts de notre part, et par conséquent l'effet qu'elle produit est plus rare; mais il est aussi plus digne. Un homme de se conduire par Raison et par réflexion que de se laisser aller à des impressions machinale comme les animaux brutes.

## XV<sup>e</sup>. Assemblée

Du 2<sup>e</sup> Mars 1743. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemestre, Polier Recteur, Baron De Caufade, Dulignon, Seigneur Boursier, Seigneur Appelleur, D'Apples Professeur, De Chescaux Conseiller, De St Germain Conseiller, De Chezeaux fils.

Discours de M. le Comte de Montjeu à l'Assemblée. Vous recherchez Samedi dernier les causes qui font que l'exemple a de l'influence, et les moyens par lesquels on peut rendre cette influence utile.

Toute action faite par quelqu'un lorsquelle est connue, est un exemple.

Les hommes ne doivent pas se conduire à l'avantage, ils ont une règle à suivre dans leurs actions.

Les actions qui sont conformes à la règle ou à la Loi, fournissent de bons exemples, et celles qui y sont contraires en fournissent de mauvais.

Tous les exemples font impression sur celui qui les voit, et l'entraînent à limitation, tant les bons que les mauvais.

Il est donc très important de connaître en quoi consiste l'efficace et l'influence des exemples, pour se garantir de l'effet que pourraient produire sur nous les mauvais, et pour les tourner, s'il est possible à notre avantage.

Nous sommes portés à l'imitation par un penchant naturel, par une disposition que nous apportons en venant au Monde.

Il faut donc choisir avec soin les personnes que l'on veut fréquenter, avec qui on veut entretenir des liaisons d'amitié; il faut se lier avec des personnes qui ont du goût pour la Vérité & pour la Vertu, dont le commerce soit pour nous une école de bonnes mœurs & de bons sentiments.

Chacun

Chacun aime les louanges, par ce qu'on les regarde comme la 2<sup>e</sup> cause, un témoignage de l'estime qu'on a pour nous; là depuis on imite la conduite de ceux qu'on voit louer dans le Monde; c'est là une grande cause de l'influence qu'à l'exemple des autres sur nous.

Mais on loue dans le Monde souvent, ce qui ne mérite qu'un souverain mépris. L'un approuve par ignorance ce qui devrait être blâmé; l'autre loue par intérêt, par flatterie, & pour s'attirer la bienveillance de celui dont il fait les éloges, quoiqu'il sente qu'il blesse la vérité; un autre approuve la conduite de quelqu'un par malice et pour le tourner en ridicule.

Celui qui imitera donc l'exemple d'un autre, parce qu'il entend louer, courra risque d'imiter ce qui n'est point estimable. Il pourra peut-être s'attirer par là les fâches éloges des ignorants, des flâneurs, ou des personnes corrompues. Mais il pendra à coup sur l'estime des honnêtes gens, la seule qui mérite d'être recherchée.

Enfin la paresse est encore une des causes de l'efficace de l'ex. 3<sup>e</sup> cause. On craint la peine, on fuit le travail; là-dessus on préfère de suivre l'exemple des autres, plutôt que d'examiner ce qu'il nous conviendroit de faire.

Est-il digne d'un homme raisonnable d'agir par ces principes? Suivra-t-il aveuglément ce penchant qui l'entraîne à l'imitation? Sera-t-il si avide de louanges, qu'il suive sans réflexion toute sorte de voies pour s'en procurer? Préférera-t-il l'indolence et l'oisiveté à l'examen et à la réflexion? Quelle honte et quelle besogne!

Rechercher l'amitié & le commerce des personnes de mé. Remède, c'est un secours pour en acquérir soi-même.

Avant que d'imiter qui que ce soit, examinez ses actions, comparez les avec les principes du juste, avec les Maximes de la Raison, avec les Lois de l'Evangile. Si vous trouvez qu'elles y sont conformes, imitez-les; non parce que d'autres les suivent, mais parce qu'elles sont raisonnables et justes, et que l'exemple ne soit pour vous qu'un moyen & un secours pour les pratiquer plus facilement.

Il s'ensuit donc de ce que nous venons de dire, que pour Conclusion empêcher que l'exemple des autres ne nous entraîne au mal, il faut étudier ses Devoirs, s'en faire une juste idée, et ne se livrer jamais au penchant que nous avons à imiter, qu'après avoir réfléchi et examiné, si ce que nous allons faire est juste et raisonnable.

L'on

On a la ensuite un Chapitre du Livre intitulé Institution d'un Prince, ou Traité des Qualités, des Vertus & des Devoirs d'un Souverain, imprimé à Lide 1729. 4 vol. in 12°. On a lu, dit je, le Chap. VI. du Tome III. page 97. qui s'étend jusqu'à la page 127. Il est divisé en VII Articles principaux et Chaque Article en plusieurs Sections. Voici le titre des Articles qui fera connoître le sujet qui y est traité.

I. Préjugés injurieux contre la Piété et leurs Sources. Voici ceux qui indique. On attribue à la Piété les défauts de ceux qui parviennent à tâcher à elle, et en suivre les règles. S'ils manquent de liberalité, de secret, de courage, &c. tous ces reproches tombent sur la piété, quoique la Religion les condamne plus fortement que les gens du siècle ne le font. On trouve au contraire avec exces une probité purement humaine; on compare ces Qualités avec celles d'un homme dont la piété est fausse, ou au moins pas assez étendue, et par là on prend de l'aversion, du mépris & du dégoût pour la Religion. 2. Un autre source de préjugés, c'est la multitude de besoins dont les hommes sont environnés et où la piété paraît inutile; la piété ne procure point de richesses, d'emplois éclatans; c'est pour cela que les hommes livrés à leur cupidité la méprisent. Les Princes tombent particulièrement dans ce défaut, parce qu'ayant besoin pour remplir les emplois de personnes qui aient de l'intelligence, de la fermeté &c. et la piété, toute ne pouvant y suppléer, ils regardent la piété comme inutile.. Ils ne comprennent pas que le prix de la piété ne dépend pas de l'usage qu'on en peut faire par rapport aux choses temporales, et que la Vertu jointe aux autres talents réussit pour les choses même temporales, que toutes les qualités humaines unies ensemble, si la piété en est séparée. 3. Un autre préjugé qui contribue beaucoup à en dégoûter les Princes, c'est la Piété qui qu'on la regarde comme triste, pénible, ennemie du plaisir, peu complaisante, éloignée de la flatterie, et par la même peu propre à la Cour, ou on aime la flatterie, & les Esprits souples & qu'on tourne comme on veut; au lieu qu'on devroit estimer davantage ceux qui ne manquent jamais au respect, ne s'escartent jamais ni de la vérité, ni de leur devoir. Il arrive encor que la Vertu par son désintéressement, ce qui fait qu'on l'accuse d'être fière; on aime mieux ceux qui se laissent apercevoir par les bienfaits, que ceux qui veulent conserver leur liberté pour pouvoir toujours dire au Prince des choses utiles. 4. Enfin le Démon fait tous ses efforts pour rendre méprisable les Vertus qui sont une suite de la Foi, et pour relever le mérite des vertus purement humaines.

## II.

169

II. La Religion commande toutes les Vertus que le Monde respecte. Outre les préjugés que l'auteur traite dans l'article précédent, il y en a encor un que l'auteur a refuté dans le Chapitre VI de ce tome; savoir, qu'on regarde la Piété comme opposée à la bonne Politique, et comme incapable de former un grand Prince et un grand Homme d'état. Voici ce que cet Article contient. Les Gens du monde croient que la Religion ne commande que la Prière, l'Humilité, la Patience, & la Fidélité à certains exercices, et sur cette fausse idée ils regardent la piété comme inutile dans le monde. Mais la Piété apprend à être bon citoyen, bon ami, bon Officier de guerre, bon Magistrat, elle commande le secret, la liberalité, la générosité, la sincérité, la fidélité dans ses promesses, le zèle pour servir Son Prince et sa Patrie, la Religion seule rend ces vertus véritable, solides et constantes, elle les soutient dans de rudes épreuves, elle les exalte par de grands motifs, et par l'attente d'une récompense éternelle.

III. Elle les rend plus vraies, plus intérieures, plus constants. La Religion ne détruit aucun des motifs légitimes qui portent les hommes à ces devoirs, tels que les sentiments naturels, le soin de sa réputation, &c. Mais elle y en ajoute de beaucoup plus forts, tels que celui de la reconnaissance et de l'amour pour Dieu, et elle empêche qu'on ne se relâche, et qu'on n'abandonne son Devoir dans quelle circonstance que ce puisse être, en nous assurant que nous sommes toujours sous les yeux du Seigneur. Au lieu que ceux qui n'ont pas ce motif, dès qu'ils n'ont plus de témoins de leurs actions, & qu'ils sont persuadés qu'elles ne seront pas connues, abandonnent sans peine leur devoir, & suivent ce que leurs passions et leur intérêt leur inspirent.

IV. La Religion est le principe de la véritable Valeur. La Valeur se soutient par l'exemple, par la honte, par l'espérance et par l'honneur; on peut sacrifier sa vie à l'un de ces motifs, ou à tous ensemble. Mais on n'expose pas sa vie pour rien. S'il n'a plus à craindre de payer pour lache, et s'il n'a point d'espérance qui le soutienne, l'amour de la vie reprend sa place et le courage s'évanouit. Il n'en est pas ainsi d'un homme dont la valeur est soutenue par la Religion; il croit Dieu, il sait qu'il la toujour pour témoin de ses actions, il est persuadé qu'il lui rendra compte de sa conduite, et des mauvais exemples qu'il aura donné, et que s'il vient à perdre la vie, la perte en sera récompensée par une autre qui ne finira point. Ces motifs subsistent après

après tous les autres, et sont aussi beaucoup plus puissans, et si l'on étoit fidèle à la Religion, on seroit invincible.

Il en aye de même des autres vertus, si la Confiance, si la Religion ne les défend pas, les autres motifs les défendent mal.

V. Toutes les Vertus & toutes les Vérités de Morale se rapportent à la Religion. Les Vertus qui se trouvent dans un homme infidèle n'ont pas une juste liaison avec les autres traits de son caractère, et elles ne partent d'aucun principe, ou s'il en a, des principes, ils viennent de la Religion: c'est elle qui recommande un aportement complet de vertus. Tout ce qui est juste appartient donc à la Religion, puisqu'il est clair qu'il part de ses principes.

VI. Ceux qui manquent de respect pour la Religion, ne conservent quelque probité qu'en retenant quelque liaison avec elle. Ceux qui rejettent la Religion n'ont plus aucun principe qui les oblige à suivre l'équité, l'ordre, la fidélité, la probité, ni aucune vertu; les conséquences naturelles de leur impiété les rendent capables des désordres & des crimes les plus affreux. S'ils conservent encor quelque reste de vertu, ce n'est que parce qu'ils n'ont pas entièrement rejeté toutes les conséquences de la Religion, quoiqu'ils en aient rejetté les principes, ou ce n'est plus que par la force de la coutume, par une suite de l'éducation ou par la crainte des Loix; ainsi pendant qu'ils font injure à la Religion dans de certains points, ils la justifient dans d'autres, & l'adorent même.

VII. Parallelle de deux grands hommes, l'un infidèle, et l'autre Chrétien. L'auteur joint à tout ce qu'il a dit le portrait de deux hommes illustres pour faire voir que la Religion par où il entend la Religion Chrétienne, bien loin de diminuer les vertus, les augmente considérablement. Le Pagan, c'est Helvidius Priscus, dont parle Tacite Histor. lib. IV., et le Chrétien, c'est le Comte Marcellin dont St. Augustin fait le portrait dans l'Epître 151 à Céïlien, num. 8.

Monsieur De Cheseaux, a exposé en peu de mots l'abrégié de l'Auteur qu'on a lu, et après avoir rapporté les motifs par lesquels ceux qui rejettent la Religion prétendent engager les hommes à la pratique de la Vertu et à l'observation des Dvoirs nécessaires au soutien et au bonheur de la Société, il a fait voir que ceux que la Religion présente sont beaucoup plus forts & plus puissans, et que leur efficace est continue et ne varie point; en quoi ils sont bien au delà des premiers qui perdent leur force dès que l'on est sans témoin, et qu'on ne gagne rien à faire son Dvoir. Ainsi voit-on

ceux qui ne sont conduits que par ces motifs abandonner leur Religion, soit que leur intérêt ou leur réputation n'en souffrent point. Je n'entends pas davantage ce qu'a dit Monsieur De Cheseaux parce que Monsieur le Comte l'a rapporté au long dans le Discours suivant ou il a fait la recapitulation de ce qui a été traité dans cette Assemblée.

Ce qui détourne de la Piété, a dit Monsieur le Bourguen-Sentiment de M. le maître, c'est la fausse idée qu'on s'en fait, fondée sur les ause= Bourguenmaître. soires qui ajoutent ceux qui en font profession. Souvent les personnes pieuses s'attachent scrupuleusement à quelques autes caté= rieus, ils les recommandent avec un grand soin et blament ceux qui les négligent. Souvent ils s'éloignent du commerce du Monde. Ils vivent dans l'austérité & la retraite; ils s'abstinent de diverses choses innocentes, ou tout au moins indifférentes. Voilà ce qui dégoute les gens du Monde de la Piété, parce qu'ils envisagent toutes ces choses comme liées à la Piété, et comme en étant inseparables; parce que les personnes pieuses les suivent & les recommandent. Mais si on renfermoit la Piété dans ses bornes, si on la montreroit telle qu'elle est, aimable, convenable à notre nature, à nos besoins, utile pour le présent et pour l'avenir, infiniment raisonnable, infiniment sage; cette idée gagneroit le cœur des Princes, elles les engageroit à l'querir, à l'estimer dans les autres & à préférer ceux qui en font remplis, à ceux qui la méprisent & qui la rejettent. La Piété n'est point séparée, ni contraire aux connaissances qui servent au bon gouvernement. La piété les enseigne pour la plupart, elle en donne les principes & les fondemens, et sollicite ceux qui sont destinés à gouverner les Peuples à faire tous leurs efforts pour affermir les lumières & les connaissances qui leur sont nécessaires pour s'en bien acquitter.

Monsieur le Bourguen-Sentiment de M. le Comte l'a rapporté contre Monsieur le Bourguen-Signeur. La Piété étoit fondé sur l'hypocrisie de ceux qui vouloient passer pour dévots. Que ceux qui étoient de ce caractère étoient les plus scrupuleux sur des choses indifférentes & pour tout ce qui regarde l'extérieur; mais que leur cœur étant très corrompu, ils prostoient les gens du monde, qui ne connoissent pas la piété, à croire qu'elle ne produit que de fausses vertus, quelle ne sera qu'à courrir d'un dehors respectable, un fond odieux et criminel; et parce qu'ils auront decouvert quelques uns de ces caractères hypocrites, ils supposent mal

mal à propos que tous ceux qui font profession de la Piété ou sont des trompeurs, ou au moins de petits génies qui se sont laissés éblouir par ces dehors brillans; et sur ce fondement injuste ils méprisent la Piété. Mais rien n'est plus facile à détruire qu'un tel préjugé, rien n'est moins propre à dévéditer la véritable Piété, que le masque de la Piété dont quelques personnes se parent. L'hypocrisie blesse la Divinité et l'humanité. La Religion la défend et la détecte, elle fulmine contre elle les plus horribles menaces: rien n'est plus vrai, plus sincère, que la véritable Piété; telle elle est au dehors, telle elle est au dedans. Disons encore que si quelque chose peut faire honneur à la véritable Piété c'est le soin que l'on prend d'en revêtir les apparences. Si le masque en est si respectable, que ne doit pas être la réalité??

La Grandeur jointe à la Piété, rend la Piété plus respectable, non que la Piété seule ne le soit par elle même, mais parce que soutenue par l'éclat de la Grandeur, elle frappe davantage.

Ceux qui se retirent du Monde sont regardés comme peu propres aux affaires: on a tort d'en juger ainsi: eux aussi ont tort d'en agir de cette façon, et de se séparer du commerce des hommes entièrement, la Religion ne conduit pas là.

*Sentiment de M<sup>r</sup> De Cheseaux le 5<sup>me</sup>*  
L'Auteur a oublié un préjugé qui régne dans le monde contre la Religion; c'est que la Religion n'a point de rapport avec la Raison. Ce préjugé attaque particulièrement les Catholiques Romains qui ont dans leur culte et dans leur croissance quantités de choses qu'il faut ou rejeter, ce qu'ils n'oseroient faire, ou convenir qu'elles ne sont pas raisonnables. Ce préjugé se détruira sans peine, si on examine à fond la Religion, et si on la sépare de tout ce que les Hommes ont pu y ajouter. Les vérités qu'elle enseigne, les préceptes qu'elle impose, les promesses qu'elle fait sont si raisonnables, si sages, si conformes à notre nature, que tout homme qui n'a pas renoncé au bon Sens sera obligé d'en convenir, sitôt qu'il en sera instruit. Pourroit on d'ailleurs penser que Dieu qui est infiniment Raisonnabil, et infiniment Sage eût prescrit aux Hommes un culte et une Religion qui ne s'accorderoit pas avec ces Perfections?

*Sentiment de M<sup>r</sup> 1<sup>me</sup> Seigneur Soigneur.*  
Monsieur l'Assesseur Seigneur a dit à l'ouaison de ce que Monsieur Delchesaux venoit de dire qu'il y a des devoirs dont on sent parfaitement la raison, tels que sont ceux qui regardent le Prochain et nous mêmes; mais que pour les autres on ne la sent pas aussi aisement, il faut pour cela de la réflexion, et peu de gens en sont capables, ou s'en veulent donner la peine.

## XVI. Assemblée

Du 9<sup>e</sup> Mars 1743. Présens Messieurs Polier Recteur, - Seigneur Boursier, Seigneur Assesseur, Baron De Caussade, Du Lignon, De Cheseaux Conseiller, D'Apples Professeur, De Saint-Germain Conseiller.

Messieurs. Le Chapitre que vous lutes dernièrement du Discours de Mon Livre de l'Institution d'un Prince, propose les Préjugés que l'on trouve le Comte a dans le Monde contre la Piété, et les raisons que l'Auteur rapporte pour les détruire. Soutenues de vos réflexions, montrent parfaitement la fausseté de ces préjugés, et font voir clairement que la Piété est la seule chose qui nous soit véritablement avantageuse.

Monsieur De Cheseaux vous m'avez fait le précis de la Lettre à M<sup>r</sup> le Conseiller *Delchesaux*. L'Auteur, avec vous dit, rapporte trois préjugés qu'on a contre la Piété.

Le 1<sup>e</sup> C'est qu'on attribue à la Piété les défauts de ceux qui s'attachent à en suivre les règles, et on la méprise, parceque ceux qui ont de la Piété conservent avec elle quelques qualités méprisables.

Le 2<sup>e</sup> C'est qu'on regarde la Piété comme inutile, parcequ'elle ne procure pas des richesses et des biens temporals, en un mot des secours pour soulager les besoins de cette vie, auxquels on fait plus d'attention qu'aux biens spirituels et à venir.

Le 3<sup>e</sup> préjugé qui sert à dégouter particulièrement les Brives de la Piété, c'est qu'on la regarde comme serieuse, triste, ennemie du plaisir, et ceux qui la professent comme peu complaisants et peu propres à la Cour, ou on aime les flatteurs & les personnes d'un esprit souple.

L'Auteur refuse le premier préjugé en disant qu'il n'y a personne qui condamne plus fortement tous les défauts que la Religion, et que, si ceux qui font profession d'être pieux en conservent quelques uns, on ne doit pas les lui attribuer, mais il faut dire que ces personnes ne suivent pas exactement ce que la Religion prescrit.

Sur le second, il dit que le prix de la Vertu ne dépend pas de l'usage qu'on en peut faire dans ce Monde, mais qu'elle se rapporte particulièrement à la vie à venir. De plus la Piété contribue à l'avancement de nos affaires temporelles, lorsquelle est jointe aux talents de l'Esprit, plus que toutes les Qualités de l'Esprit ne pourraient le faire, seules.

Sur le troisième, l'auteur dit que l'effacement que les personnes pieuses ont pour leur Désir, qui les empêche de s'en écarter, et leur gout pour la vérité, qui les éloigne de la flatterie, est, ce qui devrait les faire aimer et estimer plus que tous les Hommes qui ne sont pas attachés à la Religion.

Vous avez ajouté, Monsieur, que ceux qui ont quelques vertus mondaines sans Religion, ne se soutiennent dans la pratique de ces Vertus, que lorsqu'ils sont exposés aux yeux des Hommes. Mais lors qu'ils sont seuls, ou que leurs actions peuvent être cachées, ils s'abandonnent sans scrupule à leurs passions et à leur intérêt : au lieu que ceux qui ont de la Religion, étant persuadés qu'ils sont par tout sous les yeux du Seigneur, seront fidèles à tous leurs Désirs dans toute occasion.

A.M: le Bourguemestre  
de Seigneur. Vous m'avez indiqué, Monsieur le Bourguemestre, un autre préjugé contre la Piété, qui se trouve en particulier chez les Princes. C'est que la Piété ne donne point les Qualités nécessaires pour gouverner, telles que sont l'Intelligence, la pénétration, le courage &c. Vous y avez répondu en disant, que la Religion n'empêche point ces Vertus, qu'au contraire, elle recommande à chacun d'acquerir toutes les Qualités nécessaires à l'état dans lequel il se trouve. Si les Princes étaient convaincus de cette vérité, comme ils devraient l'être, ils préféreraient toujours les personnes qui sont attachées à la Religion et remplies de piété, à celles qui rien ont pas, dans la distribution des Emplois.

A.M: le Bourtier. Vous m'avez aussi dit, Monsieur le Bourtier, que l'hypocrisie de la plupart de ceux qui font profession de piété donne aux gens du monde du mépris pour elle, dans la persuasion où ils sont que la Religion n'est que d'un moyen pour en imposer aux autres.

Mais, avec vous dit, la Religion déteste les hypocrites, d'ailleurs ce qui fait voir l'utilité de la Religion, c'est que ceux qui ne l'aiment pas ne laissent pas d'en revêtir les apparences pour se rendre plus respectables.

A.M: le Chapeau le fils. Vous m'avez encore indiqué un préjugé contre la Religion : c'est qu'on la regarde comme opposée à la Raison. C'est un préjugé qu'on a sur tout contre la Religion Catholique, et qui malheureusement n'est que trop bien fondé. Mais on ne peut avoir une telle idée de la véritable Religion, puisqu'elle vient de Dieu qui est infiniment raisonnable. D'ailleurs il ne faut que la connoître pour être convaincu qu'elle ne renferme rien que la droite Raison n'approuve.

Après ce Discours de Monsieur le Comte, Monsieur le Conseiller de

De Cheseaux a lu son Discours sur l'égalité des hommes, sujet dont il s'était chargé dans une des précédentes Assemblées.

Monsieur le Comte et Messieurs. Je me propose d'établir <sup>Essai sur l'égalité des hommes par M. le Conseiller De Cheseaux.</sup> que tous les hommes sont égaux, et qu'ils ont tous un droit égal aux biens & aux présents de la Nature.

Dans cette vue, je considérerai d'abord les hommes dans l'état naturel sans faire attention à leurs relations. Ensuite, je examinerai si les relations ou l'état de Société, et la Révélation y ont apporté quelque changement.

Si je considère l'état & la condition naturelle de l'homme, je trouve à tous égards une entière égalité entre eux.

Les hommes ont tous la même origine, et la Succession des générations s'est toujours soutenu et se soutient encor chez tous les hommes, par les mêmes moyens.

Ils naissent formés de même, faibles, sans aucun usage presque de leurs Sens & de leurs Organes, et incapables de se procurer ce qui leur est nécessaire.

Ces Sens sont les mêmes & pour le nombre et pour l'espèce due, l'un n'en ayant aucun de plus que le général ; et s'il y a quelque différence pour la vivacité du sentiment, elle est si légère qu'elle ne mérite aucune attention.

Ils ont tous également besoin d'alimens pour soutenir leur vie ; Ils sont également sujets aux maladies, le plus robuste comme celui qui l'est moins. Enfin tous sujets à la mort. Et pour le dire en un mot, Ils sont tous pouddre, et retourneront tous en pouddre.

Si je considère les hommes du côté de l'Esprit, je trouve qu'ils naissent tous sans aucune idée, dans l'impuissance de saisir celle des autres, et de faire connoître leurs besoins.

Ils n'acquièrent tous des connaissances qu'avec le temps, l'application et l'expérience, le plus grand génie comme le plus petit.

Il est vrai qu'il se rencontre des hommes dont l'imagination est si vive, et l'Esprit si pénétrant, qu'ils semblent être d'une autre espèce que les Stupides & les imbecilles. Mais cette différence n'est que dans les organes. Qu'il survienne une maladie, ce grand génie perd toute sa vivacité & sa pénétration, et dans peu de jours est souvent réduit à l'état de ces derniers. Une vieillesse prémaurée leur ôte le souvenir de tout ce qu'ils ont appris, et les rejette dans l'ignorance et la faiblesse de l'enfance.

Quant

Quant à leurs inclinations et leurs passions, elles sont les mêmes chez tous les hommes, la crainte, l'espérance, la haine, l'amour, l'ambition, les appétits sensuels; Celui qui en démette les sources et en prévoit les suites, n'en est pas plus exempt que celui qui les ignore.

Si quelqu'un deus paroît supérieur aux autres par sa modération et possède l'art de reprimer ses passions, ce n'est pour l'ordinaire qu'avec le secours d'une passion opposée.

S'il est exempt d'ambition, c'est qu'il est plus sensible au repos et aux plaisirs. S'il n'est pas entaché d'avarice, c'est qu'il aime le faire et la dépense. Si cet ordre de Gens polis, qu'on appelle Gens du monde, ne sont pas si susceptibles que le Peuple, des passions grossières, il est d'un autre côté dominé par l'ambition. Ainsi chez tous les hommes dans tous les ordres, agissent les mêmes principes, l'amour du plaisir et celui de la gloire, et à cet égard, ils se retrouvent tous égaux.

La Valeur et la grandeur de courage qui forme les Héros, ces hommes qui semblent faits pour commander aux autres, ne les tirent point de l'égalité. Car si ces Qualités sont des effets du Tempérament, ils ont cela de commun avec un grand nombre de ceux même à qui ils commandent; puisqu'on a vu de tout tems de simples Soldats donner des marques de l'une et de l'autre. Si elles ont pour cause l'ambition & l'amour de la Gloire, ces passions se trouvent aussi chez les autres hommes, comme je l'ai dit; si ce n'est qu'elles sont plus vives et actives dans ces hommes distingués. Et si ces passions sont des friboîttes, comme elles en sont effectivement quand on s'y abandonne, on peut dire que ces derniers sont plus faibles que le commun des hommes; Et par conséquent inférieurs à cet égard.

D'ailleurs ces grands Hommes qui semblent avoir une fermeté d'Ame non commune dans les dangers, la perdent et s'abîment dans les plaisirs. Alexandre se livra sans retenue à la débauche: Et l'on a vu des Martyrs qui avoient rejété aux plus cruels tourments, ceder aux attractions de la volupté.

Si donc tous les avantages qu'un homme peut avoir sur un autre, tels que des Sens plus exquis, la force du Génie, la grandeur du courage, ne détruisent point cette égalité, je dis que tous les Hommes ont <sup>un</sup> droit égal sur tous les biens de la vie. Car puisque le Créateur qui a formé les Hommes sujets à plusieurs besoins communs à tous, comme des Alimens, des Habillemens, du Couvert, a fait aussi toutes les choses nécessaires pour y subvenir. Et puisqu'ils tiennent les uns & les autres de la même main, il est clair que tous

ceux qui sont sujets à ces besoins, ont droit aux choses destinées à les soulager; et qu'il n'y a point de raison de penser que le Créeleur en ait voulu priver quelques-uns, à l'avantage des autres, à moins qu'il ne l'ait déclaré.

Nul donc n'est en droit de s'approprier plus que ses besoins ne le demandent, aux dépends d'autrui; mais chacun doit avoir à proportion.

Je vais voir à présent, si l'état de Société, ou la Révélation y a apporté quelque changement.

Les Relations et Distinctions entre les hommes sont formées ou par la Nature, comme les liaisons du sang, les différences d'âge; ou établies par les Hommes, comme celles de Supériorité d'inferieur et plusieurs autres.

En considérant ces deux espèces de Relations, & faisant abstraction de l'intention du Créateur, qui a formé les unes, et donné, pour ainsi dire, la Sanction à quelques autres, je ne trouve qu'un seul fondement, sur lequel elles puissent obliger une personne en faveur d'une autre. Ce fondement est celui de la Retribution de ce qu'il a reçu.

Cat quelle autre raison puis-je, alléguer, pour exiger de quelqu'un qu'il m'abandonne ce qu'il possède, si ce n'est, parce qu'il le tient de moi, ou que je lui en ai donné l'équivalent? Et pour quelle raison puis-je exiger des offices de lui, si ce n'est pour cela seul que je lui en ai rendu de pareils: ou, ce qui revient au même, parce qu'il s'est engagé à faire telle ou telle chose dans l'espérance, ou sous la promesse d'un retour de ma part, lequel il considère comme une chose déjà reçue?

Cette vérité se fera mieux sentir par l'examen de quelques unes de ces Relations.

La première Relation naturelle, qui se présente à l'Esprit, est celle d'un Père à ses Enfans. Elle semble d'abord établir sans conteste une obligation très étroite de la part de ces derniers; puisqu'en ayant reçu la vie, ils ont reçu le principe de tous les biens. Mais on ne disconviendra pas sans doute, que si ce Père, se contentant d'avoir donné la vie à ses Enfans, les abandonne sans secours, dès leur naissance, à tous les besoins & les misères auxquelles elle est sujette, il leur a fait en ce cas, un présent de nulle valeur; puisqu'il vaudroit autant n'être point, que d'être misérable. Et s'ils ne tiennent de lui qu'une vie misérable,

sans aucun biens, & sans aucune douceur, je ne vois aucune raison qui les engage à lui rendre par leur obéissance et leur soumission des biens & des douceurs qu'il leur a refusés. Et je ne les crois pas plus obligés envers lui, qu'un animal ne l'est envers son semblable.

Tout le Monde sent assurément que les véritables fondemens de l'obéissance et de la soumission que les Enfans doivent à leurs Pères, sont les soins & les secours qu'ils en ont reçus, ce qui établit une égalité naturelle entre eux.

Une autre Relation naturelle est celle que forme l'âge, je veux dire, celle de la Vieillesse à la Jeunesse, dont je fais ici mention; parce que tous les hommes conviennent que celle-ci doit du respect et des égards à celle-là.

Mais je demande, si ces égards sont simplement dus au nombre des années? Non sans doute: car sur ce point là, je devrois respecter le vieillard quelque méprisable qu'il fut d'ailleurs.

Ces égards sont donc fondés, ou sur la faiblesse de cet âge, qui a besoin de secours; ou ce cas, ce ne sont que des égards de compassion, tels qu'ils sont dus à un malade, ou à un enfant;

Ou sur des Services rendus, et des bienfaits; En ce cas le Vieillard est en droit d'en exiger de pareils, et mérite du retour de la part de la Société dont il est Membre. Mais qu'un Vieillard n'ait uniquement vécu que pour lui; qu'il ait négligé de faire du bien, pendant qu'il en a eu les occasions; qu'il n'ait eu que de l'indifférence pour ses concitoyens; assurément il sera regardé deux avec la même indifférence, pour ne pas dire avec mépris.

Quant aux Relations & aux Distinctions d'Ordre et de Rang, qui ont été établies par les Hommes, elles ne sont autre chose que les Traittés et Convention faites entre eux de gré à gré, pour se procurer certains avantages qui ne peuvent avoir lieu, que par le moyen de l'union de plusieurs, et de leur accord mutuel tendant à une même fin.

Si j'ai bien établi l'égalité naturelle des Hommes, il s'en suit, qu'aucun d'eux n'est en droit de contraindre un autre, sous quel prétexte que ce soit, d'entrer dans ces relations et les obligations qui en résultent; et que tout Homme étant libre de vivre seul, il n'est pas à présumer que qui que ce soit ait voulu s'ajuster à ces relations, qu'il n'ait trouvé quelque avantage dans cet ajustissement & qu'il n'ait compté d'en retirer l'équivalent de ce qu'il y aura mis. S'il a gagné une partie de sa Liberté, consacré une partie de ses

biens, c'est pour conserver & jouir sûrement du reste.. Si l'a promis son travail soit du Corps, soit de l'Esprit au profit des autres, c'a été pour se procurer, par une réciprocité de leur part, des avantages et les choses dont il pouvoit avoir besoin.

S'il s'est soumis aux Loix pénales qui mettoient dans certains cas sa vie en péril, c'est pour s'assurer la conservation de cette même vie contre l'impunité.

Enfin si celui qui travaille fournit aux besoins de la Société, celui qui commande, ne commande que pour régler ce travail, et le faire prospérer pour l'utilité commune.

Ceci me conduit à parler de la Relation du Souverain au Sujet qui emporte toutes celles qui supposent quelque dépendance.. Cette Relation bien loin de détruire l'égalité entre les hommes, me semble faite pour la soutenir et pour la défendre. La condition des Souverains, quoique héréditaire en quelques lieux, tire toujours son origine de l'institution & du choix, par le concours des Individus, qui composent une Nation. Or assurément tous ces individus n'ont pas soumis à la volonté d'un seul, soit d'un petit nombre de personnes leurs biens & leur liberté pour satisfaire son ambition, ou pour à son luxe & à ses plaisirs. Mais uniquement dans la vue de se conserver la possession de ces biens par l'autorité & le pouvoir qu'ils lui commettent. Les Souverains ne sont donc, que les Dépositaires & les Conservateurs des Droits & de la Liberté de leurs Sujets. Ils sont établis pour tenir la balance égale, & non pour la faire pencher de leur côté, pour empêcher le Fort d'opprimer le Faible, le Riche d'envahir ce qui reste au Pouvre, par son crédit, & pour veiller à ce que les Tribunaux rendent une Justice égale sans auection de personnes.

Les Souverains eux mêmes sont soumis à ces Tribunaux, qui admettent le dernier des Sujets à établir & à plaider son droit contre son propre Prince..

Il est vrai que les Souverains & les Supérieurs ont de grandes prérogatives sur leurs Inferieurs, soit du côté des honneurs, soit du côté de plusieurs autres avantages annexés à leur rang. Mais aussi les Sujets sont exempts des soins & des travaux auxquels ce rang oblige nécessairement. Ainsi l'on peut toujours soutenir qu'il y a une égalité & une réciprocité d'avantages entre eux. Quisque si les Sujets rendent à leur Souverain des hommages & des marques de soumission et d'obéissance, ils en reçoivent aussi en échan-